

Accessibilité cycles

Questions posées par la commission d'enquête

Le dossier d'enquête présente peu d'éléments sur l'accès en vélo, hormis la mention de 2 stations Vélib. L'usage de ce mode de déplacement tend pourtant à s'accroître dans la Capitale.

Questions :

1. *Y a-t-il des itinéraires cyclables permettant de desservir le Grand Palais ? Pouvez-vous les présenter ?*
2. *Y a-t-il des stationnements 2 roues à proximité ?*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

Question :

1. *Y a-t-il des itinéraires cyclables permettant de desservir le Grand Palais ? Pouvez-vous les présenter ?*

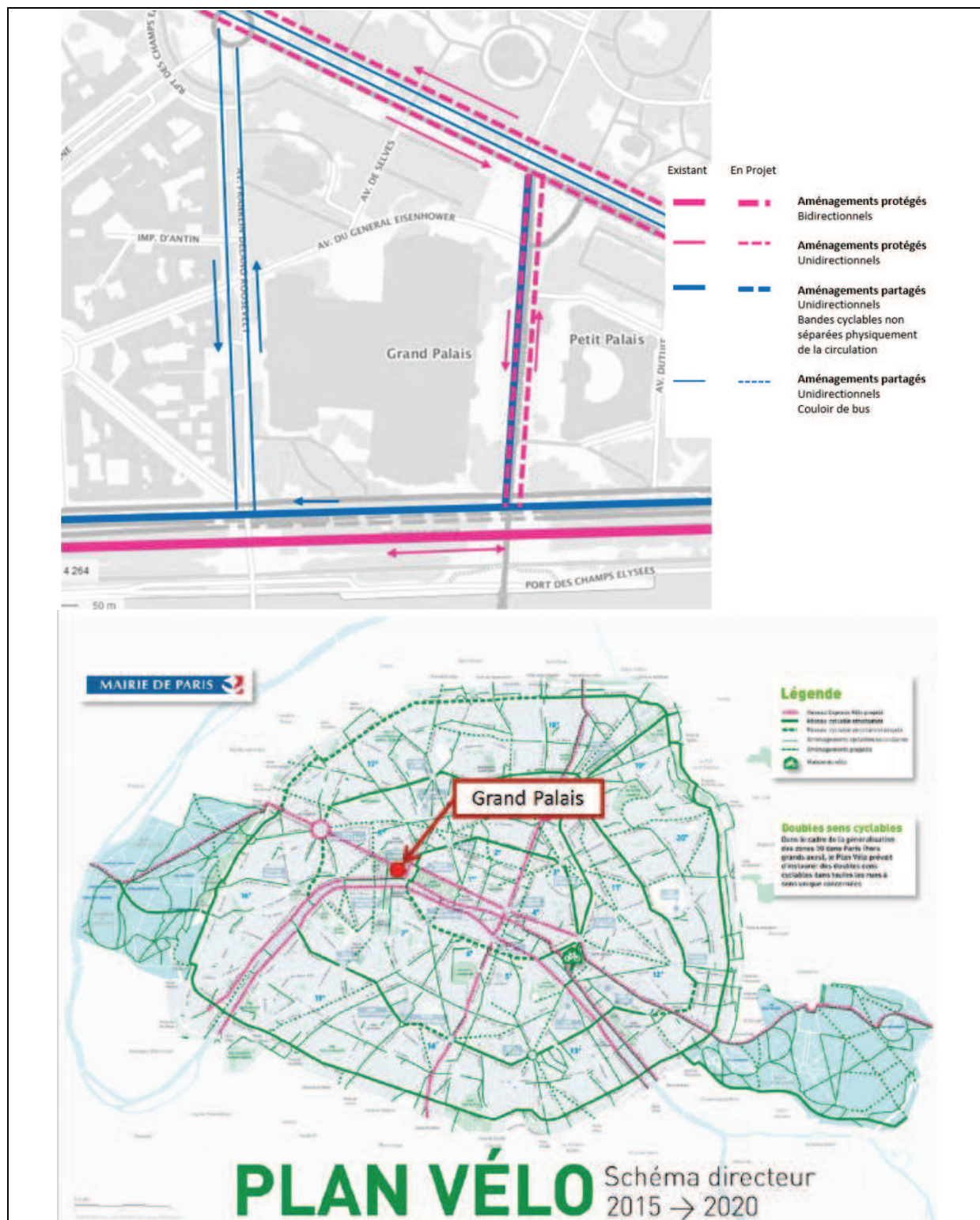
Réponse de la Ville de Paris :

Sur le Cours la Reine et sur l'avenue des Champs Elysées, le Réseau Express vélo est en place. De plus, le site propre de la ligne 72 sera accessible aux vélos.

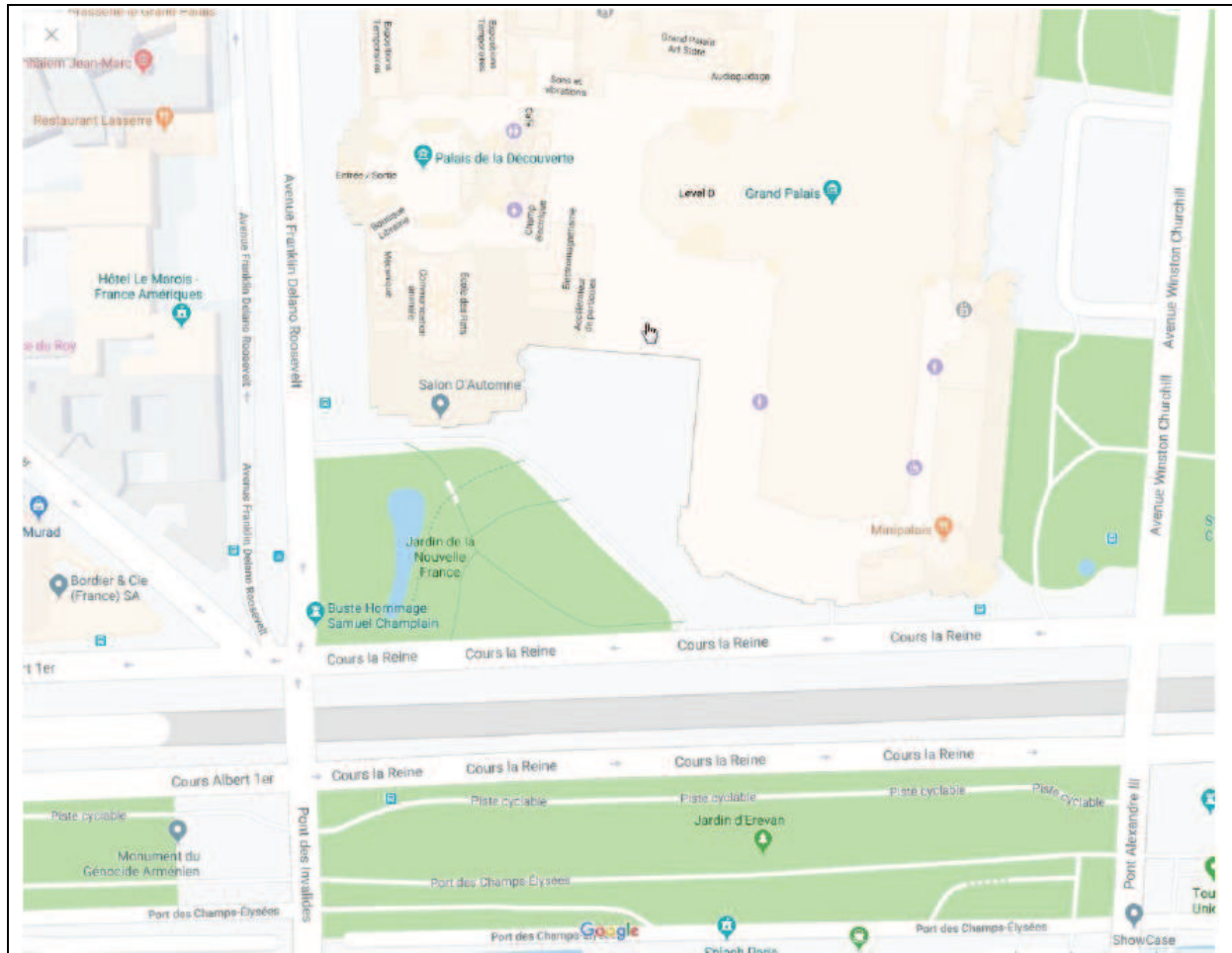
Sur l'avenue Franklin Roosevelt et sur l'avenue Winston Churchill, des aménagements cyclables secondaires seront améliorés.

L'avenue du Général Eisenhower sera quant à elle piétonnisée et son statut possible d'aire piétonne permettra aux cyclistes de l'emprunter.

Voir le Schéma Directeur du Plan Vélo ci-dessous.



Rapport Enquête publique unique préalable à la déclaration du projet de restauration, de mise aux normes et d'aménagement du Grand Palais et de ses abords, emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la ville de Paris Commission d'enquête : MC Eustache Présidente, S Madelain-Beau et A Rotbardt titulaires - octobre 2019 -



Question :

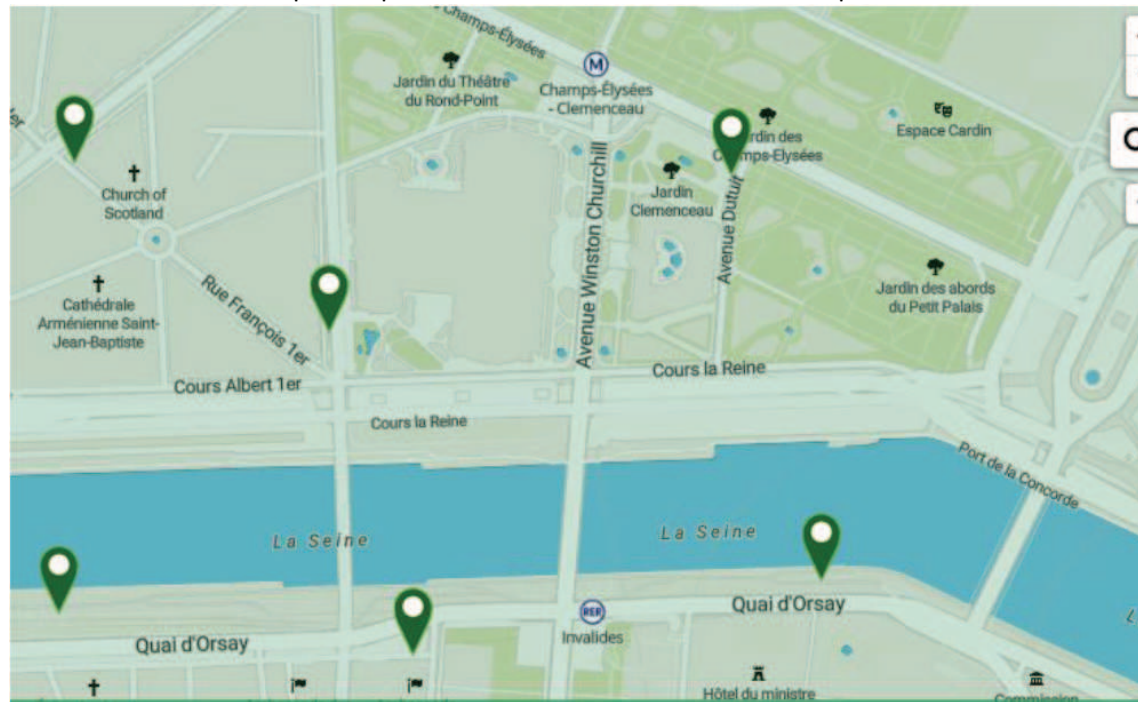
2. Y a-t-il des stationnements 2 roues à proximité ?

Réponse de la Ville de Paris :

Des stationnements pour les deux roues sont prévus dans les nouveaux aménagements de la Ville de Paris.

L'implantation de ces mobiliers sera définie lors des études de projet,

La carte ci-dessous indique l'implantation des stations de Vélib Métropole.



Sans objet, dans le cas présent : Les espaces Véligo₂ garantissent aux Franciliens un stationnement vélo de qualité facilement identifiable sont organisés par Ile-de-France Mobilités et sont situés à proximité des gares

Commentaires de la commission d'enquête

La commission d'enquête constate la bonne desserte des abords du site pour les cycles, tout comme l'intérêt d'une piétonisation de l'avenue Eisenhower ou de la future voie bus à haut niveau de service sur le Cours la Reine.

Les enjeux résident bien évidemment sur un maillage cohérent et à plus grande échelle pour permettre de disposer d'itinéraires continus et sécurisés.

La commission reconnaît les efforts menés par la Ville ces dernières années et le développement très important de ce mode de déplacement, notamment avec les vélos en libre service, dont l'offre s'accroît régulièrement.

Accessibilité pour les cars (scolaires et de tourisme)

Questions posées par la commission d'enquête

L'accessibilité par car concernent principalement les scolaires et les touristes. Actuellement, les zones de stationnement sont situées sur le Cours la Reine et sont gérées par la Ville de Paris.

Questions :

- 1. Pouvez-vous présenter le fonctionnement prévu pour la gestion de ces flux ? Où se situe la ou les déposes minute ? Le stationnement des cars attendant les groupes se rendant au Grand Palais ou au Palais de la découverte ?*
- 2. Pouvez-vous préciser la desserte en bus, au-delà de cette nouvelle ligne ?*
- 3. Est-il prévu de renforcer l'offre à la réouverture du Grand Palais*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

Question :

- 1. Pouvez-vous présenter le fonctionnement prévu pour la gestion de ces flux ? Où se situe la ou les déposes minute ? Le stationnement des cars attendant les groupes se rendant au Grand Palais ou au Palais de la découverte ?*

Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage:

Flux routiers, réponse de la Ville de Paris :

Des déposes minute d'autocar seront aménagées sur l'Avenue Franklin Roosevelt tandis que le stationnement sera maintenu pour l'instant sur le Cours La Reine. En effet, la Ville souhaite maîtriser l'accès des autocars de tourisme au centre de Paris et recherche des solutions alternatives pour les déplacements des utilisateurs actuels de ces véhicules.

Flux piétons, réponse de la Rmn – Grand Palais :

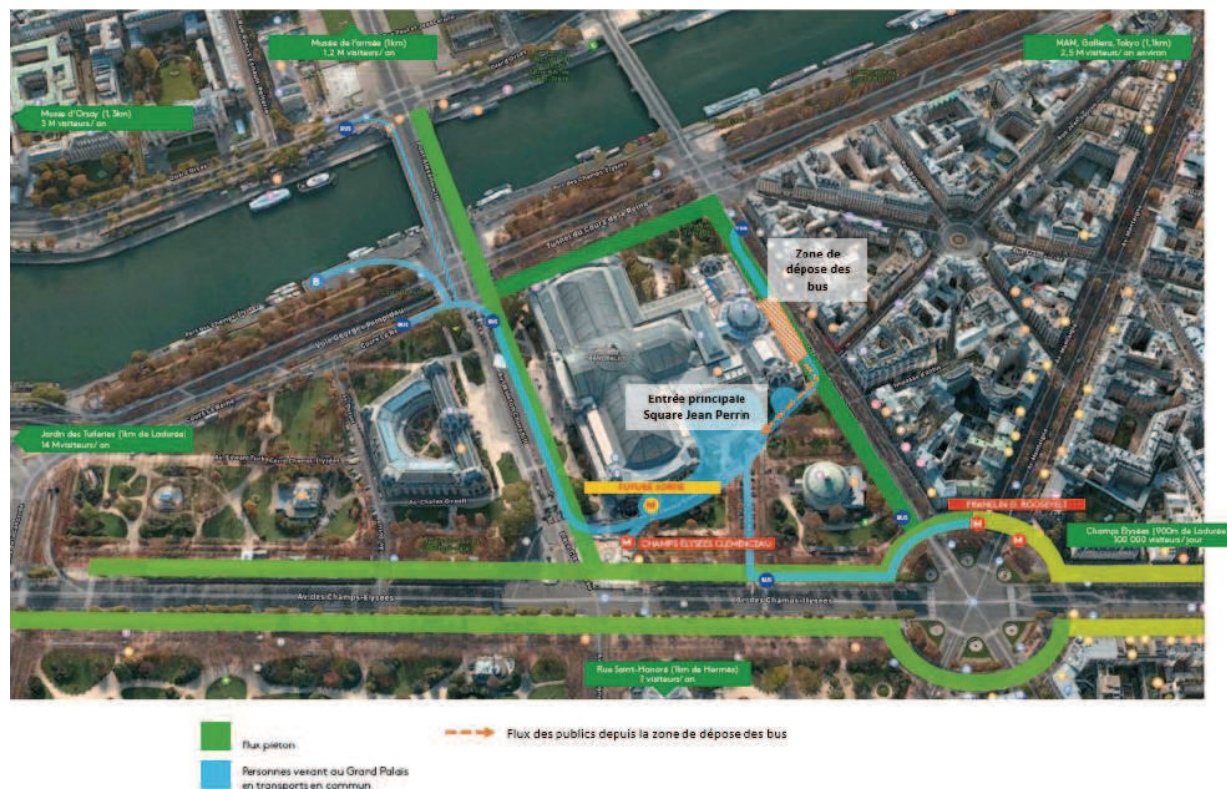


Figure 39 Gestion des flux des visiteurs, chemin parcouru depuis le dépose-minute vers le Square Jean Perrin

L'aire de dépose des bus devrait se trouver sur l'avenue Franklin Roosevelt dans la voie de bus), face au Palais d'Antin, et à proximité immédiate de l'avenue du Général Eisenhower piétonnisée (Sur cette voie piétonne, seuls pourront circuler : les véhicules de police, de la garde de l'Élysée, de secours, les déposes occasionnelles de personnalités officielles et de services tels que les transports de fond ou les livraisons d'œuvres de très grande dimension et le l'accès la porte charretière Nord de la Nef de manière exceptionnelle.)

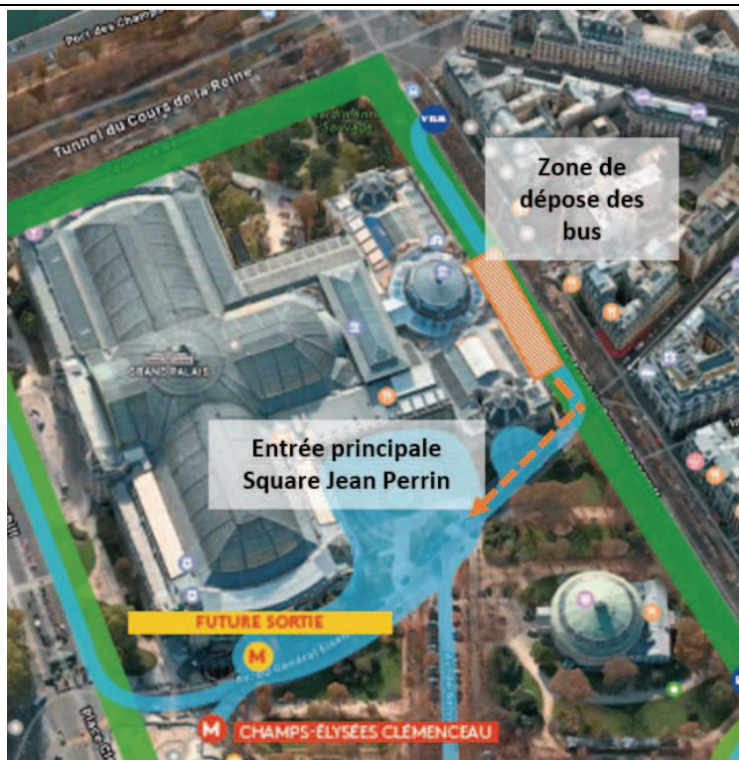


Figure 40 Chemin parcouru depuis le dépose-minute vers le Square Jean Perrin

A partir de cet endroit, les groupes n'auront qu'à longer la façade du monument sur un trottoir élargi afin d'accéder à la porte d'entrée du Square Jean Perrin située au plus près de celui-ci.

Les flux de touristes suivront le cheminement prévu pour l'ensemble des visiteurs du Grand Palais et du Palais de la découverte : entrée par le square Jean Perrin, le cas échéant, achat d'un billet à la billetterie, puis accès aux différents services offerts par le Grand Palais et le Palais de la découverte.

Les groupes adultes emprunteront également l'entrée principale. Dans la billetterie, est aménagée une zone d'accueil de ces groupes leur permettant notamment de s'équiper d'audiophones. Ils auront ensuite accès aux différents services offerts à l'ensemble des autres visiteurs (vestiaires, sanitaires, offre de restauration, espaces d'expositions, etc.).

Compte tenu de leur nombre et des flux importants qu'ils peuvent générer à certaines périodes de la journée, les groupes scolaires disposent d'installations particulières. Une entrée et un hall d'accueil et de services leur sont dédiés. Ils y trouveront notamment des zones de vestiaires adaptées (suivant un fonctionnement propre à la gestion d'un groupe scolaire), des salles de pique-nique et de préparation à la visite, des assises et des zones d'attente.

Commentaires de la commission d'enquête

La fréquentation du monument, et en particulier du Palais de la découverte par les groupes, appelle une vigilance particulière pour en organiser l'accessibilité, en limitant les impacts sur le quartier. Sa prise en compte est importante pour l'environnement proche, en raison de leur nombre potentiellement élevé et des habitudes actuelles, où ces derniers stationnent sur le Cours la Reine, souvent avec le moteur allumé. La mise en service de la Ligne à Haut Niveau de Service 72 sur cet axe va par ailleurs nécessiter une réorganisation globale de la circulation et du stationnement sur le Cours la Reine et aura donc un impact direct sur l'accessibilité par les cars de tourisme ou de scolaires. Le projet mis à enquête semble avoir bien pris en compte ces points :

- L'aire de dépose des bus se trouvera sur l'avenue Franklin D. Roosevelt, face au Palais d'Antin, à proximité immédiate de l'avenue du Général Eisenhower piétonnisée. Sur cette voie piétonne, seuls pourront circuler : les véhicules de police, de la garde de l'Élysée, de secours, les déposes occasionnelles de personnalités officielles. A partir de ce point de dépose, les groupes n'auront qu'à longer la façade du monument sur un trottoir élargi afin d'accéder à la porte d'entrée du Square Jean Perrin située au plus près de celui-ci. Les groupes se dirigeant vers la Nef pourront continuer leur chemin sur cette même avenue, longer la façade vers l'avenue Winston Churchill et accéder à la zone de contrôle d'entrée de la Nef située à l'angle même des avenues du Général Eisenhower et Winston Churchill.
- Des zones de déposes pour les visites officielles sont également prévues au niveau de Square Jean Perrin et de l'entrée de la Nef.
- Tous les visiteurs des expositions et activités organisées par le Grand Palais et le Palais de la découverte entreront par le Square Jean Perrin, à l'entrée duquel sera effectué le contrôle Vigipirate. A partir de cette entrée les groupes de visiteurs « non scolaires » se dirigeront vers la billetterie située dans le hall d'accueil de la Rue des Palais. Là, un conférencier viendra les accueillir pour les mener jusqu'à l'espace d'exposition dans lequel aura lieu leur visite guidée
- Un accès secondaire au monument sera créé pour accueillir les groupes scolaires se rendant au Palais de la découverte, au Grand Palais ou à la Galerie des enfants. Les groupes scolaires, après leur passage au contrôle Vigipirate du Square Jean Perrin dans une file spécifique, se dirigeront directement vers le Hall groupes scolaires sans avoir à passer par le hall d'accueil commun aux visiteurs individuels du Grand Palais et du Palais de la découverte.

Les flux logistiques

Questions posées par la commission d'enquête

La réorganisation des flux logistique constitue l'un des enjeux des travaux d'aménagement. Ils concernent les flux liés aux expositions et événements pour les expositions qui y sont organisées. Lors des montages et démontages d'exposition et d'événements, les camions sont amenés à stationner devant la Nef, avenue Winston Churchill et devant la porte Sud de la Nef sur le Cours la Reine principalement.

La création d'une zone logistique en sous-sol, accessible par une rampe positionnée dans le Jardin de la Nouvelle France (extension), doit permettre de rationaliser le fonctionnement de l'exploitation quotidienne et de la maintenance du bâtiment et garantir, à la fois la sécurité du transport des œuvres d'art et des conditions optimales de montage et démontage des expositions.

Un accès à la porte charretière Sud de la Nef sera maintenu pour permettre l'entrée de camions de livraisons liés aux événements organisés en son sein.

Des emprises sont également prévues Cours la Reine, sur le terre-plein central et sur la chaussée Nord, pour le dépôt de matériel de manière temporaire et lié aux activités événementielles.

Questions :

1. *Pouvez-vous présenter le fonctionnement lié à la logistique, l'accès aux différentes zones et les flux générés ?*
2. *Pourquoi maintenir plusieurs zones malgré l'aire logistique réalisée en sous-sol ?*
3. *Par où s'effectueront les livraisons liées au Palais de la découverte ? aux espaces concédés, dont ceux de restauration ?*
4. *Comment seront gérés les différents types de déchets liés aux activités se déroulant dans le Grand Palais ? Où seront implantés les aires spécifiques dédiées ?*
5. *Quels seront les impacts sur la circulation aux abords du Grands Palais, en particulier lors de d'installations événementielles ?*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

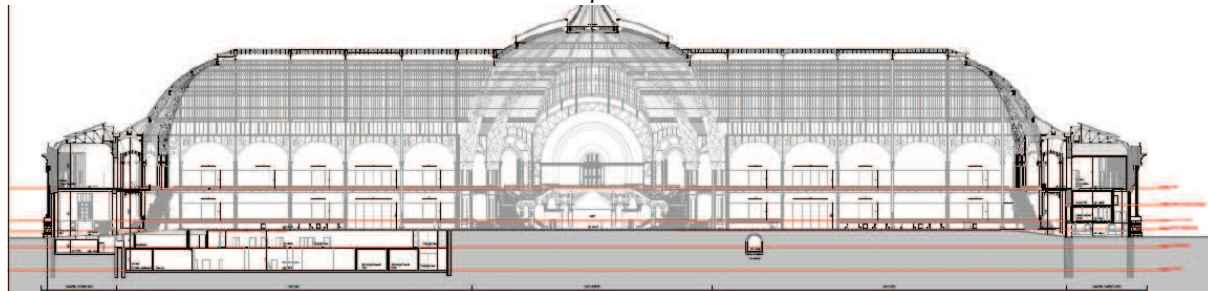
Question :

1. *Pouvez-vous présenter le fonctionnement lié à la logistique, l'accès aux différentes zones et les flux générés ?*

Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Tous les scénarii d'exploitation et de co-activité du monument ont été déclinés, pensés et étudiés afin de parer à toute possibilité et garantir un bon fonctionnement de l'exploitation du Grand Palais et du Palais de la découverte.

Figure 41 Plan de coupe : zone logistique située en sous-sol au Sud de la Nef © LAN – Annexé au mémoire en réponse



Tous les emplacements ont été réfléchis pour l'installation de la rampe d'accès à la zone logistique et pour la zone technique de la Nef. Tout a été fait pour que les abords du Grand Palais soient préservés mais nous avons dû retenir un emplacement auprès d'une façade du Monument :

- au Nord : entrée du monument, zone de jardins en contact direct avec les Champs Elysées,
- à l'Est : inenvisageable du fait du Petit Palais en face,
- à l'Ouest : impossible car façade du Palais d'Antin
- au Sud : déjà une zone de fort trafic routier, moins empruntée par le public. C'est donc naturellement cette façade qui a été retenue pour gérer l'ensemble des problématiques logistiques, techniques, etc.

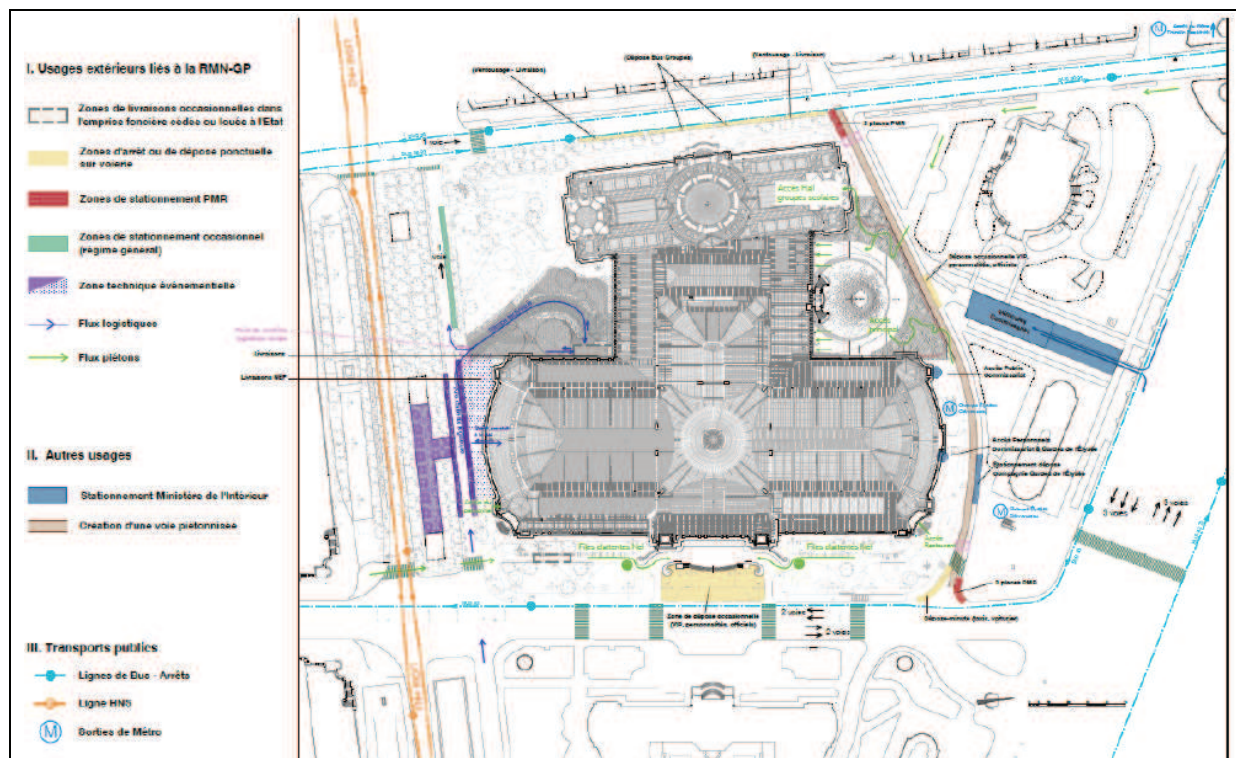


Figure 42 Plan projet des usages et services aux abords du Grand Palais, flux logistiques au Sud, flux piétons au Nord © Rmn – Grand Palais – Annexe au mémoire en réponse « Ventousage » signifie que les camions pourront éventuellement attendre dans cette zone, il ne s'agit pas du tout d'une aire de stationnement ou de livraison. En vert : il s'agit du régime de la Ville de Paris, les camions qui y stationneraient seraient soumis au régime de la Ville de Paris

En jaune : zone de dépose ponctuelle pour les officiels côté avenue Winston Churchill, ou les bus sur l'avenue Franklin D. Roosevelt.

L'aire logistique en sous-sol, en sous-sol de la Nef sud et accessible via la rampe logistique a une capacité d'accueil en simultané de 8 utilitaires de 10 mètres, 1 camion de 18 m et 3 véhicules légers. Elle desservira non seulement tout le monument mais elle sera également la zone dans laquelle devront être gérés des conflits de co-activités avec le volume du monument tels que les arrivées et sorties d'œuvres d'art pour lesquelles un système de gestion spécifique sous haute sécurité entraînera l'embolie de toute une partie de la zone.

Cette aire logistique en sous-sol a des fonctions multiples :

- accueillir l'ensemble des chargements des événements dans les galeries événementielles et les salons de réception qui pourront être organisés les matins, midis et soirs (défilés, petit-déjeuner, cocktails, soirées, séminaires...).
- accueillir l'ensemble des arrivées et sorties d'œuvres d'art engendrant des contraintes de fonctionnement et de circulation extrêmement sécurisées et un nombre très restreint et limité de personnes habilitées à circuler dans cette même zone ;

- accueillir toutes les denrées alimentaires du monument (restaurants, salons de réceptions et galeries événementielles) ;
- gérer les flux de déchets ;
- accueillir l'ensemble des besoins techniques du bâtiment : livraisons pour le fonctionnement courant, maintenance technique, entretien, etc.

Depuis cette aire de livraison, des circulations horizontales permettent d'accéder aux monte-charges qui desservent les Galeries d'exposition du Grand Palais et du Palais de la découverte. Celles-ci desserviront également les espaces de réception et les Galeries événementielles qui généreront des flux logistiques quotidiens très intenses (des événements différents pouvant y être organisés le matin pour des petit-déjeuner, le midi et le soir pour des cocktails par des clients distincts).

Des tunnels pour accéder aux monte-charges sont créés pour desservir le Palais d'Antin, le bâtiment intermédiaire sud, les galeries nord et la galerie sud-est. Le niveau de sous-sol n'est créé qu'au sud de la nef (aire de livraison) et au nord (commissariat de police).

L'ampleur des événements organisés dans la Nef peut supposer des pics d'activité ponctuels et ne permettraient pas de localiser toutes les livraisons nécessaires à leur mise en place par la zone logistique en sous-sol. Aussi, les livraisons seront acheminées directement dans la Nef par l'accès à sa porte Sud et la zone événementielle dédiée aux activités de la Nef sur le Cours la Reine, permettra d'optimiser l'organisation logistique de celle-ci sans empêcher la bonne logistique de l'ensemble du monument (acheminement des œuvres dans les Galeries du Grand Palais et du Palais de la découverte, livraisons aux restaurants concessionnaires, organisation des réceptions dans les salons et mise en place des événements dans les galeries événementielles).

Compte tenu des nombreuses activités du Grand Palais, une zone secondaire est nécessaire lorsque la zone logistique sera pleinement exploitée. En effet, cette dernière ne peut pas être agrandie, la zone logistique étant installée là où des parois moulées ont déjà été construites lors de la reprise des fondations de la Nef (originellement, des pieux en chêne qui ont pourri suite au retrait du lit de la Seine qui se trouvait au droit de la façade Sud du monument). L'agrandir entraînerait la création de nouvelles parois moulées en sous-œuvre afin de stabiliser le monument dans les zones qui seraient creusées. Une action non seulement très ouvragée mais également coûteuse et qui fait courir un risque au monument.

C'est pourquoi il est apparu indispensable de disposer d'une zone technique sur le Cours la Reine qui est le meilleur emplacement. Les camions de livraisons se trouveront au droit de la porte charretière Sud comme précisé sur le plan. Cette zone de stationnement pour les camions de livraisons à ce niveau, prévue à la CODP est inévitable car constitue l'espace nécessaire pour positionner, par exemple, les cars de régie retransmettant les événements de la Nef en direct à la télévision.

Cet espace ne constitue pas aujourd'hui un lieu de promenade, notamment du fait qu'il est interrompu à ses deux extrémités par d'importants carrefours et cerné par les flux routiers entre les ponts Alexandre III et des Invalides d'une part et les avenues Winston Churchill et F.D. Roosevelt d'autre part. Les piétons utilisent plutôt l'esplanade situé en bord de Seine (sur laquelle une piste cyclable a d'ailleurs été aménagée).

La zone de livraison se trouvant au sud-ouest de la Nef n'a pas vocation à être une zone de stockage qui serait incompatible avec les issues de secours le long de cette façade. Ces issues de secours ne donnent pas d'accès direct à la Nef. Cette zone a été conçue de manière à ce qu'un véhicule puisse être garé ici tout en laissant l'espace nécessaire au public pour évacuer en toute sécurité.

Même si certains espaces de livraison extérieurs doivent être conservés, la majeure partie des flux de livraison seront concentrés sur le cours la Reine. Les accès aux bâtiments seront rationalisés et concentrés sur différentes zones, les flux piétons et logistiques seront complètement-distincts et permettront un meilleur usage du bâtiment. La Rmn – Grand Palais, la Ville de Paris et la Préfecture de Paris - Ile de France ont collaboré ensemble à la définition d'une organisation des abords qui permette la bonne exploitation du monument tout en maintenant le confort des visiteurs et promeneurs aux abords du Grand Palais. Ainsi, les livraisons de la Nef seront effectuées par sa porte charretière Sud et une zone technique événementielle s'y trouvera à proximité, Cours la Reine, à proximité de l'endroit où les camions se dirigeront vers la rampe d'accès à la zone logistique en sous-sol.

Afin de limiter les impacts de l'exploitation du monument et assurer le confort des promeneurs aux abords, la logistique a été pensée de manière à concentrer les zones de livraisons côté Cours la Reine à l'opposé de l'entrée principale du Grand Palais.

Question :

2. *Pourquoi maintenir plusieurs zones malgré l'aire logistique réalisée en sous-sol ?*

Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Comme expliqué plus haut, ces zones extérieures ont vocation à n'être utilisées qu'en cas de surcharge de l'aire logistique. Par exemple, lorsque le Grand Palais reçoit de nombreuses œuvres d'un seul coup, cette arrivée vient nécessairement perturber le fonctionnement courant de l'aire logistique malgré la mise en place de circulations de délestage. Il est alors nécessaire de prévoir des points d'entrée logistique secondaires.

En ce qui concerne la Nef, les livraisons seront effectuées depuis les stationnements réservés à cet effet Cours la Reine ou directement à l'intérieur de la Nef. La zone technique située sur le Cours la Reine est une emprise de dépôt de matériel de manière temporaire et liée aux événements ponctuels organisés dans la Nef.

Question :

3. *Par où s'effectueront les livraisons liées au Palais de la découverte ? aux espaces concédés, dont ceux de restauration ?*

Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Toutes les livraisons emprunteront le circuit commun, via la rampe logistique menant à la zone technique commune située sous la Nef. Tous les scénarii d'exploitation et de co-activité du monument ont été déclinés, pensés et étudiés afin de parer à toute possibilité et garantir un bon fonctionnement de l'exploitation du Grand Palais et du Palais de la découverte. Aussi des zones de livraisons annexes pourront être activées lorsque la zone logistique en sous-sol sera monopolisée par des circulations d'œuvres et circonscrite aux seuls déplacements de celles-ci. Elles permettront de maintenir les livraisons vers le Palais de la découverte, les espaces de restauration, les galeries événementielles et les salons de réception ou la Nef et de garantir la parfaite exploitation et co-activité du Monument.

Commentaires de la commission d'enquête

Cette réorganisation constitue l'un des enjeux des travaux d'aménagement. Ils concernent les flux liés aux expositions et événements pour les expositions qui y sont organisées. Lors des montages et démontages d'exposition et d'événements, les camions sont amenés à stationner devant la Nef (et entrer à m'intérieur), avenue Winston Churchill et devant la porte Sud de la Nef sur le Cours la Reine principalement.

- La création d'une zone logistique en sous-sol, accessible par une rampe positionnée dans le jardin de la Nouvelle France, doit permettre de rationaliser le fonctionnement de l'exploitation quotidienne et de la maintenance du bâtiment et garantir, à la fois la sécurité du transport des œuvres d'art et des conditions optimales de montage et démontage des expositions.
- Un accès à la porte charretière Sud de la Nef sera maintenu pour permettre l'entrée de camions de livraisons liés aux événements organisés en son sein.
- Des emprises sont également prévues Cours la Reine, sur près de 800 m² du terre-plein central et sur la chaussée Nord, pour le dépôt de matériel de manière temporaire et lié aux activités événementielles

La commission d'enquête s'est interrogée sur la nécessité de maintenir des zones logistiques extérieures alors même que le projet prévoit la réalisation d'un sous-sol partiel sous la Nef du Grand Palais, nécessitant un accès depuis un espace boisé classé, un grand savoir-faire technique, et générant des impacts importants en matière de gestion de la ressource en eau, de coûts et potentiellement de patrimoine.

Les échanges avec le maître d'ouvrage ont laissé entendre que leur fonctionnement le nécessitait mais il s'engage à en assurer une bonne gestion et une parfaite intégration, tant au niveau du jardin de la

Nouvelle France que du Cours la Reine afin de ne pas gêner les abords du site et la circulation motorisée.

La présence d'une rampe logistique au sein d'un jardin public nécessite également une grande vigilance pour sécuriser son accès, certains points restant encore à approfondir :

- La sécurité des passants à proximité de la rampe ;
- La protection contre les inondations ;
- Les dispositifs de barriérages et de feu de circulation permettant de préserver la circulation piétonne dans le jardin d'une part, d'interrompre la circulation routière d'autre part sur le cours de la Reine afin de permettre la sortie des camions qui ne pourra se faire qu'en sens unique vers le Trocadéro. Suite aux échanges lors de la remise du mémoire en réponse, le tourne à droite devra être repris.

Question :

4. *Comment seront gérés les différents types de déchets liés aux activités se déroulant dans le Grand Palais ? Où seront implantés les aires spécifiques dédiées ?*

Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

Un vaste local déchet est compris dans l'aire logistique, permettant ainsi d'organiser le tri des déchets. Les activités dans la Nef (compte tenu de leurs dimensions) nécessiteront encore, ponctuellement, l'emploi de bennes provisoires qui seront situées à l'intérieur-même de la Nef ou dans les zones de livraisons adjacentes.

Commentaires de la commission d'enquête

La bonne anticipation des besoins et des flux afférents, et leur bonne gestion quotidienne apparaissent tout à fait importantes à la commission qui invite la maîtrise d'ouvrage à y accorder l'importance qui lui est due, en matière d'hygiène et de sécurité, tant à l'intérieur du monument qu'à l'extérieur jusqu'au point(s) d'enlèvements.

Question :

5. *Quels seront les impacts sur la circulation aux abords du Grands Palais, en particulier lors de d'installations évènementielles ?*

Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage :

L'objectif de l'ensemble des travaux envisagés est bien d'accueillir des événements en perturbant le moins possible le reste de la circulation et les flux de piétons. Sur le plan bâtementaire, les stationnements sont mieux organisés et l'aire logistique en sous-sol permet évidemment de "faire disparaître" une proportion importante des véhicules venant approvisionner le Grand Palais. Sur un plan plus organisationnel, la création des nouveaux outils s'accompagnera de la mise en place de nouveaux profils de postes logistiques dont l'action consistera à mieux planifier l'arrivée des véhicules et à organiser une rotation la plus rapide possible, de façon à raccourcir au maximum le temps de stationnement de chaque véhicule et ainsi mieux rentabiliser la "ressource en stationnement" dont disposera le Grand Palais.

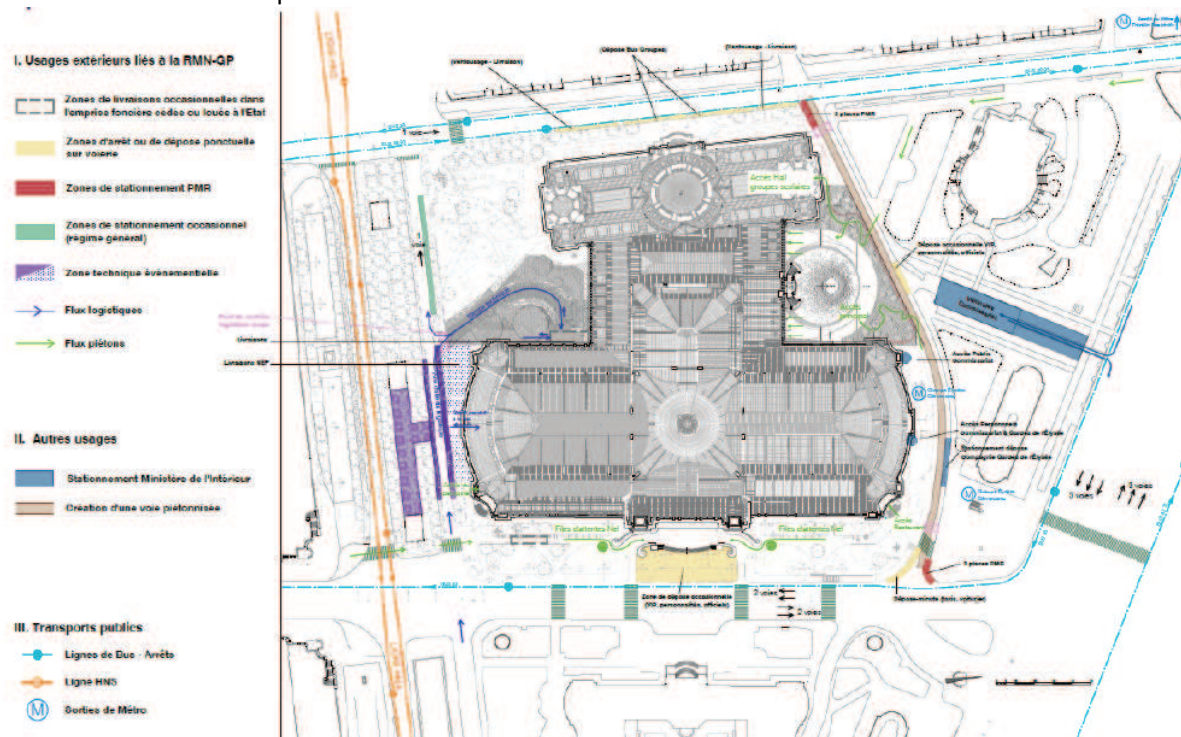


Figure 43 Plan projet des usages et services aux abords du Grand Palais © Rmn – Grand Palais

En organisant la zone logistique au Sud du monument, cela permettra de faire patienter les camions dans des zones de stationnements en dehors de la chaussée qui ne limitera pas la circulation des véhicules sur le Cours la Reine. Un système de feux permettra de réguler les circulations routières et piétonnes durant les girations des camions.

En ce qui concerne la Nef, la majorité des événements effectueront leurs livraisons directement dans son enceinte. Pour les grands événements comme la FIAC par exemple, tout sera organisé afin d'en limiter les impacts au maximum comme c'est le cas aujourd'hui. Les équipes de la Rmn – Grand Palais accompagneront les locataires de la Nef tant sur l'organisation logistique que technique et événementielle.

La zone technique événementielle de la Nef placée sur le Cours la Reine n'est pas une aire logistique. Les camions de livraisons se trouveront au droit de la porte charretière Sud comme précisé sur le plan. Cette zone de stationnement pour les camions de livraisons à ce niveau, prévue à la CODP est inévitable car constitue l'espace nécessaire pour positionner, par exemple, les cars de régie retransmettant les événements de la Nef en direct à la télévision.

Tous les emplacements ont été réfléchis pour l'installation de la rampe d'accès à la zone logistique et pour la zone technique de la Nef. Tout a été fait pour que les abords du Grand Palais soient préservés mais nous avons dû retenir un emplacement auprès d'une façade du Monument :

- au Nord : entrée du monument, zone de jardins en contact direct avec les Champs Elysées, @
- à l'Est : inenvisageable du fait du Petit Palais en face,
- à l'Ouest : impossible car façade du Palais d'Antin
- au Sud : déjà une zone de fort trafic routier, moins empruntée par le public. C'est donc naturellement cette façade qui a été retenue pour gérer l'ensemble des problématiques logistiques, techniques, etc.

Commentaires de la commission d'enquête

La commission d'enquête tient à rappeler à la Rmn - Grand Palais l'absolue nécessité d'une bonne gestion de l'ensemble de ces activités logistiques, tant en matière de flux, que de sécurité et d'utilisation des abords extérieurs du monument.

Elle rappelle que ce monument classé, inscrit dans un site classé doit appeler à une gestion exemplaire de ces activités logistiques afin que l'usage progressif n'entraîne pas les dérives actuelles au niveau du jardin de la Nouvelle France ou du Cors de la Reine.

L'accessibilité en véhicule léger et le stationnement

Questions posées par la commission d'enquête

La piétonisation de l'avenue du Général Eisenhower va impacter le fonctionnement aux abords du site.

Le fonctionnement particulier lié à la présence du commissariat du 8^e et de la garde de l'Elisée est interrogé au niveau des flux piétons.

L'offre en stationnement se répartit actuellement sur l'ensemble du site :

- sur les voies publiques, 700 places sont disponibles. La moitié sont des emplacements réservés, comme sur l'avenue du G. Eisenhower (41 places réservées à la police)
- en sous-sol, 2 parkings souterrains totalisent 1 737 places :
 - Parking du rond-point des Champs-Élysées : 873 places
 - Parking Concorde : 864 places.

Questions :

1. *Pouvez-vous présenter la modification du plan de circulation qui sera mise en œuvre après la mise en service de la LHNS cours de la Reine, la piétonisation de l'avenue du Général Eisenhower et la traversée piétonne de l'avenue Winston Churchill ?*
2. *Stationnement de surface : y aura-t-il des évolutions liées au stationnement de surface à la réouverture ?*

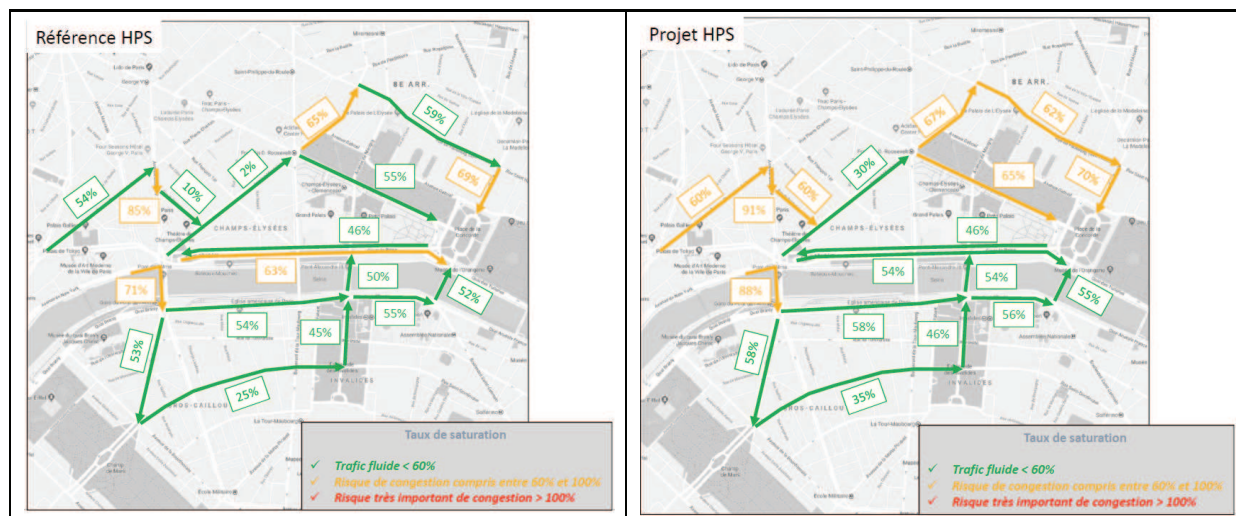
Réponses et commentaires techniques de la Maîtrise d'Ouvrage

Question :

1. *Pouvez-vous présenter la modification du plan de circulation qui sera mise en œuvre après la mise en service de la LHNS cours de la Reine, la piétonisation de l'avenue du Général Eisenhower et la traversée piétonne de l'avenue Winston Churchill ?*

Réponse de la Ville de Paris

Concernant la ligne de bus 72, le flux entrant des voitures libère le barreau Sud du cours de la Reine au profit du LHNS et circule dans le tunnel. L'étude de circulation révèle des points d'attention sur de possibles difficultés sur les carrefours des têtes des Ponts de l'Alma et Alexandre III. Les reports de trafic se situent sur les axes indiqués sur le schéma ci-dessous et les taux de saturation n'excèdent jamais les 91% en heures pleine du soir (heures où la circulation est la plus importante).



Les systèmes d'antiblocage sur les carrefours problématiques par micro-régulation permettront d'éviter le blocage de carrefours par des véhicules engagés et coincés au centre. Ces dispositifs sont adaptés pour les carrefours dont chacune des branches possède un flux de circulation important. Ils permettent ainsi d'écouler les véhicules d'une branche même si une autre branche est saturée.

La piétonisation du Général Eisenhower n'aura pas de conséquence sur le plan de circulation car elle n'est quasiment pas empruntée aujourd'hui. L'avenue de Selves ne sera qu'une zone de stationnement pour les véhicules de police, la création de ce cul de sac évite tout risque de véhicule bélien dans une action perpendiculaire à la clôture du Square Jean Perrin.

Les travaux du tramway T4 et les travaux de création et réaménagement de voiries à venir vont permettre de créer des places de stationnement public le long des voiries.

Commentaires de la commission d'enquête

A la lecture des cartes de trafic présentées, la commission constate l'impact réduit des différents chantiers prévus (LHNS, av. Eisenhower...) sur la congestion automobile au abords du site.

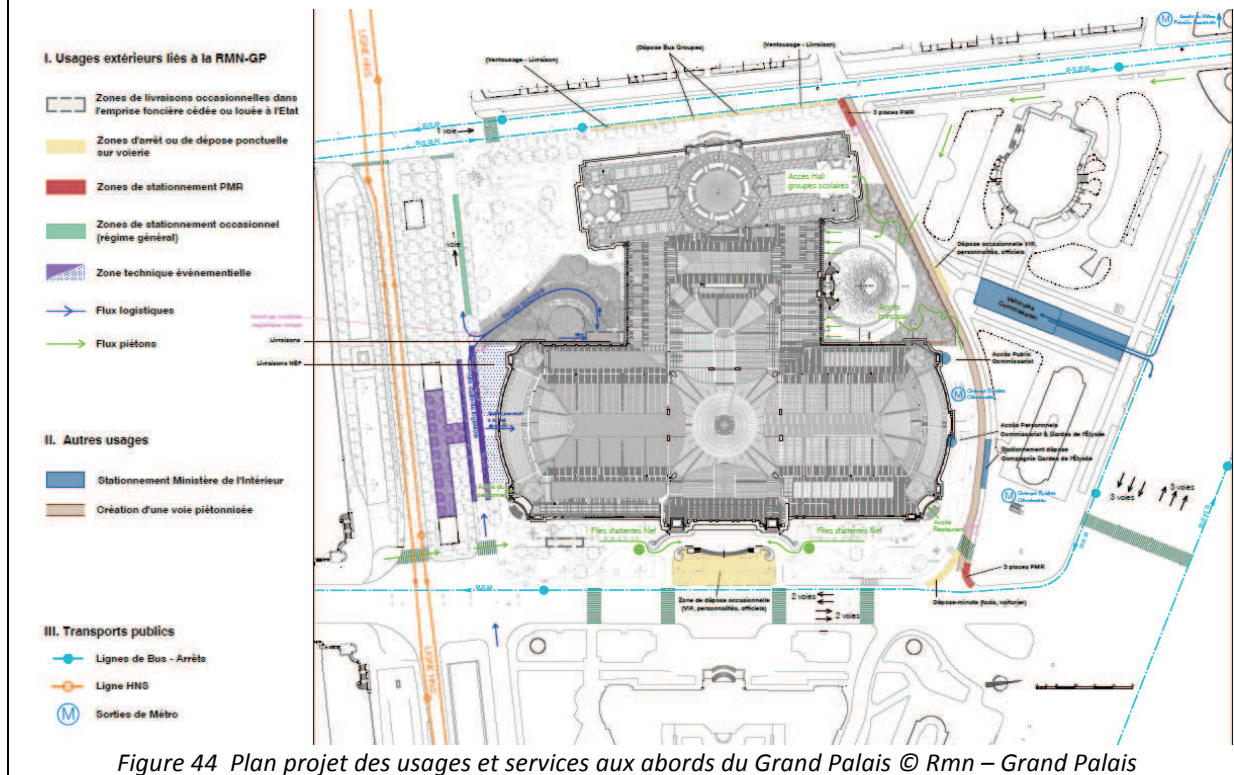
Elle entend également la volonté politique de les réduire dans Paris et de proposer des solutions alternatives en matière de transport en commun et de modes actifs.

Question :

2. Stationnement de surface : y aura-t-il des évolutions liées au stationnement de surface à la réouverture ?

Réponse de la Ville de Paris

Les stationnements existants sur l'avenue du Général Eisenhower seront supprimés (sauf dépose minute VIP et places réservées à la Compagnie des Gardes de l'Elysées, ainsi que ceux sur le Cours la Reine, au droit de la future « zone technique événementielle » (cf schéma ci-dessous).



Commentaires de la commission d'enquête

La commission d'enquête prend note de ces éléments.

Synthèse des enjeux du thème « Accessibilité, déplacements »

Les impacts permanents en matière d'accessibilité apparaissent globalement positifs, et doivent faire l'objet d'une attention particulière, tant au niveau des flux piétons que logistiques

L'accessibilité, à un monument public constitue un enjeu important, à la fois en matière d'attractivité, de fluidité de gestion des différents flux générés, mais également en matière de sécurité et de sûreté.

L'accessibilité au Grand Palais au sens large a été évaluée, que ce soit par les modes actifs (circulation piétonnes et cycles), par les transports en commun (métro, bus), en car (pour les touristes ou les scolaires), en véhicule particulier (pour le personnel ou le public), pour la logistique (liée aux expositions, aux grands événements, au fonctionnement du Palais de la découverte, à la restauration et futurs espaces concédés), et les stationnements afférents à ces différents modes. Sans oublier l'accès au commissariat du 8e arrondissement et le fonctionnement de la garde de l'Elysée, ces 2 entités étant hébergées au sein du Grand Palais.

Le projet de restauration et d'aménagement du Grand Palais et de ses abords s'est attaché à la réorganisation des flux piétons et logistiques.

○ Les flux piétons

Les flux piétons concernent le public se rendant aux activités culturelles, scientifiques ou événementielles, ou encore simples visiteurs des zones « hors-douanes », ainsi que le public à destination de l'espace vert du Jardin de la Nouvelle France.

Après rénovation, la capacité d'accueil en simultané dans l'ensemble du Grand Palais sera augmentée pour passer à 25 000 personnes (contre 16 000 actuellement). La fréquentation accrue va se traduire en priorité par une augmentation des flux piétons. Trois espaces extérieurs sont ainsi plus spécifiquement concernés :

- Le square J Perrin, devenant l'entrée unique pour l'ensemble des activités culturelles et scientifiques du Grand Palais, proposant aussi un accès privilégié pour les groupes ;
- L'entrée principale de la Nef, avenue Winston Churchill pour les activités événementielles, amenée à accueillir un public deux fois plus nombreux qu'elle ne le fait aujourd'hui ; mais sans oublier les accès maintenus par la Rotonde Sud-Est, dite Alexandre III), permettant d'accéder aux galeries Sud dédiées aux activités événementielles et ceux par la Rotonde Nord-Est, dite Clémenceau, point d'entrée vers les galeries Nord-Est qui accueilleront des espaces de concession (restauration et activités connexes) ;
- Le Jardin de la Nouvelle France dans sa partie Nord, qui va retrouver sa vocation initiale de jardin d'agrément ouvert au public, et qui accueillera également une vaste aire logistique et une nouvelle rampe d'accès créée dans le cadre du projet de réaménagement du Grand Palais.

Tous les abords du Grand Palais resteront accessibles au public en permanence et ne seront pas clôturés, à l'exception du square Jean Perrin qui sera fermé par une grille pour des raisons de sécurité. Ce square restera accessible toutefois au public aux heures d'ouverture du Grand

Palais. Une privatisation de ce square ne sera possible qu'en dehors des plages horaires d'ouverture au public.

Selon la commission d'enquête, la lisibilité des cheminements et celle du bâtiment même dans son environnement souffrent toutefois d'une absence de vision globale. En effet, seuls :

- Le lien entre le Petit et le Grand Palais sera travaillé par la Ville de Paris au niveau de l'avenue Winston Churchill, et matérialisé notamment par une traversée piétonne ;
- La piétonisation de la rue du Général Eisenhower, prévue par la Ville de Paris, permettra de reconnecter les jardins des Champs-Élysées au Grand Palais. Elle maintiendra toutefois l'accès des véhicules de secours et de services publics ainsi que des véhicules de police et de la Compagnie des Gardes de l'Élysée, voire occasionnellement, l'accès de personnalités officielles. L'accès au stationnement du commissariat du parking situé avenue de Selves s'effectuera en entrée et en sortie par l'avenue des Champs-Élysées. Les véhicules d'intervention seront stationnés avenue de Selves. Le contrôle d'accès motorisé de l'avenue Eisenhower sera assuré par la préfecture de Police.

Comme cela a été évoqué plus haut dans l'analyse des effets du projet sur le monument historique et ses abords classés, le maître d'ouvrage s'est engagé à mettre pleinement en œuvre le parti architectural et urbain du projet en ouvrant la rue des Palais sur le jardin de la Nouvelle France, proposant ainsi une sortie pérenne et naturelle vers cet espace planté requalifié et permettant de ce fait une recomposition urbaine jusqu'à la Seine et une véritable inscription patrimoniale du monument. Cela se traduira par une requalification ambitieuse et créative de l'ensemble du terre-plein du Cours la Reine, dans sa portion au niveau du Grand Palais. La RMN - Grand Palais se rapprochera de la Ville de Paris pour élaborer un plan d'aménagement paysager d'ensemble en lien avec les services compétents de la Ville de Paris, de la DRAC et de l'Inspection des sites.

La gestion des flux piétons passe également par leur sécurisation, en lien étroit avec les différents services de l'Etat et de la Ville de Paris, dans le cadre de la réglementation et de l'étude de sûreté et de sécurité publique (ESSP) préparée et soumise à la validation de la Préfecture de Police (SOPS). Pour l'accueil du public, il est ainsi nécessaire de mettre en œuvre différents niveaux de dispositifs permettant de le protéger des différentes catégories de risques établis par la Préfecture de Police tels que véhicules bélier, tireurs, attaques terroristes... Ces dispositifs concernent :

- La dissimulation des files d'attente, afin d'en cacher la vue à des tireurs potentiels Cette dissimulation sera obtenue par un dispositif de végétation haute accompagnée d'une clôture ajourée pour le square J Perrin et l'avenue W Churchill
- La mise en place d'un contrôle « Vigipirate » à l'entrée. Celui-ci est déporté de la façade du bâtiment au niveau du square J Perrin, de manière à éloigner le risque potentiel du bâtiment. Il a été conçu de manière à fluidifier au maximum les flux de piétons et donc à limiter la formation de files d'attente à l'extérieur de la clôture du Square Jean Perrin.

Le projet prévoit également de protéger les files d'attente qui se formeront dans les jardins rénovés et réaménagés de l'avenue Winston Churchill. Le système de contrôle sera le même

que dans le Square Jean Perrin et permettra la fluidité des entrées dans la Nef et un temps d'attente très réduit à l'extérieur. Afin de ne pas dénaturer les abords de la Nef, des compositions végétales persistantes 1,80 m de hauteur seront plantées pour protéger les visiteurs des événements stationnés dans les files d'attente qui pourront être installées de part et d'autre du parvis de la Nef. Par ailleurs, afin de garantir la sécurité des visiteurs une clôture métallique ajourée d'1m10 de hauteur sera mise en place. Les espaces occupés par les files d'attente seront accessibles au public hors période d'événement.

Sans remettre en question le bienfondé de tels dispositifs, la commission d'enquête souhaite attirer l'attention sur plusieurs points de vigilance :

- Les remontées de files au niveau des trottoirs lors de grandes affluences liés à certains événements, que ce soit au niveau du square J Perrin ou de l'avenue W Churchill. Ces attroupements pourraient s'avérer dangereux potentiellement en devenant la cibles d'actes de malveillance ;
- La gestion de l'accès des flux entrant au Grand Palais et ceux liés au commissariat ;
- Cette sécurisation des accès nécessite un travail en étroite association avec la DRAC et l'Inspection des sites pour intégrer au mieux les clôtures prévues au monument historique classé et ses abords classés ;
- La cohabitation d'un équipement culturel et d'un commissariat de police au sein du même monument historique peut potentiellement générer des conflits d'usage, notamment en périodes de gestion de crises.

○ La réorganisation des flux logistiques

Cette réorganisation constitue l'un des enjeux des travaux d'aménagement. Ils concernent les flux liés aux expositions et événements pour les expositions qui y sont organisées. Lors des montages et démontages d'exposition et d'événements, les camions sont amenés à stationner devant la Nef (et entrer à m'intérieur), avenue Winston Churchill et devant la porte Sud de la Nef sur le Cours la Reine principalement.

- La création d'une zone logistique en sous-sol, accessible par une rampe positionnée dans le jardin de la Nouvelle France, doit permettre de rationaliser le fonctionnement de l'exploitation quotidienne et de la maintenance du bâtiment et garantir, à la fois la sécurité du transport des œuvres d'art et des conditions optimales de montage et démontage des expositions.
- Un accès à la porte charretière Sud de la Nef sera maintenu pour permettre l'entrée de camions de livraisons liés aux événements organisés en son sein.
- Des emprises sont également prévues Cours la Reine, sur près de 800 m² du terre-plein central et sur la chaussée Nord, pour le dépôt de matériel de manière temporaire et lié aux activités événementielles

La commission d'enquête s'est interrogée sur la nécessité de maintenir des zones logistiques extérieures alors même que le projet prévoit la réalisation d'un sous-sol partiel sous la Nef du Grand Palais, nécessitant un accès depuis un espace boisé classé, un grand savoir-faire technique, et générant des impacts importants en matière de gestion de la ressource en eau, de coûts et potentiellement de patrimoine.

Les échanges avec le maître d'ouvrage ont laissé entendre que leur fonctionnement le nécessitait mais il s'engage à en assurer une bonne gestion et une parfaite intégration, tant au niveau du jardin de la Nouvelle France que du Cours la Reine afin de ne pas gêner les abords du site et la circulation motorisée.

La présence d'une rampe logistique au sein d'un jardin public nécessite également une grande vigilance pour sécuriser son accès, certains points restant encore à approfondir :

- La sécurité des passants à proximité de la rampe ;
 - La protection contre les inondations ;
 - Les dispositifs de barriérages et de feu de circulation permettant de préserver la circulation piétonne dans le jardin d'une part, d'interrompre la circulation routière d'autre part sur le cours de la Reine afin de permettre la sortie des camions qui ne pourra se faire qu'en sens unique vers le Trocadéro. Suite aux échanges lors de la remise du mémoire en réponse, le tourne à droite devra être repris.
- Une bonne prise en compte de l'accessibilité pour les cars (tourisme et scolaires).

La fréquentation du monument, et en particulier du Palais de la découverte par les groupes, appelle une vigilance particulière pour en organiser l'accessibilité, en limitant les impacts sur le quartier. Sa prise en compte est importante pour l'environnement proche, en raison de leur nombre potentiellement élevé et des habitudes actuelles, où ces derniers stationnent sur le Cours la Reine, souvent avec le moteur allumé. La mise en service de la Ligne à Haut Niveau de Service 72 sur cet axe va par ailleurs nécessiter une réorganisation globale de la circulation et du stationnement sur le Cours la Reine et aura donc un impact direct sur l'accessibilité par les cars de tourisme ou de scolaires. Le projet mis à enquête semble avoir bien pris en compte ces points :

- L'aire de dépose des bus se trouvera sur l'avenue Franklin D. Roosevelt, face au Palais d'Antin, à proximité immédiate de l'avenue du Général Eisenhower piétonnisée. Sur cette voie piétonne, seuls pourront circuler : les véhicules de police, de la garde de l'Élysée, de secours, les déposes occasionnelles de personnalités officielles. A partir de ce point de dépose, les groupes n'auront qu'à longer la façade du monument sur un trottoir élargi afin d'accéder à la porte d'entrée du Square Jean Perrin située au plus près de celui-ci. Les groupes se dirigeant vers la Nef pourront continuer leur chemin sur cette même avenue, longer la façade vers l'avenue Winston Churchill et accéder à la zone de contrôle d'entrée de la Nef située à l'angle même des avenues du Général Eisenhower et Winston Churchill.
- Des zones de déposes pour les visites officielles sont également prévues au niveau de Square Jean Perrin et de l'entrée de la Nef.

- Tous les visiteurs des expositions et activités organisées par le Grand Palais et le Palais de la découverte entreront par le Square Jean Perrin, à l'entrée duquel sera effectué le contrôle Vigipirate. A partir de cette entrée les groupes de visiteurs « non scolaires » se dirigeront vers la billetterie située dans le hall d'accueil de la Rue des Palais. Là, un conférencier viendra les accueillir pour les mener jusqu'à l'espace d'exposition dans lequel aura lieu leur visite guidée
 - Un accès secondaire au monument sera créé pour accueillir les groupes scolaires se rendant au Palais de la découverte, au Grand Palais ou à la Galerie des enfants. Les groupes scolaires, après leur passage au contrôle Vigipirate du Square Jean Perrin dans une file spécifique, se dirigeront directement vers le Hall groupes scolaires sans avoir à passer par le hall d'accueil commun aux visiteurs individuels du Grand Palais et du Palais de la découverte.
- L'accessibilité au site sera renforcée, tant en transport en commun que par les modes actifs
- Ces mesures favoriseront les déplacements alternatifs à la voiture grâce :
- Au nouvel accès de la station de métro Champs Elysées-Clémenceau,
 - A la future ligne de bus en site propre sur le Cours la Reine, qui sera par ailleurs accessible aux vélos ;
 - A la piétonisation de l'avenue Eisenhower, facilitant et sécurisant les flux piétons et cycles depuis les Champs-Élysées.

Thème 3 : Les effets permanents du projet sur l'environnement

L'enjeu du projet d'aménagement et de restauration des abords du Grand Palais est d'assurer sa bonne intégration dans son environnement, et tout particulièrement dans un site classé.

L'un des grands axes du projet de traitement des abords immédiats est le rétablissement d'une continuité avec les jardins des Champs-Élysées au Nord avec le traitement du square Jean Perrin, avenue du Général Eisenhower.

Un lien visuel sera recréé vers la Seine et le Cours la Reine avec la Rue des Palais et le traitement paysager du Jardin de la Nouvelle France (extension).

Les jardins de l'avenue Winston Churchill seront restaurés en miroir à ceux du Petit Palais, requalifiant l'axe Invalides/Pont Alexandre III. Sur l'avenue Franklin D Roosevelt les abords du Palais d'Antin seront requalifiés suivant un traitement en relation avec ceux existant au niveau des hôtels particuliers bordant la voie.

L'intégration du projet dans son environnement sera ainsi évaluée par rapport aux compensations environnementales (espaces verts, plantations, biodiversité...), à la gestion de la ressource en eau, tant au niveau des crues de la Seine, du fonctionnement des eaux souterraines et impacts potentiels sur la nappe phréatique, que de la gestion des eaux de pluie.

Au niveau du bâtiment, seront plus spécifiquement questionnés les aspects liés à l'acoustique, à l'éclairage et au confort visuel, à la maîtrise de l'énergie, et enfin à la santé, l'hygiène et la salubrité publique.

Intégration environnementale et mesures compensatoires

Résumé des observations recueillies sur ce thème pendant l'enquête et questions posées par la commission d'enquête

La régénération des jardins est au cœur du projet d'aménagement des abords immédiats du Grand Palais, chacune des zones Nord/Sud/Est/Ouest fera l'objet d'un traitement paysager spécifique

L'amélioration de la qualité paysagère et environnementale fait partie des enjeux du projet et les mesures présentées présentent les différentes mesures retenues.

Le maintien de l'équilibre écologique est un objectif affirmé du projet, même si 19 arbres doivent être supprimés. Le maître d'ouvrage s'engage à replanter 2 arbres pour un arbre supprimé, et donc d'en replanter 38.

Par ailleurs, les arbres remarquables et centenaires seront protégés dans le cadre des aménagements et l'implantation de la rampe d'accès à la zone logistique intérieure a été étudiée pour ne pas impacter des arbres à protéger.

Les surfaces perméables seront augmentées à l'échelle du site et le choix des végétaux se fera en accord avec l'environnement paysager du Grand Palais, avec des espèces non invasives pour respecter l'équilibre environnemental.

Avenue Winston Churchill, le tracé historique des zones de pelouses se fera en miroir aux jardins du Petit Palais.

Au niveau du square Jean Perrin, le sol est traité en béton désactivé avec des zones engazonnées autour de la fontaine Raoul Larche. La re végétalisation est pensée en pourtour du square, créant un lien avec le jardin des Champs-Élysées. Elle devra également permettre de masquer les éléments du contrôle Vigipirate.

Pour le Jardin de la Nouvelle France (extension), il est envisagé un traitement paysager qualitatif en réponse à la rampe piétonnière existante du jardin et des plantations seront réalisées, conformément au jardin historique, permettant de prolonger le jardin en pourtour du Palais. Un jeu d'enrochement doit permettre l'intégration de la rampe logistique.

Dans son avis, la CIPENAF a notamment rappelé l'importance d'inscrire l'aménagement du Grand Palais et de ses abords dans une échelle élargie, des Champs Elysées à la Seine, en passant par le Cours la Reine. Ce point a également été abordé dans une observation déposée par un architecte du patrimoine dans le registre électronique (obs. 47).

Elle a rappelé la grande sensibilité de l'intégration de la rampe logistique et considère que « le déclassement de 640 m² d'EBC mériterait d'avoir de plus importantes compensations et non la simple reconstitution des espaces imperméabilisés.

Très peu d'observations ont été déposées par le public portant sur les impacts environnementaux du projet (52 et 53).

Question :

1. *Pouvez-vous présenter votre plan paysager de l'ensemble des abords ?*
2. *Pouvez-vous préciser les mesures prévues pour l'intégration de la rampe logistique dans le Jardin de la Nouvelle France (extension) ?*
3. *Quelles suites pensez-vous donner à l'avis de la CIPENAF mentionnant des mesures compensatoires plus importantes pour le déclassement de 640 m² d'EBC ?*
4. *Pouvez-vous localiser les arbres abattus et préciser où seront replantés les 38 arbres sur lesquels vous vous êtes engagés ?*
5. *Pouvez-vous présenter l'aménagement paysager étudié avenue Winston Churchill ?*
6. *Pouvez-vous préciser les espèces retenues dans le cadre du réaménagement des abords ?*
7. *Bilan des surfaces imperméabilisées : pouvez-vous présenter un bilan chiffré et spatialisé de ces surfaces ?*
8. *Zone logistique sur le Cours la Reine : p.99 de la pièce B, mentionne une surface existante pour JDNF/Cours la Reine de 451,99m², après travaux 1 1610m², soit une augmentation de 1 158,01m². Quels sont les aménagements prévus pour limiter l'impact de cette installation et pouvoir s'intégrer au mieux dans le site classé ? Quels seront leur degré de réversibilité ?*
9. *Bonne santé écologique des arbres à proximité de la rampe logistique Jardin de la Nouvelle France (extension) et dans la zone logistique sur le Cours la Reine : quelles mesures sont prévues pour protéger le système racinaire ?*

Réponses et commentaires techniques de la Maîtrise d'Ouvrage

Question :

1. *Pouvez-vous présenter votre plan paysager de l'ensemble des abords ?*

Réponse de la Maitrise d’Ouvrage:

Les immeubles de l’avenue Franklin Roosevelt sont bordés de petits jardins privatifs qui mettent en scène les entrées. Aujourd’hui, seuls des massifs de pelouse viennent border la façade du Palais de la découverte.

A l’image de ces jardins privatifs et en cohérence avec les jardins de la grande Nef, il est proposé de venir souligner le soubassement de façade avec un ensemble d’arbres, de massifs arbustifs et de strates herbacées. Afin de faciliter la dépose des groupes, il est privilégié une optimisation du trottoir avec une zone de passage plus large d’un seul revêtement avec une marge de recul plantée élargie. Les plantations étagées et diversifiées accompagnent la promenade du visiteur avec un profil de circulation plus confortable. Les plantations basses et arbustives seront accompagnées de plantations arborées de cépées et tiges de petits développements. Il est proposé une plantation arborée de sujets de 4 ou 5 mètres de haut alignés et disposés à intervalles réguliers. La définition des essences végétales seront décidées conjointement entre le paysagiste, la DEVE et l’Inspection des sites.

L’aménagement en voie piétonne proposé pour l’avenue du Général Eisenhower est rendu possible par le déplacement du commissariat à l’angle nord-est du square Jean Perrin. Ainsi, rapproché du parking de l’avenue de Selles, une piétonisation de l’avenue sera rendue possible grâce aux travaux qui vont être réalisés par la ville de Paris.

Un large plateau sera créé mettant à niveau la voie routière. Les stationnements seront supprimés, seule une voie circulaire sera conservée (accès pompiers).

Au nord de l’avenue du Général Eisenhower, le projet paysager vise à compléter et prolonger les massifs arborés et arbustifs existants et à masquer le parc de stationnement de la police. Les nouveaux massifs se composent d’essences déjà existantes ou nouvelles permettant de recréer un massif aux formes et tailles (hauteurs) similaires. Les arbustes et arbres ont été choisis pour leurs aspects remarquables que ce soit dans leur port, leur floraison ou encore pour la spécificité de leur tronc.

Au sud de l’avenue du Général Eisenhower, la plantation des arbres vise à compléter ou recréer les massifs arborés qui encadrent aujourd’hui le square Jean Perrin. Les arbres sont de petit, moyen et grand développement parfois de port colonnaire (étroit) au plus près de la façade. A proximité du monument, de nombreux arbres ont dû être supprimés du fait de l’implantation du métro, le projet prévoit de replanter certaines de ces essences. Sur la partie ouest, de petits arbres à la floraison marquante annoncent l’entrée sur les abords de l’avenue Franklin Roosevelt.

Aujourd’hui, la partie nord du jardin de la Nouvelle-France a un usage uniquement technique et fait office de cour de logistique.

Pour les nouveaux aménagements du jardin de la Nouvelle France, le projet présenté à l’enquête publique repose sur un tracé simple s’inscrivant dans la continuité du jardin de la Nouvelle-France. L’aménagement d’un chemin piéton permet de traverser le jardin en cas de sortie par les issues de secours de la façade du bâtiment intermédiaire sud, au niveau de l’actuelle cour et prévoit l’intégration de la rampe logistique au sein du jardin par un jeu d’enrochement planté similaire à celui du Jardin de la Nouvelle France (ex Vallée Suisse).

Le projet présenté dans le cadre de l'enquête publique prévoit des ouvertures fonctionnelles sur le jardin de la Nouvelle France en tant que sortie de secours et, à titre exceptionnel, avec un contrôle spécifique à l'occasion de certaines manifestations.

Au cours des échanges avec la commission d'enquête, celle-ci a appelé la maîtrise d'ouvrage à mettre pleinement en œuvre le parti pris architectural et urbain retenu en ouvrant la Rue des Palais vers le jardin de la Nouvelle France, pour permettre ainsi une véritable recomposition de l'axe Nord-Sud, reliant le square Jean Perrin à la Seine.

La maîtrise d'ouvrage convient qu'une sortie publique vers le Jardin de la Nouvelle France permettrait à la fois de mettre en valeur la jonction entre le Grand Palais et la Seine, en cohérence avec un schéma d'aménagement des berges de Seine qui a récemment évolué, tout en donnant davantage de visibilité à l'espace boisé du jardin de la Nouvelle France requalifié. Cette ouverture renforcerait les qualités de la Rue des Palais pour en faire une véritable rue traversant le Monument, des Champs-Élysées (Square Jean Perrin), jusqu'à la Seine (jardin de la Nouvelle France). Elle donnerait également accès, d'une part via le pont Alexandre III, à l'esplanade des Invalides qui accueillera prochainement un projet culturel ambitieux (Aérog'art), et au musée de l'armée, et d'autre part via le pont des Invalides, à Fluctuart, centre d'art sur le street art qui vient d'ouvrir.

Ainsi, en réponse à la demande de la commission d'enquête, la Rmn - Grand Palais s'engage à mettre en œuvre cette sortie permanente, sous réserve de la validation de la Préfecture de Police. La mise en place de cette sortie n'implique pas de modification du projet (que ce soit architecturalement ou techniquement) et ne devrait se traduire que par des mesures d'ordre organisationnel (contrôle de sortie, ...). Tous les éléments sont déjà mis en place pour permettre une telle ouverture : en terme d'accessibilité, les différences de niveaux existant entre la rue (autour de 32,25 NVP) et le soubassement (30,80 NVP) sont déjà prises en charge par la rampe menant de la sortie du bâtiment jusqu'au niveau du jardin de la Nouvelle France.

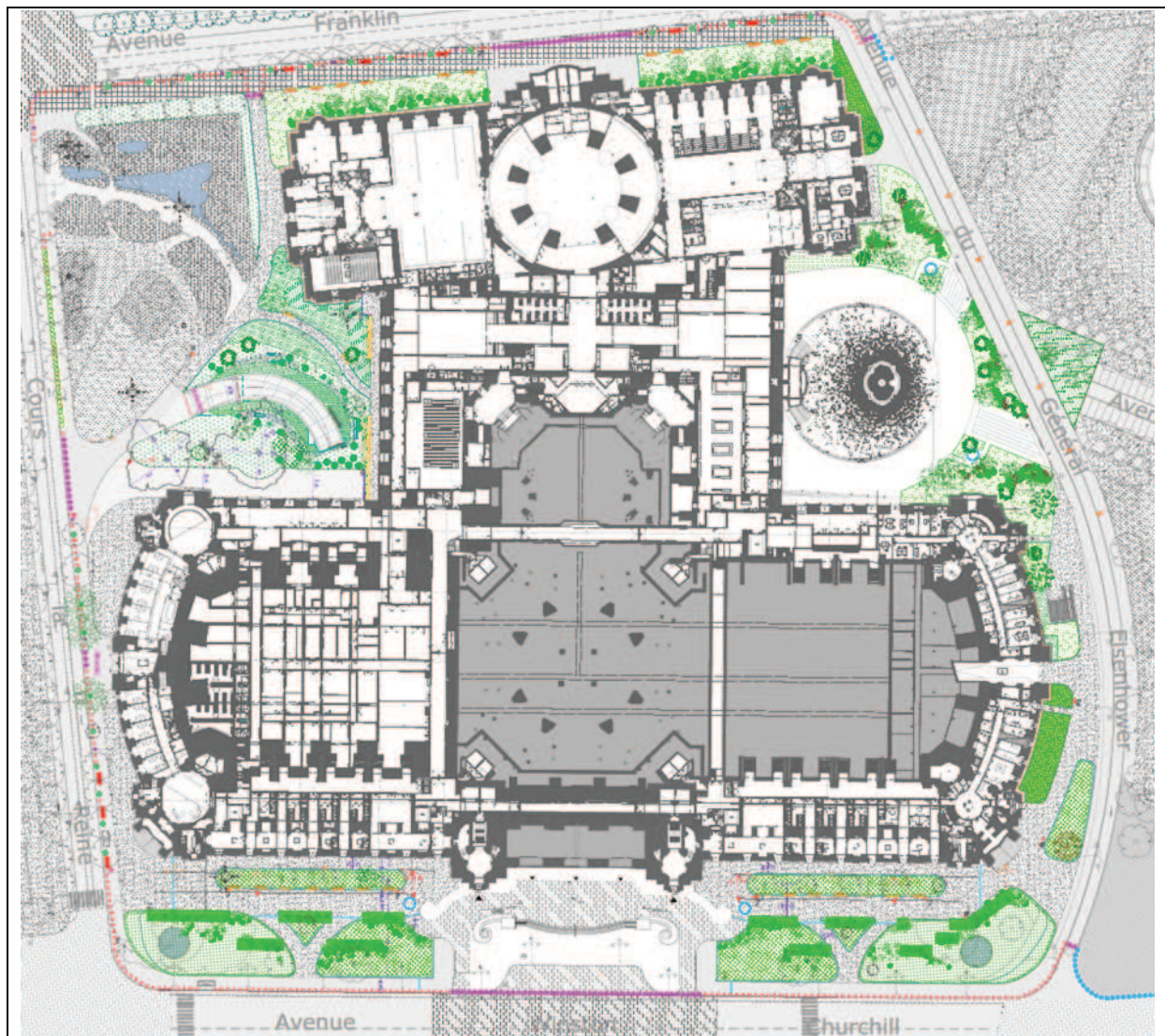


Figure 45 Plan de régénération des jardins aux abords immédiats du Grand Palais. © LAN, BASE

Question :

2. Pouvez-vous préciser les mesures prévues pour l'intégration de la rampe logistique dans le Jardin de la Nouvelle France (extension) ?

Réponse de la Maitrise d’Ouvrage:

La rampe est insérée au sein d’un espace densément planté, associant strates arborée, arbustive et basse, dans une ambiance de sous-bois lumineux. L’empierrement des parois de la rampe offre une paroi verticale intégrant des encoches plantées. Les ambiances paysagères du Jardin de la Nouvelle France existantes (ex allée Suisse) sont ainsi prolongées de manière contemporaine.

Les formes d’un empierrement naturel seront reproduites manuellement par le travail superficiel du béton. Le souhait est de créer un paysage imitant les ambiances de bois et lisières d’une vallée rocheuse à partir de variétés remarquables. L’ajout d’un empierrement permet de gérer le différentiel de niveau (jusqu’à moins de 6 mètres en dessous du niveau de la rue). La rampe est encadrée par un garde-corps épais traité dans la continuité de l’enrochement, dont la seconde fonction est de gérer les risques d’inondations en créant une zone étanche. Le niveau haut de ce garde-corps se situe ainsi à une côte supérieure à 32.77 NVP qui correspond au niveau d’eau de la centennale de la Seine.

Plan :

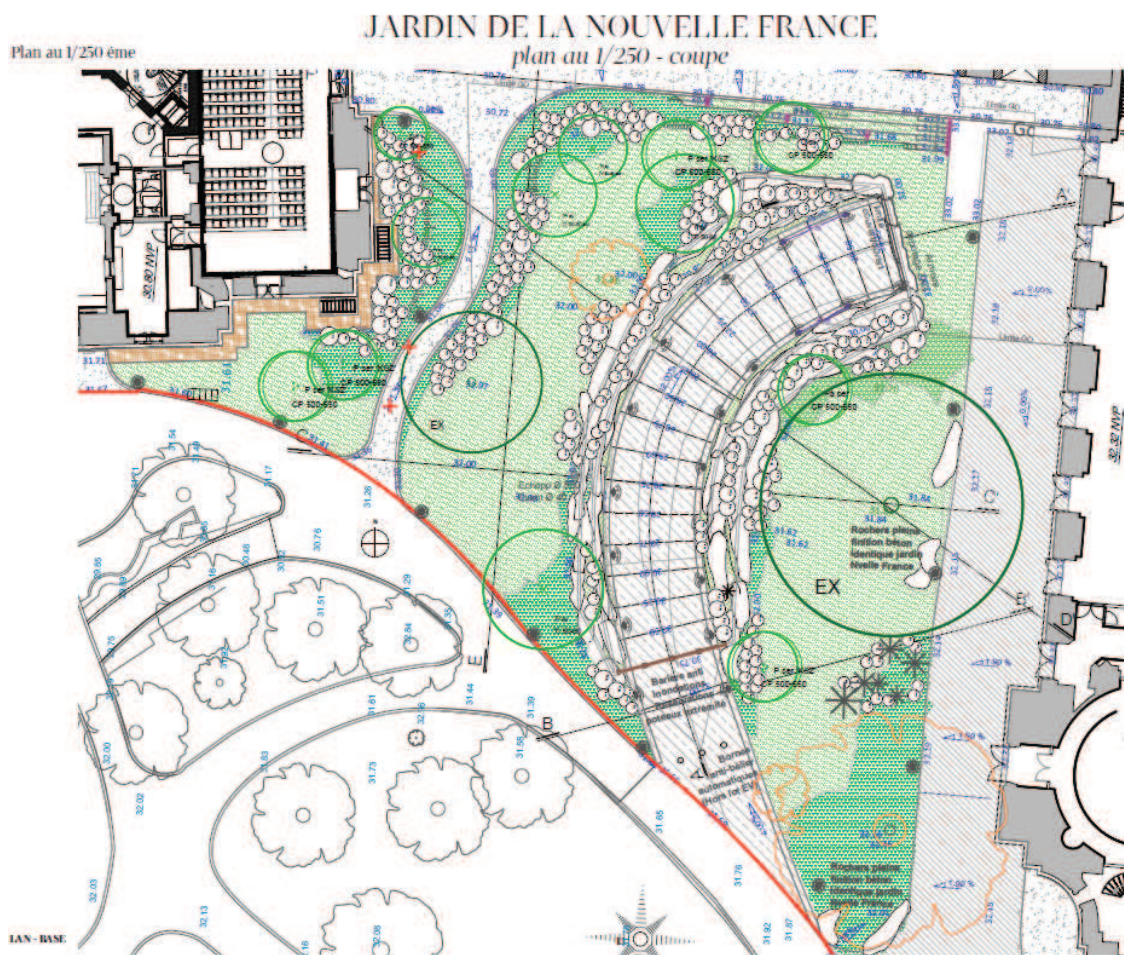


Figure 71 Plan du projet d'insertion de la rampe dans le Jardin de la Nouvelle France © LAN, Base

Rapport Enquête publique unique préalable à la déclaration du projet de restauration, de mise aux normes et d’aménagement du Grand Palais et de ses abords, emportant la mise en compatibilité du plan local d’urbanisme de la ville de Paris Commission d’enquête : MC Eustache Présidente, S Madelain-Beau et A Rotbardt titulaires - octobre 2019 –

Coupe BB' :

Coupe BB' au 1/200ème

JARDIN DE LA NOUVELLE FRANCE coupe BB'

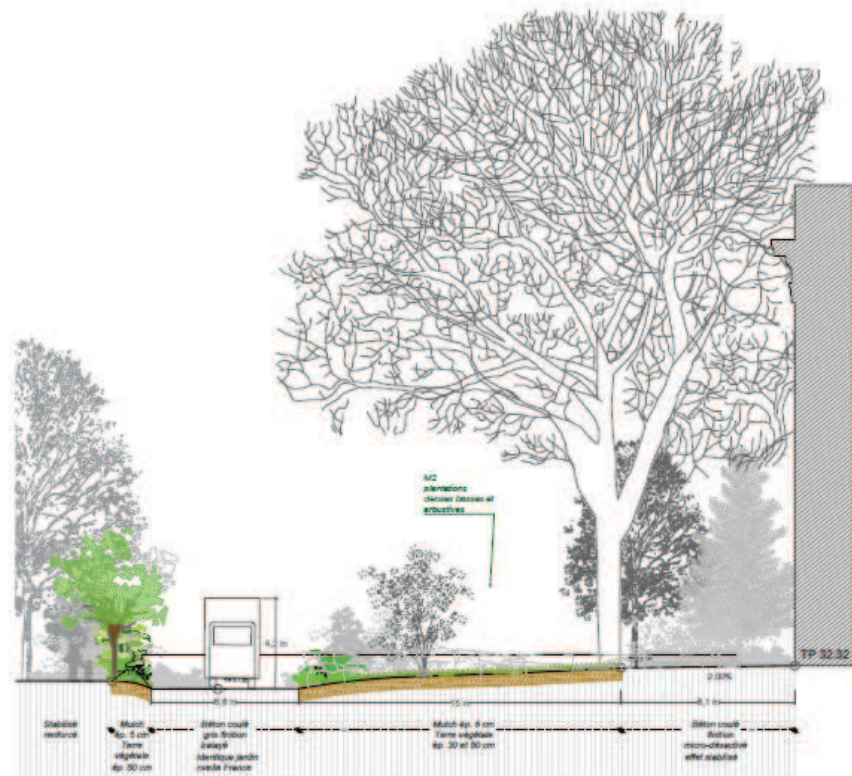


Figure 46 Coupe BB' du projet d'insertion de la rampe dans le Jardin de la Nouvelle France © LAN, Base

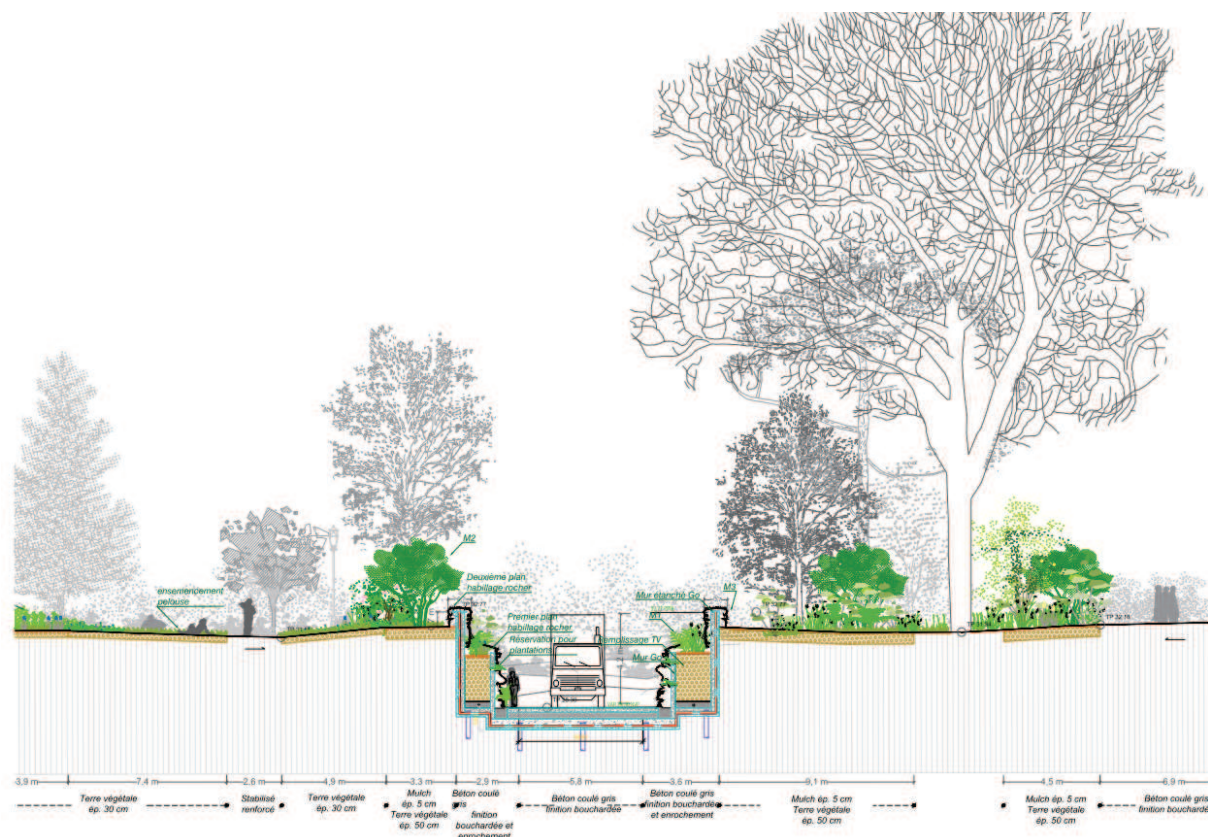


Figure 47 Coupe CC' du projet d'insertion de la rampe dans le Jardin de la Nouvelle France © LAN, Base

Cote altimétrique de la cour existante : 30.40 NVP (pas de décaissement).

Cote altimétrique de l'aire de livraison le long de la galerie sud-ouest : 32.18 NVP (pas de décaissement).

Le cheminement piéton allant des issues de secours (façade du bâtiment intermédiaire sud) au chemin central du Jardin de la Nouvelle France (extension) passe d'une cote altimétrique de 30.80 NVP à 31.26 NVP.

La rampe d'accès au sous-sol logistique passe d'une cote altimétrique de 26.25 NVP (niveau du futur sous-sol logistique) à 31.69 NVP (niveau du chemin central du Jardin de la Nouvelle France (extension)).

Question :

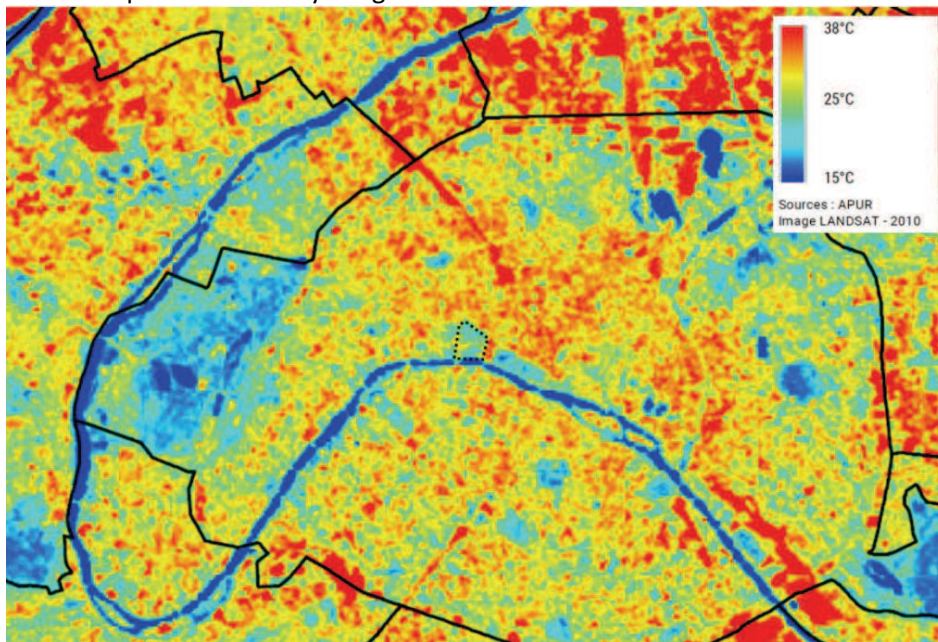
3. *Quelles suites pensez-vous donner à l'avis de la CIPENAF mentionnant des mesures compensatoires plus importantes pour le déclassement de 640 m² d'EBC ?*

Réponse de la Maitrise d'Ouvrage:

Dans son avis favorable du 15 mai 2019, la commission interdépartementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CIPENAF) émettait une recommandation concernant la limitation de l'effet d'îlot de chaleur urbain sur le square Jean Perrin et l'augmentation des compensations relatives aux déclassements EBC/EVP.

Tout d'abord, le bilan en matière de perméabilité des sols sur l'ensemble du périmètre du projet est très nettement favorable aux zones perméables (+ 1 227,60 m²) au détriment des zones imperméables (- 719,56 m²). Sur le square Jean Perrin en particulier, les surfaces imperméables sont diminuées de 203,91 m² au profit de surfaces semi-perméables.

De plus, le Grand Palais est situé à proximité de la Seine (couloir rafraichissant), dans une zone fortement végétalisée. Il se situe donc dans un contexte microclimatique privilégié. Le phénomène d'îlot de chaleur très présent à Paris y est globalement atténué.



Le square Jean Perrin est situé au nord du bâtiment du Grand Palais et donc en situation ombragée. Le bassin central participe également du rafraichissement de la température locale par transfert thermique latent.

Pour ces différentes raisons, le risque de surchauffe locale semble limité au niveau du square Jean Perrin, cette analyse a été confirmée par Franck Boutté Consultants, ingénieur environnemental du groupement de maîtrise d'œuvre LAN. D'une part, le contexte global et plus local indique que le risque d'effet d'îlot de chaleur est faible et que le quartier du Grand Palais présente à l'inverse les caractéristiques d'un îlot de fraîcheur : forte végétalisation, présence d'eau, couloir de vent de la

Seine, ce que confirment les résultats de la thermographie à grande échelle. D'autre part, le projet de restauration et d'aménagement des espaces extérieurs ne détériore pas la situation existante. Le square reste un espace fortement végétalisé et perméable à l'eau de pluie, ombragé, qui comportera des revêtements au sol et de façade caractérisés par un albédo élevé et un point d'eau central. Tout cela concourt à la thermorégulation de cet espace.

La CIPENAF dans son avis favorable attirait également l'attention du maître d'ouvrage sur la protection des arbres dans le jardin de la Nouvelle France et sur le Cours la Reine.

En effet, une attention toute particulière a été portée à la protection des arbres et de leur système racinaire lors des études d'implantation de la rampe d'accès au sous-sol logistique. Le tracé de la rampe résulte donc de la prise en compte du système racinaire des deux principaux sujets du jardin.

Concernant le Cours la Reine, une attention sera également portée sur la protection des arbres lors de l'installation des équipements techniques événementiels afin de garantir le bon état sanitaire de ces arbres et d'éviter le tassement racinaire.

Bien entendu, ce travail de protection des arbres se fait en concertation avec les services de la Ville de Paris (DEVE) et de l'Etat (Inspection des Sites).



Figure 73 Vue du Jardin de la Nouvelle France et de la zone logistique du Grand Palais de le bâtiment intermédiaire sud © DR

Le projet prévoit la requalification paysagère de l'ensemble des espaces ouverts au public entourant le bâtiment jusqu'à la limite de la parcelle foncière. Ces espaces sont actuellement très dégradés par une utilisation intensive non compensée par des investissements et des entretiens adaptés et proportionnés.

A la demande de la Commission d'enquête, la Rmn - Grand Palais s'engage à étudier en étroite collaboration avec la Ville de Paris, la DRAC et l'Inspection des sites, un projet de requalification du terre-plein central du Cours la Reine. Cet aménagement mis en œuvre après les Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 permettrait à la fois d'assurer aux publics et promeneurs un accès aisé et agréable du Grand Palais vers la Seine et les Invalides, de densifier la végétation du terre-plein et de valoriser cet espace longtemps délaissé.

L'aménagement inclurait, dans sa partie Est, la zone technique qui sera pleinement intégrée dans un schéma paysager soigné, et dans sa partie Ouest, une densification de l'espace végétalisé, ainsi qu'une allée traversant le terre-plein pour mener les promeneurs et le public du Grand Palais et du

jardin de la Nouvelle France vers la Seine. La Ville de Paris étudiera la mise en place d'un passage piétons sur les voiries du Cours la Reine dans la continuité de l'allée, afin d'assurer une traversée apaisée et plus sécurisée des voies de circulation entre le Grand Palais et la Seine.

La Rmn - Grand Palais se rapprochera de la Ville de Paris pour élaborer un plan d'aménagement paysager d'ensemble en lien avec les services compétents de la Ville de Paris, de la DRAC et de l'Inspection des sites.

La Rmn - Grand Palais rappelle que le terre-plein central du Cours la Reine ainsi que les espaces de voiries le jouxtant sont une propriété foncière municipale, et qu'elle ne peut envisager et procéder à aucun aménagement sur cet espace sans qu'un accord formalisé ne soit signé avec la Ville de Paris. Un accord fixant les modalités et conditions d'intervention de la Rmn - Grand Palais sur cet espace devra donc être discuté et signé avec la Ville de Paris afin de permettre la tenue de cet engagement.



Figure 74 Vue de l'extension du Jardin de la Nouvelle France aujourd'hui © LAN



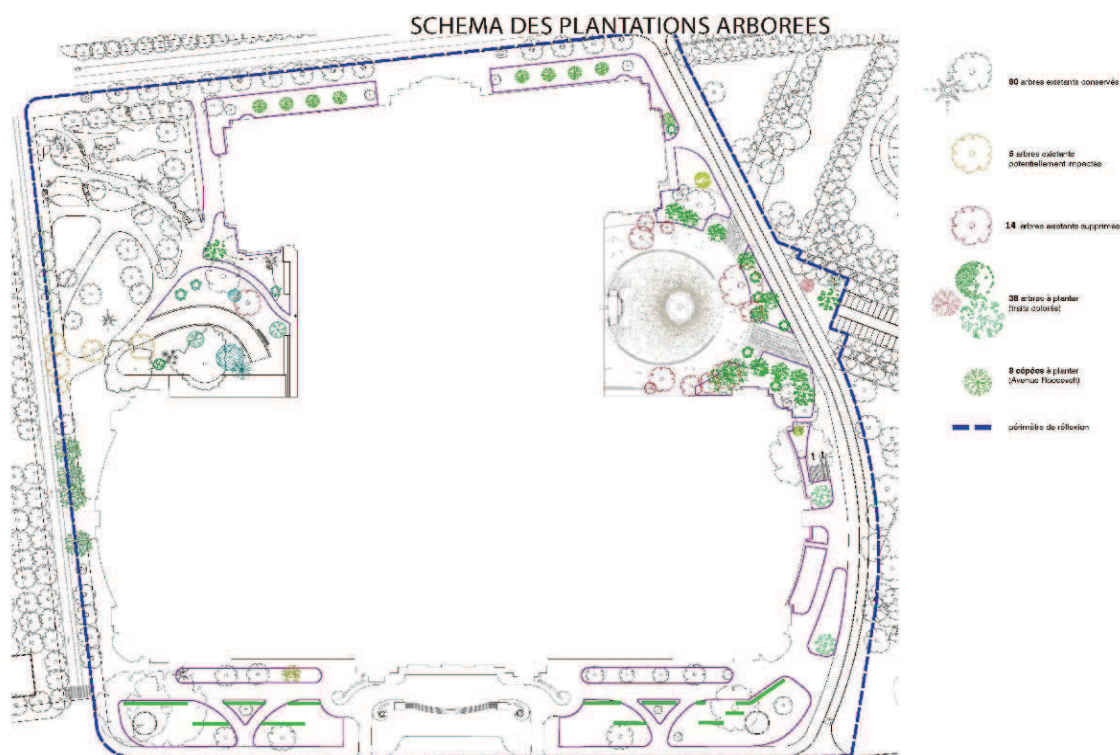
Figure 48 Vue du projet du Jardin de la Nouvelle France (extension) © LAN, Base

Question

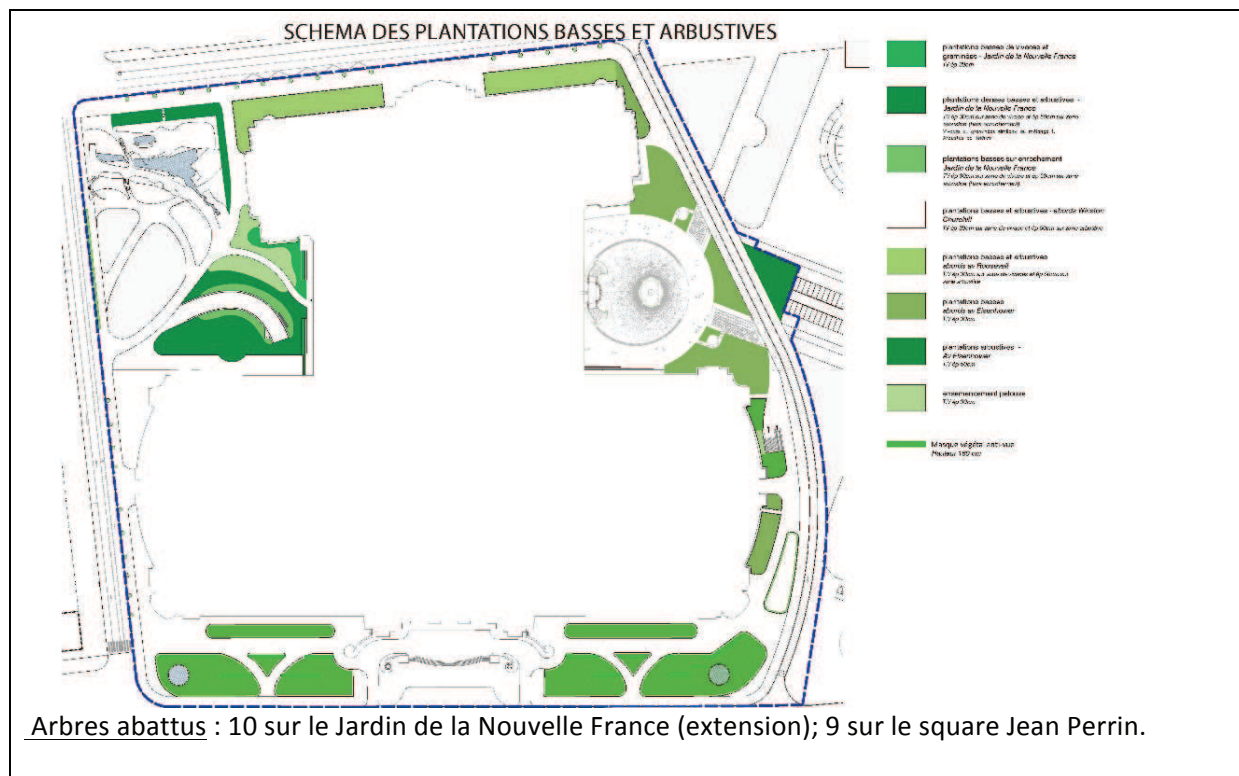
4. Pouvez-vous localiser les arbres abattus et préciser où seront replantés les 38 arbres sur lesquels vous vous êtes engagés ?

Réponse de la Maitrise d'Ouvrage:

Comme présenté dans la pièce B des pages 102 à 112, 19 arbres seront supprimés dont 5 potentiellement impactés (ce qui réduirait le nombre d'arbres supprimés à 14), le projet prévoit de replanter 38 arbres et 8 cépées.



Arbres replantés : 4 sur le cours la Reine ; 10 dans le Jardin de la Nouvelle France (extension) ; 24 dans le square Jean Perrin et en lisière de l'avenue du Général Eisenhower et 8 en cépée avenue Franklin Roosevelt.



Commentaires de la commission d'enquête

La commission d'enquête souligne le soin pris à limiter les impacts des travaux au niveau du square J Perrin et surtout du jardin de la Nouvelle France. Elle note également le travail en cours sur le choix des espèces, à fois dans un respect des qualités paysagères et patrimoniales du site classé mais également de sorte à maintenir la biodiversité avec des espaces plus locales.

Le plan paysager des abords, tel que présenté à l'enquête, s'il était soigné et adapté aux abords stricts du monument, n'en demeurerait pas moins d'ampleur trop limitée face aux enjeux d'un tel aménagement, sans une inscription affirmée dans le site classé et un rapport à la Seine.

L'axe Nord-Sud, composant un parti architectural et urbain fort, devrait pouvoir pleinement prendre son sens par l'ouverture de la rue des Palais sur le jardin de la Nouvelle France, proposant ainsi une sortie pérenne et naturelle vers cet espace planté requalifié et permettant de ce fait une recomposition urbaine jusqu'à la Seine et une véritable inscription patrimoniale du monument

La recomposition du jardin de la Nouvelle France n'apparaîtrait plus alors comme une intervention essentiellement « cosmétique » - permettant d'intégrer au mieux un accès logistique au sein d'un espace boisé classé - mais comme un espace planté véritablement remis en valeur par sa fonction de débouché naturel du public dans un espace végétalisé, en contraste et complément avec le parti plus minéral du square Jean Perrin, et proposant au-delà une vue et un cheminement jusqu'à la Seine.

Le jardin de la Nouvelle France passerait ainsi du statut d'espace planté d'une « façade arrière » essentiellement de service, à celui d'un jardin s'inscrivant pleinement dans la recomposition patrimoniale et paysagère Nord-Sud du monument dans le site classé.

Question

5. Pouvez-vous présenter l'aménagement paysager étudié avenue Winston Churchill ?

Réponse de la Maitrise d'Ouvrage:



Figure 49 Vue du projet d'aménagement de l'avenue Winston Churchill © François Chatillon Architecte

Ce projet est en cours d'élaboration par François Chatillon. Il conservera le dessin historique en plan des parterres existants. Les arbres seront conservés, le cas échéant, légèrement taillés afin d'harmoniser leurs formes ou si leur état sanitaire le nécessite. Ce projet doit également intégrer l'ensemble des dispositifs permettant de garantir la sécurité et la sûreté des visiteurs de la Nef. Des systèmes de barriérage sont à l'étude, ceux-ci pouvant, le cas échéant être associés à la végétation haute. Un projet d'éclairage des contre-allées est également à l'étude. Celui-ci est étudié de manière à rester en cohérence avec celui développé pour les façades, à ne pas trop éclairer le soubassement du bâtiment (qui, pour des raisons architecturales et patrimoniales, ne nécessitent pas d'être "mis en avant et"), favoriser le développement de la faune dans les jardins de l'avenue Winston Churchill (éviter la pollution lumineuse)

Commentaires de la commission d'enquête

Cet aménagement, même s'il est encore peu défini, apparaît bien de nature à renforcer le lien entre le Petit et le Grand Palais, venant ainsi accompagner les interventions de la Ville de Paris au niveau du passage surélevé entre les deux Palais.

La commission d'enquête pense toutefois que l'intégration des mesures Vigipirate à cet endroit est cependant un enjeu fort qui demandera une grande vigilance pour ne pas dénaturer les abords classés de l'édifice classé.

Question

6. *Pouvez-vous préciser les espèces retenues dans le cadre du réaménagement des abords ?*

Réponse de la Maîtrise d’Ouvrage:

Le choix précis de la palette végétale est en cours, en étroite collaboration avec la Ville de Paris (DEVE) et la DRIEE (Inspection des sites) Celui-ci mixera, d’une part, les espèces ornementales et horticoles afin de tenir compte du caractère du site classé et, d’autre part, les espèces indigènes et régionales afin de favoriser leur adaptation et la biodiversité.

Commentaires de la commission d’enquête

La commission prend bonne note de ce point, tout à fait important.

Question

7. *Bilan des surfaces imperméabilisées : pouvez-vous présenter un bilan chiffré et spatialisé de ces surfaces ?*

Réponse de la Maîtrise d’Ouvrage:

Ci-dessous, des plans l’état existant et des modifications apportées par le projet montrant l’évolution des surfaces imperméabilisées, perméables ou semi-perméables, ainsi que leur localisation :

Bilan spatialisé (existant/projet) :

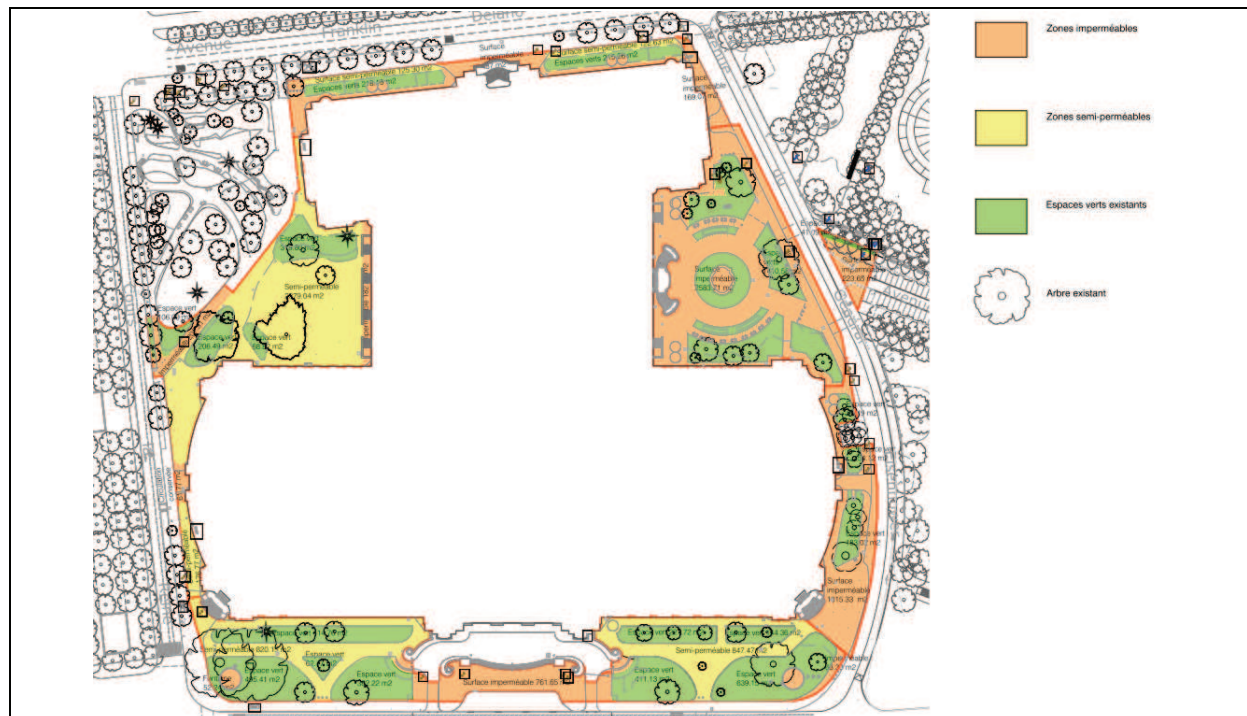


Figure 79 Plan actuel des zones perméables, semi-perméables et imperméables

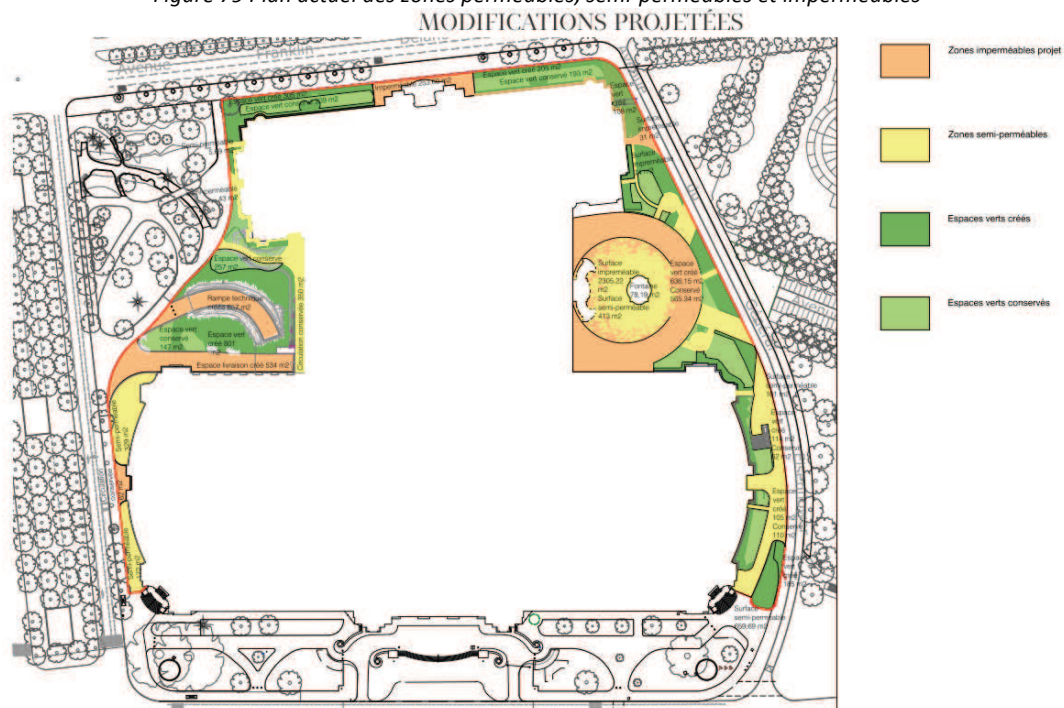


Figure 80 Plan du projet des zones perméables, semi-perméables et imperméables, aucune modification apportée sur l'avenue Winston Churchill

Bilan chiffré :

LIEUX	ZONES PERMEABLES (m²)			ZONES SEMI-PERMEABLES (m²)			ZONES IMPERMEABLES (m²)			Zone totale Existant	Zone totale projet
	Existant	Projet	Créée ou Supprimée	Existant	Projet	Créée ou Supprimée	Existant	Projet	Créée ou Supprimée		
W Churchill	2 770,92	2 611,87	-159,05	1 794,62	2 016,94	222,32	929,46	866,19	-63,27	5 495,00	5 495,00
F Roosevelt	436,45	912,00	475,55	247,93	5,69	-242,24	487,00	253,69	-233,31	1 171,38	1 171,38
Eisenhower	291,26	684,00	392,74	0,00	760,69	760,69	1 184,43	31,00	-1 153,43	1 475,69	1 475,69
Square Perrin	1 410,58	1 201,49	-209,09	0,00	413,00	413,00	2 661,32	2 457,41	-203,91	4 071,90	4 071,90
JDNF / Cour la Reine	701,20	1 205,00	503,80	2 555,81	894,00	-1 661,81	451,99	1 610,00	1 158,01	3 709,00	3 709,00
Avenue de Selves	41,09	264,74	223,65	0,00	0,00	0,00	223,65	0,00	-223,65	264,74	264,74
ENSEMBLE DES ABORDS	5 651,50	6 879,10	1 227,60	4 598,36	4 090,32	-508,04	5 937,85	5 218,29	-719,56	16 187,71	16 187,71

Question

8. Zone logistique sur le Cours la Reine : p.99 de la pièce B, mentionne une surface existante pour JDNF/Cours la Reine de 451,99m², après travaux 1 1610m², soit une augmentation de 1 158,01m². Quels sont les aménagements prévus pour limiter l'impact de cette installation et pouvoir s'intégrer au mieux dans le site classé ? Quels seront leur degré de réversibilité ?

Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage:

Le bilan des surfaces au niveau du Jardin de la Nouvelle France (extension) est le suivant :

- surface perméable : +503,80 m² ;
- surface semi-perméable : - 1 661,81 m² ;
- surface imperméable : +1 158,01 m².

En effet, sur ce secteur, le bilan est favorable aux surfaces imperméables en raison de la création de la rampe logistique et de l'aire de livraison au droit de la galerie sud-ouest. En revanche, l'essentiel le reste du jardin redevient végétal et donc perméable alors qu'il est aujourd'hui une zone logistique en stabilisé (semi-perméable). La compensation en matière de perméabilité des sols se fait sur l'ensemble du périmètre du projet sur lequel le bilan est très nettement favorable aux zones perméables (+1227,60 m²) au détriment des zones imperméables (-719,56 m²). L'aménagement de cette rampe d'accès en sous-sol est un aménagement non réversible, mais protégé du risque inondation par des parois étanches.

Commentaires de la commission d'enquête

Ce bilan montre effectivement un impact globalement positif en matière d'imperméabilisation. Ce dernier devra être repris pour intégrer les dernières surfaces à déclasser dans le Jardin de la Nouvelle France.

Ce bilan comptable doit toutefois pouvoir être remis en perspective, l'intégration environnementale et paysagère nécessitant une approche élargie du monument dans le site classé, à la hauteur de ce projet ambitieux. La commission salue en ce sens l'évolution du dossier et le travail à venir sur le terre-plein central du Cours la Reine.

Question

9. *Bonne santé écologique des arbres à proximité de la rampe logistique Jardin de la Nouvelle France (extension) et dans la zone logistique sur le Cours la Reine : quelles mesures sont prévues pour protéger le système racinaire ?*

Réponse de la Maîtrise d’Ouvrage:

L'ensemble des nouveaux aménagements au sein du Jardin de la Nouvelle France (extension) a été conçu en veillant à protéger le système racinaire des arbres. Par exemple, la rampe logistique a été implantée à une distance dessinée de 9 mètres du platane le plus important et son accès à une distance de 6 m de l'érable situé à l'entrée de la future rampe.

L'emprise et le tracé de la rampe dans le Jardin de la Nouvelle France (extension) résulte d'une concertation avec les services de la Ville de Paris (DEVE), de la DRAC (UDAP) et de la DRIEE (inspection des sites) et ces mêmes précautions seront mises en place pour l'installation sur le Cours la Reine : avant toute installation, une concertation préalable la DEVE et la DRIEE sera effectuée afin de garantir la protection des arbres.

Commentaires de la commission d'enquête

Ces mesures apparaissent effectivement essentielles pour garantir la préservation effective des sujets concernés.

L'occupation du Cours la Reine pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2014 devra faire l'objet des mêmes précautions.

Impact sur le sous-sol et la ressource en eau

Questions posées par la commission d'enquête

Les aspects devant être traités concernent, à la fois les dispositions à prendre en phase chantier de rabattage de la nappe, mais aussi en phase exploitation, des dispositions prises pour se conformer au PPRI de Paris, le site étant situé en zone bleu foncé de grand écoulement. Sont également concernés les évacuations des eaux de pluie et des eaux usées.

Des excavations importantes seront menées dans le cadre des travaux.

« Conformément au Code de l'Environnement, un dossier d'Autorisation temporaire au titre de la Loi sur l'Eau sera réalisé. avant le démarrage des travaux pour l'exécution des travaux de creusement des niveaux de sous-sol. En phase d'exploitation, une déclaration devra être faite.

Pour protéger le Grand Palais vis-à-vis des remontées de la nappe d'accompagnement de la Seine, un cuvelage totalement étanche équipera et protégera l'ensemble des sous-sols jusqu'à un événement de type crue centennale.

Des modélisations ont été effectuées pour étudier l'effet des installations souterraines en tant qu'obstacle aux écoulements de la nappe des alluvions. Elles ont conclu à une influence très faible et peu significative du projet sur l'écoulement des eaux souterraines en cas de crue. Le cuvelage ne sera pas un obstacle à l'écoulement de la nappe d'eau souterraine. Les bâtiments avoisinants ne seront pas concernés par cet effet barrage.

Le Grand Palais est situé en zone d'abattement renforcé. (zone jaune) du zonage pluvial annexé au plan d'assainissement de Paris. Le projet doit donc respecter les dispositions en vigueur, et garantir un objectif minimal d'abattement volumique des 12 premiers millimètres de pluie en 24 heures (pluies courantes), ou si cet abattement est techniquement impossible, faire une demande de dérogation auprès des services de la Ville de Paris.

En parallèle, les réseaux d'eaux pluviales du site devront pouvoir récolter les eaux d'une pluie décennale.

Pour la gestion des pluies exceptionnelles, les trop-pleins des ouvrages de gestion des eaux pluviales seront raccordés au réseau d'assainissement. Le maître d'ouvrage devra déposer une demande d'autorisation de rejet des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement (en parallèle du dépôt du permis d'aménager)... »

Questions :

1. *Pouvez-vous présenter les mesures prévues pour respecter les dispositions en vigueur du zonage pluvial ?*
2. *Pouvez-vous présenter les dispositions prises en particulier au niveau de la rampe d'accès logistique pour la protection du bâtiment, ou au niveau du square Jean Perrin, conformément aux dispositions du règlement du PPRI de Paris et donc sa capacité à résister à une immersion prolongée.*

3. *Pouvez-vous présenter les compensations prévues en raison des délais/remblais prévus dans le cadre des réaménagements des espaces extérieurs ?*
4. *Gestion des eaux pluviales : des dispositions sont-elles envisagées par rapport au risque de pollution lié au plomb des toitures*

Réponses et commentaires techniques de la Maîtrise d’Ouvrage

Question :

1. *Pouvez-vous présenter les mesures prévues pour respecter les dispositions en vigueur du zonage pluvial ?.*

Réponse de la Maîtrise d’Ouvrage

Le Grand Palais se situe en zone jaune du zonage pluvial de la Ville de Paris, c’est-à-dire que les 12 premiers millimètres d’eau de pluie doivent être retenus et non rejetés à l’égout.
Les principes envisagés sont les suivants :

- * principe de solidarité entre les surfaces : les surfaces végétalisées en pleine terre recueilleront les eaux de ruissèlement issues des surfaces semi-perméables et imperméables de proximité ;
- * pour les secteurs imperméables plus contraints comme la rampe logistique et le square Jean Perrin, des systèmes de gestion complémentaires seront mis en œuvre :
 - nivellement de façon à diriger le fil d’eau vers les espaces végétalisés, création de zones tampons ;
 - pour la rampe logistique, création d’une légère contrepente en amont de la rampe pour limiter les écoulements d’eaux pluviales des autres secteurs vers la rampe ou encore collecte des eaux pluviales en pied de rampe et rejet dans les espaces plantés du Jardin de la Nouvelle France (extension) par une pompe de relevage ;
 - dans le square Jean Perrin, installation d’une structure alvéolaire ultralégère en sous-sol.

Question :

2. *Pouvez-vous présenter les dispositions prises en particulier au niveau de la rampe d’accès logistique pour la protection du bâtiment, ou au niveau du square Jean Perrin, conformément aux dispositions du règlement du PPRI de Paris et donc sa capacité à résister à une immersion prolongée.*

Réponse de la Maîtrise d’Ouvrage:

La rampe logistique est protégée du risque inondation par un système de batardeau (ou barrière anti-inondation) en haut de la rampe qui respecte la cote PPRI (32,77 NVP).

Les aménagements nouveaux situés en-dessous de la cote PPRI (32,77 NVP) seront protégés par un cuvelage étanche et des menuiseries étanches et capables de résister à une immersion prolongée. Le cuvelage protégera le nouveau niveau de sous-sol à une cote de 25.00 NVP. Il n’est donc pas nécessaire de prévoir de système de pompage puisque le cuvelage sera parfaitement étanche.

Toutes les portes dont celles du Square Jean Perrin seront munies de batardeaux mobiles qui garantiront l’étanchéité du monument en cas de crue selon la réglementation du PPRI de Paris.

Le sous écoulement de la nappe ne sera pas impacté car les parois moulées dans cette zone de la Nef existent déjà. L’écoulement, le flux de la nappe est donc aujourd’hui déjà empêché par les parois existantes. Le projet vient simplement « fermer » le volume déjà délimité par les parois moulées mises en place auparavant pour garantir la bonne tenue structurelle de l’édifice. Toutes les zones seront cuvelées jusqu’à 25.70 NVP, de 6 mètres 50 en dessous du niveau de la rue et des plus hautes eaux connues.

Le niveau de la nappe phréatique se situe autour de 23 et 24 NVP en régime normal.

Commentaires de la commission d’enquête

La commission d’enquête note les compléments d’informations présentés.

Elle rappelle que le respect des réglementations fait partie des obligations pour tout maître d’œuvre.

La localisation du Grand Palais, à proximité immédiate de la Seine, appelle nécessairement une vigilance particulière, non seulement en phase travaux mais également en période d’exploitation.

La réalisation d’un sous-sol partiel sous un monument historique surplombé d’une vaste verrière peut générer des tassements différentiels, déstabilisant le bâti, et générant des risques potentiels pour sa structure et la sécurité des personnes et des biens.

Par ailleurs, le projet prévoit de modifier l’accès général au Palais de la Découverte, en l’abaissant au niveau du soubassement actuel, situé en-dessous du niveau des plus hautes eaux connues (PHEC). La nouvelle rampe d’accès au sous-sol logistique créé constituera également un autre point sensible.

Des solutions techniques devront ainsi être étudiées, des protections adaptées mises en place et des plans de secours établis pour limiter les impacts potentiels.

Et les impacts en matière de dépassement des coûts, voire du calendrier de réalisation devront être anticipés.

Question :

3. *Pouvez-vous présenter les compensations prévues en raison des délais/remblais prévus dans le cadre des réaménagements des espaces extérieurs ?*

Réponse de la Maîtrise d’Ouvrage:

Au sens de la réglementation concernant le risque inondation, la protection du volume de la nouvelle rampe d’accès au sous-sol logistique constitue un remblai, c’est-à-dire que cela limite à la capacité d’expansion des eaux en cas de crue exceptionnelle. Ce volume de 923 m3 doit être compensé sur la parcelle. Il le sera grâce aux déblais du square Jean Perrin (environ 2 500 m3, celui-ci étant inondable.). Les portes d’accès au niveau du square Jean Perrin seront étanches.

Commentaires de la commission d’enquête

La commission d’enquête prend note de cette réponse, tout en rappelant les points présents dans sa précédente réponse.

Question :

4. *Gestion des eaux pluviales : des dispositions sont-elles envisagées par rapport au risque de pollution lié au plomb des toitures ?*

Réponse de la Maîtrise d’Ouvrage:

Le monument historique comporte certaines parties de toiture recouverte de plomb, la présence de plomb sur les toitures du Grand Palais empêche de récupérer les eaux de pluies collectées en toiture pour un usage sanitaire, à l’inverse de celles collectées dans le square Jean Perrin et le Jardin de la Nouvelle France (extension) dont les 12 premiers millimètres seront retenus conformément au Plan Paris Pluie.

La question de l’infiltration des eaux de pluie ne concerne que les abords du Grand Palais. Les eaux de pluie collectées sur les toitures du Grand Palais sont envoyées à l’égout sans infiltration. Le Grand Palais, monument historique n’a aucune obligation s’agissant de la récupération et de l’infiltration des eaux de pluie. La remise en place de toitures en plomb a été dictée par la DRAC et empêche donc toute récupération et réutilisation de ces eaux de pluie.

Commentaires de la commission d’enquête

La commission d’enquête tient à rappeler la plus grande vigilance au niveau des travaux à venir, les conséquences récentes d’un chantier sur la cathédrale Notre-Dame appelant des mesures très strictes en matière de conduite de chantier.

Volet énergie

Questions posées par la commission d'enquête

L'enjeu pour le projet de réaménagement du Grand Palais est de concilier frugalité énergétique avec confort des utilisateurs et des usagers ainsi que de s'assurer des conditions optimales pour la conservation des œuvres

Pour limiter les consommations énergétiques, plusieurs types de travaux complémentaires sont prévus :

- isolation à tous les niveaux du bâtiment ;
- amélioration de l'étanchéité, entre les menuiseries et les murs ;
- amélioration de la performance des vitrages des verrières extérieures, mise en place de double vitrage pour les menuiseries des verrières intérieures, optimisation des performances des plafonds des galeries ;
- installation de protections solaires/occultations intérieures dans toutes les zones d'espaces de travail ;
- installation d'ouvrants de ventilation naturelle des combles au-dessus des galeries et des rotondes, des combles du Bâtiment Intermédiaire Nord /Bâtiment Intermédiaire Sud, etc.

Les travaux de rénovation énergétiques prévus dans le cadre du réaménagement du Grand Palais doivent permettre, à la fois de diminuer les consommations énergétiques du bâtiment, de proposer une utilisation de la Nef tout au long de l'année et enfin d'apporter un meilleur confort pour les usagers et utilisateurs.

Pour limiter les émissions de gaz à effet de serre (GES), le chauffage sera assuré par un raccordement au CPCU et la climatisation par un raccordement au réseau CLIMESPACE.

Il est annoncé dans le dossier que les travaux énergétiques prévus dans le cadre du projet permettent de répondre aux objectifs définis par le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et le Plan Climat-Energie Territorial (PCAET) de la Ville de Paris en limitant les consommations d'énergie et les GES, en améliorant notamment l'isolation de son bâtiment.

Question :

1. *Pouvez-vous présenter les études techniques portant Le projet prévoit une ventilation naturelle de la Nef par la mise en place d'ouvrants motorisés en partie haute (environ 370 m²) et sur les impostes des portes charretières de façon à pouvoir évacuer la chaleur en été. Ils seront asservis à la température (ouverture lorsque la température extérieure sera supérieure à 30 °C ou lorsque la température de la zone d'occupation atteindra 24°C) et à une sonde CO2 pour favoriser le contrôle de la qualité de l'air. Cette ventilation naturelle permettra de diminuer les appels de puissances et les consommations énergétiques associées.*
2. *Les consommations d'énergie ont t'elles fait l'objet d'une modélisation pour anticiper les coûts d'exploitation et ses incidences en matière de gestion l'équipement ?*
3. *Quelle part d'énergies renouvelables prévoit le projet ?*

Réponses et commentaires techniques de la Maîtrise d'Ouvrage

Question :

- 1. Pouvez-vous présenter les études techniques portant sur l'isolation de la Nef et la mise en place d'un système de ventilation naturelle les mesures mises en œuvre au niveau des vitrages pour permettre de se conformer aux objectifs définis dans le SRCAE et le PCAET de la Ville de Paris ?*

Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage:

Le projet prévoit une ventilation naturelle de la Nef par la mise en place d'ouvrants motorisés en partie haute (environ 370 m²) et sur les impostes des portes charretières de façon à pouvoir évacuer la chaleur en été. Ils seront asservis à la température (ouverture lorsque la température extérieure sera supérieure à 30 °C ou lorsque la température de la zone d'occupation atteindra 24°C) et à une sonde CO2 pour favoriser le contrôle de la qualité de l'air. Cette ventilation naturelle permettra de diminuer les appels de puissances et les consommations énergétiques associées.

Question :

- 2. Les consommations d'énergie ont t'elles fait l'objet d'une modélisation pour anticiper les coûts d'exploitation et ses incidences en matière de gestion de l'équipement ?*

Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage:

Une étude en coût global est menée et mise à jour à chaque phase d'études. Cette étude prend en compte :

- * le coût des consommations énergétiques et d'eau ;
- * le coût de maintenance technique ;
- * le coût de nettoyage ;
- * le coût du renouvellement.

Actuellement, le Grand Palais est chauffé au moyen d'une chaufferie gaz et un groupe frigorifique à condensation par air installé en extérieur du côté du jardin de la Reine assure la climatisation partielle du bâtiment.

D'après les relevés de l'année 2017, les consommations énergétiques du Grand Palais étaient d'environ :

- * 10 244 Mwh d'électricité ;
- * 9 370 Mwh de gaz.

L'analyse des consommations de gaz par zone menée dans le cadre de l'APS met en évidence que les Galeries d'exposition Nord, le Palais de la découverte, la Nef et l'ensemble des bureaux situés en porte C constituent les espaces les plus énergivores, puis dans une moindre mesure le salon d'honneur et la galerie Sud-Est.

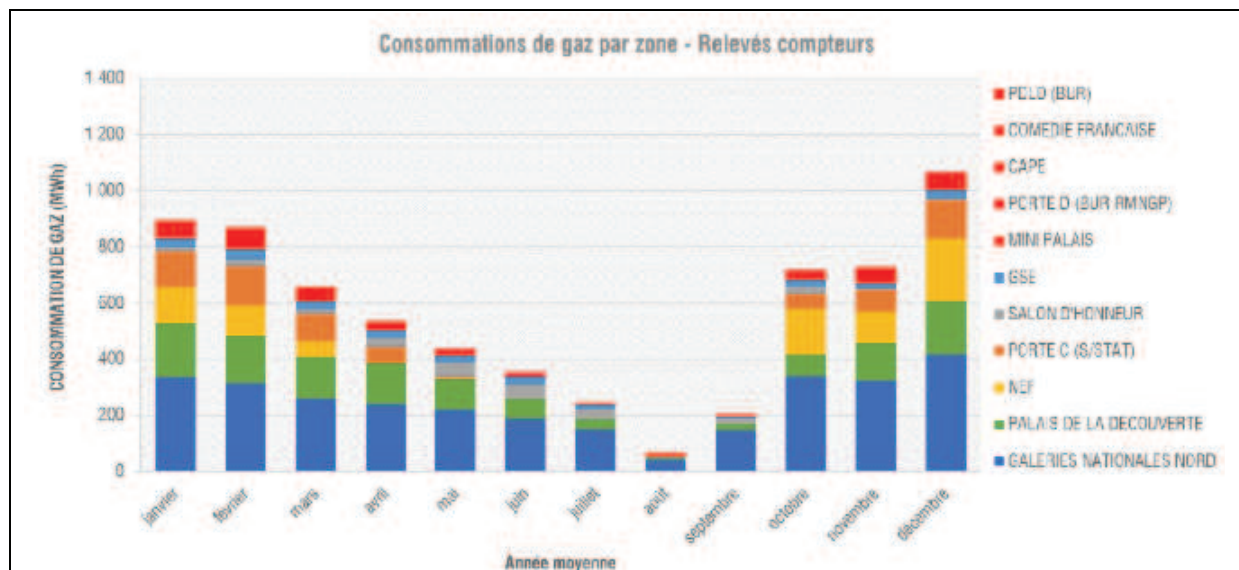


Figure 81 Consommations de gaz par zone, état actuel © Notice Environnementale APS FBC

L'enjeu pour le projet de réaménagement du Grand Palais est de concilier frugalité énergétique avec confort des utilisateurs et des usagers ainsi que de s'assurer des conditions optimales pour la conservation des œuvres.

Outre l'aspect consommation énergétique, le Grand Palais fait l'objet de déperditions énergétiques importantes comme en témoignent les thermographies réalisées par l'APUR (figures suivantes). De façon logique, les déperditions au niveau du bâtiment sont plus marquées en hiver qu'en été. Quelle que soit la saison, les déperditions les plus importantes se produisent au niveau du Palais d'Antin, particulièrement par la Rotonde et dans la partie Nord du Grand Palais, notamment au niveau des galeries Nord et de la Nef.

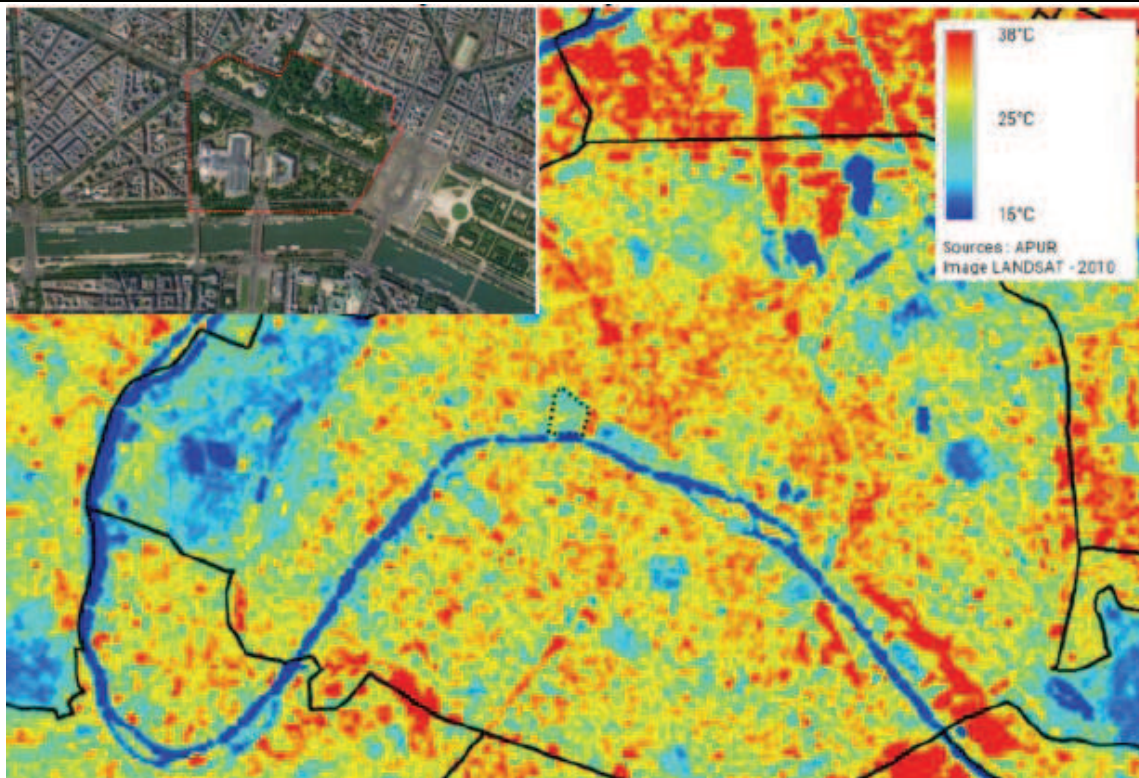


Figure 83 Thermographie d'été (c) APUR

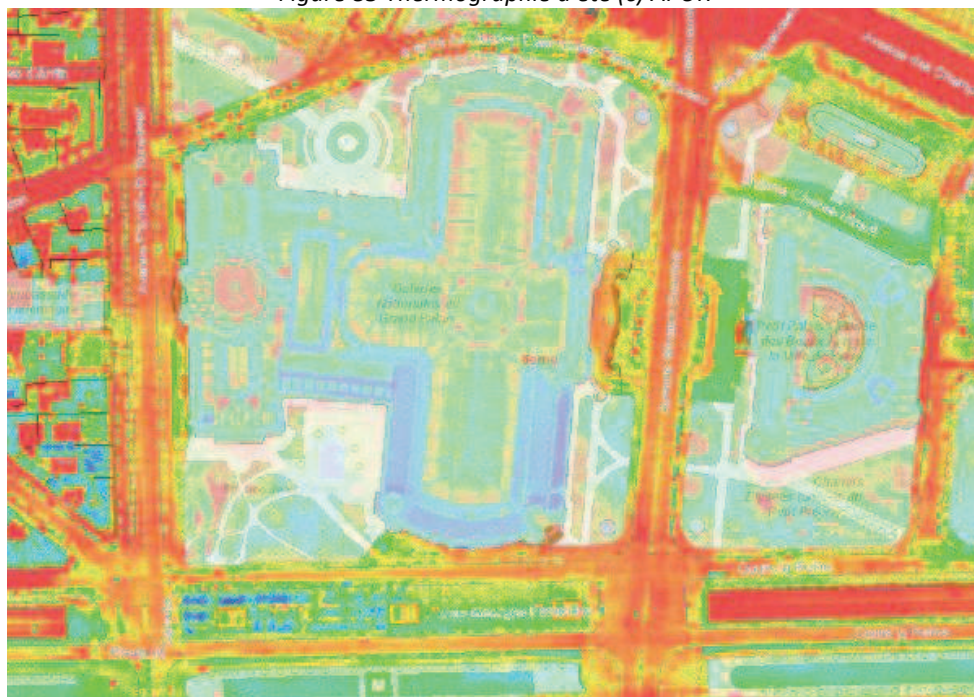


Figure 84 Thermographie d'hiver du Grand Palais. © APUR.

Un système de régulation thermique permettant de contrôler strictement les apports énergétiques en fonction des activités et notamment pour ce qui concerne la Nef et les Galeries en réduisant les consommations en période de montage et de démontage. Les consignes concernant la thermographie de la Nef ne demandent pas d'indications précises en terme de température mais bien d'accéder à une amélioration de confort. La Nef ne sera pas climatisée mais grâce au système de ventilation naturelle et au plancher réversible, elle pourra être rafraîchie (ouverture lorsque la température extérieure sera supérieure à 30 °C ou lorsque la température de la zone d'occupation atteindra 24°C).

Etude de Franck Boutté Consultants présentant les principes de ventilation naturelle dans la Nef en été, de dalle active réversible (sans les planchers secs ou tout autre élément complémentaires sur les balcons) et les résultats des STD été/hiver (sans planchers secs ni ventilo-convecteurs sur les balcons) :

Ventilation naturelle de la nef

La mise en place d'une ventilation naturelle contrôlée permet d'évacuer l'air chaud en période estivale. Ce dispositif passif a un impact significatif sur la réduction de l'inconfort thermique et du besoin de rafraîchissement.

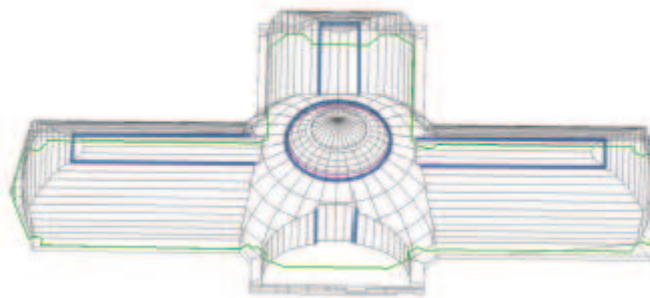
Les ouvrants de désenfumage et de ventilation naturelle automatisée sont mutualisés.

Au total, 371m² (surface brute) d'ouvrants sont prévus en partie sommitale. S'y ajoutent des ouvrants motorisés prévus en imposte des portes charretières. La surface des ventelles en imposte des portes charretières Nord et Sud est d'environ 20 m² au total.

Afin de garantir la pérennité du fonctionnement, les ouvrants de ventilation seront prévus pour 10 000 cycles au minimum et/ou prévus explicitement et garantis pour un fonctionnement mixte (désenfumage/ ventilation).

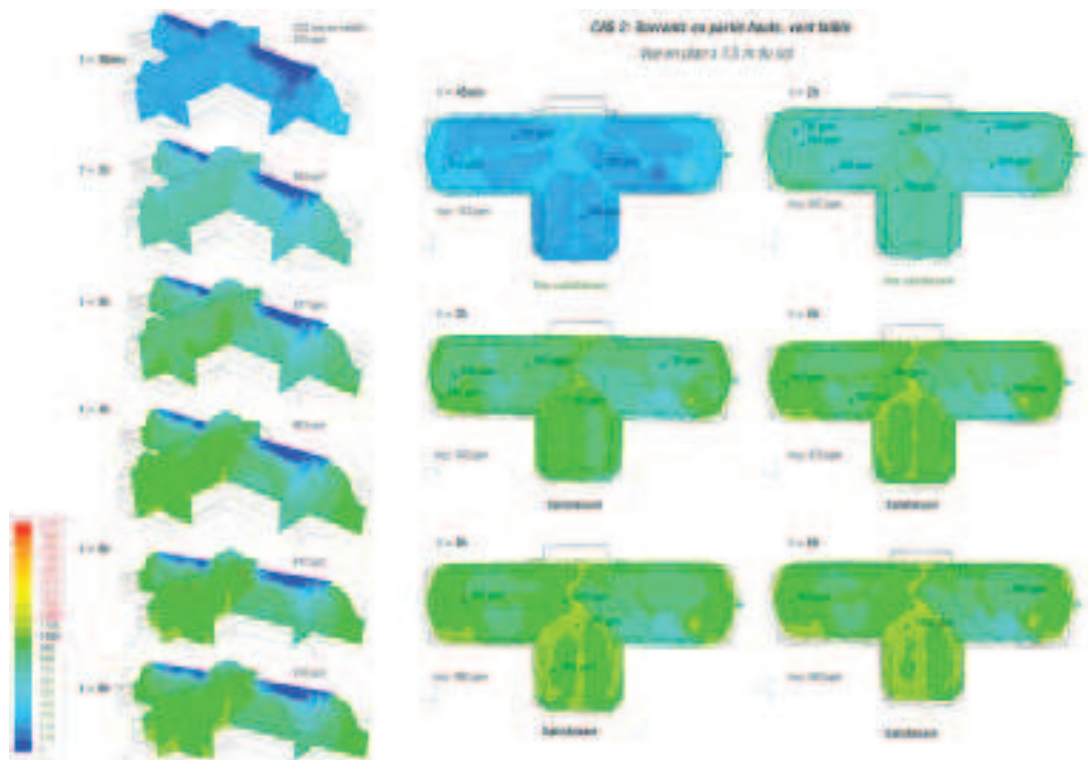
Un dispositif anti-intrusion est prévu afin d'éviter l'entrée de volatiles dans la Nef en fonctionnement.

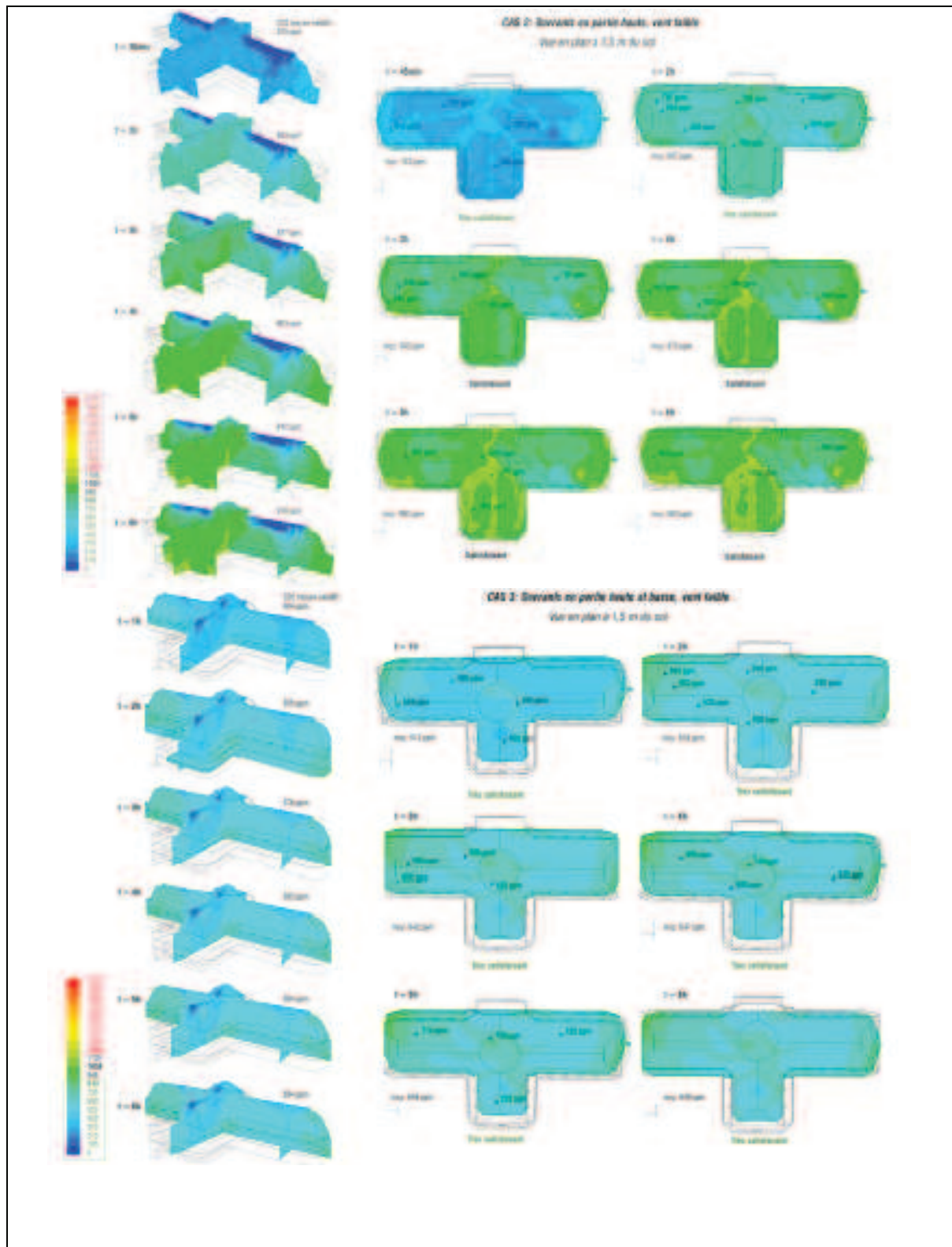
Ces ouvrants de ventilation seront asservis pour le confort à une consigne de température (sonde intérieure et extérieure). L'activation du système la nuit permettra de rafraîchir les parois intérieures et notamment la dalle de plus grande inertie afin de bénéficier du déphasage entre les températures diurnes et nocturnes





Les ouvrants de ventilation naturelle sont également nécessaires pour l'apport d'air neuf et asservis à des sondes CO2. Par rapport à la situation présente, cela permettra une amélioration de la qualité de l'air en particulier lors de grands évènements. Des études paramétriques en CFD ont été réalisées pour vérifier la qualité de l'air et évaluer l'impact de la mise en place d'ouvrants en partie basse.



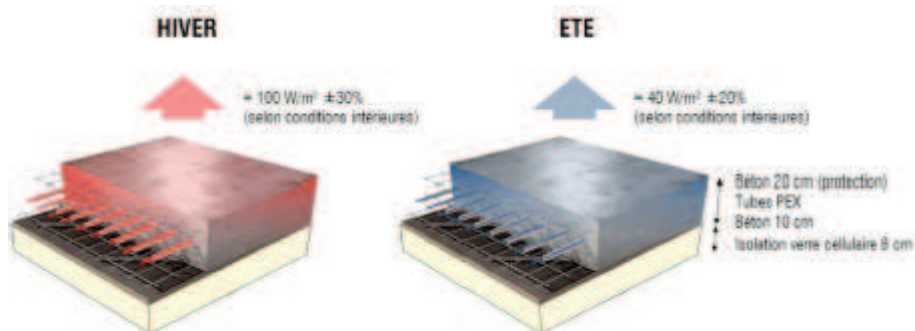


Analyse CFD de la qualité de l'air (concentration de CO₂ en ppm) dans le cas de la mise en place d'ouvrants de ventilation en partie haute et basse pour 12 000 pers pendant 6h d'occupation et pour une vitesse de vent très légère en partie haute (cas défavorable). Convergence au bout de 6h d'occupation à 650 ppm ce qui est très satisfaisant dans les cas ouvrants en partie haute et basse. Convergence à 1000 ppm dans le premier scénario sans ouvrant en partie basse.

Principe de traitement thermique de la Nef

Le principe de traitement thermique envisagé consiste en la mise en place d'un système de dalle active sur une surface nette d'environ 8 400 m² au RDC de la Grande Nef.

Une dalle active est un système thermique permettant de chauffer ou de rafraîchir un espace, consistant en la mise en place d'un réseau de tubes en polyéthylène incorporé sur un treillis métallique avant que la dalle en béton ne soit coulée. Le système exploite l'inertie thermique de la masse de béton pour stocker et diffuser de la chaleur ou de la fraîcheur.



Ce système fonctionne à basse température ce qui permet de réduire les consommations énergétiques. La chaleur est apportée principalement de manière radiative et l'effet est ainsi localisé à proximité de l'émetteur.

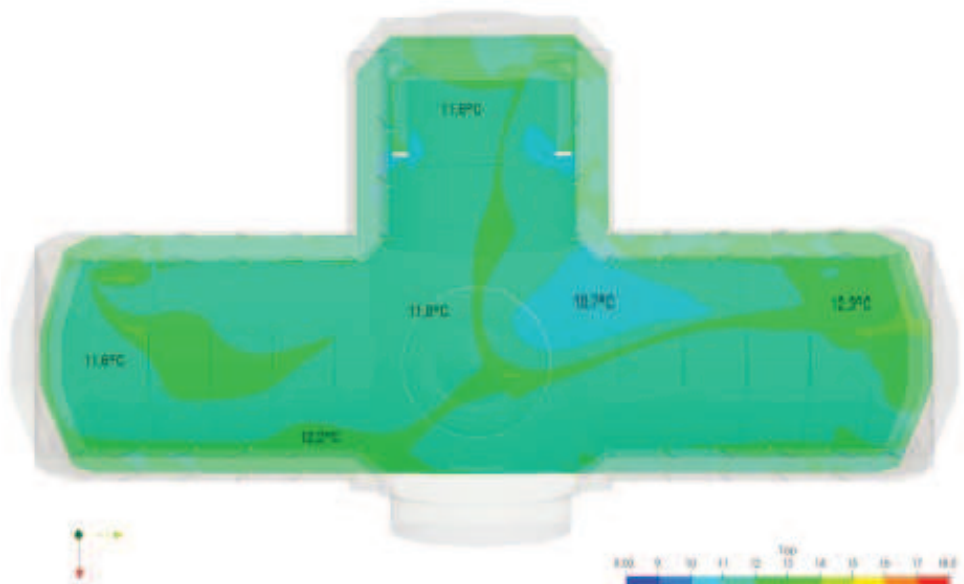
Etant donné que la nef est un volume très déperditif en hiver (taux d'infiltration élevé, verrière en simple vitrage) et caractérisé par d'importants apports solaires en été (effet de serre, avec une verrière sans protection solaire), ce système de faible puissance agira davantage comme un correcteur thermique que comme un système de conditionnement.

Il sera ainsi possible d'obtenir une température ressentie en hiver d'environ 16°C pour une température extérieure de 3°C et d'environ 12°C pour les périodes les plus froides contre 5°C actuellement (température mesurée à l'hiver 2019). En été, la température ressentie est estimée par CFD entre 31°C et 35°C pour une température extérieure de 30°C selon l'importance des apports internes et la vitesse du vent (impact sur la ventilation naturelle). Sans dispositif, une température de 45°C a été relevée dans la nef pour une température extérieure de 31°C le 20 juin 2018.

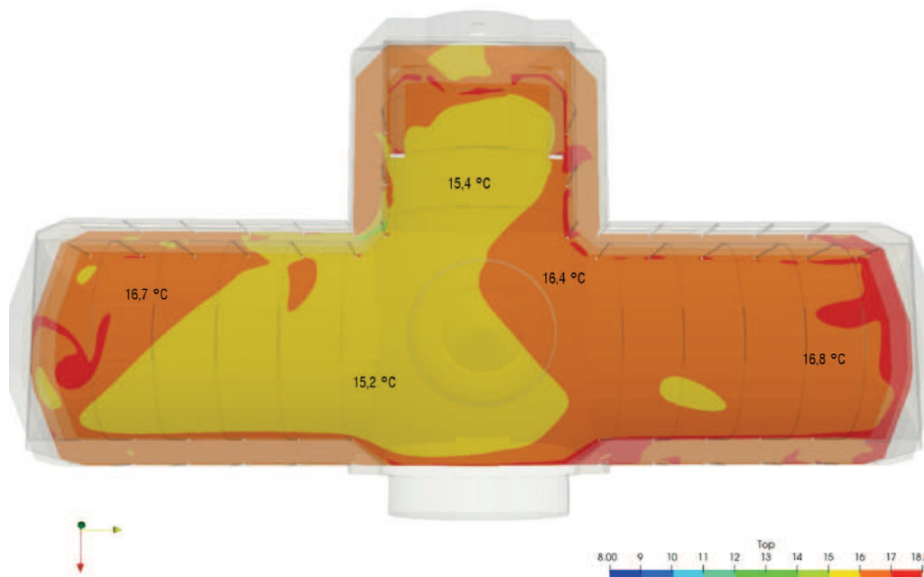
Dans le cadre de la rénovation, la nef sera équipée également de galeries techniques donnant accès pour les exploitants à des points de branchements en eau chaude et eau glacée. Ce dispositif permettra d'apporter pour certaines manifestations des appoints de traitement

thermique pour obtenir des températures supérieures à 19°C ou inférieures à 28°C, en utilisant l'énergie vertueuse des réseaux de chaleur CPCU et Climespace.

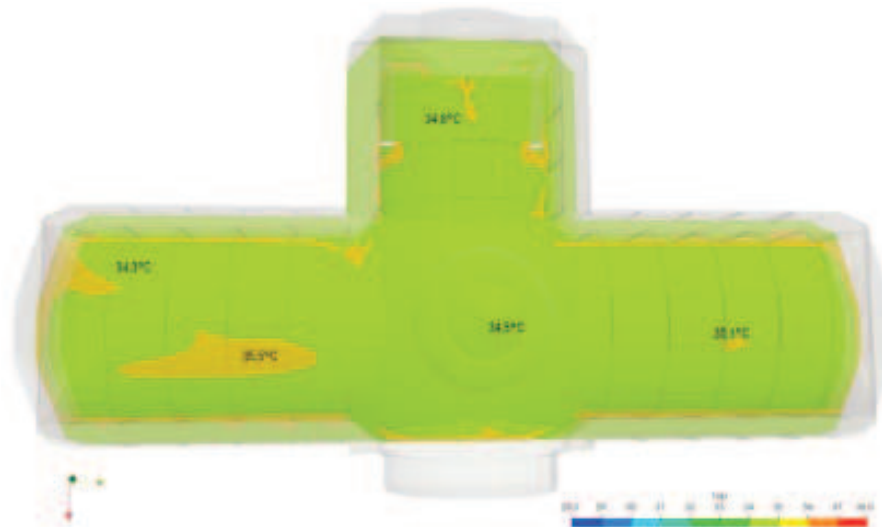
Simulations CFD – Scénario Hiver sans apport interne / cas critique



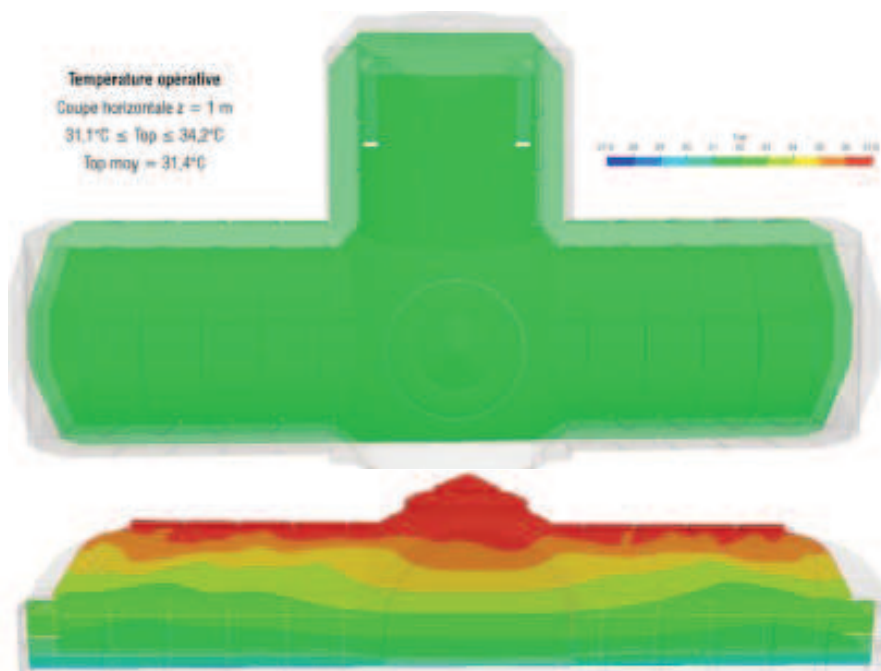
Température ressentie obtenue au niveau de la zone d'occupation (moyenne de 11,8°C) pour un scénario sans apport en hiver alors que la température extérieure est de -3°C (vent fort).



Température ressentie obtenue au niveau de la zone d'occupation (moyenne de 16,1°C) pour un scénario sans apport en hiver alors que la température extérieure est de 3°C.

Simulations CFD – Scénario Eté / cas critique

Température ressentie obtenue au niveau de la zone d'occupation (moyenne de 34,7°C) pour un scénario avec apports internes importants (120 W/m²) en été alors que la température extérieure est de 30°C.



Température ressentie obtenue (moyenne de 37°C) pour un scénario sans apports internes en été (apports solaires importants) alors que la température extérieure est de 30°C. Température en coupe (effet de stratification) faisant apparaître l'effet de traitement localisé obtenu par la dalle active.

Question :

3. *Quelle part d'énergies renouvelables prévoit le projet ?*

Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage:

Pour le volet production de chaud, le projet prévoit de remplacer les chaudières à gaz anciennes présentant des dysfonctionnements par le raccordement au réseau de chaleur de la ville de Paris (CPCU). Ce réseau produit de la chaleur à partir de différentes sources d'énergie, y compris renouvelables (biomasse, incinération d'ordures, cogénération, etc.)

Il n'est pas prévu d'autres moyens d'alimentation par énergies renouvelables : les panneaux photovoltaïques ne pouvant pas s'intégrer en toiture en raison du classement du bâtiment et la géothermie n'est pas compatibles avec les contraintes du projet, du site et du bâtiment.

Pour limiter les consommations énergétiques des plusieurs types de travaux complémentaires sont prévus :

- * isolation à tous les niveaux du bâtiment (laine minérale pour le plafond du sous-sol terre-plein du soubassement, laine de verre dans certaines parties des combles et toiture, etc.),
- * amélioration de l'étanchéité entre les menuiseries et les murs,
- * amélioration de la performance des vitrages des verrières extérieures, mise en place de double vitrage pour les menuiseries des verrières intérieures, optimisation des performances des plafonds des galeries
- * installation de protections solaires/occultations intérieures dans toutes les zones tertiaires (GCS, PAS, ROA combles)
- * installation d'ouvrants de ventilation naturelle les combles au-dessus des galeries et des rotondes, les combles du BIN/BIS et pour la ventilation naturelle de l'observatoire.

De plus, les galeries seront équipées de plafonds verriers afin de profiter de l'apport de lumière naturelle zénithale venant des verrières existantes.

Si des mesures sont prises sur l'ensemble du bâtiment, la Nef, la Rotonde d'Antin et les galeries d'expositions ont fait l'objet d'analyses thermiques détaillées pour choisir les dispositifs à mettre en œuvre.

Commentaires de la commission d'enquête

L'enjeu en matière de maîtrise de l'énergie est important pour le projet de réaménagement du Grand Palais qui doit concilier frugalité énergétique avec confort du public et des personnels, tout en assurant des conditions optimales pour la conservation des œuvres.

Les travaux de rénovation énergétique prévus dans le cadre du réaménagement du Grand Palais doivent permettre, à la fois de diminuer les consommations énergétiques du bâtiment, de proposer une utilisation de la Nef tout au long de l'année et enfin d'apporter un meilleur confort pour les usagers et le personnel. L'approche en coût global apparaît pertinente afin de disposer d'une vision complète des dispositifs techniques et des retombées en matière d'exploitation.

La commission d'enquête considère que le volet énergie est bien pris en compte et correctement évalué.

Elle attire l'attention toutefois sur les risques de dérapages de coûts liés à la technicité générale de l'opération, sa complexité en matière de conduite d'intervention et d'acteurs, de calendrier contraint par l'ouverture pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Il serait dommageable que des arbitrages se fassent en défaveur des mesures présentées pour la maîtrise de l'énergie.

Confort acoustique et confort visuel

Observations recueillies pendant l'enquête et questions posées par la commission d'enquête

Les travaux de restauration et de réaménagement doivent permettre de retrouver l'éclairage zénithal originel et de favoriser au maximum l'éclairage naturel, tout particulièrement au niveau du Palais de la découverte.

Le dossier indique par ailleurs que des mesures seront mises en œuvre pour réduire la pollution lumineuse liée à la mise en valeur du monument et de ses abords.

Il est également prévu de travailler l'isolement acoustique du Grand Palais pour permettre à la fois :

- de limiter les nuisances sonores en provenance de l'extérieur (trafic notamment) ;
- de limiter les nuisances sonores du Grand Palais envers le voisinage

Question :

1. *L'implantation future des espaces de médiation en zone ouverte a suscité des interrogations quant au volume sonore dégagé par la fréquentation d'un public jeune et du confort acoustique résultant, au niveau des espaces de médiation notamment (obs. 51 et 79 du registre électronique) : pouvez-vous préciser ce qui est envisagé à cet égard ?*
2. *Qu'est-il prévu à l'usage des personnes malentendantes ou présentant un handicap visuel ?*

Réponses et commentaires techniques de la Maîtrise d'Ouvrage

Question :

1. *L'implantation future des espaces de médiation en zone ouverte a suscité des interrogations quant au volume sonore dégagé par la fréquentation d'un public jeune et du confort acoustique résultant, au niveau des espaces de médiation notamment (obs. 51 et 79 du registre électronique) : pouvez-vous préciser ce qui est envisagé à cet égard ?*

Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage:

Selon le calendrier actuel du projet, les études de maîtrise d'œuvre seront lancées fin 2021 ; il n'est donc pas possible à ce stade de donner des réponses précises sur ce point. Il est à noter que si certains des espaces de médiation seront implantés en zone ouverte, d'autres, et notamment tous les laboratoires d'activité, seront dans des espaces fermés. Mais dans l'un et l'autre cas, des solutions techniques éprouvées existent. La question du confort acoustique fera partie des contraintes qui seront imposées au maître d'œuvre dans le développement de l'architecture intérieure et de la scénographie du Palais de la découverte.

Question :

2. *Qu'est-il prévu à l'usage des personnes malentendantes ou présentant un handicap visuel ?*

Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage:

Conformément à la législation en vigueur, le projet prévoit de renforcer l'acoustique de l'ensemble du monument, même dans la Rotonde du Palais d'Antin où cela s'avère plus compliqué, le confort acoustique y sera réévalué.

Ainsi afin de garantir un confort pour tous les visiteurs, la réverbération se trouvera réduite et des matériaux avec un fort pouvoir d'absorption seront mis en œuvre au sol ou au plafond de tous les espaces pour 25%.

Dans les espaces d'exposition et de circulation des personnes, la réverbération sera considérablement réduite de 1.5/2s à 2.5/3.5s contre actuellement. Pour la rotonde d'Antin, espace qui sera restaurée avec un objectif de mise en valeur patrimoniale, la réverbération sera réduite localement en périphérie ; passant de 5.5s à 4.0s. Des dispositifs mobiles pourront être installés pour améliorer le confort acoustique si cela s'avérait nécessaire lors de l'exploitation de celle-ci.

L'étude acoustique est en cours dans le cadre des études de Maitrise d'œuvre de François Chatillon au stade PRO. Cette étude doit proposer à la maitrise d'ouvrage les différents types de dispositifs mobiles envisageables.

Commentaires de la commission d'enquête

La commission prend note des réponses apportées. Elle rappelle l'importance d'un traitement adapté pour garantir le confort des visiteurs et des personnels. L'enjeu est important pour la fréquentation d'un lieu dont les volumes patrimoniaux appellent des réponses devant préserver le monument historique.

Enjeux en matière de santé, d'hygiène et de salubrité publique

Questions posées par la commission d'enquête

Ces aspects concernent à la fois les risques liés à la présence d'amiante et de plomb.

Question : Pouvez-vous présenter les mesures prises sur ces sujets?

Réponses et commentaires techniques de la Maîtrise d'Ouvrage

Question :

Pouvez-vous présenter les mesures prises sur ces sujets?

Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage:

Comme annoncé ces dernières Le bâtiment sera dépollué dans le cadre des travaux.

Les problématiques relatives au retrait de l'amiante, à la dépollution plomb et à la gestion des risques associés aux travaux en milieu plombé sont en cours d'études par les maitres d'œuvre et restent à analyser par le coordinateur sécurité de l'opération.

Les méthodologies de traitement envisagées devront faire l'objet d'un accord préalable des organismes de prévention (DIRRECTE, CRAMIF, OPPBTP). Des réunions de présentation des grands principes ont déjà eu lieu et d'autres sont prévues avant lancement de la consultation des marchés de travaux.

La procédure de désamiantage se déroule de la façon suivante :

- * Plan de retrait amiante : l'entreprise établira un plan de retrait cadre des matériaux et produits contenant de l'amiante (PRCC) ;
- * Plan de prévention : Au vu des informations recueillies au cours de l'inspection, le titulaire du marché procèdera à une analyse des risques pouvant résulter de l'interférence entre les activités, les installations et matériels ;
- * Plan de qualité : L'entreprise devra la réalisation d'un plan de qualité performant décrivant les dispositions qu'elle a pris pour obtenir la qualité de ses prestations ;
- * Le retrait de l'amiante : Le retrait de matériaux contenant de l'amiante non friable est une opération qui justifie la prise en compte de mesures particulières :
 - Coordination de la prévention des opérations ;
 - Information des tiers et des organismes ;
 - Identification du danger et évaluation des risques ;
 - Organisation de l'opération ;

- Organisation des premiers secours et secouristes ;
- Matériels et équipements de chantier et de protection collective et individuelle.

La dépose des éléments contenant de l'amiante consiste à exécuter la dépose, sans être cassés, de tous les éléments existants amiantés et de leurs supports et fixations, joints de conduits, etc.... y compris toutes sujétions nécessaires pour une exécution suivant les normes et réglementations en vigueur sur les mesures de protection des travailleurs ainsi que sur les méthodes de travail.

L'entrepreneur devra remettre au Maître d'Ouvrage les Bordereaux de suivi des déchets d'amiante contenant des informations sur leur provenance, leurs caractéristiques, leur destination, etc....

A l'issue des travaux de fin de chantier de désamiantage, l'entreprise doit établir un dossier de synthèse, appelé Rapport Final d'Intervention (RFI). Ce dernier est destiné au propriétaire, pour lui permettre de mettre à jour le dossier technique amiante. Mais également au maître d'ouvrage, pour lui permettre de mettre à jour le dossier d'intervention ultérieure sur l'ouvrage.

A la fin des travaux de désamiantage l'entrepreneur prévoira de fournir l'ensemble des éléments permettant la mise à jour du Dossier Technique Amiante (DTA). De plus, à la fin des travaux, l'entreprise fournira ses procédures pour assurer la restitution en matière de décontamination, nettoyage de fin, conditionnement, évacuation et transport.

Si des matériaux contenant de l'amiante étaient découverts après dépose d'habillages divers, ou dans les vides de construction non accessibles avant démolition ou sous d'autres matériaux, l'entreprise devra en informer le Maître d'Ouvrage et l'Architecte dès cette découverte, afin qu'un plan de désamiantage complémentaire soit établi.

Le bâtiment ne fera pas l'objet d'un déplombage total. Un nettoyage des combles dans lesquels la présence de poussières de plomb est importante sera réalisé et certaines structures seront assainies. Pour des travaux de déplombage, la méthodologie de confinement est équivalente à celle utilisée pour le retrait de l'amiante :

Les principes en matière de traitement du plomb sont dictés par deux objectifs principaux :

- * Assurer la sécurité des personnels du chantier qui interviendront sur des ouvrages plombés en favorisant les déplombages quand cela est possible ;
- * Livrer les zones publiques sans risque d'accessibilité au plomb.

Les principes retenus par la maîtrise d'ouvrage sont de :

- * déplomber les ouvrages et équipements directement accessibles au public ;
- * déplomber les locaux et trémies techniques ou escaliers créés par le projet ;
- * déplomber les surfaces devant faire l'objet de traitements particuliers (plafonds) ;
- * assurer la protection des salariés du chantier par l'aménagement de zones confinées durant les travaux de curage et de démolition ;
- * nettoyer l'intégralité des surfaces avant restauration et en cours de chantier en cas de survenance de pollution ;

- * intégrer des mesures générales de protection pour tous les corps d'état ;
rendre la base-vie exempte de risque par des installations spécifiques et un nettoyage quotidien ;

Les installations suivantes sont prévues pour le chantier :

- * Pédiluves et lave-bottes de la base-vie ;
- * Rampes de lave-mains de la base-vie ;
- * Pédiluves et lave-bottes de chantier ;
- * Rampes de lave-mains de chantier ;
- * Nettoyage plomb hebdomadaire de la base-vie (en support du nettoyage quotidien).

Dans le cadre de travaux de curage les mesures prises seront les suivantes :

- * Protections respiratoires et EPI (masques, gants, surchaussures, combinaison) ;
- * Sas et dispositifs de confinement ;
- * Nettoyage ;
- * Mesures en cours de travaux des teneurs en plomb des poussières (tests lingettes) ;
- * Mesures atmosphériques sur postes de travail (respect de la VLEP) ;
- * Dépose des plafonds donnant sur les combles ;
- * Nettoyages en cours de chantier après survenances de pollution ;
- * Traitement des déchets en filière plomb (bordereaux de suivi de déchets plombés) ;
- * Nettoyage et assainissement des structures métalliques avec conservation des peintures au plomb ;
- * Tests de fin de travaux (tests lingettes).

En phase de curage, l'entreprise assure des compartimentages des zones de travaux avec l'installation de dispositifs de sas et de confinement. Dans ces zones, les poussières sont rabattues par des dispositifs de brumisation d'eau.

Les salariés sont équipés de protections individuelles lors des phases émissives en poussières de plomb et notamment lors de :

- * la dépose des éléments de faux-plafonds ;
- * la dépose de doublages au droit de parois plombées ;
- * la démolition de cloisons plombées ;
- * le nettoyage et l'assainissement des structures métalliques dont les peintures d'origine plombées sont conservées ;
- * le nettoyage final après curage.

Les protections collectives et individuelles des travailleurs seront adaptées en fonction de la valeur limite d'exposition professionnelle définie à l'article R.4412-149 du code du travail. Cf. tableau ci-dessous :

Niveau d'exposition aux poussières de plomb	Protections collectives et individuelles
0 à 10 % de la VLEP (**)	sans objet
10 à 20 % de la VLEP	• Dispositifs d'aspiration à la source des poussières • Protections des sols avec films plastiques • Demi-masque filtrant à usage unique FFP3 (*)
20 à 30% de la VLEP	• Dispositifs d'aspiration à la source des poussières - Isolation de la zone de travail - Protection des sols avec films plastiques - Accès par pédiluve - Zone de lavage des mains et du visage à proximité - Douche d'hygiène obligatoire • Demi-masque avec filtre P3 (*)
30 à 50 % de la VLEP	• Confinement de la zone de travail - Accès par sas de décontamination équipé d'une douche - Protection des sols avec films plastiques - Dispositifs d'aspiration à la source des poussières - Ventilation de la zone et filtration • Demi-masque à ventilation assistée TM3P ou masque complet à ventilation assistée TM3P
50 à 100 % de la VLEP	• Confinement de la zone de travail - Accès par sas de décontamination à 5 compartiments équipé de 2 douches - Dispositifs d'aspiration à la source des poussières - Protection des sols avec films plastiques - Ventilation de la zone et filtration • Masque complet à ventilation assistée TM3P
au-delà de 100 % de la VLEP	• Confinement de la zone de travail - Accès par sas de décontamination à 5 compartiments équipé de 2 douches - Dispositifs d'aspiration à la source des poussières - Protection des sols avec films plastiques - Ventilation de la zone et filtration voire mise en dépression contrôlée • Masque complet à ventilation assistée TM3 P ou adduction d'air selon les expositions mesurées

(*) Recommandation de l'INRS : Les demi-masques ou masques complets filtrants à ventilation libre deviennent inconfortables lorsqu'ils sont correctement portés pendant plus d'une heure. Il est recommandé pour des durées de port supérieures à une heure d'utiliser des appareils filtrants à ventilation assistée.

(**) VLEP : Valeur Limite d'exposition Professionnelle définie à l'article R4412-149 du Code du Travail. Elle est égale à la date de rédaction du présent cahier des charges à la valeur de 100 µg/m³ sur 8 heures de travail pour le plomb métallique et ses composés.

Commentaires de la commission d'enquête

La commission prend note de ces dispositions et rappelle leur importance en matière de santé publique, tant au niveau des personnels que des riverains. La bonne gestion du chantier renvoie au thème suivant, et les mesures plus générales à intégrer en matière d'approvisionnement et d'évacuation des déblais.

Thème 4 : Les impacts temporaires liés aux travaux

Résumé des observations recueillies sur ce thème pendant l'enquête et question posée par la commission d'enquête

Les riverains ont exprimé quelques appréhensions concernant les nuisances du chantier pendant les travaux lors de la réunion publique.

Par ailleurs la commission s'interroge sur l'organisation des chantiers des deux entités relocalisées (Grand Palais et Palais de la découverte).

Et la nécessaire coordination avec les chantiers menés par la Ville de Paris sur les abords.

On peut également questionner la question du chantier spécifique aux JO qui viendra se surajouter à celui de du bâtiment.

Par ailleurs, le déplacement du commissariat et des gardes de l'Élysée avenue de Selves, va occasionner un fonctionnement spécifique tant pour les accès piétons que pour le stationnement.

Questions :

1. *Pouvez-vous présenter le calendrier des travaux de l'opération ? En précisant ceux liés aux interventions MH, ceux concernant les abords*
2. *Quel sera le périmètre de ces travaux ? Où sera implantée la base vie ?*
3. *Quels seront les impacts sur les circulations piétonnes et motorisées, les transports en commun, d'accessibilité aux habitations, cours intérieures et stationnements dans le secteur ?*
4. *Quelles sont les dispositions qui ont été prises pour coordonner les différents maîtres d'œuvre et plus généralement les différents chantiers, au-delà de la délégation de maîtrise d'ouvrage à l'OPPIC ?*
5. *Pouvez-vous nous présenter les programmes et projets des implantations temporaires du Grand Palais et du Palais de la découverte ?*
6. *Quels sont leurs calendriers respectifs, incluant le calendrier des études, des appels d'offres et celui de la construction du commissariat provisoire ?*
7. *Le respect du calendrier, lié en particulier à l'accueil pour les JO, impose une coordination très fine avec les chantiers menés par la Ville de Paris sur les abords, au niveau de l'avenue Eisenhower et W Churchill. Quelles sont les dispositions prises à cet effet ?*
8. *La commission note (page 41 de la pièce B) qu'une cellule de synthèse a été missionnée. Quel sont la composition et le mandat de cette « cellule de synthèse », son calendrier et son rythme de réunion ? Quelle est son rôle ? Et son lien avec l'organisation du projet déjà bien fournie (MO, AMO, OPPIC, OPC, Moe MH, Moe Aménagement) et la « gouvernance » du projet détaillée page 80, pièce B ?*
9. *Quel sera le pouvoir de pilotage et d'infléchissement de chacune de ces instances ? Ne vont-elles pas se neutraliser l'une l'autre ? Quelle est l'efficacité de ce dispositif pour éviter les dépassements de coûts ? Ce dispositif ne va-t-il pas au contraire déresponsabiliser chacun ?*
10. *Quelles sont les dispositions prises pour permettre le fonctionnement temporaire du commissariat et de la compagnie des Gardes de l'Élysée, avenue de Selves ?*
11. *Au-delà du dispositif d'information prévu, quelles sont les dispositions prises pour minimiser les norias de camions de déblais qui seront inhérents au chantier ?*

12. *Quels sont les modalités prises pour minimiser :*
 - a. *Les interruptions et déviations de circulation ?*
 - b. *Les bruits notamment de nuit ?*
 - c. *Les pollutions de l'eau et de l'air ?*
13. *Il y aura -t-il une certification environnementale externe du chantier visant à confirmer le respect des engagements pris dans le cadre du « chantier faibles nuisances » ? Notamment pour l'évacuation des déchets dangereux (chaufferies, accumulateurs, réfrigérants, déblais non inertes, plomb, amiante...).*
14. *Quelles seront les dispositions prises dans le dossier d'appel d'offres pour que les entreprises respectent le cahier des charges hygiène et sécurité du chantier pour les personnels ? pour les riverains ?*

Réponses et commentaires techniques de la Maîtrise d'Ouvrage

Question :

1. *Pouvez-vous présenter le calendrier des travaux de l'opération ? En précisant ceux liés aux interventions MH, ceux concernant les abords*

Réponse générale de la Maîtrise d'Ouvrage

L'intégralité du site du Grand Palais fermera à compter du 1er janvier 2021 qui marquera le démarrage des principaux travaux (y compris travaux MH de restauration du Palais d'Antin et des balcons de la Nef). Le calendrier prévisionnel vise aujourd'hui un achèvement des travaux du Grand Palais en 2023 (y compris abords de la Nef et intervention MH sur les balcons).

Les travaux relatifs à l'archéologie préventive seront réalisés dans le même temps que les travaux d'excavation sous la Nef sud.

Les travaux des abords devront être terminés pour la fin de l'année 2023.

Les travaux du commissariat provisoire s'achèveront fin 2020.

En amont de cette date, des travaux MH de restauration des toitures et verrières ont démarré depuis 2016 (première phase sur le Palais d'Antin achevée depuis juillet 2019, deuxième phase sur le Grand Palais démarré en juillet 2019 pour un achèvement courant 2023) et des travaux de curage débiteront au second semestre 2020 dans certaines zones non exploitées.

Réponse de la Rmn – Grand Palais pour le Grand Palais

Concernant le "Grand Palais Ephémère", de nombreuses étapes ont déjà été franchies dans la mise en œuvre du projet :

29 mars 2018 : déclaration d'intérêt de la Rmn – Grand Palais et de Paris 2024 à la Ville de Paris.

25 mai 2018 : clôture de l'appel à manifestation d'intérêt mis en publicité par la Ville.
 11 juin 2018 : réunion publique, Mairie du VIIème
 2 juillet 2018 : vote du Conseil de Paris de la Convention d'Occupation du Domaine Public autorisant la Rmn-Grand Palais et Paris 2024 à implanter la structure éphémère sur le plateau Joffre
 20 juillet 2018 : lancement de l'appel à projets pour la concession relative à la conception, construction et maintenance technique d'une structure éphémère
 17 septembre 2018 : réception des candidatures
 4 décembre 2018 : réunion publique, Mairie du VIIème
 Février 2019 : réception des offres

Voici les prochaines étapes du projet :

Février - Août 2019 : phase de négociations
 Septembre 2019 : désignation du concessionnaire
 Septembre 2019 – Août 2020 : poursuite des études
 Septembre - décembre 2020 : montage de la structure sur le plateau Joffre
 1er Janvier 2021 : début de l'exploitation
 16 septembre 2024 : fin de l'exploitation à l'issue des JOP 2024
 17 septembre 2024 - 30 novembre 2024 : démontage de la structure

Réponse d'Universcience pour le Palais de la découverte

Choix du lieu et validation de la Ville de Paris : décembre 2018
 Appel à manifestation d'intérêt Mairie de Paris : février 2019
 Désignation du groupement en charge de la construction du lieu (Atelier Construire / Charpente Cénomane) : avril 2019
 Début des travaux : février 2020
 Ouverture du public : fin septembre 2020

Commentaires de la commission d'enquête

La commission aurait souhaité que lui soit présenté un calendrier détaillé de l'opération à la fois plus lisible et permettant de mettre en évidence son chemin critique jusqu'aux JO.

En particulier, ce calendrier ne précise pas le relogement des personnels et les travaux de la Ville de Paris concernant les abords, qui doivent se dérouler à la fin des travaux sur le bâtiment mais impérativement en amont des JO (accessibilité). Ils ne mentionnent pas non plus le chemin critique de préparation du Grand Palais pour les JO.

S'agissant des lieux éphémères, en doublon avec la réponse à la question 5 *infra*, la commission note que les calendriers de réalisation des deux lieux permettent bien une ouverture fin 2020, avant la fermeture du site au premier janvier 2020, mais avec une marge de confort relativement faible.

Par ailleurs, la commission s'étonne que l'on n'ait pas profité de cette opportunité des lieux éphémères et des événements hors-les-murs, pour préfigurer les synergies souhaitées entre les deux entités.

Question :

2. *Quel sera le périmètre de ces travaux ? Où sera implantée la base vie ?*

Réponse de la Maîtrise d’Ouvrage

Le périmètre des travaux comprend toute la parcelle du Grand Palais hormis la partie sud du jardin de la Nouvelle-France. Cette parcelle est délimitée :

- * au Nord par l’avenue du Général Eisenhower ;
- * au Sud par le Cours la Reine ;
- * à l’Ouest par l’avenue Franklin Roosevelt ;
- * à l’Est par l’avenue Winston Churchill.

La cité de chantier (base vie) se trouvera le long du palais d’Antin, dans la marge de recul et en partie sur le trottoir l’avenue Franklin Roosevelt (palissade à 2 mètres des troncs d’arbres).

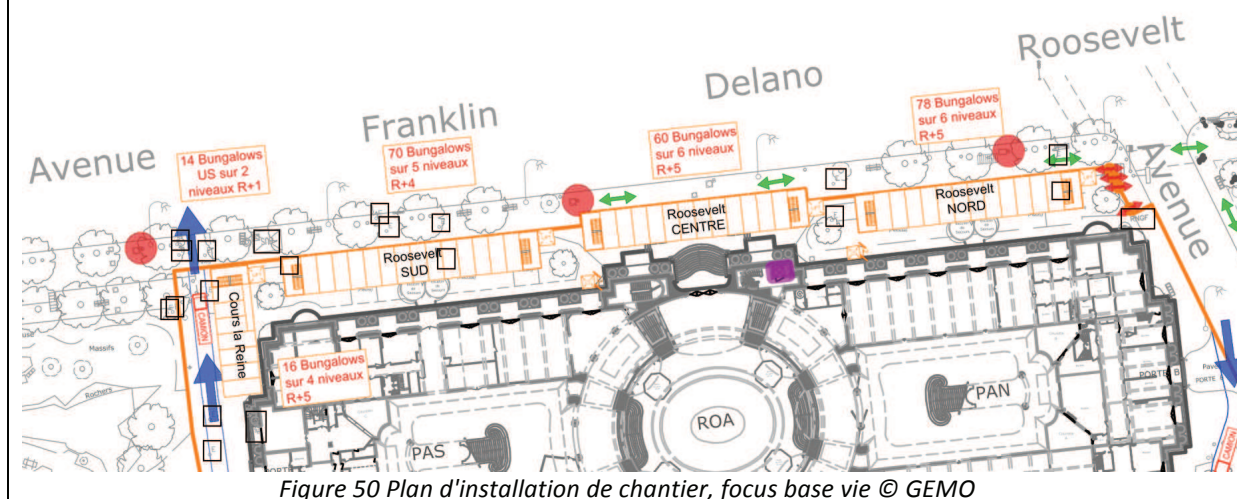


Figure 50 Plan d'installation de chantier, focus base vie © GEMO

Question :

3. *Quels seront les impacts sur les circulations piétonnes et motorisées, les transports en commun, d'accessibilité aux habitations, cours intérieures et stationnements dans le secteur ?*

Réponse de la Maîtrise d’Ouvrage

L’impact du chantier sur les circulations piétonnes, motorisées, sur l’accessibilité aux habitations, sur les transports en commun et sur le stationnement aux abords du Grand Palais sera limité (avant les travaux de piétonisation de l’avenue Eisenhower réalisé par la Ville de Paris). Les grandes voies circulables aux abords du bâtiment (Cours la Reine, avenue Franklin Roosevelt et avenue Winston Churchill) demeureront ouvertes à la circulation, de même que les circulations piétonnes sur les trottoirs de ces mêmes voies (largeur de passage limitée à 2 m, avenue Franklin Roosevelt). Les transports en commun ne seront pas impactés par les travaux.

Seul le trottoir de l’avenue du Général Eisenhower côté Grand Palais sera compris dans l’emprise chantier. Cette voie demeurera circulaire début des travaux de piétonisation par la Ville de Paris, prévus en mars 2023. Par conséquent, cette voie ne sera à terme plus circulaire par des véhicules motorisés (hors pompiers et police) et les places de stationnement seront donc supprimées.

Les travaux généreront des déblais de l’ordre de 50 000 m³ environ lors des travaux d’aménagement des abords et du sous-sol du bâtiment (logistique + commissariat de police du 8^{ème} arrondissement). Les déchets seront triés, traités et évacués selon la filière adaptée (ISDI, ISDND, et.)

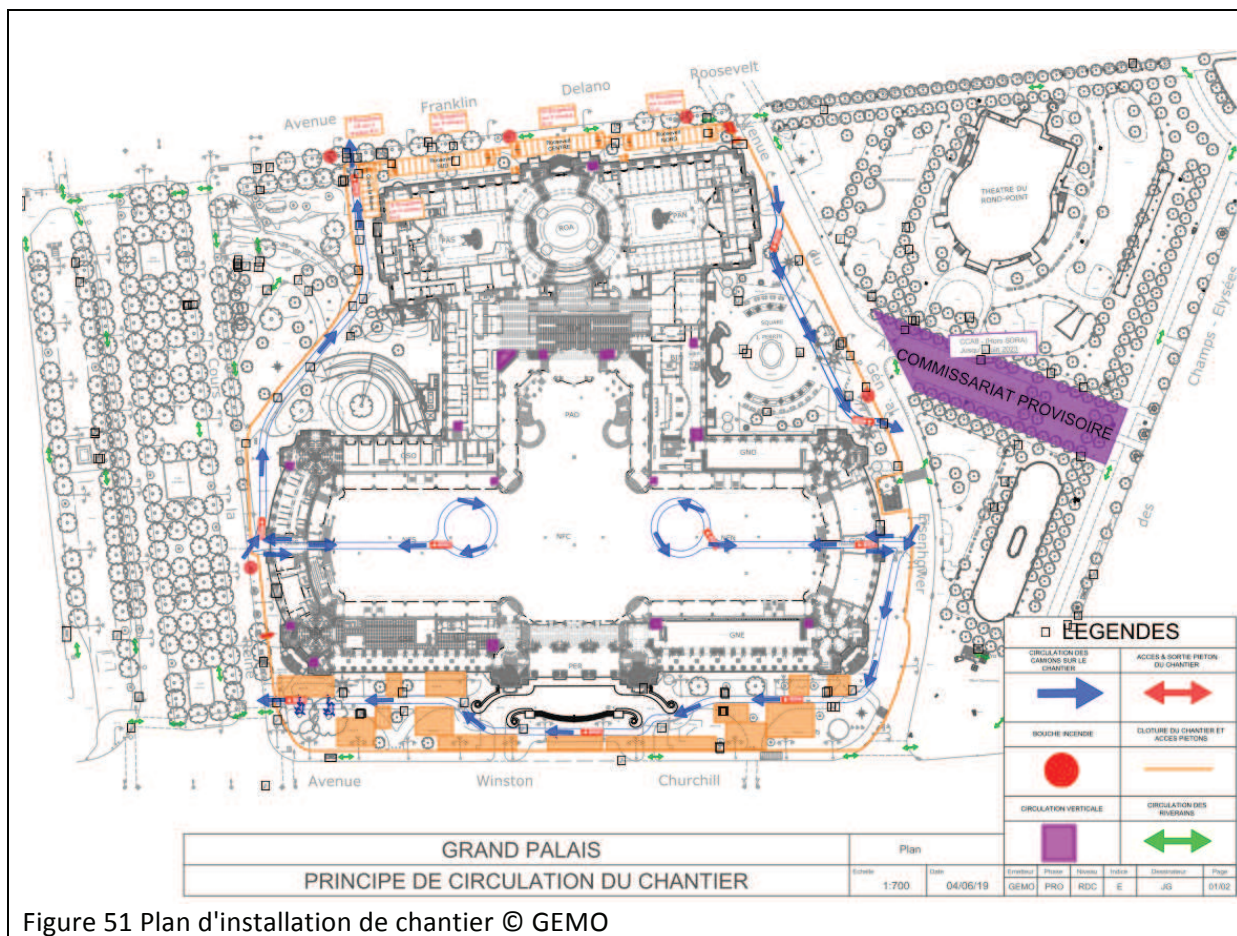
Le mode de transport pour leur évacuation sera défini avec l’OPC (analyse de l’évacuation fluviale par le port des Champs-Élysées attenante au Grand Palais ou évacuation par camions).

Le système d’évacuation des déblais n’a pas encore été défini mais des études ont été menées en phase APS pour une solution d’évacuation des déblais issue des terrassements par le port des Champs Élysées : mise en place de rotation de bennes entre la Nef et le port des Champs Élysées et stockage temporaire, puis reprise des déblais par un chargeur et chargement en barges.

Le système sera véritablement défini avec les entreprises de travaux au stade des études d’exécution et des méthodes d’intervention en coordination avec les organismes de contrôle de la sécurité.

Au stade de l’appel d’offre, il sera prévu un critère de notation relatif aux modes d’acheminement pour valoriser tous les modes d’évacuation des déblais respectueux de l’environnement et en particulier les évacuations fluviales.

Leur destination dépendra évidemment de leur nature et seront traités au cas par cas, notamment en cas de terres ou de déchets présentant un risque de pollution.



Commentaires de la commission d'enquête

La commission s'étonne que l'impact d'une base vie aussi importante sur le voisinage (bruit, pollutions notamment lumineuse, trafic) telle qu'on peut déjà l'apprécier actuellement avec les travaux de restauration de la 1^{ère} phase, ne soit pas évoqué.

La commission s'étonne également que le principe d'évacuation des déblais par voie fluviale via le port des champs Elysée proche du chantier, n'ait pas fait l'objet d'études plus précises et que le mode d'évacuation soit laissé à l'appréciation des entreprises au stade de l'appel d'offres.

D'autant que le trafic lié à l'approvisionnement s'ajoutera à celui lié à l'évacuation des déblais.

Il semble à la commission que l'ampleur du chantier, dans un lieu et sur un bâtiment prestigieux justifie qu'on aille plus loin qu'une simple charte de « chantier à faibles nuisances ». Le lieu du chantier au cœur de la ville semblerait plutôt imposer une option ambitieuse et exemplaire en matière d'enjeu climatique et de minimisation des impacts environnementaux et sociaux du chantier, y compris en matière d'hygiène et sécurité.

Il nous semble également qu'un tel chantier mériterait des actions de communication tournées vers les riverains et le public, incluant, par exemple, des visites de chantier à la fin des étapes clé

La commission recommande que des prescriptions ambitieuses en matière de minimisation des impacts environnementaux et sociaux, y compris en matière d'hygiène et de sécurité, fassent partie intégrante du dossier d'appel d'offres des entreprises.

A cet égard, **la commission recommande** en particulier que l'utilisation de la voie fluviale pour l'approvisionnement du chantier et l'évacuation des déblais soit étudiée.

Question :

4. *Quelles sont les dispositions qui ont été prises pour coordonner les différents maîtres d'œuvre et plus généralement les différents chantiers, au-delà de la délégation de maîtrise d'ouvrage à l'OPPIC ?*

Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage

Tous les autres acteurs du projet ont une vision globale du projet avec pilotage direct de l'OPPIC (pas de distinction selon les projets des maîtres d'œuvre) :

- * AMO technique et économique : suivi des limites de prestations tout au long des études pour s'assurer qu'il n'y a pas d'oubli en matière de conception ;
- * 1 seul OPC garant de la coordination du planning des deux maîtres d'œuvre ;
- * 1 cellule de synthèse missionnée pour assurer la synthèse entre les lots techniques de LAN et les lots architecturaux de François Chatillon.

Par ailleurs toute la technique confiée à la seule maîtrise d'œuvre LAN (via son bureau d'études techniques Terrell) afin de s'assurer d'une cohérence d'ensemble de la conception technique.

Commentaires de la commission d'enquête

Comme indiqué *supra*, la commission souhaite attirer l'attention sur le fait que les tâches qui ne dépendent pas de l'équipe travaux paraissent peu coordonnées avec ces derniers, telles que le relogement des personnels, leur affectation dans les lieux éphémères, le dossier à déposer au titre de la loi sur l'eau, les impératifs de sécurisation du commissariat provisoire, le dispositif de communication avec le public et les riverains...

Ces éléments multiplient les risques d'aléas, avec pour conséquences éventuelles des risques de dépassement des coûts et de retards de calendrier, qui devront être maîtrisés par la Rmn - Grand Palais.

Question :

5. *Pouvez-vous nous présenter les programmes et projets des implantations temporaires du Grand Palais et du Palais de la découverte ?*

Réponse de la Rmn – Grand Palais pour le Grand Palais

La Rmn-Grand Palais implantera une structure éphémère sur le plateau de Joffre du Champs-de-Mars d'une superficie pour la structure de base d'un peu moins de 10 000 m² afin d'accueillir pendant la durée des travaux qui entraîneront la fermeture du Grand Palais, les événements qui se déroulent habituellement dans la Nef.

Cette structure, mutualisée de façon vertueuse avec le comité d'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 sera exploitée par la Rmn-Grand Palais puis par Paris 2024 qui y tiendra notamment les épreuves olympiques de judo et de boxe.

Réponse d'Universcience pour le Palais de la découverte

L'offre du Palais de la découverte durant la fermeture prendra notamment la forme d'un Palais éphémère.

Ce dernier sera construit dans Paris intra-muros et ouvrira, selon le calendrier prévisionnel, dès la fin du mois de septembre 2020.

Il permettra de maintenir pendant la phase de travaux le contact avec le public, notamment scolaire. Sa structure, d'une superficie de 800 m² sera consacrée exclusivement à l'offre en proposant un planétarium et trois salles où des médiations dans toutes les disciplines seront proposées.

Ce sera également l'occasion de tester les propositions développées pour le Palais de la découverte en 2024.

La structure accueillera uniquement de l'offre. Il n'est pas prévu d'atelier ni de bureaux. La jauge est de 169 personnes (hors personnels Universcience).

C'est une structure nouvelle.

Question :

6. *Quels sont leurs calendriers respectifs, incluant le calendrier des études, des appels d'offres et celui de la construction du commissariat provisoire ?*

Réponse de la Rmn – Grand Palais pour le Grand Palais

Concernant le "Grand Palais Ephémère", de nombreuses étapes ont déjà été franchies dans la mise en œuvre du projet :

29 mars 2018 : déclaration d'intérêt de la Rmn – Grand Palais et de Paris 2024 à la Ville de Paris.

25 mai 2018 : clôture de l'appel à manifestation d'intérêt mis en publicité par la Ville.

11 juin 2018 : réunion publique, Mairie du VIIème

2 juillet 2018 : vote du Conseil de Paris de la Convention d'Occupation du Domaine Public autorisant la Rmn-Grand Palais et Paris 2024 à implanter la structure éphémère sur le plateau Joffre

20 juillet 2018 : lancement de l'appel à projets pour la concession relative à la conception, construction et maintenance technique d'une structure éphémère

17 septembre 2018 : réception des candidatures
 4 décembre 2018 : réunion publique, Mairie du VIIème
 Février 2019 : réception des offres

Voici les prochaines étapes du projet :

Février - Août 2019 : phase de négociations
 Septembre 2019 : désignation du concessionnaire
 Septembre 2019 – Août 2020 : poursuite des études
 Septembre - décembre 2020 : montage de la structure sur le plateau Joffre
 1er Janvier 2021 : début de l'exploitation
 16 septembre 2024 : fin de l'exploitation à l'issue des JOP 2024
 17 septembre 2024 - 30 novembre 2024 : démontage de la structure

Réponse d'Universcience pour le Palais de la découverte

Choix du lieu et validation de la Ville de Paris : décembre 2018
 Appel à manifestation d'intérêt Mairie de Paris : février 2019
 Désignation du groupement en charge de la construction du lieu (Atelier Construire / Charpente Cénomane) : avril 2019
 Début des travaux : février 2020
 Ouverture du public : fin septembre 2020

celui de la construction du commissariat provisoire ?

Concernant le relogement provisoire du commissariat de police et de la garde de l'Elysée situé avenue de Selves :
 Notification du marché de conception-réalisation et démarrage des études : 18/07/2019
 Démarrage prévisionnel des travaux : 1er trimestre 2020
 Livraison et installation des services de la préfecture de police dans le bâtiment : fin 2020
 Le bâtiment modulaire sera évacué à la livraison du commissariat définitif dans la Galerie courbe nord du Grand Palais.
 Durant les travaux du SDRA et le fonctionnement du commissariat provisoire et de la garde de l'Elysée, le stationnement de service se fera sur l'avenue Eisenhower.

Question :

7. *Le respect du calendrier, lié en particulier à l'accueil pour les JO, impose une coordination très fine avec les chantiers menés par la Ville de Paris sur les abords, au niveau de l'avenue Eisenhower et W Churchill. Quelles sont les dispositions prises à cet effet ?*

Réponse de la Maîtrise d’Ouvrage

Un travail régulier est mené en étroite collaboration avec les services techniques de la Ville de Paris (DVD, DEVE, etc.) afin d’anticiper les interfaces travaux. La demande a été faite au bureau d’études chargé de la mission d’OPC (Ordonnancement, Pilotage et Coordination) d’intégrer les travaux de la Ville de Paris dans le planning détaillé de l’opération et le phasage du plan d’installation de chantier.

D’ores et déjà les premières analyses ont permis de cerner les principes d’ordonnancement suivants pour les espaces publics en coordination réciproque avec les travaux du Grand Palais (avenues du Général Eisenhower, Winston Churchill et Franklin Roosevelt et cours la Reine) :

- * réservation des trois derniers mois (mars à fin juin 2024) pour les montages nécessaires pour les Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- * réservation des travaux réalisés et de voirie à partir de mars 2023, notamment des revêtements de finition. Entre septembre 2023 et septembre 2024, ce principe conduit par exemple à un phasage des travaux, par sections transversales ou longitudinales, et à différencier les opérations de montage et de démontage : montage du commissariat provisoire par l’avenue du Général Eisenhower et son démontage par l’avenue des Champs-Élysées ;
- * réalisation des travaux paysagers à partir de juillet 2023 et , notamment de plantations de décembre 2023 à mars 2024 (voir le planning des travaux de la Ville de Paris en réponse à la question 1 du thème 2 « Accessibilité-Déplacements »).

Commentaires de la commission d’enquête

La commission prend note de ce calendrier et de la coordination prévue avec les travaux de la Ville.

Il reste aussi à préciser le calendrier du relogement des personnels à la fermeture et de leur retour sur place à la fin des travaux

Question :

8. *La commission note (page 41 de la pièce B) qu’une cellule de synthèse a été missionnée. Quel sont la composition et le mandat de cette « cellule de synthèse », son calendrier et son rythme de réunion ? Quelle est son rôle ? Et son lien avec l’organisation du projet déjà bien fournie (MO, AMO, OPPIC, OPC, Moe MH, Moe Aménagement) et la « gouvernance » du projet détaillée page 80, pièce B ?*

Réponse de la Maîtrise d’Ouvrage

Les études de synthèse ont pour objet « d’assurer, pendant la phase des études d’exécution, la cohérence spatiale des éléments d’ouvrage de tous les corps d’état dans le respect des dispositions architecturales, économiques, techniques, d’exploitation et de maintenance des projets » (cf. loi MOP). Il s’agit d’une mission indispensable et parfaitement définie qui ne vient en rien interférer avec les missions des autres acteurs du chantier. Les études de synthèse s’appliquent à tous les

éléments de construction, afin d'en préciser les interfaces et de rendre possible la coexistence et la mise en œuvre de tous les équipements. Elles concernent entre autres les réseaux, les terminaux, les appareillages, les réservations, etc. Dans le cadre d'un chantier en entreprise générale, c'est cette dernière qui assure cette mission. Dans le cas d'un chantier alloti comme pour le Grand Palais, cette mission est généralement confiée à un organisme extérieur sous le pilotage direct de la maîtrise d'ouvrage.

Pour des projets complexes, une pré-synthèse est réalisée dès la phase de conception par le maître d'œuvre. Dans les zones restaurées par l'ACMH, la technique étant gérée par la 2ème maîtrise d'œuvre LAN, cette pré-synthèse a logiquement été confiée à une tierce personne.

Question :

9. *Quel sera le pouvoir de pilotage et d'infléchissement de chacune de ces instances ? Ne vont-elles pas se neutraliser l'une l'autre ? Quelle est l'efficacité de ce dispositif pour éviter les dépassements de coûts ? Ce dispositif ne va-t-il pas au contraire déresponsabiliser chacun ?*

Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage

L'OPC, la cellule de synthèse, le bureau de contrôle, le CSPS et le MOE sont des entités que l'on retrouve sur tous les chantiers. Des sociétés de très grande expérience sur des chantiers à complexité comparable ont été choisies pour remplir ces missions. Chacune a un rôle précis et parfaitement défini et par conséquent des responsabilités propres. Compte tenu du caractère classé du bâtiment, le projet du Grand Palais a en effet la spécificité d'être doté de deux maîtres d'œuvre, avec par conséquent une interface supplémentaire à gérer et une complexité plus forte qu'un chantier « classique ».

Le maître d'ouvrage déjà dotée d'une équipe très expérimentée sur des chantiers d'ampleurs et complexes a donc fait le choix de s'adjoindre une maîtrise d'ouvrage déléguée, l'OPPIC comme le permet la loi MOP. Une convention de mandat lie la Rmn-Grand Palais et l'OPPIC et précise les rôles et responsabilité de chacun. L'OPPIC s'est adjoint les compétences d'AMO sur des sujets d'expertises précis (technique, économique, sécurité incendie, sûreté, gestion du plomb, etc.) compte tenu de la technicité et de la complexité de l'opération.

Quelle est l'efficacité de ce dispositif pour éviter les dépassements de coûts ? Ce dispositif ne va-t-il pas au contraire déresponsabiliser chacun ?

Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage

Un contrôle continu des coûts est instauré afin de responsabiliser tous les acteurs et identifier en temps réel les correctifs à apporter afin de respecter les correctifs assignés au projet.

Pour un chantier d'une telle ampleur, il est indispensable d'avoir des instances de coordination et de contrôle. Si la Rmn – Grand Palais rend compte de l'avancement du projet à toutes les instances qui se réunissent régulièrement, celles-ci ne se substituent pas à la Rmn – Grand Palais qui est maître

d'ouvrage et pleinement responsable du projet de restauration, de mise aux normes et d'aménagement du Grand Palais.

Commentaires de la commission d'enquête

La commission prend note du dispositif mis en place, compte tenu des leçons de l'expérience des autres chantiers culturels, notamment ceux évalués dans le passé par la Cour des Comptes (dont les travaux de rénovation de la Nef).

Elle s'inquiète de l'existence de la « deadline » des JO qui peut amener à des surcoûts si les délais sont difficiles à atteindre. Il est espéré que cela n'amène pas à privilégier l'entreprise qui promet le plus de rapidité (avec les surprises que cela peut engendrer une fois le contrat signé) au détriment de la qualité du chantier et la minimisation des nuisances.

La commission souligne également que l'excavation de 2400 m² sous 6 m sous la partie sud de la Nef, en zone inondable, peut-être générateur de surcoûts imprévus. Il en est de même avec le creusement du sous-sol du commissariat.

Question :

10. Quelles sont les dispositions prises pour permettre le fonctionnement temporaire du commissariat et de la compagnie des Gardes de l'Elysée, avenue de Selves ?

Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage

Le commissariat provisoire de l'avenue de Selves sera accessible au public depuis le trottoir nord de l'avenue Eisenhower qui ne sera pas impacté par le chantier.
Les véhicules de police continueront à accéder et à stationner sur l'avenue Eisenhower où une voie de desserte du chantier sera maintenue et permettra la co-activité.

Commentaires de la commission d'enquête

La commission s'interroge sur la « co-activité » entre les travaux du Grand Palais et le fonctionnement du commissariat, tant en phase provisoire avenue de Selves, qu'en phase de croisière.

En effet un commissariat a probablement des impératifs de sécurisation de son fonctionnement qui pourraient s'avérer avoir des impacts sur le fonctionnement du chantier.

Question :

11. Au-delà du dispositif d'information prévu, quelles sont les dispositions prises pour minimiser les norias de camions de déblais qui seront inhérents au chantier ?

Réponse de la Maîtrise d’Ouvrage

Les marchés de travaux prévoiront une prestation de logistique centralisée pour toutes les entreprises. La prestation prévoira également une plateforme en ligne afin de gérer les flux de véhicules afin de ne pas encombrer les voies publiques.

La Rmn - Grand Palais et son maître d’ouvrage délégué l’OPPIC ont pris note des inquiétudes de la commission d’enquête relatives aux conditions d’évacuation des 50.000 m³ de déblais, notamment engendrés par l’excavation de la zone logistique sous la Nef.

La Rmn - Grand Palais et l’OPPIC veulent inscrire le chantier dans une démarche résolument environnementale ; c’est pourquoi la question de l’évacuation des déblais sera approfondie dans les prochains mois et la maîtrise d’ouvrage mettra tout en œuvre pour rendre possible l’évacuation des déblais par les voies fluviales. A cette fin, des études seront menées pour analyser toutes les possibilités permettant de réduire les impacts environnementaux de ces évacuations, et en particulier par les voies fluviales de la Seine situées à proximité du chantier.

Plus généralement, et pour l’ensemble du chantier, en sus de la charte « chantier à faibles nuisances », la Rmn - Grand Palais et l’OPPIC rédigeront un cahier des charges environnemental et social à destination des entreprises, qui imposera des critères environnementaux ambitieux, notamment sur les sujets suivants :

approvisionnements, gestion du stockage (sur place et à distance) ;

évacuation des déchets et des gravats ;

nettoyage du chantier ;

entretien des voies de dessertes internes du chantier.

Des dispositifs incitatifs (critères de notation par exemple) pourront être étudiés.

En outre, des dispositions contraignantes seront imposées aux entreprises de manière à ce que les travaux ne viennent pas abîmer ou mettre en danger les ouvrages déjà existants (problématique patrimoniale).

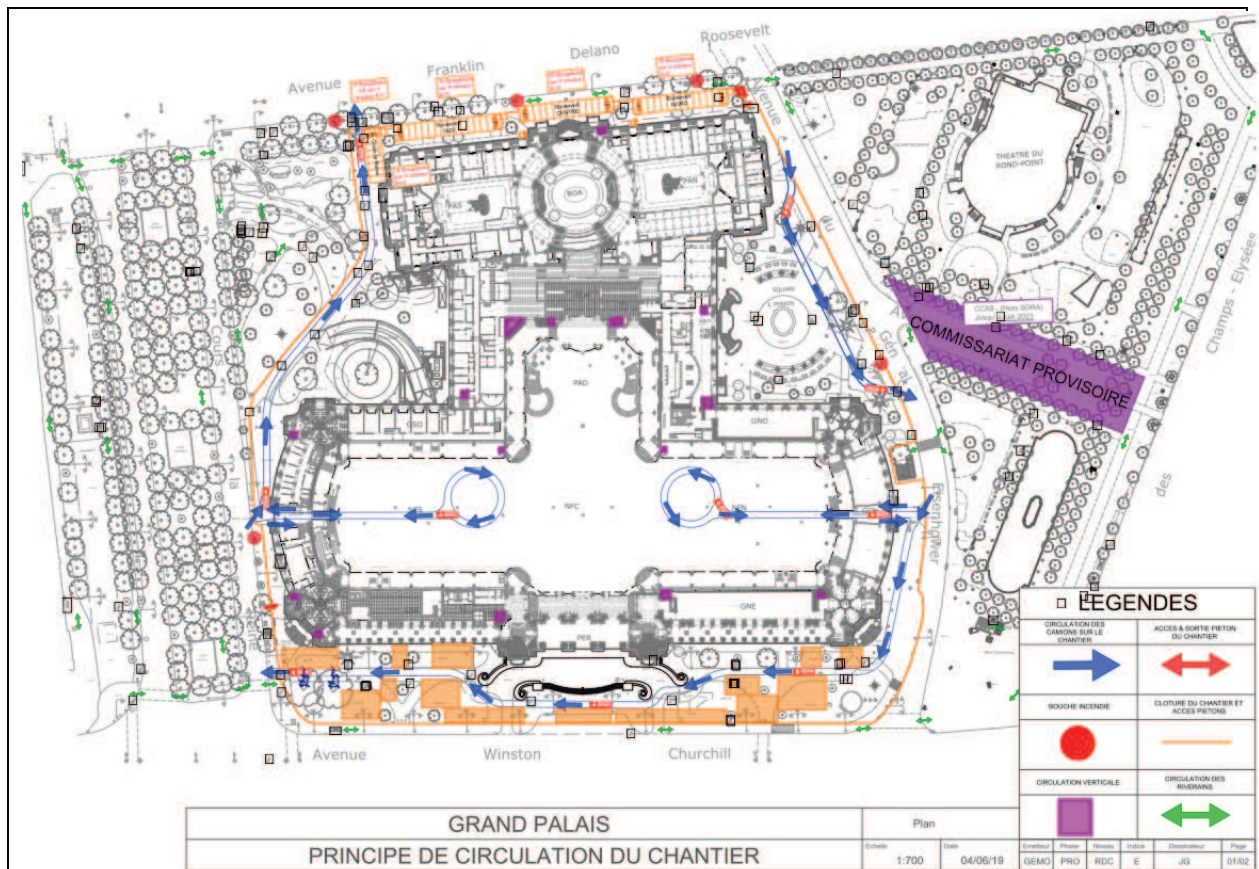


Figure 52 Plan d'installation de chantier © GEMO

Le plan d'installation de chantier présente 3 accès possibles pour les livraisons :

Avenue Eisenhower
Avenue W. Churchill
Cours la Reine

Des hommes-traffic seront positionnés à chaque entrée/sortie de véhicule.

Des zones tampon ou d'attente pourront être créées à l'intérieur du périmètre de chantier afin de ne pas encombrer la circulation sur l'avenue W. Churchill et sur le Cours la Reine.

Question :

12. Quels sont les modalités prises pour minimiser :
- Les interruptions et déviations de circulation ?
 - Les bruits notamment de nuit ?
 - Les pollutions de l'eau et de l'air ?

Réponse de la Maîtrise d’Ouvrage

a. Aucune interruption ni déviation n’est prévue de manière permanente. Cependant, des convois exceptionnels de matériaux (livraison de grues, de bungalows, etc.) pourront de façon très ponctuelle neutraliser une voie pendant un temps réduit. Ces phases seront anticipées et organisées en amont avec la DVD (voirie de la Ville de Paris) notamment et toutes les instances concernées.

b. Les travaux de nuit ne sont pour l’instant pas envisagés. Il convient toutefois de noter que le Grand Palais compte très peu de riverains (uniquement sur sa façade Ouest qui ne nécessitera pas de travaux de terrassements) et qu’il est implanté dans une zone déjà très bruyante. Dans la mesure où il s’agit d’un projet de restauration et d’aménagement bâtiminaire, les potentielles nuisances liées au bruit des travaux devraient être faibles. L’essentiel des travaux de terrassement auront lieu sous le bâtiment existant, les nuisances sonores qui en découleront seront donc limitées.

c. La chaîne d’évacuation des déchets dangereux sera traitée dans le cadre de la charte chantier à faibles nuisances actuellement en cours de rédaction.

Un diagnostic de pollution du sous-sol du site du Grand Palais a été réalisé afin de vérifier l’éventuelle contamination des terrains et de statuer sur les filières dans lesquelles les terres excavées dans le cadre des travaux pourront être envoyées. Les investigations ont consisté, suite à une étude historique et documentaire du site, en la réalisation de prélèvements de sols au droit de 11 sondages jusqu’à 7 mètres de profondeur dans le square Jean Perrin et dans le jardin de la Nouvelle-France, à l’emplacement de la future rampe logistique. Aucune odeur n’a été constatée au droit des 11 sondages réalisés. Aucun impact du sol par des composés organiques n’a été identifié au droit des sondages réalisés. La caractérisation des terres analysées est hétérogène. Certaines sont considérées comme inertes et devront donc être envoyées en installation de stockage de déchets inertes (ISDI), d’autres sont considérées comme non inertes et devront donc être envoyées en installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

Des bordereaux de suivi des déchets dangereux (amiante, plomb, hydrocarbures, etc.) seront mis en place pour le suivi du traitement des déchets par le maître d’ouvrage.

Les principales excavations liées à la zone logistique et au commissariat de police seront effectuées à l’intérieur de la Nef et limiteront les impacts à l’intérieur du monument. Les excavations du Square Jean Perrin représentent des volumes très faibles d’excavation comparativement aux autres excavations effectuées pour le projet.

Un diagnostic de pollution du sous-sol du site du Grand Palais a été réalisé afin de vérifier l’éventuelle contamination des terrains et de statuer sur les filières dans lesquelles les terres excavées dans le cadre des travaux pourront être envoyées. Les investigations ont consisté, suite à une étude historique et documentaire du site, en la réalisation de prélèvements de sols au droit de plusieurs sondages jusqu’à 7 mètres de profondeur. Aucun impact du sol par des composés organiques n’a été identifié au droit des sondages réalisés. La caractérisation des terres analysées est hétérogène. Certaines sont considérées comme inertes et devront donc être envoyées en installation de stockage de déchets inertes (ISDI), d’autres sont considérées comme non inertes et devront donc être envoyées en installation de stockage de déchets non dangereux (ISDND).

Les travaux généreront des déblais de l'ordre de 50 000 m³ environ lors des travaux d'aménagement des abords et du sous-sol du bâtiment (logistique + commissariat de police du 8ème arrondissement). Les déchets seront triés, traités et évacués selon la filière adaptée (ISDI, ISDND, et.) Le mode de transport pour leur évacuation sera défini avec l'OPC (analyse de l'évacuation fluviale par le port des Champs-Élysées attenant au Grand Palais ou évacuation par camions).

Par ailleurs, dans la charte chantier faibles nuisances seront imposés le nettoyage régulier des abords du chantier et la mise en place de « décrotteurs » pour camions. Un système d'arrosage sera mis en place pour limiter la poussière et la pollution de l'air.

La Rmn - Grand Palais et son maître d'ouvrage délégué l'OPPIC ont pris note des inquiétudes de la commission d'enquête relatives aux conditions d'évacuation des 50.000 m³ de déblais, notamment engendrés par l'excavation de la zone logistique sous la Nef.

La Rmn - Grand Palais et l'OPPIC veulent inscrire le chantier dans une démarche résolument environnementale ; c'est pourquoi la question de l'évacuation des déblais sera approfondie dans les prochains mois et la maîtrise d'ouvrage mettra tout en œuvre pour rendre possible l'évacuation des déblais par les voies fluviales. A cette fin, des études seront menées pour analyser toutes les possibilités permettant de réduire les impacts environnementaux de ces évacuations, et en particulier par les voies fluviales de la Seine situées à proximité du chantier.

Plus généralement, et pour l'ensemble du chantier, en sus de la charte « chantier à faibles nuisances », la Rmn - Grand Palais et l'OPPIC rédigeront un cahier des charges environnemental et social à destination des entreprises, qui imposera des critères environnementaux ambitieux, notamment sur les sujets suivants :

- * approvisionnements, gestion du stockage (sur place et à distance) ;
- * évacuation des déchets et des gravats ;
- * nettoyage du chantier ;
- * entretien des voies de dessertes internes du chantier.

Des dispositifs incitatifs (critères de notation par exemple) pourront être étudiés.

En outre, des dispositions contraignantes seront imposées aux entreprises de manière à ce que les travaux ne viennent pas abimer ou mettre en danger les ouvrages déjà existants (problématique patrimoniale).

Question :

13. *Il y aura -t-il une certification environnementale externe du chantier visant à confirmer le respect des engagements pris dans le cadre du « chantier faibles nuisances » ? Notamment pour l'évacuation des déchets dangereux (chaufferies, accumulateurs, réfrigérants, déblais non inertes, plomb, amiante...).*

Réponse de la Maîtrise d’Ouvrage

Une certification environnementale externe au chantier ne sera pas mise en place sur cette opération.

Une charte « chantier à faibles nuisances » est en cours d’élaboration pour permettre d’optimiser le déroulement du chantier et ses effets sur l’environnement et les riverains. Cette charte prévoit ainsi des mesures visant à :

- * Améliorer la gestion du chantier afin d’en limiter les nuisances (évacuation, transport et stockage des déblais, circulation, stationnement, bruit, ainsi que la démarche et les moyens d’information des riverains) ;
- * Améliorer les conditions de travail (nocivité des produits et des techniques, bruit, etc.) ;
- * Gérer efficacement les déchets (procédure de gestion et stockage du tri et de valorisation des déchets).

Les entreprises qui interviendront sur le chantier se verront imposer contractuellement des prescriptions environnementales permettant de réduire les nuisances liées aux travaux, mais aussi de rechercher des filières permettant la valorisation et le recyclage des déchets et des déblais.

Des procédures de contrôle, permettant de vérifier que le suivi opérationnel de la démarche chantier à faibles nuisances est effectif, seront mises en place. Le maître d’œuvre sera pleinement impliqué dans cette démarche.

Les riverains seront informés avant le démarrage du chantier par la présentation de l’ensemble de la démarche. Les informations concernant les horaires de travaux ou encore la durée des travaux bruyants seront communiquées. Un affichage sur le chantier rendra compte régulièrement de la démarche environnementale, de l’organisation du tri ainsi que de la gestion des nuisances.

Chaque entreprise intervenant sur le chantier devra désigner un Responsable Environnement Entreprise (REE) et l’entreprise en charge de la logistique et de l’organisation du chantier désignera un responsable chantier faibles nuisances.

Au regard de la circulation sur les abords du Grand Palais, à l’exception des phases de mise en place des installations de chantier, les rues adjacentes ne seront pas fermées pendant la phase chantier. Les effets sur les flux piétonniers seront faibles à l’échelle du quartier, le chantier restant limité aux abords immédiats du Grand Palais.

La Rmn - Grand Palais et son maître d’ouvrage délégué l’OPPIC ont pris note des inquiétudes de la commission d’enquête relatives aux conditions d’évacuation des 50.000 m³ de déblais, notamment engendrés par l’excavation de la zone logistique sous la Nef.

La Rmn - Grand Palais et l’OPPIC veulent inscrire le chantier dans une démarche résolument environnementale ; c’est pourquoi la question de l’évacuation des déblais sera approfondie dans les prochains mois et la maîtrise d’ouvrage mettra tout en œuvre pour rendre possible l’évacuation des déblais par les voies fluviales. A cette fin, des études seront menées pour analyser toutes les possibilités permettant de réduire les impacts environnementaux de ces évacuations, et en particulier par les voies fluviales de la Seine situées à proximité du chantier.

Plus généralement, et pour l'ensemble du chantier, en sus de la charte « chantier à faibles nuisances », la Rmn - Grand Palais et l'OPPIC rédigeront un cahier des charges environnemental et social à destination des entreprises, qui imposera des critères environnementaux ambitieux, notamment sur les sujets suivants :

- * approvisionnements, gestion du stockage (sur place et à distance) ;
- * évacuation des déchets et des gravats ;
- * nettoyage du chantier ;
- * entretien des voies de dessertes internes du chantier.

Des dispositifs incitatifs (critères de notation par exemple) pourront être étudiés.

En outre, des dispositions contraignantes seront imposées aux entreprises de manière à ce que les travaux ne viennent pas abîmer ou mettre en danger les ouvrages déjà existants (problématique patrimoniale).

Question :

14. Quelles seront les dispositions prises dans le dossier d'appel d'offres pour que les entreprises respectent le cahier des charges hygiène et sécurité du chantier pour les personnels ? pour les riverains ?

Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage

Le CSPS de l'opération a été désigné très en amont de manière à ce qu'il puisse activement participer aux études de conception, à l'élaboration du calendrier de chantier, etc... par ailleurs, il est accompagné dans le cadre de sa prestation d'un animateur sécurité qui vise justement à mettre en place des dispositifs d'informations et de formations des nouveaux arrivants, la mise en place de dispositifs d'alerte (situation dangereuse, consignes de sécurité....) et l'installation d'un dialogue avec les institutions compétentes en la matière (CRAMIF et inspection du travail). Les obligations des entreprises seront décrites dans un plan de prévention qui fera l'objet d'échanges avec la CRAMIF et l'inspection du travail.

Le règlement de la consultation des entreprises de travaux intégrera un critère concernant la méthodologie mise en place par l'entreprise pour respecter les principes définis dans la charte chantier à faibles nuisances. La charte chantier faibles nuisances et les réponses des entreprises qui iraient éventuellement au-delà des objectifs initiaux fixés par le MOE seront rendus contractuels.

Commentaires de la commission d'enquête

La commission prend bonne note des dispositifs de diminution des nuisances de circulations de chantier qui seront mis en place. La commission estime que la diminution des nuisances ne se limite pas à la gestion du trafic. A cet égard, il convient de noter que l'approvisionnement qui n'est pas évoqué par le maître d'ouvrage dans ses réponses, pourra aussi générer du trafic.

Elle rappelle que les associations de riverains se sont explicitement inquiétés de l'impact du chantier sur leurs conditions de vie, lors de la réunion publique. A cet égard la commission note (question 11) que le dispositif de communication avec les riverains et les publics intéressés n'est pas intégré dans la stratégie de diminution des nuisances.

La commission recommande que la communication, d'une part avec les riverains et d'autre part les publics qui fréquenteront les lieux pendant le chantier, soit particulièrement étudiée, visible et détaillée : affiches et flyers, vidéos sur un mur de palissade dans un lieu de forte fréquentation, à proximité des Champs Elysées par exemple, présentant régulièrement l'avancement du chantier, visites de chantier à des étapes clés...

Synthèse du thème portant sur les impacts temporaires liés au chantier

S'agissant de l'impact du chantier :

- La commission estime que l'ampleur du chantier, dans un lieu et sur un bâtiment prestigieux justifie qu'on aille plus loin qu'une simple charte de « chantier à faibles nuisances ». Le lieu du chantier au cœur de la ville semblerait plutôt imposer une option ambitieuse et exemplaire en matière d'enjeu climatique et de minimisation des impacts environnementaux et sociaux du chantier, y compris en matière d'hygiène et sécurité.

Par exemple, la commission s'étonne que l'impact d'une base vie aussi importante sur le voisinage (bruit, pollutions notamment lumineuse, trafic) telle qu'on peut déjà l'apprécier actuellement avec les travaux de restauration de la 1^{ère} phase, ne soit pas évoqué.

La commission prend bonne note des dispositifs de diminution des nuisances de circulations de chantier qui seront mis en place. La commission estime que la diminution des nuisances ne se limite pas à la gestion du trafic. A cet égard, il convient de noter que l'approvisionnement qui n'est pas évoqué par le maître d'ouvrage dans ses réponses, pourra aussi générer du trafic.

La commission s'étonne également que le principe d'évacuation des déblais par voie fluviale via le port des champs Elysée proche du chantier, n'ait pas fait l'objet d'études plus précises et que le mode d'évacuation soit laissé à l'appréciation des entreprises au stade de l'appel d'offres.

La commission recommande donc que des prescriptions ambitieuses en matière de minimisation des impacts environnementaux et sociaux, y compris en matière d'hygiène et de sécurité, soient imposées aux entreprises, par exemple sous la forme d'un cahier des charges environnemental et social inclus dans les dossiers d'appel d'offres des entreprises.

- La commission rappelle que les associations de riverains se sont explicitement inquiétés de l'impact du chantier sur leurs conditions de vie, lors de la réunion publique. A cet égard la commission note (question 11) que le dispositif de communication avec les riverains et les publics intéressés n'est pas intégré dans la stratégie de diminution des nuisances.

Il nous semble en effet, qu'un tel chantier mériterait des actions de communication, tout au long de l'opération.

La commission recommande que la communication, d'une part avec les riverains et d'autre part les publics qui fréquenteront les lieux pendant le chantier, soit particulièrement étudiée, visible et détaillée : affiches et flyers, vidéos sur un mur de palissade dans un lieu de forte fréquentation, à proximité des Champs Elysées par exemple, présentant régulièrement l'avancement du chantier, et incluant, par exemple, des visites de chantier à la fin des étapes clés.

S'agissant des personnels de la Rmn - Grand Palais et de Universcience, concernés par l'opération :

La commission renvoie au thème 5 *infra* pour les réponses détaillées données par les deux maitres d'ouvrages (Rmn - Grand Palais pour le chantier, Universcience pour la muséographie). Elle rappelle que les dispositifs permettant le relogement et l'affectation des personnels des deux entités au moment et pendant la fermeture et à la réouverture, font totalement partie de l'opération et doivent donc être anticipées et inclus dans le calendrier global de l'opération.

S'agissant du dispositif de gestion de l'opération :

La commission prend acte du fait que les dates d'ouverture des lieux éphémères et de livraison du commissariat provisoire sont prévues avant le début des travaux ou en coordination (archéologie préventive, travaux de la Ville de Paris).

Toutefois, la commission souhaite attirer l'attention sur le fait que les tâches qui ne dépendent pas de l'équipe travaux paraissent peu coordonnées avec ces derniers, telles que le relogement des personnels, leur affectation dans les lieux éphémères, le dossier à déposer au titre de la loi sur l'eau, les impératifs de sécurisation du commissariat provisoire, le dispositif de communication avec le public et les riverains...

La prise en compte du calendrier de l'opération dans sa globalité est donc un enjeu qui risque au final de se traduire par des dépassements de coûts et des retards de calendrier. Il est donc nécessaire que la Rmn - Grand Palais maitrise l'ensemble du calendrier de l'opération, compte tenu du calendrier très serré et des marges d'enchaînement des actions peu élastique.

Thème 5 : Analyse socio-économique et utilité économique du projet

Le projet présenté dans le dossier d'enquête publique interroge sur plusieurs points :

- Son impact social, c'est-à-dire l'impact du projet scientifique et culturel prévu sur les publics et sur les personnels du Grand palais et d'Universcience.
- Son impact économique, lié aux relations entre les deux entités et à la complexité du double chantier (MH et Aménagement) et la coordination avec la Ville, le respect des coûts et des délais, en particulier sous la pression de la date butoir du calendrier des JO, les risques liés au plan de financement public (subventions et garantie de l'Etat).
- Par ailleurs, l'absence de mise à jour de l'évaluation socio-économique du projet depuis 2014 interpelle pour un projet de cette ampleur. D'autant que la commission n'a pas pu consulter un rapport récent de la Cour des Comptes qui concernerait le projet et la Rmn-Grand Palais .

Les contributeurs des observations relevant de ce thème critiquent le contenu scientifique et culturel du futur Palais de la découverte, ainsi que la réduction des surfaces qui lui sont allouées. Ces observations proviennent pour beaucoup des milieux scientifiques et éducatifs et incluent des scientifiques de renom. Ces observations contestent le programme culturel du futur Grand Palais au profit d'événements commerciaux ainsi que le coût du projet. Elles alertent sur les risques de dépassement du coût d'objectif, qu'elles jugent inévitables, au regard des précédents chantiers culturels.

Impact social du programme

1. L'utilité sociale du programme

Résumé des observations recueillies sur ce thème pendant l'enquête et question posée par la commission d'enquête

S'agissant de l'offre public du futur Palais de la découverte, la commission d'enquête constate que le dossier d'enquête publique ne contient pas d'indication sur le projet scientifique du nouveau Palais de la découverte, et peu d'indications sur sa synergie avec le projet scientifique et culturel du nouveau Grand Palais des Arts et des Sciences. Il en est de même du SDRA qui date de 2014.

Lors de son entretien avec Universcience, le projet « Palais de la découverte 2024 – Synthèse du projet scientifique et culturel » a été remis à la commission. Celui-ci peut s'apparenter à un document de stratégie¹⁸ qui ne permet pas de saisir quels seront les moyens humains et scientifiques du Palais de la

¹⁸ Les fondements du projet sont ainsi successivement définis : « un Palais de la science, contemporain, disciplinaire, interdisciplinaire et multidisciplinaire, des questionnements, relationnel, conversationnel, ouvert... ».

découverte et les coordinations prévues avec le Grand Palais, au-delà du projet commun de la galerie des enfants.

Bien que ce document « Palais 2024 », ne fasse pas partie du dossier d'enquête mis à la disposition du public, il a cependant fait l'objet d'un grand nombre d'observations qui se sont focalisées sur l'utilité sociale du Palais de la découverte « qui fait partie intégrante de la culture scientifique française et de sa transmission aux générations futures » (obs.10¹⁹) et contribue à la lutte « contre l'obscurantisme » (obs.33). Les contributeurs considèrent à la lecture du document que « quelques objets qui se veulent emblématiques et spectaculaires (squelette de dinosaure, scaphandre et véhicule lunaire), [...] ne sont guère porteurs de science, de connaissance » (obs.66). D'autres s'étonnent que le projet indique que son objectif « n'est pas de combler les lacunes scientifiques des visiteurs » (obs.62, 65 et R1/2). La question de la « mixité sociale » en 2024 au Palais de la découverte est posée (obs.32).

S'agissant des surfaces affectées à Universcience, rien dans le dossier ne permet de comprendre si les 7000 m2 affectés au Palais de la découverte (page 50, pièce B) ou les 9758 m2 SDO mentionné dans le SDRA (page 21, page 31 de la pièce D) pour l'ensemble affecté au Palais de la découverte « après dialogue compétitif » peuvent répondre aux besoins du futur Grand Palais dans sa dimension Universcience.

Au titre des observations, M. Balibar indique l'existence d'une présentation devant l'Académie des Sciences²⁰ et son obs.59 résume nombre d'observations : « La suppression d'un grand nombre de salles au profit d'espaces de circulation, la présentation de la science de façon "horizontale" donnant une vision synthétique incompatible avec une pédagogie intelligente et efficace, la création d'îlots spectaculaires avec des écrans, sans présence humaine [...] ».

M. Chevassus-au-Louis, Président de la Société des Amis du Palais de la découverte (SAPADE) indique (obs.68) : « Le projet architectural, qui vise à souligner les qualités de l'édifice 1900, à retrouver la modularité perdue au fil du temps et à créer une fluidité de circulation vont certainement se traduire par un développement des espaces de circulation et la neutralisation d'espaces situés à proximité des éléments architecturaux remarquables, afin de permettre d'admirer ces éléments. Même si ces espaces feront partie des surfaces affectées au Palais de la découverte, quelle sera en fait la part des surfaces effectivement aménageables pour la muséographie ? Ces espaces seront-ils effectivement affectés en permanence au Palais de la découverte ? L'objectif de « modularité » n'est-il pas susceptible de conduire, lors d'événements majeurs (grandes expositions) ou au prétexte de « transcender les frontières des arts et des sciences » à l'occupation plus ou moins fréquente de ces espaces par des manifestations diverses ? ».

Une pétition publiée sur internet à ce sujet a été jointe au registre papier (obs. R1/2) et électronique (obs. 85 à 94). Les pièces jointes font état de 4324 signatures dont 1734 non confirmées, soit un total de 2590 signatures confirmées. M. G. Cohen-Tannoudji, physicien indique (obs. 76) « D'après Pascal, "l'espace vide tient le milieu entre la matière et le néant". Le vide du soi-disant projet de rénovation reviendrait à réduire à néant le Palais de la découverte ».

¹⁹ Dans toute la suite, une observation n° XX est mentionnée par : obs. XX

²⁰ Avis qui n'est pas confirmé par l'Académie.

S'agissant de la préservation du patrimoine scientifique et culturel du Palais de la découverte, la commission s'interroge sur les conditions et le financement du déménagement des expériences historiques. Certaines observations s'inquiètent d'une éventuelle « perte de valeur patrimoniale » qui « met en péril une partie des trésors exposés » (obs.36). En particulier l'obs. R1/5 regrette que le « patrimoine scientifique ne soit pas préservé telle la cage de Faraday, qui faute de médiateur n'intéresse pas le musée des Arts et Métiers ».

S'agissant du nouveau Grand Palais (Rmn-Grand Palais +US), le dossier d'enquête mentionne l'augmentation de la jauge du bâtiment en général et de la Nef en particulier. Il paraît cependant succinct sur le rapport Art et Sciences qui n'occupe qu'un seul paragraphe de quelques lignes (1.6.7., page 89),

Des observations craignent que le Palais de la découverte ne devienne un « espace folklorique et de réception privatisable » (obs.27). Le projet du Grand Palais est considéré comme « manquant de pertinence » (obs. 51), destiné à le transformer en « centre commercial » (obs. 43 notamment). « Le public visé par ce nouveau GP (à l'exception du Palais de la découverte mais à confirmer) n'est ni le public moyen ni le public populaire ni même celui de la périphérie de Paris [...]. Il s'agit d'un projet ambitieux mais élitiste et, à ce titre, politiquement risqué. » (Obs. 53). Certains s'interrogent sur le fait d'orienter le Grand Palais vers les touristes étrangers plutôt que nationaux (obs. 9).

Questions :

1. *A part les nouveaux espaces « galerie des enfants » et expositions temporaires du Palais de la découverte dans le soubassement, la commission souhaiterait que lui soit présenté le projet scientifique et culturel du nouveau Grand Palais et du Palais de la découverte en le détaillant « concrètement » : organisation des activités sur le site, etc.. ?*
2. *Comment seront organisées les relations entre les la Rmn-Grand Palais et US ? Pour la logistique ? Pour le programme d'activités ?*
3. *Quelle sera la place donnée i) aux publics du Palais de la découverte qui s'intéressent à la science fondamentale, ii) à l'éducation des adolescents au-delà de 10 ans (hors galerie des enfants) ?*
4. *Quelles sont les dispositions techniques et financières prises pour préserver les expériences historiques du Palais de la découverte notamment celles réputées difficilement démontables ? quel est le montant du budget prévu à cet effet ? Ce budget est-il inclus dans les 466 M. euros ?*
5. *Quelle sont en m2 les surfaces i) actuelles et ii) futures, effectivement aménageables pour la muséographie a) culturelle (Galeries nationales) et b) scientifique (Palais de la découverte) hors espaces de circulation et de visite, galerie des enfants et nouvel espace d'expositions temporaires du Palais de la découverte ?*
6. *Quelle seront les chiffres d'affaires respectifs des événements privés Rmn-Grand Palais et des expositions temporaires Rmn-Grand Palais ?
Quelle est le nombre de visiteurs i) actuel et ii) futur prévisionnel des expositions Rmn-Grand Palais et du Palais de la découverte, au sens strict (hors événements et visites du bâtiment, gratuites ou payantes)*

Réponses et commentaires techniques de la Maîtrise d'Ouvrage

Question :

1. *A part les nouveaux espaces « galerie des enfants » et expositions temporaires du Palais de la découverte dans le soubassement, la commission souhaiterait que lui soit présenté le projet scientifique et culturel du nouveau Grand Palais et du Palais de la découverte en le détaillant « concrètement » : organisation des activités sur le site, etc.. ?*

Réponse de la Rmn - Grand Palais

Le projet artistique et culturel du nouveau Grand Palais est en cours d'élaboration pour être approuvé par le Conseil d'administration de l'établissement en 2020.

La qualité des savoir-faire et des expertises de la Rmn - Grand Palais représente un véritable atout pour élaborer une offre culturelle unique, dans les galeries, dans la Nef voire dans la Rue des Palais ou le square Jean Perrin.

Le nouveau Grand Palais a vocation à présenter de nouveaux formats d'expositions et une programmation pluridisciplinaire autour de toutes les formes d'arts (photographie, mode, design industriel, spectacle vivant, ...) afin de toucher un public plus large et divers qu'aujourd'hui. Il sera un lieu de création, d'innovation et de débats. Il ambitionne d'être tout à la fois :

le lieu référence de l'accès à l'art, susceptible d'attirer un public néophyte,

le lieu d'une intelligence globale de l'art, à même de répondre aux attentes d'un public plus averti

le lieu privilégié où tous les publics pourront avoir une vision de la richesse des collections des musées de France, qu'ils soient nationaux et territoriaux.

Les expositions d'art du nouveau Grand Palais auront une ambition d'universalité : dans le déploiement de leurs sujets et de leurs médiums artistiques, dans le croisement des époques, des géographies, des cultures et des disciplines, dans le dialogue entre collections. Faite pour toucher les publics les plus divers et les plus larges, cette vision permettra d'éclairer à travers l'art les grands enjeux qui traversent nos sociétés, de questionner notre rapport au monde et aux autres, de revisiter notre passé, de dessiner notre avenir. La programmation sera conçue en très étroite collaboration avec les grandes collections nationales et territoriales pour lesquelles le Grand Palais doit redevenir l'espace commun d'une proposition culturelle forte.

Sa programmation plurielle présentera sous des angles nouveaux, avec le souci d'un accès facilité dans lequel la médiation tiendra une large place : des rétrospectives des artistes clés qui fondent les grandes articulations esthétiques de l'histoire de l'art, des lectures panoramiques liées à des mouvements artistiques ou à des temps de civilisations, des expositions thématiques liées à la création artistique même. Elle explorera par ailleurs des thèmes de société à dimension philosophique, anthropologique, sociologique ou politique, des thèmes entrant en résonance avec les sciences ainsi que des problématiques d'actualité qui traversent notre société.

Certaines des offres proposées affirmeront leur enjeu éducatif et s'adresseront prioritairement au public peu familier des institutions culturelles, aux jeunes, aux familles, qui ont besoin d'approches introductives à l'art.

Des expositions numériques immersives, proposant un voyage dans des chefs-d'œuvre des collections nationales remis en contexte, selon des moments et des thèmes saillants qui structurent l'histoire de l'art, constitueront la partie la plus spectaculaire et innovante de cette nouvelle offre à forte vocation pédagogique.

Cette nouvelle ambition vise à positionner le Grand Palais au cœur d'un nouveau quartier culturel à Paris, associant théâtres et musées, structures publiques et privées, entre la Concorde et les Invalides, pour en faire un lieu de destination pour les Parisiens, les Français et les touristes étrangers. Le Monument sera conçu comme un espace public, beaucoup plus accessible, et permettant aux publics d'admirer sa splendeur, à commencer par la Nef, aujourd'hui si peu visible.

Réponse d'Universcience pour le Palais de la découverte

Une synthèse du nouveau projet scientifique et culturel du Palais de la découverte peut être trouvée en annexe du mémoire en réponse.

Le Palais de la découverte proposera en 2024 une approche centrée sur la science contemporaine dans sa globalité ; en tant qu'ensemble de connaissances, en permettant aux visiteurs d'accéder aux concepts fondamentaux des différents domaines scientifiques ; en tant qu'entreprise globale et dynamique, en dévoilant la façon dont la science est faite aujourd'hui, de manière collective, internationale, souvent multidisciplinaire ; en tant qu'approche particulière et véritable vecteur culturel pour appréhender le monde qui nous entoure, hors de toute idée d'autorité, dans un contexte où les infos et la défiance à l'égard de l'expertise gagnent en importance. Présentant la démarche scientifique et le processus de découverte en science, le Palais permettra aux visiteurs de cultiver leur esprit critique, dans une démarche continue d'interaction avec la communauté scientifique.

Animé d'un nouveau souffle, le Palais deviendra un espace de convergence, de référence et de dialogue autour des enjeux de la science d'aujourd'hui tout en conservant l'esprit d'origine et sa marque de fabrique, la médiation humaine, auxquels nombre de chercheurs, d'enseignants ou de simples citoyens sont attachés. Maintenant le principe d'une présentation des sciences fondamentales par discipline et d'une découverte de la science « en train de se faire », le Palais de 2024 s'intéressera, comme il a commencé à le faire, aux nouveaux champs scientifiques, comme les sciences du numérique, ainsi qu'aux approches transdisciplinaires, afin d'enrichir l'expérience du visiteur. Il s'agira encore et toujours d'œuvrer pour que la science soit source de curiosité, d'émerveillement et d'épanouissement démocratique.

Les démonstrations et les ateliers continueront à être conçus et animés par des médiateurs spécialisés en science. Les pratiques de médiation en œuvre actuellement au Palais de la découverte existeront toujours en 2024. Elles seront renforcées par de nouvelles approches. Certaines ont déjà été mises au point et testées ailleurs, comme les activités basées sur des enquêtes, les jeux de débats ou les sessions de travail ouvertes, les expériences de médiations utilisant la réalité augmentée. D'autres seront élaborées, testées et évaluées au Palais de la découverte, dans le cadre d'un effort permanent d'amélioration et d'actualisation de la médiation scientifique. Il s'agira ainsi de l'adapter à l'évolution des publics, au rythme soutenu de la progression de la science et à l'évolution de ses rapports avec la

société. Un centre de recherche sur la médiation scientifique sera par ailleurs créé, témoin supplémentaire de l'importance attachée à ce sujet par l'institution.

Les superficies dévolues à chaque activité et leur localisation ne sont pas encore précisés à ce stade. Ces données découleront de l'étude fonctionnelle et technique qui démarrera fin 2019 pour donner ses résultats dans le second semestre 2020.

Commentaires de la commission d'enquête

La commission s'étonne qu'un projet dont le coût avoisine le demi-milliard ne soit pas déjà sous tendu par un projet culturel et scientifique commun plus précis, précisant les synergies entre les deux entités, et matérialisant ainsi le futur « Grand palais des Arts et des sciences ».

La commission recommande que le projet culturel et scientifique fasse l'objet d'une large communication au public lorsqu'il sera totalement élaboré.

Question :

2. *Comment seront organisées les relations entre les la Rmn-Grand Palais et US ? Pour la logistique ? Pour le programme d'activités ?*

Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage

La Rmn – Grand Palais est affectataire de l'intégralité du Grand Palais et maître d'ouvrage de l'opération sur l'ensemble du bâtiment. Universcience est sous-affectataire et occupant du Palais d'Antin. Ce dernier est maître d'ouvrage des opérations d'aménagement des espaces qui accueillent le Palais de la découverte.

La mise en place d'une entrée unique aux deux institutions et la mise en place d'un seul établissement recevant du public (ERP) permettront une mutualisation des fonctions d'accueil et de logistique au sein du bâtiment. La Galerie des enfants sera conçue, programmée et gérée conjointement par les deux établissements. La Rmn – Grand Palais et Universcience ont déjà des groupes de travail en commun pour de nombreux sujets tels que la Galerie des enfants et l'organisation du hall groupes scolaires. Le programme d'activités de l'offre commune sera élaboré conjointement par les deux institutions.

Une convention entre Universcience et la Rmn-Grand Palais permettra de définir l'organisation et le fonctionnement à la réouverture du monument, comme c'est le cas aujourd'hui.

Commentaires de la commission d'enquête

La notion de sous-affectataire demande à être mieux définie. La commission s'interroge notamment sur la priorité d'attribution qui sera donnée aux espaces mutualisés. Le Palais de la découverte devra-t-il demander la permission systématiquement à Rmn - Grand Palais? Comment seront réglés les conflits d'affectation? La notion de « sous » - affectataire signifie-t-elle que la Rmn - Grand Palais sera systématiquement prioritaire?

A cet égard, la commission note que la rotonde du Palais d'Antin sera accessible aux publics sans billet (« hors douane »), et donc mutualisée de fait, alors qu'elle est affectée en totalité au Palais de la découverte. Il en est de même de l'entrée avenue Franklin Roosevelt et pour le petit auditorium.

De plus, la commission rappelle que la contre-expertise du CGI notait que la commercialisation des espaces du Palais de la découverte manquait dans les projections financières, considérant que son chiffre d'affaires devrait contribuer à l'équilibre financier de l'opération, ce qui du point de vue de l'interprétation des observations déposées lors de l'enquête publique, reviendrait à poser une contrainte supplémentaire sur la mission de vulgarisation du Palais de la découverte.

Dans ces conditions, **la commission recommande** que la convention prévue entre Universcience et la Rmn - Grand Palais aborde également la question de la priorité d'utilisation des espaces mutualisés et des espaces hors douanes et ne se limite pas à la logistique de l'entretien et de la maintenance.

Question :

3. *Quelle sera la place donnée i) aux publics du Palais de la découverte qui s'intéressent à la science fondamentale, ii) à l'éducation des adolescents au-delà de 10 ans (hors galerie des enfants) ?*

Réponse d'Universcience pour le Palais de la découverte

Les publics qui s'intéressent à la science fondamentale seront largement servis par l'offre du Palais de la découverte en 2024, comme aujourd'hui.

Une partie de l'offre sera adaptée à un public jeune, à partir de 10-12 ans, et sera enrichie par la création d'offres et d'activités spécifiques pour les familles avec de jeunes enfants, avec l'objectif de susciter l'émerveillement, la curiosité et l'envie d'en découvrir plus. Les adolescents et jeunes adultes trouveront quant à eux, au sein du Palais de la découverte 2024, une offre adaptée à leurs pratiques et à leurs attentes : des espaces équipés de technologies innovantes qui faciliteront la co-création, la rencontre avec des scientifiques et le développement de projets encadrés par des médiateurs.

En ce qui concerne les groupes scolaires et l'offre relative à l'éducation nationale, le Palais de la découverte en 2024 continuera à offrir aux élèves des présentations sur les fondamentaux des sciences. Cette offre sera enrichie avec des approches expérimentales de travail en laboratoire et des propositions de travail en projet. Il offrira également aux enseignants des ressources et des formations adaptées à leurs besoins.

Enfin, la dimension art-science, consubstantielle de l'activité du Palais de la découverte depuis les origines et amplifiée dans le nouveau projet, sera susceptible d'attirer de nouveaux publics et

notamment de jeunes adultes. L'art ne sera pas intégré au Palais de la découverte comme un simple complément décoratif, illustratif ou démonstratif ; il ne sera pas non plus cantonné à une zone spécifique, mais sera fondu de manière homogène aux différents espaces et programmes, comme élément sensible essentiel de la découverte. Et ce, dès l'entrée : une œuvre sera commandée pour le hall d'accueil du Grand Palais des arts et des sciences, symbolisant d'emblée la double identité de l'institution.

En outre, les présentations du Palais de la découverte feront largement appel à la datavisualisation pour laquelle seront sollicités des artistes travaillant dans le domaine de l'art numérique. Enfin, le planétarium multifonctionnel du Palais de la découverte comme sa salle d'exposition temporaire - aménagée selon les normes muséographiques « œuvres d'art » - pourront accueillir des manifestations art-science dont des spectacles et performances, comme il déjà pratiqué aujourd'hui, notamment dans le cadre de la FIAC hors les murs.

Enfin, au cœur même du bâtiment se trouvera la première galerie d'exposition pour enfants consacrée aux arts et aux sciences, entourée d'espaces pour ateliers pédagogiques.

Commentaires de la commission d'enquête

La commission prend note de ces précisions. Compte tenu d'une part des réductions d'effectifs et d'espaces, d'autre part des incertitudes sur le partage des espaces mutualisés et hors douane, on peut néanmoins s'interroger sur l'ampleur et la visibilité des activités d'Universcience au Palais de la découverte.

La mission du Grand Palais des Arts et des Sciences sera-t-elle totalement compatible avec un Palais de la découverte modernisé continuant à répondre à l'enjeu de faire comprendre les sciences fondamentales ?

Question :

4. *Quelles sont les dispositions techniques et financières prises pour préserver les expériences historiques du Palais de la découverte notamment celles réputées difficilement démontables ?*

Réponse d'Universcience pour le Palais de la découverte

Le projet se développe dans le respect de l'héritage légué par nos prédécesseurs. Un des chantiers de la rénovation est dévolu à une démarche raisonnée d'analyse et de tri du patrimoine matériel qui s'est accumulé au fil du temps, sans vision d'ensemble.

Un inventaire exhaustif et documenté sera établi ; il permettra, avec l'aide d'experts, de définir la destination la plus adéquate de chaque objet, certains retrouvant à terme les salles du Palais de la découverte à sa réouverture. Il convient de rappeler que Jean Perrin, son fondateur, voulait que le Palais de la découverte soit un musée « en mouvement », sans collection.

C'est pourquoi une partie de ce patrimoine matériel, dûment documenté, sera mis en prêt ou dépôt dans d'autres institutions muséales dont c'est la vocation. Par ailleurs, le patrimoine immatériel de l'établissement, et notamment ses médiations, sera soigneusement enregistré et filmé aux fins de conservation et de diffusion.

quel est le montant du budget prévu à cet effet ? Ce budget est-il inclus dans les 466 M. euros ?

Le coût de la démarche de préservation du patrimoine scientifique et culturel est inclus dans le budget de 44 millions d'euros HT d'Universcience, lui-même inclus dans les 466 millions d'euros HT du projet global. Les ressources humaines affectées à ce travail sont des membres des équipes d'Universcience.

Il est à noter que le budget de 44 millions d'euros alloué à Universcience couvre la rénovation de la muséographie, le vidage du Palais de la découverte, les déménagements des personnels et des ateliers, la création d'une structure éphémère.

Commentaires de la commission d'enquête

La commission note qu'à la suite des observations du public, le mémoire en réponse précise que la préservation du patrimoine public que constituent les expériences historiques seront évaluées et qu'une solution de conservation sera étudiée et trouvée.

Question :

5. *Quelle sont en m2 les surfaces i) actuelles et ii) futures, effectivement aménageables pour la muséographie a) culturelle (Galeries nationales) et b) scientifique (Palais de la découverte) hors espaces de circulation et de visite, galerie des enfants et nouvel espace d'expositions temporaires du Palais de la découverte ?*

Réponse de la Rmn - Grand Palais

L'intégralité des Galeries d'exposition du Grand Palais totaliseront quant à elles 3 900 m² à la réouverture du Monument contre 3 000 m² aujourd'hui.

Le Salon d'honneur, espace à usage mixte (exposition/événementiel) pourra lui aussi accueillir des expositions sur une surface de 1 100 m².

La surface totale d'exposition disponible pour le Grand Palais sera de 5 000 m².

Réponse d'Universcience pour le Palais de la découverte

Le tableau ci-dessous présente les surfaces du Palais de la découverte en 2017 et en 2024, aujourd'hui le Palais de la découverte dispose d'une surface de 18 624 m² dans le Grand Palais.

Après les travaux de restauration, de mises aux normes et d'aménagement, les espaces mutualisés associés aux espaces d'exposition du Palais de la découverte totaliseront 26 737 m².

Année	Surface public offre	Surface public non offre	Surface non public - non offre	Surface totale affectée au Palais de la Découverte
2017	7135	3969	7520	18624
2024	6925	2335	2054	11314

Année	Surface public offre Galerie des enfants Observatoire Jardin de la Reine*	Surface public non offre Accueil général Accueil groupes scolaires Rue des Palais Billetterie Vestiaire individuel Vestiaire groupes scolaires Aire de Pique-Nique Salle Introductive Auditoriums	Surface non public - non Offre Base logistique Bureaux généraux Régie des recettes Postes de sûreté Postes de sécurité	Surface totale affectée aux espaces mutualisés entre la RMN-GP et Universcience
2024	1835	7550	6038	15423

Addition des espaces affectés au PLD et des espaces mutualisés bénéficiant au PLD en 2024				26737
---	--	--	--	-------

*Hors périmètre SDRA

Le tableau des surfaces ci-avant décompose trois types de surface :

- la surface dédiée à l'offre et ouverte au public (les galeries du Palais d'Antin) ;
- la surface non dédiée à l'offre mais ouverte au public (les circulations par exemple) ;
- la surface non dédiée à l'offre et non ouverte au public (dans ce cas, on peut retrouver les surfaces techniques spécifiques à Universcience (en orange sur le plan présentant la zone logistique en sous-sol) mais également les surfaces techniques mutualisées avec la Rmn – Grand Palais). C'est pour cette raison que l'ensemble des surfaces techniques sont additionnées dans cette colonne.

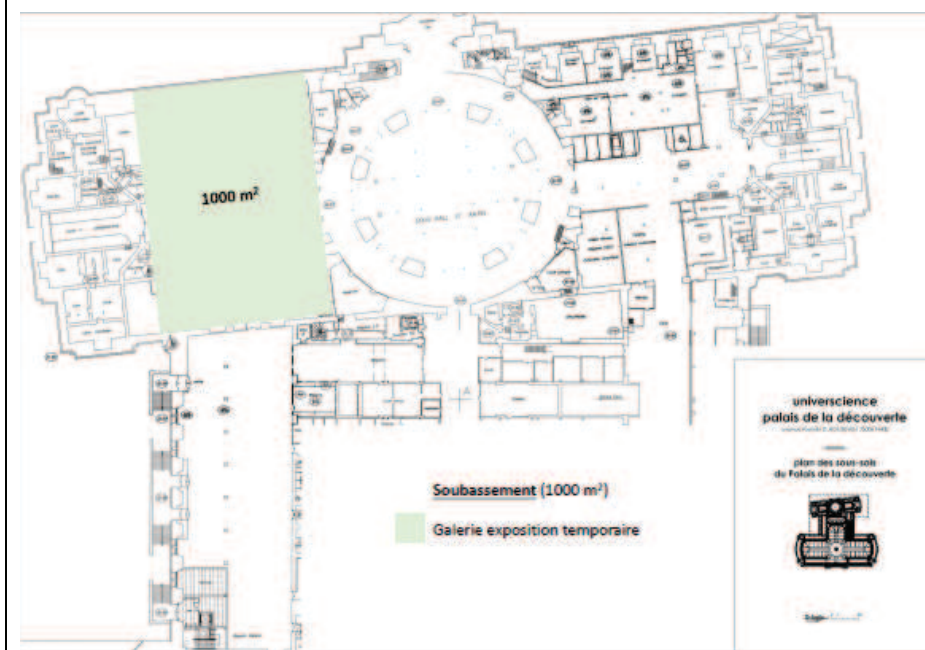
Les surfaces en marron du plan ci-dessus correspondent aux zones techniques spécifiques Universcience à savoir l'atelier généraliste (100 m²) et la zone de stockage pour les expositions temporaires (100 m²). Un local (20 m²) pour stocker les produits spécifiques utilisés dans le cadre des médiations scientifiques sera également affecté à Universcience.

La ligne « surfaces public offre galerie des enfants et Jardin de la Reine » désigne les espaces où Universcience disposera d'activités. Pour le jardin de la Reine (dénomination historique de l'extension du Jardin de la Nouvelle France), c'est un projet en cours qui n'est pas intégré dans le cadre du Schéma de restauration et d'aménagement du Grand Palais mais qui vise à réaliser des médiations scientifiques en plein air (il n'a pas été mentionné de m² pour celui-ci).

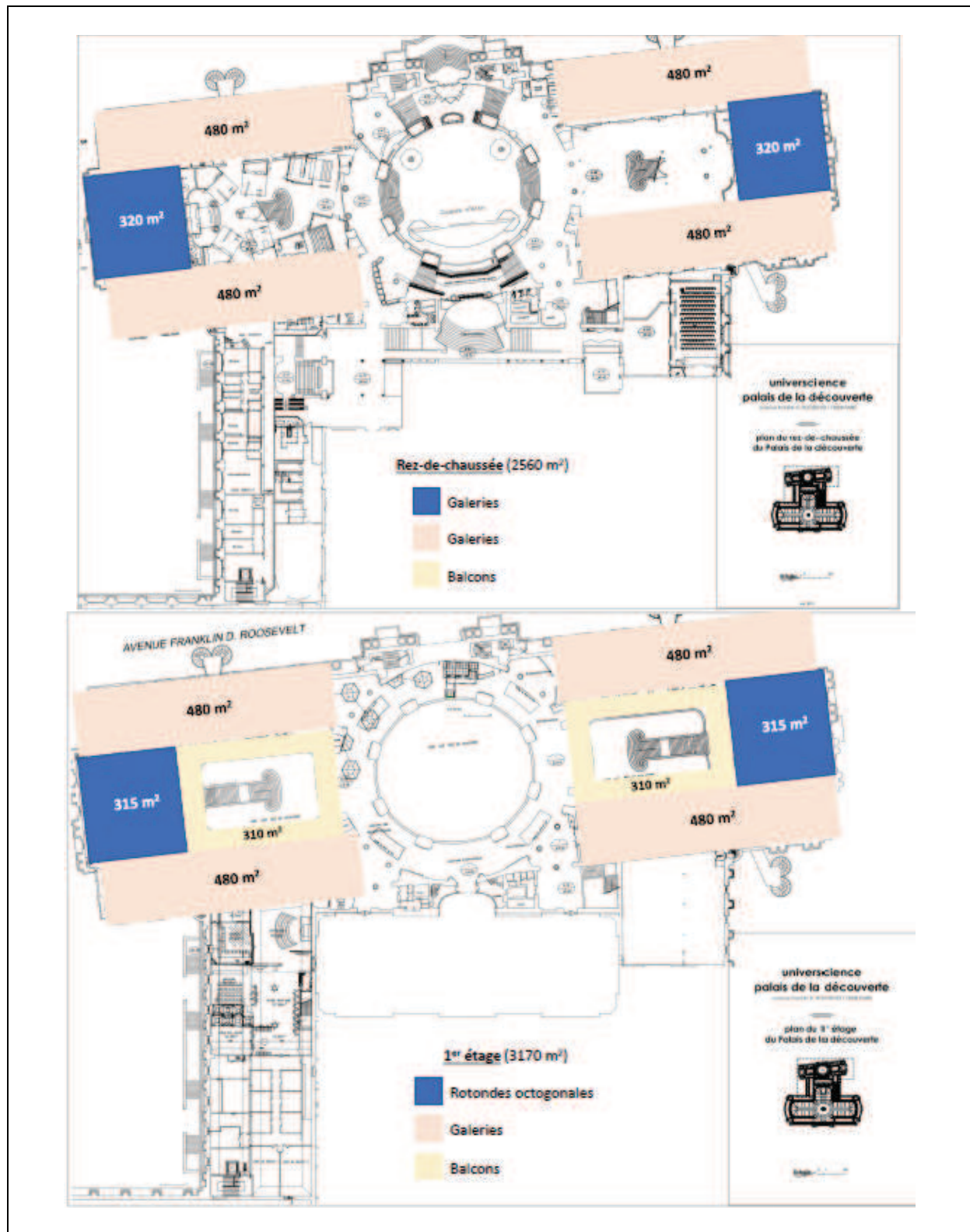
Comme précisé en séance²¹, le tableau décompose les différents types d'espaces à la fois entre les espaces affectés à Universcience et les espaces mutualisés. Ce tableau détaille également les surfaces destinées à l'offre et accessible au public, celles destinées au public et non à l'offre et enfin les surfaces non ouvertes au public et non dédiées à l'offre.

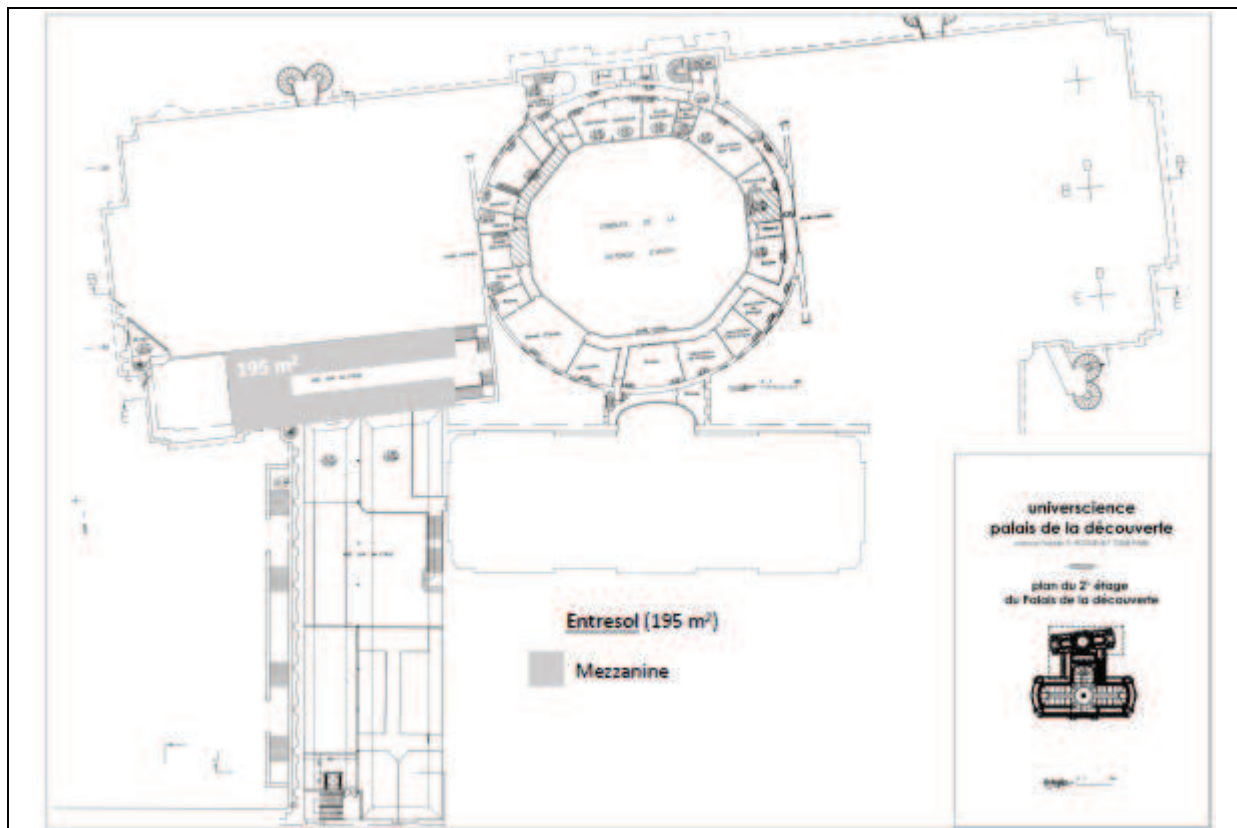
L'objectif de ce tableau est de mettre en avant la surface totale du Palais de la découverte de demain et en additionnant la surface totale des espaces mutualisés bénéficiant à Universcience (Rue des Palais, restaurant, zone logistique, accueil groupe, etc.).

Ce tableau permet également de mettre en avant l'ensemble des espaces servant l'exploitation du Palais de la découverte (billetterie, vestiaire, accueil groupe, zone techniques) qui sont situés dans les espaces mutualisées et non dans le périmètre purement dédié au Palais de la découverte



²¹ Note commission d'enquête: Lors de la remise du mémoire en réponse





Commentaires de la commission d'enquête

La commission considère que, en toute rigueur, les espaces réellement attribués au Palais de la découverte passeront de 18 624 m² à 11 314 m² (-39%).

La commission prend acte du fait que cette diminution est compensée par une rationalisation de l'utilisation des espaces, favorisée par la modernisation des outils de médiations (écrans, expériences montrées sur écrans et non plus in vivo...), même s'il est entendu (?) que les médiateurs et médiatrices resteront présents. De plus, la commission entend que l'utilisation des espaces mutualisées permettra sans doute plus de souplesse dans le fonctionnement du Palais de la découverte.

De même, la commission a bien noté que des animations du Palais de la découverte sont en discussion sur la future terrasse et dans le jardin de la Nouvelle France.

La commission rappelle que l'enquête publique a montré que les publics concernés sont attachés à un Palais de la découverte dont la mission de passerelles vers les sciences fondamentales reste rigoureuse et approfondie et ne cède en rien au spectaculaire.

Question :

Rapport Enquête publique unique préalable à la déclaration du projet de restauration, de mise aux normes et d'aménagement du Grand Palais et de ses abords, emportant la mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la ville de Paris Commission d'enquête : MC Eustache Présidente, S Madelain-Beau et A Rotbardt titulaires - octobre 2019 –

6. *Quelle seront les chiffres d'affaires respectifs des événements privés Rmn-Grand Palais et des expositions temporaires Rmn-Grand Palais ?*
Quelle est le nombre de visiteurs i) actuel et ii) futur prévisionnel des expositions Rmn-Grand Palais et du Palais de la découverte, au sens strict (hors événements et visites du bâtiment, gratuites ou payantes)

Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage

Outre la Nef et le Salon d'honneur, les 12 galeries nationales se répartiront comme suit à l'issue des travaux :

- * 6 galeries dédiées aux expositions
- * 2 galeries concédées
- * 1 galerie allouée aux bureaux
- * 3 galeries commercialisées pour des événements

La restauration du monument, l'augmentation de la jauge des différents espaces (à commencer par la Nef), l'amélioration des flux logistiques, la baisse des contraintes techniques (source de coûts pour les clients) permettent d'envisager une croissance significative du chiffre d'affaire événementiel. L'étude réalisée en 2017 a projeté une croissance de +45 % du chiffre d'affaires des locations et concessions par rapport au réalisé de 2016.

Les audits et contrôles diligentés sur le projet (inspection générale des finances, inspection générale des affaires culturelles, Cour des comptes) ont souligné le caractère robuste et réaliste de ces chiffrages.

Concernant les expositions, la Rmn – Grand Palais raisonne en « solde de production », qui est le résultat financier direct de chaque manifestation culturelle (différence entre les recettes et les charges directes). C'est ce montant qui a été, à ce stade, modélisé en vue de la réouverture. L'hypothèse retenue est celle d'un solde moyen de production des expositions du Grand Palais de 3,5 M€ par an en euros de 2016. Un tel solde est pleinement atteignable puisqu'il correspond à la valeur des années de bonne fréquentation du Grand Palais actuel.

Entre 2010 et 2017, la fréquentation moyenne des expositions de la Rmn – Grand Palais au Grand Palais est d'environ 1 490 000 visiteurs par an. 90 % des visiteurs des expositions viennent de France, répartis en trois tiers : Paris, Ile de France, autres régions. Les foires, salons et autres manifestations du Grand Palais accueillent aussi plusieurs centaines de milliers de personnes chaque année. Le Palais de la découverte accueille 532 000 visiteurs par an. En moyenne, le monument accueille près de 3 millions de visiteurs par an. L'ensemble des travaux de mise aux normes et aménagements permettra d'augmenter la fréquentation du Grand Palais. 4 millions de visiteurs seront attendus chaque année en moyenne dont 800 000 pour le Palais de la découverte.

Commentaires de la commission d'enquête

La commission note que 3 galeries sur 12 seront commercialisées, ainsi que la Nef et le salon d'honneur, ce qui aboutira à une hausse du chiffre d'affaires de +45%, qui s'ajouteront à un solde positif annuel de 3,5 M. d'euros pour les expositions.

L'absence de chiffres actualisés ne permet pas de vérifier si cette augmentation des revenus permettra de rembourser l'emprunt et de dégager un bénéfice.

La commission rappelle que la contre-expertise du CGI, qui n'a pas été actualisée depuis 2014, indiquait que le « pari » de la Rmn - Grand Palais « d'augmenter très significativement » ses performances et résultats commerciaux, reposait en particulier sur quatre facteurs :

- La croissance naturelle des marchés ;
- La capacité à capter de nouvelles affaires qui se produisent aujourd'hui dans d'autres lieux ;
- L'effet volume (+80%) ;
- Et l'effet prix.

La commission s'interroge sur les moyens qui seront mis en œuvre pour atteindre cette augmentation drastique des recettes, dans un contexte où l'existence d'espaces similaires s'est multipliée à Paris, depuis la dernière évaluation socio-économique du projet.

La commission recommande que l'augmentation des recettes du Grand Palais ne se fasse pas au détriment des événements purement culturels à but non lucratifs et de la mission scientifique du Palais de la découverte.

2. Le devenir des personnels (pendant la fermeture/le chantier) et à la réouverture

Résumé des observations recueillies sur ce thème pendant l'enquête et question posée par la commission d'enquête

Le SDRA indique (page 34 reproduite page 44 de la pièce D) que le nouveau fonctionnement du Grand Palais, aboutira à une diminution des effectifs de la Rmn-Grand Palais de 18 ETP et de 8 ETP de sous-traitance. Il est fait état d'une annexe 24 détaillant ces réaffectations.

La contre-expertise du CGI indique en 2014 (page 16 de la note reproduite page 89 de la pièce D), que Universcience ne « maintiendra que 80 ETP sur les 190 actuels et 40 ne seront pas réaffectés à la Cité des sciences de la Villette, chiffre à minorer des départs à la retraite », avec la mise en commun des fonctions logistiques, la disparition des ateliers et de la documentation. A cet égard les chiffres diffèrent selon les sources : Le dossier d'enquête publique indique que les effectifs actuels du Palais de la découverte sont de 120 et certaines observations indiquent 160 (obs. 1, 4, 27, 32, R1/1)

La contre-expertise du CGI (page 29, reproduite page 103 de la pièce D) note : « Que se passera-t-il si les activités de maintenance-exploitation sont demain contestés par Universcience » du fait des sureffectifs à réallouer ? D'autant que certaines observations redoutent que le lien distendu entre médiateurs et techniciens expatriés à la Villette n'entraîne « moins d'échanges » et que « la maintenance soit moins réactive » (obs. R1/1). En effet, beaucoup d'observations insistent sur la nécessité d'un « personnel présent qui [...] fournit toutes les explications nécessaires » (obs.32).

De même, lors de la réunion publique, M. Hirsch ancien directeur de la Création artistique au ministère de la Culture, a souligné le hiatus entre le fait de vouloir augmenter le nombre de galeries ouvertes au public, ainsi que le nombre d'expositions et le fait que la Rmn-Grand Palais indique vouloir fonctionner à effectifs réduits comme indiqué ci-dessus. « La contrainte « établissement public » ne risque-t-elle pas d'empêcher une adaptation des effectifs » ?

La commission se pose la même question, ainsi que pour la gestion des effectifs internes permanents et temporaires, et externes, pendant la fermeture et la mise en place des bâtiments éphémères, qui durera au moins 3 ans.

Questions

1. *La commission d'enquête entend que le statut d'établissement public impose des directives à suivre. La contrainte des effectifs n'est-elle pas un frein à l'augmentation de l'activité du futur Grand Palais dans ces deux composantes GP et US ? La commission d'enquête souhaiterait aussi avoir une communication précise de l'évolution des ETP GP+US actuelle et à la réouverture, mise à jour par rapport à l'annexe 24 du SDRA, et précisant les effectifs permanents, temporaires, internes et externes.*
2. *Dans le cas d'embauches temporaires ou de prestataires externes, ces coûts ont-ils été pris en compte dans les projections financières après réouverture ?*
3. *Quelle est la réallocation précise des 40 ETP Universcience non réaffectés, évoqués par la contre-expertise du CGI et plus globalement des personnels concernés (documentation, ateliers, médiateurs).*

4. *Comment se fera la maintenance des activités du Palais de la découverte (dont il est indiqué qu'elle sera beaucoup plus orientée vers les écrans et l'informatique) ? Quelles sont les mesures prises pour assurer sa réactivité en temps réel ?*
5. *Quelles sont les modalités de financement des bâtiments temporaires (investissement et fonctionnement) qui seront mis en service pendant la fermeture du grand Palais ?*
6. *Leurs coûts d'investissement et de fonctionnement sont-ils consolidés dans des projections financières prévisionnelles ?*
7. *Quelles sont les personnels internes permanents et temporaires et externes qui y seront affectés ? Quel sera le devenir des personnels rendus inactifs par la fermeture du Grand Palais (Rmn-Grand Palais et US) ?*

Réponses et commentaires techniques de la Maîtrise d'Ouvrage

Question :

1. *La commission d'enquête entend que le statut d'établissement public impose des directives à suivre. La contrainte des effectifs n'est-elle pas un frein à l'augmentation de l'activité du futur Grand Palais dans ces deux composantes GP et US ? La commission d'enquête souhaiterait aussi avoir une communication précise de l'évolution des ETP GP+US actuelle et à la réouverture, mise à jour par rapport à l'annexe 24 du SDRA, et précisant les effectifs permanents, temporaires, internes et externes.*

Réponse de la Rmn - Grand Palais

La Rmn – Grand Palais est un établissement public industriel et commercial qui assure des missions de service public et des missions commerciales concurrentielles.

Si, comme tous les établissements publics, la Rmn-Grand Palais se voit conférer chaque année un plafond d'emplois, les actions de développement commercial, directement porteuses de chiffre d'affaires et de rentabilité, permettent de déroger à cette limite. Le plafond d'emploi n'est donc pas un frein au développement. En tout état de cause, la Rmn – Grand Palais prévoit d'affecter au nouveau Grand Palais un nombre de salariés équivalent à celui d'aujourd'hui (117 ETP).

Réponse d'Universcience pour le Palais de la découverte

Universcience est un établissement public unique composé de deux sites, la Cité des sciences et de l'industrie et le Palais de la découverte.

Comme l'ensemble des opérateurs publics, Universcience est soumis à un plafond d'emploi et à un schéma d'emploi votés chaque année par le Parlement.

Question :

2. *Dans le cas d'embauches temporaires ou de prestataires externes, ces coûts ont-ils été pris en compte dans les projections financières après réouverture ?*

Réponse de la Maîtrise d'ouvrage

L'intégralité Le fonctionnement du Grand Palais dans son ensemble à sa réouverture fait l'objet d'une instruction dédiée complémentaire entre Universcience et la Rmn-Grand Palais.

Pour la Rmn – Grand Palais, la répartition des emplois sur le Grand Palais sera basée sur le même principe qu'aujourd'hui :

- des salariés dont le nombre restera globalement identique ;
- des prestataires extérieurs dont le nombre pourra varier en fonction des événements.

Le fonctionnement du Palais de la découverte à sa réouverture fait l'objet d'une instruction dédiée complémentaire en lien avec la Rmn – Grand Palais.

Question :

3. *Quelle est la réallocation précise des 40 ETP Universcience non réaffectés, évoqués par la contre-expertise du CGI et plus globalement des personnels concernés (documentation, ateliers, médiateurs).*

Réponse d'Universcience pour le Palais de la découverte

Les personnels d'Universcience, qu'ils soient amenés à intervenir plus particulièrement sur le site de la Cité des sciences et de l'industrie ou du Palais de la découverte, sont tous affectés à Universcience et comptent dans les effectifs de l'établissement.

Le Palais de la découverte rouvrira en 2024 avec un effectif inférieur à celui de ce jour. La cible a été fixée à 80 postes de travail par le rapport Cluzel. Sur ces 80 postes de travail, pourront être affectés plusieurs salariés (par exemple des temps partiels).

A la réouverture, certains des effectifs (fonctionnaire ou salarié de droit privé) retrouveront donc leur lieu de travail habituel au Palais de la découverte, tandis que d'autres resteront affectés sur d'autres activités au sein d'Universcience, leur employeur unique, à la Cité des sciences et de l'industrie. Le statut actuel des médiateurs et des autres personnels du Palais de la découverte sera maintenu.

Il est trop tôt, à ce stade, pour indiquer de façon précise le nombre d'ETP qui seront localisés sur le site du Palais de la découverte ainsi que les activités précises qui seront confiées aux personnels qui

ne seraient pas amenés à travailler à temps plein sur le site du Palais de la découverte alors qu'ils y étaient auparavant.

Le fonctionnement du Palais de la découverte à sa réouverture fait l'objet d'une instruction dédiée complémentaire en lien avec la Rmn-Grand Palais.

Question :

4. *Comment se fera la maintenance des activités du Palais de la découverte (dont il est indiqué qu'elle sera beaucoup plus orientée vers les écrans et l'informatique) ? Quelles sont les mesures prises pour assurer sa réactivité en temps réel ?*

Réponse d'Universcience pour le Palais de la découverte

La maintenance des activités du Palais de la découverte en 2024 couvrira de très nombreux domaines (menuiserie, mécanique, électromécanique, électronique, robotique, informatique, audiovisuel, éclairage... mais aussi gestion du vivant animal et végétal). Une équipe dédiée au vivant sera en permanence sur site et travaillera en collaboration avec ses collègues de l'équipe du vivant basée à la Cité des sciences et de l'industrie pour la fourniture en végétaux.

Par ailleurs, une équipe d'exploitation technique qualifiée sera également présente sur place afin d'assurer la meilleure réactivité en cas de panne. Elle interviendra soit directement en salle, soit dans la base technique prévue dans les espaces logistiques. En cas de panne grave, les ateliers d'Universcience, qui seront localisés à la Cité des sciences et de l'industrie, prendront le relais.

Commentaires de la commission d'enquête

La commission aurait souhaité que lui soit détaillé le sens de l'affirmation suivante du mémoire en réponse : « Le fonctionnement du Grand Palais dans son ensemble à sa réouverture fait l'objet d'une instruction dédiée complémentaire entre Universcience et la Rmn - Grand Palais ... » (répété 3 fois aux questions 2 et 3).

La commission comprend que la question des ressources humaines, soit prise en charge par chacune des entités de son côté, mais que les deux entités « ont une instruction dédiée complémentaire commune » ?

Pour les personnels du Palais de la découverte, et en particulier pour les médiateurs et les métiers de maintenance et de la documentation, qui seront les plus concernés par la disparition définitive de leur lieu habituel de travail, la commission note qu'aucune précision n'est donnée sur le poste qu'ils occuperont, tant pendant la fermeture que lors de la réouverture, ni sur d'éventuelles priorités d'affectation.

Par ailleurs, la commission s'était étonnée dans ses commentaires relatifs aux précédentes versions du mémoire en réponse de ce que l'effectif futur du Palais de la découverte soit dicté « par le rapport

Cluzel », un document datant de 2010 et qui ne semblait pas émaner d’une évaluation RH de Universcience. Cette question est restée sans réponse.

Question :

5. *Quelles sont les modalités de financement des bâtiments temporaires (investissement et fonctionnement) qui seront mis en service pendant la fermeture du Grand Palais ?*

Réponse de la Rmn - Grand Palais

La Rmn – Grand Palais est en négociation avec un concessionnaire pour construire et exploiter le “Grand Palais Ephémère” sur le plateau Joffre du Champs-de-Mars, conformément à la convention d’occupation du domaine public adoptée par le Conseil de Paris de juillet 2018 et signée le 18 septembre 2018 avec la ville de Paris.

Cette structure, mutualisée avec le comité d’organisation des Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, accueillera notamment pendant la fermeture du Grand Palais les grands événements qui se déroulent habituellement dans la Nef, et en 2024 des épreuves sportives des Jeux olympiques et paralympiques.

Paris 2024 et la Rmn – Grand Palais ont lancé, en juillet 2018, une consultation pour choisir l’opérateur chargé, en qualité de concessionnaire de travaux, de la conception, la réalisation, la maintenance et l’exploitation technique du bâtiment. La Rmn – Grand Palais n’a donc pas besoin de budget d’investissement.

Elle versera un loyer au concessionnaire, sachant que le budget a été construit en garantissant un équilibre d’exploitation : les recettes de location de l’espace aux événements qui y seront accueillis devront en effet couvrir les dépenses : contribution de la Rmn – Grand Palais aux coûts de conception de la structure, redevances de mise à disposition du “Grand Palais Ephémère” versées au concessionnaire, dépenses d’exploitation de la structure éphémère, contribution à la remise en état du Champ-de-Mars, et redevance à la Ville de Paris. La Rmn – Grand Palais veillera à ce que la structure ne grève en rien les finances de l’établissement.

Le chiffre d’affaires projeté se fonde principalement sur les redevances versées par les salons et manifestations ayant témoigné de leur souhait d’être accueillis dans la structure éphémère, notamment les défilés Chanel, la FIAC, Paris Photo, la Biennale Paris, le Saut Hermès, Art Paris, Art Capital. Ces clients historiques ont donné leur accord de principe pour occuper le “Grand Palais Ephémère”.

Réponse d'Universcience pour le Palais de la découverte

Le relogement temporaire des personnels localisés sur le site du Palais de la découverte pendant les travaux est intégré au sein d'un projet immobilier couvrant plus largement les besoins liés aux programmes de rénovation également engagés sur le site de la Cité des sciences et de l'industrie.

Ainsi, un immeuble modulaire d'une capacité d'accueil de 180 postes de travail sera construit, dont le financement est assuré par l'établissement dans le cadre de son budget général.

Commentaires de la commission d'enquête

La commission prend acte de la construction du "Grand Palais Ephémère" sous forme de concession de construction et d'exploitation et du fait que les 10 000m² de la Nef sont proches des 13 500 m² actuellement disponibles.

La question portait sur les modalités de financement des deux lieux éphémères, de la Rmn - Grand Palais et de Universcience. Il y lieu de noter qu'il n'y a pas de réponse donnée ici par ce dernier, même si, en réponses à la question 5 du thème 4 et à la question 4 du chapitre 1-Utilité sociale (pages 144 et 157 du mémoire en réponse original), il est indiqué que lieu éphémère de 800 m² sera financé par « [...] le budget de 44 millions d'euros alloué à Universcience [...] ». »

La commission note par ailleurs qu'un bâtiment provisoire sur le site de la Cité des Sciences et de l'Industrie est prévu pour loger 180 postes de travail, dont notamment les personnels du Palais de la découverte, et ceux de la Cité des Sciences concernés par la rénovation de la Cité des Sciences.

Question :

6. *Leurs coûts d'investissement et de fonctionnement sont-ils consolidés dans des projections financières prévisionnelles ??*

Réponse de la Rmn - Grand Palais

Les dépenses de fonctionnement du "Grand Palais Ephémère" (loyer) seront prises en compte dans le cadre de la trajectoire financière pluriannuelle et dans le budget initial de l'établissement présenté au dernier conseil d'administration de l'année N-1.

Réponse d'Universcience pour le Palais de la découverte

Le financement est assuré par l'établissement dans le cadre de son budget général.

Question :

7. *Quelles sont les personnels internes permanents et temporaires et externes qui y seront affectés ? Quel sera le devenir des personnels rendus inactifs par la fermeture du Grand Palais (Rmn-Grand Palais et US) ?*

Réponse de la Rmn - Grand Palais

Une partie des équipes qui gère le Grand Palais a vocation à s'occuper du "Grand Palais Ephémère".

Réponse d'Universcience pour le Palais de la découverte

Pendant la période de fermeture, les personnels d'Universcience actuellement affectés au Palais de la découverte (au 30 juin 2019, 88 fonctionnaires, 71 CDI, 4 CDD) seront tous affectés sur le site de la Cité des sciences et de l'industrie, notamment dans un bâtiment créé spécialement pour les accueillir, une partie, limitée, étant appelée à intervenir au sein du Palais éphémère.

En fonction des documents présentés soient aux tutelles, soit aux représentants du personnel, soient à des institutions extérieures comme l'insee, la DRH est amenée à communiquer différents types d'effectifs :

- L'effectif inscrit : ensemble des personnels faisant partie de l'établissement ou y conservant un droit de réintégration ou suspension de contrat. (CDI, CDD, fonctionnaires. Stagiaires et intérimaires exclus).
- L'effectif titulaire : CDI et fonctionnaires uniquement.
- L'effectif permanent : personne titulaire et à temps complet présent du 1er janvier au 31 décembre inclus.
- L'effectif présent : personnes présentes à une date ou période donnée excluant les personnes absentes pour maladie, congés de toute nature.

Il peut résulter de ces quatre catégories des confusions dans les chiffres communiqués dans les différents documents. Néanmoins, il existe bien une diminution réelle d'effectifs des personnels affectés au Palais de la découverte en 2014 et 2019, comme ceux affectés à la Cité, résultants du turn-over.

Quel sera le devenir des personnels rendus inactifs par la fermeture du Grand Palais (Rmn-Grand Palais et US) ?

Réponse de la Rmn - Grand Palais

Le schéma directeur de restauration, de mise aux normes et d'aménagement du Grand Palais est un projet stratégique majeur d'établissement qui impacte l'ensemble des métiers de la Rmn – Grand Palais. La fermeture du Grand Palais va entraîner logiquement une baisse d'activités pour la Rmn – Grand Palais. C'est pourquoi la Rmn – Grand Palais a :

- d'une part, négocié avec les organisations syndicales un dispositif social pour les salariés,
- d'autre part, travaillé à l'organisation d'activités hors les murs (en plus de la mobilisation des équipes pour le SDRA et préparer la réouverture du nouveau Grand Palais) permettant aux activités de la Rmn – Grand Palais de se développer et de tester de nouveaux dispositifs avant la réouverture.

L'accompagnement RH

La Rmn – Grand Palais a négocié deux accords pour préparer la période de fermeture du Grand Palais : l'un signé en février 2019 relatif aux mesures internes et l'autre, signé en juin 2019, relatif aux mesures externes. Le premier accord concerne les 117 postes qui sont physiquement au Grand Palais. Même si certaines activités se poursuivront pendant la fermeture du Grand Palais, il importe de trouver une solution individuelle pour chaque salarié concerné.

A compter du 1er janvier 2020, priorité sera donnée aux équipes du Grand Palais pour les mobilités internes. Au second semestre 2020, la mission mobilité Grand Palais recevra les salariés pour examiner avec eux les affectations possibles.

Par ailleurs, des mesures de mobilité externe temporaires existantes ont été aménagées grâce à :

- la mise à disposition temporaire auprès d'un autre établissement public culturel sur la base du volontariat ;
- le congé création d'entreprise, selon des modalités assouplies ;
- la mobilité volontaire sécurisée.

Le second accord porte principalement sur des dispositifs de ruptures conventionnelles collectives et de cessation anticipée d'activité, qui devraient concerner au total 30 salariés de l'établissement.

Les activités hors les murs

Conformément à son contrat d'objectifs et de performance, la Rmn – Grand Palais a cherché à développer ses activités hors les murs. Les activités dans la Nef auront lieu dans le cadre du "Grand Palais Ephémère".

S'agissant des expositions, des discussions sont en cours avec des musées nationaux et territoriaux. Concernant le programme Histoire d'art, les cours qui avaient lieu au Grand Palais devraient se ternir

au musée de l'armée, avec un développement des projets d'éducation artistique et culturelle sur le territoire.

Réponse d'Universcience pour le Palais de la découverte

Ainsi que cela a été précédemment indiqué, il n'est pas possible à ce stade de donner de réponse précise sur les personnels qui seront affectés au Palais de la découverte à sa réouverture en 2024.

Pendant la période de fermeture, les personnels d'Universcience actuellement affectés au Palais de la découverte (au 30 juin 2019, 88 fonctionnaires, 71 CDI, 4 CDD) seront accueillis sur le site de la Cité des sciences et de l'industrie, notamment dans un bâtiment créé spécialement pour les accueillir, une partie, limitée, étant appelée à intervenir au sein du Palais éphémère.

Chaque agent en poste a été reçu par sa hiérarchie et entendu sur ses souhaits et projets afin qu'une affectation puisse ensuite lui être proposée. La DRH est en charge du suivi des actions individuelles qui seront mises en œuvre durant cette période, une personne ressource ayant été nommée dans cette direction à cet effet.

A ce jour, il n'est pas possible de mentionner de façon précise l'activité qui sera confiée à chacun des personnels concernés, les affectations n'ayant pas été encore définitivement décidées, sachant qu'un processus d'information-consultation des instances représentatives du personnel est nécessaire.

Commentaires de la commission d'enquête

La commission prend acte du fait que des dispositions ont été prises pour prendre en compte les devenirs des personnels concernés. Elle note que :

- Pour la Rmn - Grand Palais ces dispositions incluant la signature de deux accords, s'appliquent à partir de janvier 2020, soit un an avant la fermeture.
- Pour US, il s'agit d'un entretien avec sa hiérarchie, avant proposition d'une affectation. US indique que « la DRH est en charge du suivi des actions individuelles qui seront mises en œuvre durant cette période, une personne ressource ayant été nommée dans cette direction à cet effet ».

Impact économique du programme

En 2014, la contre-expertise du CGI reconnaissait la robustesse du modèle économique du projet et l'avis du CGI émettait des recommandations sur le bouclage du plan de financement, tel qu'envisagé à l'époque. La contre-expertise s'interrogeait cependant sur la conduite de ce projet complexe avec deux maîtres d'œuvre (MH et Aménagement) et faisait l'inventaire dans sa conclusion d'une longue liste de risques potentiels, incluant de manière non exhaustive l'analyse des risques de dépassement des coûts des travaux, le financement de la muséographie du Palais de la découverte qui n'était pas assurée, la concurrence événementielle d'autres établissements... L'avis du CGI recommandait notamment de « développer la veille et l'étude des marchés potentiels pour optimiser en permanence le plan d'affaires ».

La contre-expertise mentionnait également comme « un facteur de complexité supplémentaire », le déficit prévisionnel de 531 M. euros en cumulé hors recettes commerciales du Grand Palais dans une modélisation économique faite pour la CMPI22 du 7 mai 2013 (page 24 du document reproduite page 98 de la pièce D).

La commission d'enquête s'étonne qu'aucune mise à jour de l'analyse économique du dossier n'ait été produite depuis 2014²³. Les contributeurs des observations s'étonnent, quant à eux, du montant du projet qu'ils jugent excessifs et mettent en doute que le chantier respecte son coût d'objectif de 466 M. d'euros sans dépassement.

1. Le montant du projet et les risques de dépassement

Résumé des observations recueillies sur ce thème pendant l'enquête et question posée par la commission d'enquête

S'agissant du montant du projet, beaucoup d'observations s'étonnent du montant du projet qu'ils jugent excessif. Les contributeurs jugent le projet financier « totalement démesuré au regard de sa disproportion choquante par rapport aux montants évoqués » pour les autres monuments et « au détriment du reste du territoire national [...] (obs. 53). L'obs. 67 se livre d'ailleurs à des comparaisons similaires « Recette du loto du patrimoine (2018) : 21 M. d'euros, budget pour « la restauration monuments historiques grands projets » : 130 M. d'euros, budget pour « l'entretien et la restauration des monuments historiques » : 326 M. d'euros (À noter que le coût de réaménagement du GP seul est donc égal à la somme annuelle allouée aux monuments à entretenir sur tout le territoire français), budget estimé des travaux de rénovation pour ND de Paris (avant incendie) : 150 M. d'euros sur 30 ans ».

²² Commission ministérielle des Projets immobiliers du ministère de la Culture.

²³ Un rapport de la cour des comptes sur le présent projet n'est pas disponible auprès du public. La direction du Grand Palais nous a indiqué oralement sa teneur, indiquant sa confidentialité, sans le transmettre à la commission d'enquête.

S'agissant du respect du coût d'objectifs, l'obs.58 affirme que « le budget est simplement insoutenable car très sous-évalué ». L'obs.68 du Président de la SAPADE renchérit : « [...] Des expériences récentes de construction ou de restauration de grand monument public (Grande Arche, Musée des confluences...) ont montré que les coûts réels de réalisation étaient souvent très supérieurs aux évaluations initiales. Quelles sont les garanties apportées sur l'évaluation de ces coûts ? Quelles sont les dispositifs mis en place pour éviter le dépassement de ces coûts ? ».

L'obs.67 rappelle « Enveloppe de départ Philharmonie : 100 M. d'euros / Enveloppe arrivée : 386 M. d'euros ».

L'obs.62 renvoie à un rapport public thématique de la Cour des Comptes publié en 2007, que la commission a pu consulter, contrairement au rapport plus récent mentionné ci-dessus et spécifiquement sur le projet et la Rmn-Grand Palais . Ce rapport porte sur les chantiers culturels et parmi eux, sur la rénovation de la Nef du grand Palais (1ère phase). Le rapport indique : « Lancée en 1995 pour un montant prévisionnel alors évalué à 34,2 M d'euros, l'opération n'est que partiellement achevée et atteint [en 2007] un coût estimé à 113,9 M d'euros. Par sa complexité administrative et juridique [...] la restauration du Grand Palais est une opération hors normes. Elle n'en questionne pas moins trois aspects de la maîtrise d'ouvrage confiée à un mandataire : l'évaluation de l'enveloppe initiale, les modifications de programme en cours de chantier et la gestion des marchés de travaux. »

Le coût de l'opération non finalisée au moment du rapport était donc multiplié par 3,3 et le retard sur le calendrier initial était de 26 mois. La Cour des Comptes y voit trois points de vigilance concernant la qualité des réalisations, les écarts de coûts et les retards d'exécution.

La commission s'interroge donc sur la bonne prise en compte des risques qui lui semblent apparaître à la lecture du dossier d'enquête publique et des observations. D'autant que la pression de finir le chantier à temps pour les JO, ajoutée à une organisation de chantier éventuellement mal anticipée, à la complexité d'intervention avec un chantier MH côtoyant le chantier aménagement, où un retard d'intervention d'entreprises sur occupées, pourrait amener à accepter des dérapages budgétaires pour rester dans les temps.

Questions :

1. *Quelles sont les dispositifs mis en place pour éviter autant que faire se peut les aléas générateurs de dépassement de coûts, qui pourraient concerner de manière non exhaustive :*
 - *Le chantier de climatisation de la Nef ;*
 - *Les risques d'inondations en phase chantier ou insuffisamment pris en compte dans le projet, soit par la nappe de la Seine, soit lors d'épisodes pluviaux exceptionnels inondant les sous-sols (cf. l'incident de l'inondation pluviale du parking du nouveau Palais de Justice), notamment à partir de la futur cour et de la rampe logistique du Jardin de la Nouvelle France (extension).*
 - *Les risques liés à la réalisation du cuvelage du sous-sol avec la création d'un sous-sol en zone inondable, et un cuvelage qui pourrait mettre en péril les fondations existantes ;*
 - *Les risques liés à la déstabilisation de la construction lors des travaux.*
2. *Où en est-on de la fouille archéologique préventive (notification du 9 octobre 2018) ?*
3. *Quelle est la procédure finalement adoptée : par « corps d'état séparés » ou « entreprise générale » ?*
4. *Quelles sont les dispositions prises pour pallier les défaillances d'entreprises ?*

5. *Quel est le dispositif mis en place à la suite de la préconisation du CGI, pour développer la veille et l'étude des marchés potentiels du Grand Palais et pour optimiser en permanence le plan d'affaires ?*

Réponses et commentaires techniques de la Maîtrise d'Ouvrage

Question :

1. *Quelles sont les dispositifs mis en place pour éviter autant que faire se peut les aléas générateurs de dépassement de coûts, qui pourraient concerner de manière non exhaustive :*
- *Le chantier de climatisation de la Nef ;*
 - *Les risques d'inondations en phase chantier ou insuffisamment pris en compte dans le projet, soit par la nappe de la Seine, soit lors d'épisodes pluviaux exceptionnels inondant les sous-sols (cf. l'incident de l'inondation pluviale du parking du nouveau Palais de Justice), notamment à partir de la futur cour et de la rampe logistique du Jardin de la Nouvelle France (extension).*
 - *Les risques liés à la réalisation du cuvelage du sous-sol avec la création d'un sous-sol en zone inondable, et un cuvelage qui pourrait mettre en péril les fondations existantes ;*
 - *Les risques liés à la déstabilisation de la construction lors des travaux.*

Réponse de la Maîtrise d'ouvrage

Il n'y a pas de projet de climatisation de la Nef.

Un plancher chauffant réversible sera mis en place. La ventilation naturelle de la Nef sera grandement améliorée par utilisation à cet effet des ouvrants de désenfumage positionnés dans la partie sommitale de la verrière.

Le projet prévoit une ventilation naturelle de la Nef par la mise en place d'ouvrants motorisés en partie haute (environ 370 m²) et sur les impostes des portes charretières de façon à pouvoir évacuer la chaleur en été. Ils seront asservis à la température (ouverture lorsque la température extérieure sera supérieure à 30 °C ou lorsque la température de la zone d'occupation atteindra 24°C) et à une sonde CO2 pour favoriser le contrôle de la qualité de l'air. Cette ventilation naturelle permettra de diminuer les appels de puissances et les consommations énergétiques associées.

Ces opérations sont techniquement simples, le risque d'aléa d'ordre financier est maîtrisé.

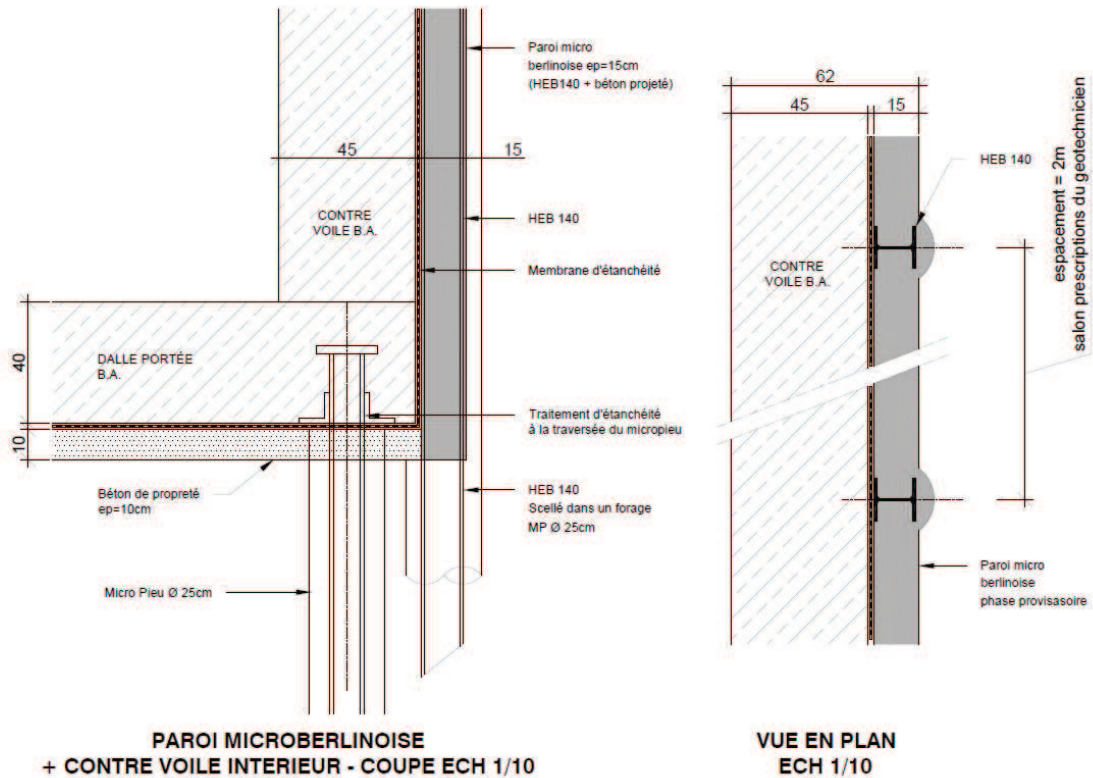
Concernant le risque d'inondation en phase chantier, nous avons commandé auprès d'un bureau d'études en ingénierie environnementale une étude hydrogéologique afin de dimensionner les débits d'exhaure pour le rabattement de nappe en phase travaux. Ce risque est également maîtrisé.

Le projet prévoit la protection totale des infrastructures contre les eaux jusqu'à la cote des PHEC, soit 32.77 NVP. Cette protection est assurée par la mise en œuvre d'un cuvelage par membrane d'étanchéité extérieure adhérente enveloppant les dalles basses sous la cote PHEC ainsi que les

voiles contre terre. De façon générale les parois étanches enterrées seront constitués d'une première paroi de soutènement extérieure (type paroi micro-berlinoise, blindage provisoire ou autre selon cas), de la membrane et d'un voile intérieur de finition.

La paroi microberlinoise constitue un écran de soutènement provisoire en phase de terrassement.

Le contre-voile intérieur est structural et résiste bien à la pression des terres ainsi que des eaux souterraines en phase définitive. D'où son épaisseur conséquente atteignant 40 à 45cm selon hauteur libre (cf. schéma ci-après).



Dans le cas des parois moulées existantes de la Nef Sud, le cuvelage se fera par l'application d'un revêtement d'étanchéité intérieur.

Les dalles basses seront réalisées par la mise en œuvre d'un béton de propreté, sur lequel sera posée la membrane d'étanchéité et recoulé le radier structural. Les liaisons et les traversées de ces parois avec l'existant seront rendues étanches par la mise en place de joints préfabriqués en PVC souple plaqués par fixation mécanique sur les existants et pris au coulage dans les bétons neufs. Les pénétrations des fondations profondes seront étanchées par un détail spécifique comportant la mise en œuvre d'une tête de pieux en béton étanche à l'eau.

L'étude hydrogéologique a bien modélisé l'impact du nouveau sous-sol en phase de fonctionnement. Deux simulations du projet ont été modélisées : l'une pour une crue décennale et l'autre pour une crue centennale. Ces deux situations sont été comparées à l'état actuel avec la paroi moulée qui date de 2004.

Lors d'une crue décennale les résultats de la modélisation indiquent une surélévation maximale de 4,5 cm des niveaux de la nappe des alluvions anciennes au sud-ouest du site et une dépression maximale de 4 cm à l'intérieur de la paroi moulée. Pour une crue centennale les valeurs varient entre 6,4 cm de surélévation et de 4,8 cm de dépression dans ces mêmes zones.

L'étude conclut que le projet, notamment la fermeture du volume délimité par les parois moulées déjà en place a un impact très faible sur le niveau de la nappe. Il reste localisé au droit du projet et les bâtiments avoisinants ne sont pas impactés.

Des campagnes de fouilles de reconnaissance des fondations ont été menées tout au long des études afin de s'assurer de limiter les risques de déstabilisation du bâtiment et de ses fondations.

Dans la Nef Sud, qui est la zone principale du futur sous-sol, les terrassements se feront à l'intérieur de l'enceinte de la paroi moulée existante, réalisée en 2004 en tant que renforcement des fondations. Tirantée à l'avancement de terrassement elle sert à la fois d'appui pour les semelles existantes de la Nef et d'écran de soutènement pour la fouille. Cette enceinte sera fermée côté Nord par une paroi moulée neuve ayant la même arase inférieure que la paroi existante.

La création de la rampe d'accès au futur sous-sol de la Nef impose la démolition d'une partie des fondations de la façade de la galerie sud-ouest. La reprise de la façade est réalisée par une poutre en béton armé associée aux trumeaux fondés sur micropieux.

En phase provisoire avant le terrassement et la démolition de la fondation existante le trumeau de la façade sera étayé par la mise en œuvre des poutres métalliques et des micropieux provisoires.

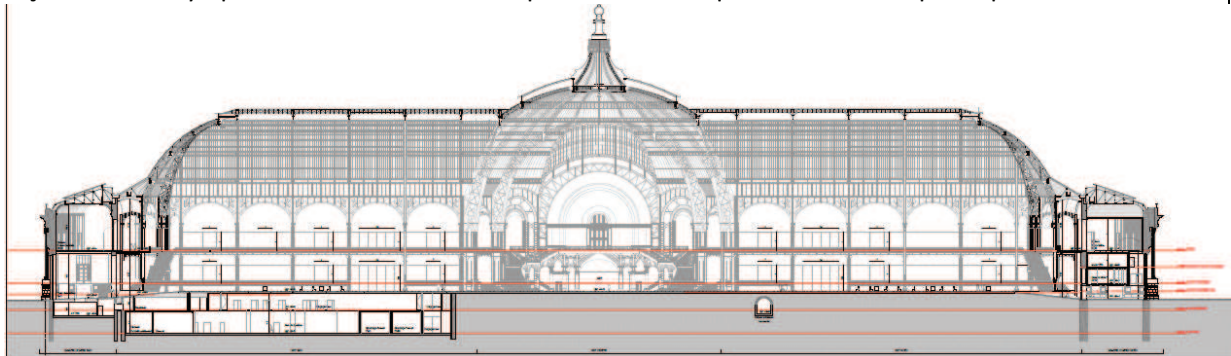


Figure 53 Plan de coupe – niveaux du Grand Palais © LAN

Les terrassements à l'intérieur du bâtiment en dehors de la Nef incluront la mise en œuvre des parois périphériques tirantées ou butonnées en phase provisoire. De cette façon le confinement des terres sera maintenu, et les fondations existantes resteront stables.

Toute fondation créée est de type profond (pieux ou micro-pieux) et n'exercera aucune poussée sur les fondations mitoyennes. Il est de même pour les voiles périphériques des locaux enterrés du Jardin de la Nouvelle-France prévus en paroi micro-berlinoise en mitoyenneté des façades BIS et GSO.

* les fondations existantes renforcées en 2003 par le procédé «jet-grouting » (partie Sud du Grand Palais et du Palais d'Antin) ne peuvent pas être déstabilisées car leur niveau d'ancrage est beaucoup plus profond que les niveaux bas des infrastructures créées ;

* les fondations existantes superficielles (partie Nord du Grand Palais et du Palais d'Antin) mitoyennes aux infrastructures créées seront butonnées en phase provisoire lors de la mise en œuvre des voiles par passes alternées. En phase définitive leur poussée latérale sera reprise par les voiles et radiers neufs.

Commentaires de la commission d'enquête

Elle prend note des explications fournies qui semblent témoigner d'une prise en compte des contraintes techniques et environnementales du dossier.

Toutefois, sur la question des inondations des sous-sols par la nappe en phase chantier, la commission s'étonne que l'étude hydrogéologique pour le rabattement de nappe au voisinage du cuvelage ait été réalisée sans que soit abordée le sujet du débit d'exhaure pendant le chantier. D'autant que des autorisations préalables aux travaux au titre de la loi sur l'eau seront nécessaires suivant les volumes prélevés.

Et cela alors que le calendrier des travaux est très serré. Cela amène à repenser la question de la « gouvernance » du chantier qui semble pourtant dimensionnée conformément aux enjeux.

La commission attire d'attention du maître d'ouvrage sur l'intervention en reprise partielle d'un monument historique, qui plus est surmonté d'une vaste verrière centenaire, est délicate et peut entraîner des tassements différentiels pouvant s'avérer dangereux avec la verrière.

Question :

2. *Où en est-on de la fouille archéologique préventive (notification du 9 octobre 2018) ?*

Réponse de la Maîtrise d'ouvrage

L'arrêté n°2018-543 du 9 octobre 2018 portant prescription d'une fouille archéologique préventive définit la nécessité d'accompagner les futurs travaux d'excavation du sous-sol de la Nef d'une fouille préventive. La Rmn – Grand Palais et son mandataire l'OPPIC assureront la maîtrise d'ouvrage de cette opération conformément aux articles R.523-41 et suivants du code du patrimoine. Ils feront appel à un opérateur d'archéologie préventive dont la compétence scientifique sera garantie par une habilitation ou un agrément de l'État afin de l'accompagner dans cette opération de fouille. Cet opérateur sera consulté sur la base du cahier des charges scientifiques transmis par la DRAC en annexe 2 de l'arrêté de prescription de fouilles. Cette opération étant très dépendante de l'organisation et de l'avancement du chantier, une méthodologie d'intervention lors de la phase de terrassement de la Nef sud a été mise en place par la maîtrise d'œuvre afin de permettre à l'opérateur d'archéologie préventive d'intervenir en cours de chantier. Cette opération est donc totalement intégrée et maîtrisée.

Question :

3. *Quelle est la procédure finalement adoptée : par « corps d'état séparés » ou « entreprise générale » ?*

Réponse de la Maîtrise d'ouvrage

Les marchés de travaux d'aménagement seront allotés en macro-lots tandis que les travaux de restauration MH seront allotés en corps d'états séparés.

Question :

4. *Quelles sont les dispositions prises pour pallier les défaillances d'entreprises*

Réponse de la Maîtrise d'ouvrage

Les critères de sélection au stade de l'appel d'offres (candidature) concerneront la capacité du titulaire à assumer économiquement le marché (montant du marché au regard de son chiffre d'affaire).

Les entreprises défaillantes sur un chantier sont le plus souvent les sous-traitants : en cas de défaillance, le mandataire (solidaire des autres membres du groupement) aura obligation de trouver une entreprise de substitution.

Sinon, comme le CCAG Travaux le prévoit, une résiliation pourra être prononcée aux frais et risques de l'entreprise avant substitution par une autre entreprise, choisie par le maître d'ouvrage.

Commentaires de la commission d'enquête

Le maître d'ouvrage sait mieux que la commission combien il est difficile de substituer une entreprise défaillante par une autre. Dans ce cas l'impact calendrier - coût sera importante, d'autant plus que la date d'ouverture des JO se rapprochera.

Question :

5. *Quel est le dispositif mis en place à la suite de la préconisation du CGI, pour développer la veille et l'étude des marchés potentiels du Grand Palais et pour optimiser en permanence le plan d'affaires ?*

Réponse de la Maîtrise d'ouvrage

La Rmn – Grand Palais a mis en place un système de veille sur la concurrence, qui est présentée annuellement au conseil d'administration.

Un réseau de correspondants représentant chaque activité de l'établissement a été mis en place en 2017. Il est composé de correspondants « métiers » dans chacune des directions de la Rmn – Grand Palais.

Commentaires de la commission d'enquête

La commission aurait aimé connaître les conclusions de ces investigations.

1. Les risques liés au plan de financement

Résumé des observations recueillies sur ce thème pendant l'enquête et question posée par la commission d'enquête

S'agissant des subventions, le CGI fait état d'un manque de budget du ministère de la Culture pour la muséographie du Palais de la découverte. Sur la base de la contre-expertise de la CGI, la commission d'enquête s'interroge sur la soutenabilité financière du projet : équilibre financier de la Rmn-Grand Palais, remboursement de l'emprunt...

De plus, est-ce que cela n'amènera pas la Rmn-Grand Palais à une sorte de « fuite en avant », en multipliant les espaces concédés et les événements plus rémunérateurs au détriment de son programme culturel qu'on peut supposer moins rémunérateur ?

A cet égard, la commission s'interroge sur la validation effective (écrites et notifiées) du financement public du projet, à savoir subvention du ministère de la Culture pour la Rmn-Grand Palais et le projet muséographique du Palais de la découverte, Programme d'investissement d'avenir (PIA 3) et garantie de l'Etat ?

Questions :

1. *Sachant que le budget muséographie du Palais de la découverte ne sera nécessaire qu'un 2021, quelle est la garantie de pouvoir disposer des autorisations d'engagement et des crédits de paiement en temps et en heure ?*
2. *S'agissant des revenus, les plans font état d'espaces concédés (pièce B page 47). Quelle est la nature de ces espaces concédés ? quels sont les revenus attendus ? Sont-ils extensibles ?*
3. *Au titre des dépenses, l'ouverture de nouveaux espaces peut amener à des dépenses en moyens humains supplémentaires. Ont-ils été pris en compte dans les projections financières ?*
4. *La Rmn-Grand Palais a fait état d'échanges à l'automne dernier avec le gouvernement. Quelles sont les garanties écrites au sujet de la disponibilité effective des financements publics prévus et de la garantie de l'Etat pour l'emprunt bancaire de la Rmn-Grand Palais ?*

5. *Le dossier technique et financier fourni au CGI a-t-il fait l'objet d'une actualisation ? Dans ce cas pouvez-vous nous la présenter ?*

Réponses et commentaires techniques de la Maîtrise d'Ouvrage

Question :

1. *Sachant que le budget muséographie du Palais de la découverte ne sera nécessaire qu'en 2021, quelle est la garantie de pouvoir disposer des autorisations d'engagement et des crédits de paiement en temps et en heure ?*

Réponse d'Universcience pour le Palais de la découverte

L'offre muséographique du Palais de la découverte, à l'instar du reste du projet sous maîtrise d'œuvre d'Universcience, fait l'objet d'une enveloppe réservée au sein du programme pluriannuel d'investissement (PPI) de l'établissement.
Le PPI présente une trajectoire financière en autorisations d'engagement et en crédits de paiement jusqu'en 2027 ; il est approuvé par le conseil d'administration et les tutelles de l'établissement à chaque échéance budgétaire.

Question :

2. *S'agissant des revenus, les plans font état d'espaces concédés (pièce B page 47). Quelle est la nature de ces espaces concédés ? quels sont les revenus attendus ? Sont-ils extensibles ?*

Réponse de la Maîtrise d'ouvrage

Les espaces concédés seront dédiés à la restauration, comme dans les autres musées. Outre l'espace de restauration dans la Rue des Palais et sur le toit, il est prévu de concéder 2 galeries dans la galerie Nord-Est. Le chiffre d'affaires est prévu en hausse de 130% par rapport aux recettes de 2016 issues de la concession de restauration. Cette croissance est principalement due au doublement de la surface concédée par rapport à l'existant. Ces espaces ne sont pas extensibles en raison de la vocation différente des autres galeries (événementielles ou expositions).

Question :

3. *Au titre des dépenses, l'ouverture de nouveaux espaces peut amener à des dépenses en moyens humains supplémentaires. Ont-ils été pris en compte dans les projections financières*

Réponse de la Maîtrise d'ouvrage

Le modèle économique du nouveau Grand Palais à la réouverture tient compte de l'augmentation des superficies d'exposition et par conséquent du coût de l'exploitation de ces nouveaux espaces.

Question :

4. *La Rmn-Grand Palais a fait état d'échanges à l'automne dernier avec le gouvernement. Quelles sont les garanties écrites au sujet de la disponibilité effective des financements publics prévus et de la garantie de l'Etat pour l'emprunt bancaire de la Rmn-Grand Palais ?*

Réponse de la Maîtrise d'ouvrage

Le coût des travaux a été validé par le Gouvernement le 12 janvier 2016, pour un total de 466 M€. Après un nouveau rapport de l'inspection générale des affaires culturelles et de l'inspection générale des finances diligenté par le nouveau Gouvernement mi 2017, le coût et le plan de financement ont été à nouveau confirmés le 8 décembre 2017.

Les ressources financières ont plusieurs origines :

- * 97 M€ de crédits budgétaires du programme « Patrimoines » de la mission « Culture » qui ne couvrent pas la totalité du coût de restauration du monument historique (137 M€). Le ministère de la culture a versé l'intégralité des autorisations d'engagement à la Rmn – Grand Palais ;
- * 31 M€ de crédits budgétaire du programme « Recherche culturelle et culture scientifique » de la mission interministérielle « Recherche et enseignement supérieur » compte tenu du projet scientifique pour le Palais de la découverte. Ces crédits ont été intégralement versés à la Rmn – Grand Palais (8,5 M€) et à Universcience (22,5M€) ;
- * 150 M€ d'emprunt qui a été souscrit par la Rmn – Grand Palais en avril 2018, dans des conditions de marché très favorables compte tenu du niveau historiquement bas des taux, ce qui a permis à la Rmn – Grand Palais de faire des économies sur la période de remboursement de l'emprunt. Conformément à l'article 128 de la loi n° 2016-1918 du 29 décembre 2016 de finances rectificative pour 2016, le ministre de l'économie et des finances a signé un arrêté, le 18 décembre 2018, accordant la garantie de l'Etat à un emprunt réalisé par la Rmn – Grand Palais ;
- * 160 M€ de crédits émanant du plan d'investissements d'avenir sous forme de subvention ; l'intégralité des autorisations d'engagement a été ouverte en 2017 ;
- * 25 M€ de mécénat sur cinq ans pour la Rmn-Grand Palais dont la convention a été signée en 2018. Le premier versement de 5 M€ a été perçu par la Rmn – Grand Palais mi 2019 ;
- * 3 M€ de partenariats pour la muséographie du Palais de la découverte.

Ce plan de financement a été annoncé lors de la conférence de la ministre de la culture, en février 2018.

Commentaires de la commission d'enquête

La commission prend note du fait que le plan de financement adopté connaît un début de réalisations. Elle rappelle l'une des préconisations de la contre-expertise du CGI, concernant les crédits de paiement (page 23/page 97 du dossier d'enquête publique) : « l'engagement de l'Etat devra être respecté sur toute la durée du projet ».

Par ailleurs, la commission note que les partenariats pour la muséographie du Palais de la découverte ne sont pas encore effectifs, même si la cible de 3 M. d'euros semble atteignable.

Question :

5. *Le dossier technique et financier fourni au CGI a-t-il fait l'objet d'une actualisation ? Dans ce cas pouvez-vous nous la présenter ?*

Réponse de la Maîtrise d'ouvrage

Les informations données au CGI pour procéder à son évaluation n'ont pas changé depuis 2014 pour les hypothèses du coût de réalisation des travaux de restauration, de mises aux normes et d'aménagement tout comme pour les travaux de muséographie du Palais de la découverte.

En ce qui concerne le recours à l'emprunt, le CGI avait considéré que le montant de dette pouvant raisonnablement être souscrit devait se situer entre 100 et 150 millions d'euros, ce qui a été respecté. La garantie d'Etat a été accordée à la Rmn - Grand Palais pour l'emprunt de 150 millions d'euros. Cette garantie a été accordée par adoption d'un amendement à la loi de finances rectificative de 2016 (article 128 de la loi n°2016-1918 du 29 décembre 2016). Cet article précise :

« Le ministre chargé de l'économie est autorisé à accorder la garantie de l'État, en principal et en intérêts, à l'emprunt contracté par la Réunion des musées nationaux-Grand Palais et affecté au financement du schéma directeur de rénovation et d'aménagement du Grand Palais.

Cette garantie est accordée dans la limite d'un montant de 150 millions d'euros en principal et pour une durée maximale de quarante ans. ».

L'exposé sommaire de l'amendement est ainsi rédigé :

« Le présent projet d'amendement a pour objet d'autoriser l'octroi de la garantie de l'État aux emprunts contractés par la Rmn - Grand Palais en vue du financement des opérations de restauration et d'aménagement inscrites au schéma directeur de rénovation et d'aménagement du Grand-Palais, dans la limite d'un plafond de 150 M€.

Ce schéma directeur associe la Rmn - Grand Palais, affectataire unique du site, et Universcience, qui occupe la partie Palais d'Antin (Palais de la découverte). Outre d'importants travaux sur les parties classées monument historique, le programme de travaux prévoit la création d'un espace d'accueil mutualisé entre le Palais de la découverte et la Rmn - Grand Palais, l'extension des galeries nationales d'expositions, le traitement climatique de la Nef et la création d'un pôle de médiation pour le public. Il comporte également la création de trois offres nouvelles articulées autour d'un

circuit de visite patrimoniale, une galerie des enfants et une salle immersive. Les études afférentes à ces opérations débuteront fin 2016 et seront suivies de travaux qui débuteront en 2020 et s'achèveront en juin 2024.

Le besoin de financement de l'ensemble du projet est estimé à 466 M€. Le financement arrêté le 12 janvier 2016 repose sur la mobilisation de trois ressources :

- une participation du Ministère de la Culture et de la Communication à hauteur de 116 M€ ;
- une participation de la Rmn - Grand Palais sous forme d'emprunt de 150 M€ qu'elle contracterait auprès d'établissements bancaires ;
- une dotation spécifique de 200 M€ (recours au 3e programme d'investissements d'avenir).

L'octroi d'une garantie de l'État à la Rmn - Grand Palais s'avère indispensable afin d'apporter des garanties suffisantes aux établissements de crédits pour bénéficier d'un emprunt qui serait conclu dans le courant de l'année 2017. L'emprunt constitue en effet une ressource déterminante pour assurer le financement du projet.

Dès 2025, après réouverture du Grand-Palais, l'exploitation de l'ensemble des espaces confiés à la RMN-GRAND PALAIS permettra de tripler la contribution des activités du monument (passant de 11,1 M€ en 2015 à 32 M€ en 2025, dont 29,2 M€ au titre de l'activité de location d'espaces et 2,8 M€ issus des nouvelles activités patrimoniales du Grand-Palais). Ces ressources permettront de financer le remboursement de l'emprunt et le fonctionnement du site. »

Par ailleurs des rapports ont été élaborés en 2017 par IGF et l'IGAC qui ont conforté les hypothèses économiques et le financement du projet.

Enfin une comitologie a été mise en place, permettant au ministère de la culture et au ministère de l'action et des comptes publics de suivre chaque étape du projet pour en contrôler le déroulement du projet.

Commentaires de la commission d'enquête

La commission confirme qu'elle est préoccupée de constater que l'évaluation socioéconomique du projet n'a pas été actualisée depuis 2014.

En effet la Rmn - Grand Palais nous ayant finalement suggéré de nous adresser directement à l'IGF et à l'IGAC, nous avons obtenu la réponse suivante de l'IGF :

« En réponse (coordonnée avec l'IGAC) à votre demande, nous vous confirmons le dispositif d'expertise du CGI puis de contre-expertise du projet en 2014, et tenons à votre disposition si vous ne l'avez pas eu ladite contre-expertise. Les travaux de 2017 auxquels la Rmn - Grand Palais fait allusion dans sa réponse ne constituent pas une contre-expertise, non plus qu'une actualisation (souligné par la commission) et ne nous semblent donc pas ressortir du champ de votre enquête. Si vous souhaitez y avoir accès, il conviendrait de les demander à leurs destinataires, les ministres, qui seuls peuvent prendre la décision de les communiquer, après en avoir supprimé les éventuels passages couverts par des secrets protégés. »

Synthèse du thème 5 « Analyse socio-économique et utilité économique du projet »

• *Sur l'impact social du programme*

1. L'utilité sociale du programme,

La commission s'étonne de l'absence de projet culturel commun, qui préciserait concrètement les synergies entre Rmn - Grand Palais et Universcience - Palais de la découverte et **matérialiserait ainsi le futur « Grand palais des Arts et des sciences »**. Il est également nécessaire qu'une large communication au public, notamment à celui qui a participé à la concertation préalable, soit entrepris.

S'agissant du Palais de la découverte :

La notion de « sous » - affectataire pour US-PLD demande à être précisée, notamment en ce qui concerne les priorités d'attribution des espaces « hors douane » et mutualisés, tels que la rotonde du Palais d'Antin, le petit auditorium et l'entrée monumentale avenue Franklin Roosevelt.

En effet, compte tenu des réductions d'effectifs et d'espaces et des incertitudes sur le partage des espaces mutualisés et hors douane, la commission s'interroge sur l'ampleur et la visibilité des activités d'Universcience au Palais de la découverte dans le futur Grand Palais des Arts et des Sciences.

La commission prend acte du fait que la diminution des espaces propres du Palais de la découverte est compensée par une rationalisation de l'utilisation des espaces favorisée par la modernisation des outils de médiations (écrans, expériences montrées sur écrans et non plus *in vivo*...), même s'il est entendu (?) que les médiateurs et médiatrices resteront présents. De plus, la commission entend que l'utilisation des espaces mutualisés permettra sans doute plus de souplesse dans le fonctionnement du Palais de la découverte.

De même, la commission a bien noté que des animations du Palais de la découverte sont en discussion sur la future terrasse et dans le jardin de la Nouvelle France.

Toutefois, dans la continuité des commentaires précédents et des réactions du public pendant l'enquête, la commission s'interroge sur les modalités de fonctionnement du Palais de la découverte à la réouverture, l'utilisation des espaces « hors douane » et des espaces mutualisés.

Par ailleurs, la commission note que la question du devenir des expériences historiques et patrimoniales est prise en charge par US, les observations du public ayant exprimé une forte préoccupation sur ce point.

La commission recommande donc que la convention prévue entre Universcience et la Rmn - Grand Palais aborde également la question de la priorité d'utilisation des espaces mutualisés et des espaces hors douanes et ne se limite pas à la logistique de l'entretien et de la maintenance.

S'agissant plus spécifiquement de la Rmn - Grand Palais :

La commission note que 3 galeries sur 12 seront commercialisées, ainsi que la Nef et le salon d'honneur, ce qui aboutira à une hausse du chiffre d'affaires de +45%, qui s'ajouteront à un solde positif annuel de 3,5 M. d'euros pour les expositions.

L'absence de chiffres actualisés ne permet pas de vérifier si cette augmentation des revenus permettra le rembourser l'emprunt et de dégager un bénéfice.

La commission rappelle que la contre-expertise du CGI, qui n'a pas été actualisée depuis 2014, indiquait que le « pari » de la Rmn - Grand Palais « d'augmenter très significativement » ses performances et résultats commerciaux reposait en particulier sur quatre facteurs :

- La croissance naturelle des marchés ;
- La capacité à capter de nouvelles affaires qui se produisent aujourd'hui dans d'autres lieux ;
- L'effet volume (+80%) ;
- Et l'effet prix.

La commission s'interroge sur les moyens qui seront mis en œuvre pour atteindre cette augmentation drastique des recettes, dans un contexte où l'existence d'espaces similaires s'est multipliée à Paris, depuis la dernière évaluation socio-économique du projet.

La commission recommande donc que l'augmentation des recettes du Grand Palais ne se fasse pas au détriment des événements purement culturels à but non lucratifs et de la mission scientifique du Palais de la découverte.

En résumé, la commission recommande :

- Que le projet culturel du nouveau « Grand Palais des Arts et des Sciences » associant la Rmn - Grand Palais et le Palais de la découverte, puisse être finalisé le plus tôt possible et fasse l'objet d'une large communication au public permettant de justifier les dépenses engagées.
- **Que la convention prévue entre Universcience et la Rmn - Grand Palais aborde les priorités d'attribution des espaces « hors douane » et mutualisés et ne se limite pas à la logistique de l'entretien et de la maintenance.**
- Que l'augmentation des recettes du nouveau « Grand Palais des Arts et des Sciences » ne se fasse pas au détriment des événements purement culturels à but non lucratifs et de la mission scientifique du Palais de la découverte.

2. Le devenir des personnels (pendant la fermeture/le chantier et à la réouverture)

La commission comprend que la question des ressources humaines, est prise en charge par chacune des entités de son côté, mais que les deux entités « ont une instruction dédiée complémentaire commune », dont le détail n'est pas connu.

Pour les personnels du Palais de la découverte, et en particulier pour les médiateurs, et les métiers de maintenance et de la documentation, qui seront les plus concernés par la disparition définitive de leur lieu habituel de travail, la commission note qu'aucune précision n'est donnée sur le poste qu'ils occuperont, tant pendant la fermeture que lors de la réouverture, ni sur d'éventuelles priorités d'affectation.

La commission note par ailleurs qu'un bâtiment provisoire sur le site de la Cité des Sciences et de l'Industrie est prévu pour loger 180 postes de travail, dont notamment les personnels du Palais de la découverte, et ceux de la Cité des Sciences concernés par la rénovation de la Cité des Sciences.

La commission prend acte du fait que des dispositions ont été prises pour prendre en compte les devenirs des personnels concernés. Elle note que :

- Pour la Rmn - Grand Palais ces dispositions incluant la signature de deux accords, s'appliquent à partir de janvier 2020, soit un an avant la fermeture.
- Pour US, il s'agit d'un entretien avec sa hiérarchie, avant proposition d'une affectation. US indique que « la DRH est en charge du suivi des actions individuelles qui seront mises en œuvre durant cette période, une personne ressource ayant été nommée dans cette direction à cet effet ».

S'agissant des lieux éphémères :

La commission prend note du choix d'un palais éphémère Rmn - Grand Palais construit en concession de travaux et d'exploitation et dont elle comprend que les revenus de location équilibreraient le loyer. Rien n'est dit des accords techniques, d'organisation et financiers conclus avec le comité d'organisation des JO 2024. Le lieu devrait être prêt au 1^{er} janvier 2020.

Pour US, le lieu éphémère de 800 m² sera financé par le budget de 44 millions d'euros alloué à Universcience dans le cadre du projet. Il devrait ouvrir en septembre 2020.

Ces lieux n'accueilleront qu'une faible partie non déterminée à ce stade, des personnels du Grand Palais.

La commission recommande **une prise en compte dynamique, approfondie, individualisée et rapide des questions de personnels, tant à la fermeture qu'à la réouverture, compte tenu de la modification des conditions de travail, des postes et des affectations qui devraient intervenir.**

Elle souligne par ailleurs que la question du devenir des personnels d'une part, et de la livraison des lieux éphémères d'autre part, sont sur le chemin critique du calendrier des travaux.

• *Sur l'impact économique du programme*

- 1. Le montant du projet et les risques de dépassement**
- 2. Les risques liés au plan de financement**

S'agissant des risques du projet, tels qu'ils peuvent être envisagés à la date de l'enquête publique, la commission prend note des explications fournies qui semblent témoigner d'une prise en compte des contraintes techniques et environnementales du dossier, notamment en ce qui concerne l'excavation du sous-sol de la Nef et du commissariat.

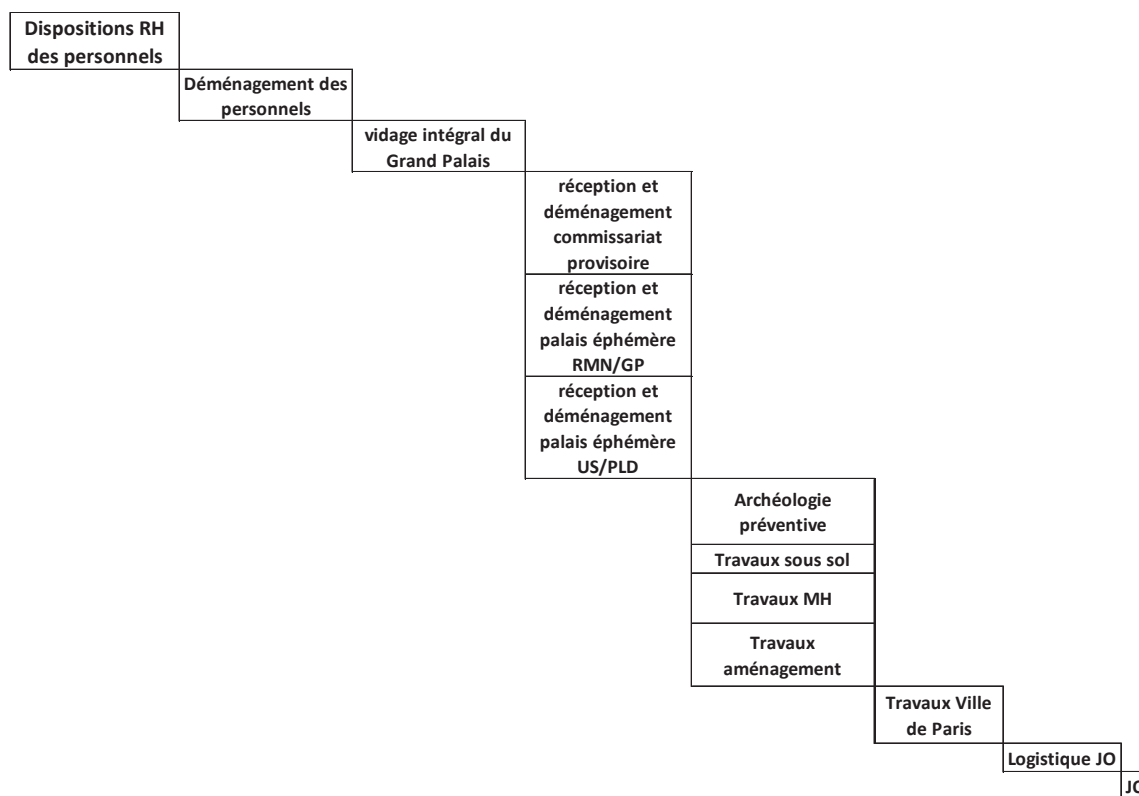
Toutefois, sur la question des inondations des sous-sols par la nappe en phase chantier, la commission s'étonne que l'étude hydrogéologique pour le rabattement de nappe au voisinage du cuvelage ait été réalisée sans que soit abordée le sujet du débit d'exhaure pendant le chantier.

D'autant que des autorisations préalables aux travaux au titre de la loi sur l'eau seront nécessaires suivant les volumes prélevés. Et cela alors que le calendrier des travaux est très serré.

Cela amène à reposer la question de la « gouvernance » du chantier qui semble pourtant dimensionnée conformément aux enjeux, mais qui doit reposer sur des équipes très expérimentées et très aguerries.

En particulier, la commission souhaite rappeler l'extrême vigilance nécessaire lors de la sélection des entreprises par les spécialistes marchés de l'équipe, le processus de substitution d'une entreprise défaillante étant toujours couteux en termes de calendrier et de coût.

S'agissant du calendrier des travaux, la commission le juge sous tension, du fait de la « deadline » des JO. Le schéma informel ci-dessous en détaille les étapes les plus évidentes, certaines étant préalables au début des travaux.



S'agissant du plan de financement, **la commission prend acte du fait que le plan de financement adopté connaît un début de réalisation.** La commission rappelle l'une des préconisations de la contre-expertise du CGI, concernant les crédits de paiement (page 23/page 97 du dossier d'enquête publique) : l'engagement de l'Etat devra être respecté sur toute la durée du projet ».

Par ailleurs, la commission note que **les partenariats pour la muséographie du Palais de la découverte ne sont pas encore effectifs, même si la cible de 3 M. d'euros semble atteignable.**

S'agissant de l'évaluation socio-économique, la commission estime préoccupante la non-actualisation de l'étude socioéconomique depuis sa parution en 2014, celle-ci se basant sur des données forcément plus anciennes.

En effet, comme le note aussi la contre-expertise du CGI, les projections financières à long terme sont entachées d'incertitudes. La commission juge donc qu'il aurait été au moins souhaitable d'actualiser ces projections financières avec les données réelles enregistrées pendant 5 ans sur la période 2013-2018.

Cela étant, la contre-expertise du CGI avait souligné un certain nombre d'enjeux qui restent pertinents et auxquels s'ajoutent ceux issus de l'enquête publique :

Pendant les travaux :

- La complexité du projet (maîtrise d'œuvre double notamment). Le CGI parle de deux volets techniques (MH et Aménagement) et de trois projets (la Rmn - Grand Palais Universcience et les abords avec les enjeux du site classé et de la liaison à la Seine ;
- Incertitude sur la géologie, l'amiante, le plomb...
- Le défi de la « deadline » des JO, qui peut favoriser les dépassements de coûts qui seraient argumentés sur la base du respect du calendrier ;

A la réouverture :

- L'incertitude sur l'état du marché de l'événementiel à la réouverture du Grand Palais, compensée autant que faire se peut par la veille mise en place par la Rmn - Grand Palais
- La « performance » que devra atteindre la Rmn - Grand Palais, qui peut l'amener à minimiser sa mission culturelle au profit des actions commerciales. Cela rejoint le nécessaire respect par la Rmn - Grand Palais des lieux où se déroulera la mission scientifique du Palais de la découverte.

Il s'agira donc de trouver le bon équilibre entre le « Grand Palais des Arts et des Sciences », le lieu incontournable des événements prestigieux de la capitale et la mission scientifique du nouveau Palais de la découverte.

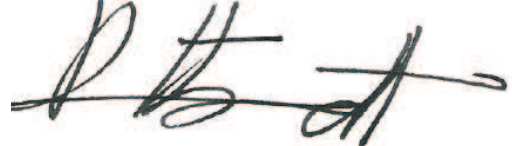
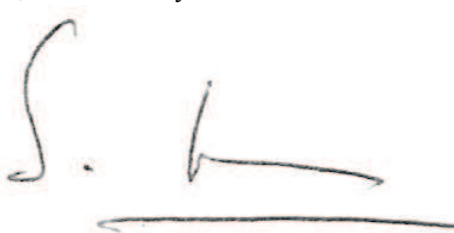
Fait à Paris, le 09 octobre 2019

La commission d'enquête

Présidente,
Marie-Claire EUSTACHE

Membre titulaire,
Sibylle MADELAIN-BEAU

Membre titulaire
Alain ROTBARDT



EXAMEN DES OBSERVATIONS : ENQUÊTE MISE EN COMPATIBILITE DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE PARIS

Questions posées par la commission d'enquête

Aucune observation portant sur le dossier de mise en compatibilité n'a été déposée par le public au cours de l'enquête .

Dans le cadre de son travail, la commission a souhaité poser des questions au Maître d'ouvrage.

« Une opération faisant l'objet ... d'une déclaration de projet, et qui n'est pas compatible avec les dispositions d'un plan local d'urbanisme ne peut intervenir que si : L'enquête publique concernant cette opération a porté à la fois sur l'utilité publique ou l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence... » article L. 153-54 du code de l'urbanisme.

La mise en compatibilité avec les documents d'urbanisme, MECDU, concerne au nord du site, le square Jean Perrin et au sud, une partie limitée du Jardin de la Nouvelle France, en effet sur ces deux secteurs, le projet de restauration et d'aménagement du Grand Palais n'est pas compatible avec le règlement du PLU de la ville de Paris.

L'incompatibilité porte sur le règlement de la zone UV :

- Article UV.13.1 alinéa 1° - Traitement des espaces libres du règlement du PLU et ses conditions d'autorisation des affouillements nécessaires pour la réalisation de la rampe d'accès des camions de livraison dans le Jardin de la Nouvelle France (extension) et pour le décaissement du square Jean Perrin pour permettre l'accès principal par le soubassement du bâtiment.
- Article UV.13.3 - Espace Boisé Classé (EBC) existant, figurant sur la feuille E-06 de la planche au 1/2000^{ème} de l'Atlas Général du règlement du PLU pour la création de la rampe d'accès des camions.
- Article UV.13.4 – Espace Vert Protégé (EVP) 8-71 figurant sur la feuille E-06 de la planche au 1/2000^{ème} de l'Atlas Général du règlement du PLU et à l'annexe VII –EVP du règlement du PLU ;

Elle est engagée :

- Pour permettre la réalisation de la rampe d'accès dans le Jardin de la Nouvelle France et l'aménagement du square Jean Perrin, la mise en compatibilité consiste à insérer à l'article UV.13.1 un paragraphe « Dispositions particulières au secteur du Grand Palais », qui autorisent à pratiquer des affouillements et exhaussements dans « la mesure où ils répondent à l'amélioration des conditions de fonctionnement et d'accessibilité du Grand Palais.
- Sur la feuille E-06 de la planche au 1/2000^{ème} de l'Atlas Général du règlement du PLU une superficie de 640m² de l'Espace Boisé Classé sera déclassée afin de permettre la création de la rampe d'accès des camions et la prescription d'EVP n° 8-71 sera supprimée sur une superficie de 2440m² square Jean Perrin.

- **Sur la liste des Espaces Verts Protégés figurant à l'Annexe VII – Espaces Verts Protégés du règlement du PLU** une surface de 2400m² d'EVP sera supprimée sur le square Jean Perrin à la surface totale de l'EVP n°8-71 qui passera de 4970m² à 2530m².

La mise en compatibilité n'aura aucune incidence sur les dispositions réglementaires des autres secteurs de Paris.

Mesures compensatoires :

La Rmn – Grand Palais a proposé à la Ville de Paris de répertorier en Espace Vert Protégé, les espaces plantés situés dans la marge de recul de l'avenue Franklin D. Roosevelt. Ce classement pourrait être effectif à l'issue des travaux de plantations et après modification ou révision du PLU.

La suppression des 19 arbres sera compensée par la replantation de 38 arbres et 8 cépées.

Une balance excédentaire des surfaces perméables.

Le protocole Ville de Paris et Rmn – Grand Palais a prévu un principe de compensation des espaces verts et des arbres sur le pourtour du Grand Palais.

Aucune observation n'a été déposée sur les différents registres concernant ce thème. Dans la pièce D du dossier, le 21 septembre 2018, le président délégataire de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France, a considéré que « les modifications du règlement et des périmètres pour permettre les affouillements et pour supprimer une superficie de 2 497 m² d'espace vert protégé côté square Jean Perrin et de 640 m² d'espaces boisés classés dans les jardins de la Nouvelle France, étaient « d'ampleur limitée ». En outre ces mesures doivent recueillir un avis conforme de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites avant toute autorisation de travaux ». L'avis de la commission interdépartementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers mentionne aussi la future rampe d'accès dont « le déclassement de l'EBC mériterait plus de compensations que la simple reconstitution d'espaces imperméabilisés ».

Questions :

1. *Pour les EBC, l'article L.113-2 du code de l'urbanisme stipule que « le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements ». La suppression de l'EBC se limite à l'emprise exacte de la rampe d'accès poids lourds, les aménagements paysagers par enrochements prévus pour améliorer l'insertion de la rampe seront réalisés dans l'EBC. Ce périmètre est-il suffisant au regard des impacts liés à la circulation des véhicules et aux zones de stockages extérieurs mentionnés sur les différents plans du jardin ? Cet aménagement est-il compatible avec le classement en EBC du Jardin de la Nouvelle France ?*
2. *Mesures compensatoires : les 19 arbres abattus seront compensée par la replantation de 38 arbres et 8 cépées La commission s'associe à l'avis de la commission interdépartementale de préservation des espaces naturels et interroge sur la nature des mesures compensatoires Pourrait-on trouver des compensations plus importantes pour les nouveaux espaces imperméabilisés, en particulier pour la rampe poids lourds d'accès à la nouvelle aire logistique en sous-sol, et avoir des mesures sur les espaces extérieurs à la hauteur des ambitions du projet ?*

3. *La zone technique événementielle prévue sur le cours la Reine pourrait-elle pas être transférée dans le nouveau sous-sol du monument ce qui permettrait une reconquête de ce site aujourd'hui très dégradé ?*
4. *Le traitement paysager prévu pour la rampe d'accès au sous-sol avec des gradins plantés est-il compatible avec l'EBC dans lequel il se situe ?*
5. *La cour existante le long du bâtiment intermédiaire côté sud sera-t-elle élargie ? Comment sera traitée la mise en sécurité de cet espace par rapport au Jardin de la Nouvelle France ?*

Réponses et commentaires techniques de la Maîtrise d'Ouvrage

Question :

1. *Pour les EBC, l'article L.113-2 du code de l'urbanisme stipule que « le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements ». La suppression de l'EBC se limite à l'emprise exacte de la rampe d'accès poids lourds, les aménagements paysagers par enrochements prévus pour améliorer l'insertion de la rampe seront réalisés dans l'EBC. Ce périmètre est-il suffisant au regard des impacts liés à la circulation des véhicules et aux zones de stockages extérieurs mentionnés sur les différents plans du jardin ? Cet aménagement est-il compatible avec le classement en EBC du Jardin de la Nouvelle France ?*

Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage

Comme indiqué dans la pièce C du dossier d'enquête publique (pages 6 à 12) le déclassement d'EBC ne concerne que la partie de terrain nécessaire à la réalisation de la rampe d'accès à la nouvelle aire logistique créée en sous-sol du Grand Palais. Il est suffisant pour répondre aux besoins de l'accès à la logistique en sous-sol du bâtiment et comprend les enrochements qui permettent sa bonne intégration dans le site. Ce point répond à la question soulevée lors de la réunion d'examen conjoint (pièce D du dossier d'enquête publique, pages 173 et suivantes).

Les zones techniques événementielles et les zones de livraisons occasionnelles extérieures ne sont pas situées dans l'Espace Boisé Classé du Jardin de la Nouvelle France que l'on peut observer sur la feuille E06 du PLU de Paris. L'aire de livraison projetée le long de la galerie sud-ouest est comprise dans une bande de 8 mètres située hors EBC, ainsi que la zone technique événementielle prévue sur le cours la Reine.

L'emprise et le tracé de la rampe résulte d'une concertation avec les services de la Ville de Paris (DEVE), de la DRAC (UDAP) et de la DRIEE (inspection des sites). L'aménagement prévoit l'intégration de la rampe logistique au sein du jardin par un jeu d'enrochements plantés similaires au cheminement existant dans le Jardin de la Nouvelle France (ex Vallée Suisse). Ces aménagements sont cohérents avec le parti paysager du jardin existant, jardin à l'anglaise vallonné. Les arbres remarquables (platane centenaire, érable) du secteur et l'intégrité architecturale du monument historique seront préservés.

Le projet présenté dans le cadre de l'enquête publique prévoit le déclassement de 640 m² d'EBC au sein du jardin de la Nouvelle France pour la partie de terrain nécessaire à la réalisation de la rampe d'accès à l'aire logistique créée en sous-sol du Grand Palais, et aux enrochements permettant sa bonne intégration dans le site.

Cette proposition de la Rmn - Grand Palais visait à la fois à limiter la demande de déclassement à des zones situées dans l'emprise foncière définie dans le protocole signé par l'Etat, la Rmn - Grand Palais et la Ville de Paris en date du 12 avril 2019. En outre, la Rmn - Grand Palais n'avait pas estimé nécessaire de demander le déclassement de zones présentant aujourd'hui un revêtement étanche (béton, enrobé) et permettant de desservir l'ouvrage de rampe d'accès au sous-sol.

Au cours des échanges avec la commission d'enquête, celle-ci a demandé au maître d'ouvrage, en accord avec les services de la ville de Paris, qu'un correctif soit apporté afin d'inclure dans la surface à déclasser le raccordement de cette zone à la voie traversant l'EBC ainsi que la zone de raccordement à la voirie (Cours la Reine). La zone ainsi délimitée doit permettre la bonne giration des camions sortants pour éviter qu'ils n'aient à opérer des manœuvres qui pourraient s'avérer complexes et dangereuses.

La zone complémentaire à déclasser totalise 260 m² et se décompose comme suit :

- Surface incluse dans le périmètre foncier vendu par la Ville à l'Etat et permettant de raccorder la rampe à la voie traversant l'EPC : 54 m²
- Surfaces complémentaires à déclasser et présentant déjà aujourd'hui un revêtement étanche (béton ou enrobé) : 102 m²
- Surfaces complémentaires à déclasser afin de permettre la sortie sécurisée des véhicules, aujourd'hui en plein terre : 104 m²

La maîtrise d'ouvrage a ainsi demandé à la maîtrise d'œuvre de retravailler sur une surface de déclassement légèrement supérieure à la surface initialement prévue, soit 900 m² au total pour une plus grande cohérence et fonctionnalité du projet.

Cf plans ci-dessous :

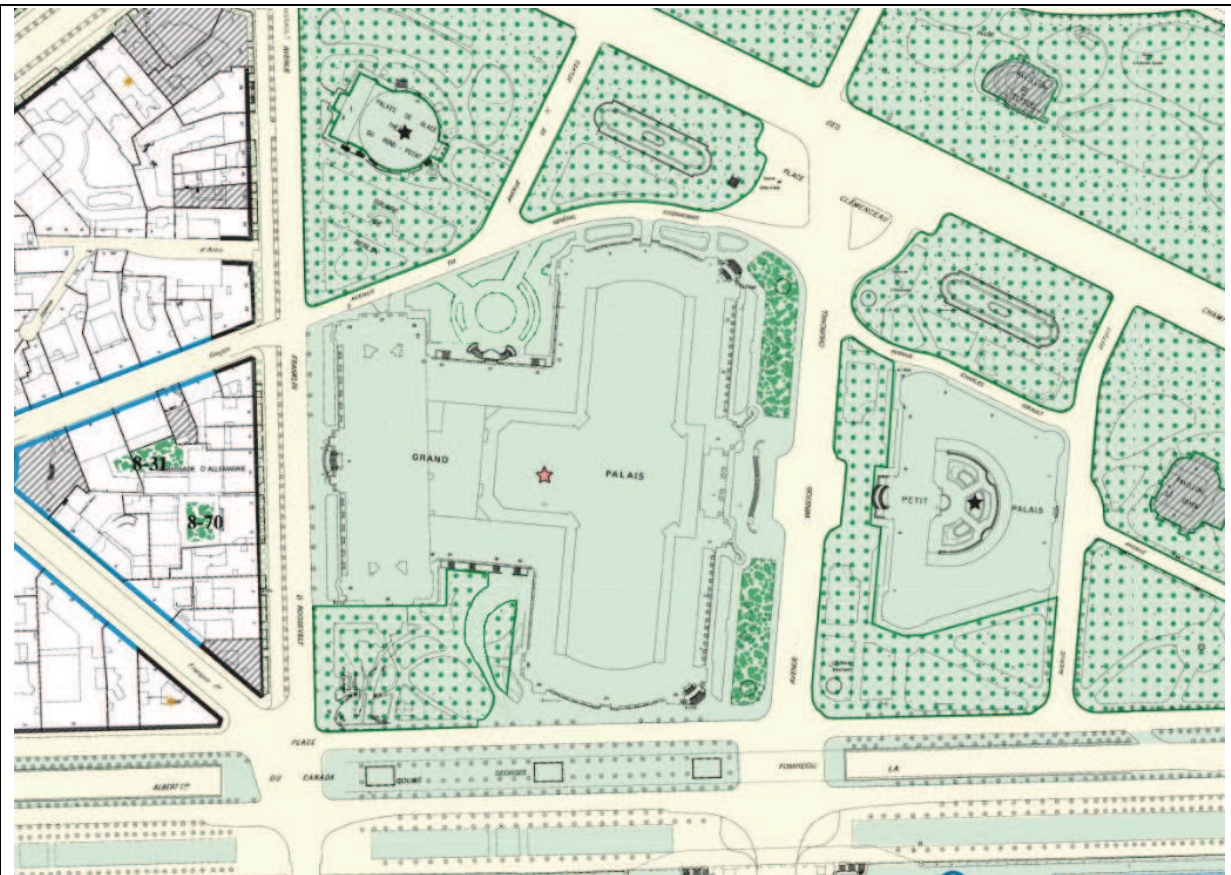


Figure 54 Fiche E6 adaptée et modifiée

Par ailleurs, la Rmn - Grand Palais s'engage en effet à étudier, en étroite collaboration avec la Ville de Paris, propriétaire de la zone concernée, la DRAC et l'Inspection des sites, une requalification du terre-plein central du Cours la Reine. Cet aménagement, mis en œuvre après les Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, permettrait à la fois d'assurer aux publics et promeneurs un accès aisé et agréable du Grand Palais vers la Seine et les Invalides, de densifier la végétation de l'îlot, et de valoriser cet espace longtemps délaissé.

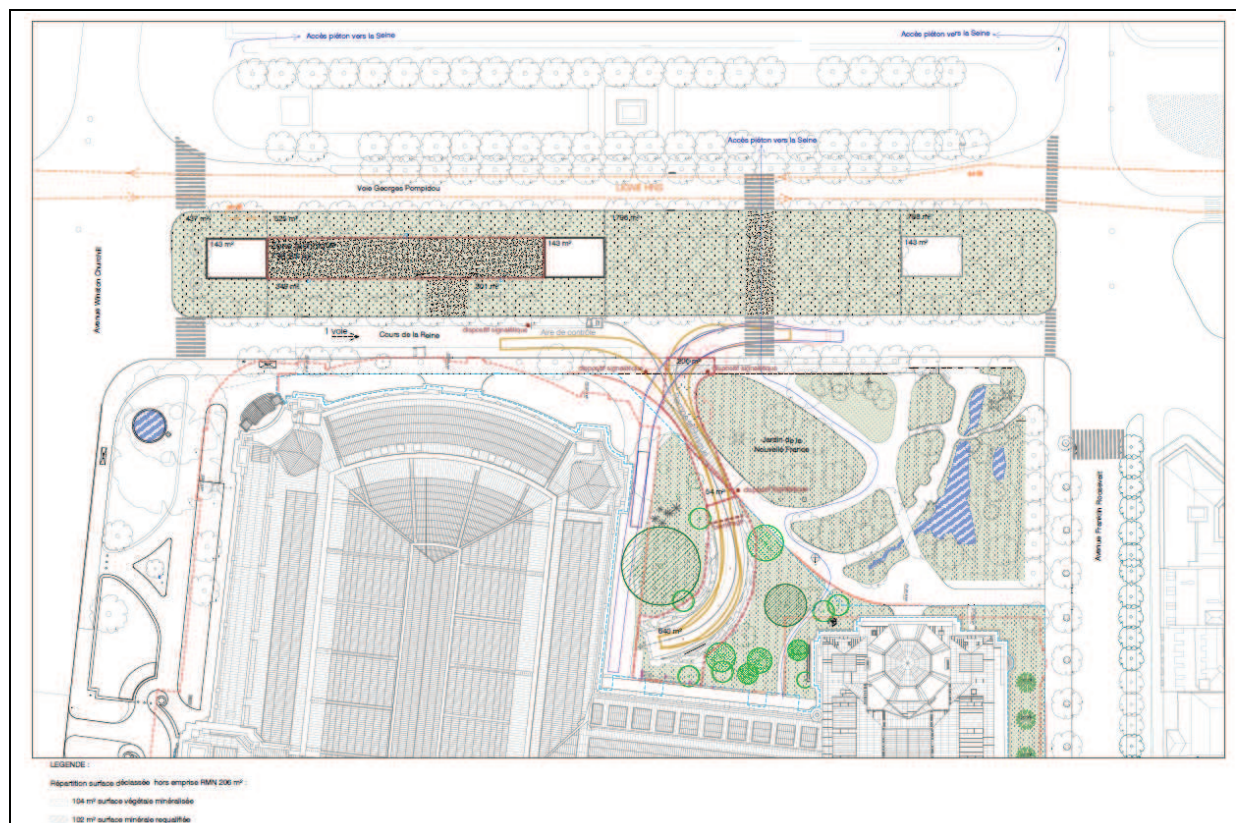


Figure 55 Plan du projet d'aménagement du Jardin de la Nouvelle France et du Cours la Reine (c) LAN

L'aménagement inclurait, dans sa partie Est, la zone technique, indispensable au bon fonctionnement du monument, qui sera pleinement intégrée dans un schéma paysager soigné, et dans sa partie Ouest, une densification de l'espace végétalisé, ainsi qu'une allée traversant le terre-plein pour mener les promeneurs et le public du Grand Palais et du jardin de la Nouvelle France vers la Seine.

La Rmn - Grand Palais se rapprochera de la Ville de Paris pour élaborer un plan d'aménagement paysager d'ensemble en lien avec les services de la DRAC et de l'Inspection des sites.

La Rmn - Grand Palais rappelle que le terre-plein central du Cours la Reine ainsi que les espaces de voiries le jouxtant sont une propriété foncière municipale, et qu'elle ne peut procéder à aucun aménagement sur cet espace. Un accord devra donc, avant l'achèvement des travaux de rénovation, de mise aux normes et d'aménagement du Grand Palais, être formalisé avec la Ville de Paris, définissant notamment les conditions juridiques et financières du projet.

Commentaires de la commission d'enquête

Concernant le déclassement d'EBC, la commission d'enquête prend bonne note des réponses apportées dans le cadre du projet présenté dans le dossier d'enquête publique.

Le déclassement de 640 m² au sein du jardin de la Nouvelle France, ne concernait que la partie de terrain nécessaire à la réalisation de la rampe d'accès à la nouvelle aire logistique créée en sous-sol du Grand Palais et aux enrochements qui permettent sa bonne intégration dans le site.

Elle note favorablement aussi, qu'à sa demande, un correctif est prévu pour déclasser une zone complémentaire de 260 m² afin d'inclure le raccordement de la rampe à la voirie existante de l'espace public, ce qui porte à 900m² la surface exacte à déclasser de l'EBC.

L'étude globale, que le maître d'ouvrage s'est engagé à réaliser en arrêtera les prestations. Elle intégrera ainsi parfaitement la zone technique en partie Est - utilisée à titre provisoire pour une durée de 25 ans par le Grand Palais -, la requalification ambitieuse et créative de la partie Ouest et le cheminement piéton permettant de dégager une vue sur le monument, vers et depuis la Seine

La commission d'enquête reconnaît toutefois que l'intervention de la Rmn - Grand Palais sur cet espace hors de son périmètre va nécessiter une formalisation par le biais d'un protocole d'accord, ou d'un avenant à celui en cours de rédaction pour la zone technique notamment.

Elle encourage ainsi les parties prenantes à parvenir rapidement à une formalisation, arrêtant précisément les actions à mettre en œuvre (études, répartition du financement de chacun et calendrier de réalisation) pour permettre la requalification d'ensemble de cette portion de terre-plein, dont la réalisation ne pourra se faire qu'à l'issue des Jeux Olympiques et paralympiques de 2024.

Question :

2. *Mesures compensatoires : les 19 arbres abattus seront compensée par la replantation de 38 arbres et 8 cépées La commission s'associe à l'avis de la commission interdépartementale de préservation des espaces naturels et interroge sur la nature des mesures compensatoires Pourrait-on trouver des compensations plus importantes pour les nouveaux espaces imperméabilisés, en particulier pour la rampe poids lourds d'accès à la nouvelle aire logistique en sous-sol, et avoir des mesures sur les espaces extérieurs à la hauteur des ambitions du projet ?*

Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage

PLAN DE LOCALISATION

SUR LA BASE DU DIAGNOSTIQUE
PHYTOSANITAIRE REÇU EN AVRIL
2018

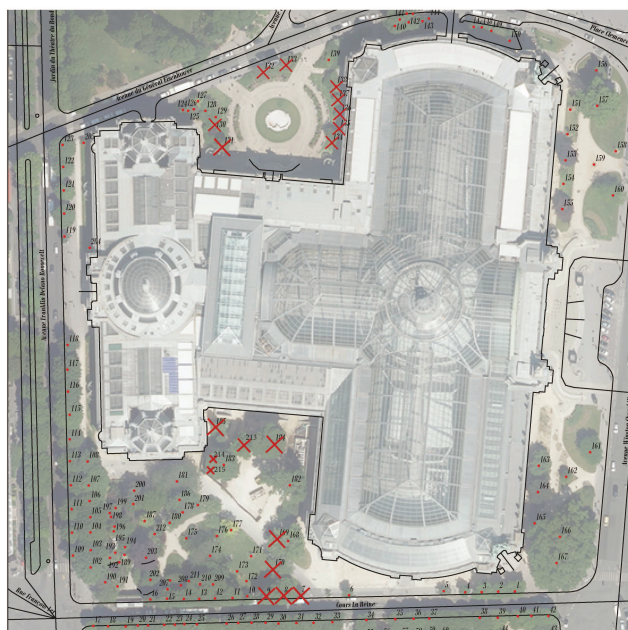


Figure 56 Plan d'intervention sur la végétation existante à partir du diagnostic phytosanitaire

19 arbres seront supprimés dont 5 potentiellement impactés. La compensation ne se fait pas uniquement pour les arbres mais également à l'échelle des abords du Grand Palais. En effet, la compensation en matière de perméabilité des sols se fait sur l'ensemble du périmètre du projet, pour lequel le bilan est très nettement favorable aux zones perméables (+1 227, 60 m²) au détriment des zones imperméables (-719,56 m²) et semi-perméables (- 508,04 m²)

Les « compensations environnementales (espaces verts, plantations, biodiversité...) » ont été définies par le chapitre 4 du protocole relatif aux abords du Grand Palais (pièce D du dossier d'enquête pages 128 et suivantes). Ce chapitre indique le suivi à assurer lors de la poursuite du projet, en matière de création d'espaces en pleine terre végétalisés, de mise en œuvre de revêtements perméables et au remplacement des arbres abattus. Le bilan, qui figure en annexe 6b au protocole, vise les chiffres suivants sur l'intégralité du site :

LIEUX	ZONES PERMEABLES (m ²)			ZONES SEMI-PERMEABLES (m ²)			ZONES IMPERMEABLES (m ²)			Zone totale Existant	Zone totale projet
	Existant	Projet	Créée ou Supprimée	Existant	Projet	Créée ou Supprimée	Existant	Projet	Créée ou Supprimée		
W. Churchill	2 774,70	2 611,20	-163,50	1 789,40	2 021,80	232,40	931,6	862,70	-68,90	5 495,70	5 495,70
F.Roosevelt	439,30	924,10	484,80	252,30	0,00	-252,30	479,80	247,30	-232,50	1 171,40	1 171,40
Eisenhower	390,70	694,90	304,20	0,00	0,00	0,00	1 430,60	1 126,40	-304,20	1 821,30	1 821,30
Square Perrin	1 388,20	230,85	-1 157,35	0,00	0,00	0,00	2 322,65	3 480,00	1 157,35	3 710,85	3 710,85
JDNF/Cour la Reine	595,10	1 179,00	583,90	2 555,90	1 101,26	-1 454,64	244,26	1 115,00	870,74	3 395,26	3 395,26
ENSEMBLE DES ABORDS	5 588,00	5 640,05	52,05	4 597,60	3 123,06	-1 474,54	5 408,91	6 831,40	1 422,49	15 594,51	15 594,51

Le bilan des arbres s'établissant à : 14 arbres abattus (dont 1 d'alignement) et 37 arbres plantés (dont 4 d'alignement), soit 20 en supplément (dont 3 d'alignement).

L'avancement des études a permis d'atteindre les chiffres suivants : 38 arbres et 8 cépées pour les 19 arbres abattus (dont 5 potentiellement impactés) ; augmentation des zones perméables (+ 1 227, 60 m²) au détriment des zones imperméables (- 719,56 m²) et semi-perméables (- 508,04 m²).

Comme on peut le constater, les compensations environnementales définies pour les abords du Grand Palais ont permis un bilan très nettement favorable en faveur de la perméabilité des sols sur l'ensemble du périmètre du projet.

Dans son avis du 15 mai 2019, la CIPENAF émet une incitation en faveur de l'attention particulière à apporter à l'environnement proche et lointain du Grand Palais, comme les Champs Elysées et la Seine (le cours la Reine).

Comme indiqué précédemment (réponses aux questions soulevées dans le thème 2 « Accessibilité, déplacements » du chapitre relatif à l'intérêt général du projet), la Ville de Paris a intégré ce secteur dans un schéma directeur en cours d'élaboration qui a pour objectif la requalification globale des jardins des Champs-Élysées et des diverses voies qui les traversent.

En ce qui concerne plus précisément le cours la Reine, la Ville de Paris, dans ce même chapitre, indique que cet espace qui sera investi par l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024.

Par ailleurs, la Rmn - Grand Palais s'engage en effet à étudier, en étroite collaboration avec la Ville de Paris, propriétaire de la zone concernée, la DRAC et l'Inspection des sites, une requalification du terre-plein central du Cours la Reine. Cet aménagement, mis en œuvre après les Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024, permettrait à la fois d'assurer aux publics et promeneurs un accès aisé et agréable du Grand Palais vers la Seine et les Invalides, de densifier la végétation de l'îlot, et de valoriser cet espace longtemps délaissé.

L'aménagement inclurait, dans sa partie Est, la zone technique, indispensable au bon fonctionnement du monument, qui sera pleinement intégrée dans un schéma paysager soigné, et dans sa partie Ouest, une densification de l'espace végétalisé, ainsi qu'une allée traversant le terre-plein pour mener les promeneurs et le public du Grand Palais et du jardin de la Nouvelle France vers la Seine.

La Rmn - Grand Palais se rapprochera de la Ville de Paris pour élaborer un plan d'aménagement paysager d'ensemble en lien avec les services de la DRAC et de l'Inspection des sites.

La Rmn - Grand Palais rappelle que le terre-plein central du Cours la Reine ainsi que les espaces de voiries le jouxtant sont une propriété foncière municipale, et qu'elle ne peut procéder à aucun aménagement sur cet espace. Un accord devra donc, avant l'achèvement des travaux de rénovation, de mise aux normes et d'aménagement du Grand Palais, être formalisé avec la Ville de Paris, définissant notamment les conditions juridiques et financières du projet.

Commentaires de la commission d'enquête

La commission d'enquête rappelle l'avis de la commission interdépartementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, CIPENAF : « L'aménagement du Grand Palais et de ses abords est aussi un projet à plus grande échelle. Il conviendrait d'avoir une attention particulière à son environnement proche et lointain comme les Champs-Élysées et la Seine (le Cours la Reine) ».

L'avis mentionne aussi la future rampe d'accès dont le déclassement de l'EBC mériterait plus de compensations que la simple reconstitution d'espaces imperméabilisés, la santé des arbres au voisinage de la future rampe logistique. La CIPENAF insiste sur la question du site, pour que les services de l'Etat « examinent particulièrement la bonne insertion du projet dans l'environnement ».

Concernant les compensations, la commission d'enquête souligne que les extensions de la surface à supprimer de l'EBC doivent être prises en compte tout comme la création de la zone technique.

La commission d'enquête prend bonne note de la réponse favorable de la maîtrise d'ouvrage à mettre pleinement en œuvre son parti architectural et urbain en ouvrant la rue des Palais, sur le jardin de la Nouvelle France avec une sortie pérenne débouchant sur le jardin planté et requalifié. Cet aménagement sera prolongé jusqu'à la Seine et permettra ainsi, après la requalification du Cours la Reine entre le pont Alexandre III et le pont des Invalides, au Grand Palais de retrouver un lien avec la Seine.

La commission prend bonne note de l'engagement de la Rmn - Grand Palais à se rapprocher de la Ville de Paris pour élaborer un plan d'aménagement paysager d'ensemble, en lien avec les services de la DRAC et de l'Inspection des sites, et à formaliser un accord pour mettre en œuvre ce projet de requalification.

La commission d'enquête recommande que la mise en œuvre des mesures compensatoires dans le cadre de cette réflexion d'ensemble soit réalisée par le maître d'ouvrage en étroite association avec la Ville de Paris, la DRAC et l'Inspection des sites.

Question :

3. *La zone technique événementielle prévue sur le cours la Reine pourrait-elle pas être transférée dans le nouveau sous-sol du monument ce qui permettrait une reconquête de ce site aujourd'hui très dégradé ?*

Réponse de la Maîtrise d’Ouvrage

Le fonctionnement de la Nef nécessite absolument la mise à disposition d'une zone extérieure de livraison et de logistique. Cette zone se situe dans la partie la plus remaniée du Cours la Reine, c'est-à-dire, celle sous laquelle se trouve le tunnel et qui ne bénéficie donc pas de pleine terre. Elle est par ailleurs enclavée entre les deux grandes trémies d'aération de ce même tunnel ce qui contribuera à dissimuler cette zone technique événementielle.

Il s'agit d'une emprise nécessaire au dépôt de matériel de manière temporaire et liés aux événements ponctuels organisés dans la Nef, des autorisations ponctuelles pourront être instruites, après dépôt de dossier d'autorisation au titre des sites au niveau préfectoral.

Cette zone est dissimulée en partie par les arbres situés sur le Cours la Reine et en retrait par rapport à la chaussée. La zone technique n'aura aucun impact sur les arbres d'alignement.

Cette zone se situera sur une partie très remaniée du cours de la Reine, sous laquelle se trouve un tunnel routier et qui ne bénéficie donc pas de pleine terre. La zone technique événementielle sera aménagée entre les deux grandes trémies d'aération de ce même tunnel.

Un système de clôture légère sera monté. Un travail de concertation avec les services concernés notamment concernant les mesures à prendre pour la protection des arbres et de leur système racinaire sera effectué avant toute installation sur cette zone. Elle sera située uniquement dans la partie centrale du terre-plein (entre la deuxième et la troisième rangée d'arbres) et laissera donc libre d'occupation la majeure partie du terre-plein (première et quatrième rangées d'arbres).

La zone technique n'aura ainsi aucun impact sur les arbres d'alignement. Elle sera donc en partie dissimulée par les arbres d'alignement situés sur le cours la Reine et en retrait par rapport à la chaussée.

A la demande de la Commission d'enquête, la Rmn - Grand Palais s'engage à étudier en étroite collaboration avec la Ville de Paris, la DRAC et l'Inspection des sites, un projet de requalification du terre-plein central du Cours la Reine. Cet aménagement mis en œuvre après les Jeux olympiques et paralympiques Paris 2024 permettrait à la fois d'assurer aux publics et promeneurs un accès aisé et agréable du Grand Palais vers la Seine et les Invalides, de densifier la végétation du terre-plein et de valoriser cet espace longtemps délaissé.

L'aménagement inclurait, dans sa partie Est, la zone technique qui sera pleinement intégrée dans un schéma paysager soigné, et dans sa partie Ouest, une densification de l'espace végétalisé, ainsi qu'une allée traversant le terre-plein pour mener les promeneurs et le public du Grand Palais et du jardin de la Nouvelle France vers la Seine. La Ville de Paris étudiera la mise en place d'un passage piétons sur les voiries du Cours la Reine dans la continuité de l'allée, afin d'assurer une traversée apaisée et plus sécurisée des voies de circulation entre le Grand Palais et la Seine.

La Rmn - Grand Palais se rapprochera de la Ville de Paris pour élaborer un plan d'aménagement paysager d'ensemble en lien avec les services compétents de la Ville de Paris, de la DRAC et de l'Inspection des sites.

La Rmn - Grand Palais rappelle que le terre-plein central du Cours la Reine ainsi que les espaces de voiries le jouxtant sont une propriété foncière municipale, et qu'elle ne peut envisager et procéder à aucun aménagement sur cet espace sans qu'un accord formalisé ne soit signé avec la Ville de Paris. Un accord fixant les modalités et conditions d'intervention de la Rmn - Grand Palais sur cet espace devra donc être discuté et signé avec la Ville de Paris afin de permettre la tenue de cet engagement.

Commentaires de la commission d'enquête

Si la commission d'enquête peut comprendre la nécessité d'une zone extérieure de livraison et de logistique, l'argument portant sur la piètre qualité du site actuel ne peut être recevable, un site pouvant toujours être requalifié. Elle insiste à nouveau sur le fait que cette zone est classée au titre de la loi de 1930 sur la protection des Sites et située dans le Bien inscrit au patrimoine mondial.

Comme l'a rappelé la commission plus haut, le maître d'ouvrage s'est engagé à réaliser une étude globale. Celle-ci intégrera parfaitement la zone technique en partie Est - utilisée à titre provisoire pour une durée de 25 ans par le Grand Palais -, la requalification ambitieuse et créative de la partie Ouest et le cheminement piéton permettant de dégager une vue sur le monument, vers et depuis la Seine

Cet engagement sera formalisé dans un protocole d'accord avec la ville qui en arrêtera précisément les contours.

Question :

4. *Le traitement paysager prévu pour la rampe d'accès au sous-sol avec des gradins plantés est-il compatible avec l'EBC dans lequel il se situe ?*

Réponse de la Maîtrise d'Ouvrage

Les gradins paysagers sont prévus au droit de l'actuelle cour du bâtiment intermédiaire sud, afin d'agrémenter les 8 issues de secours qui y trouveront place (4 issues existantes et 4 nouvelles issues).

Cette cour est située en dehors de l'Espace Boisé Classé du Jardin de la Nouvelle France sur la feuille E06 du PLU. En effet, la prescription d'Espace Boisé Classé dégage une bande de 4 mètres de large le long de ce bâtiment. Les gradins représentés sur l'illustration ci-dessous viendront y trouver place.



Figure 57 Vue du projet d'aménagement du Jardin de la Nouvelle France depuis le bâtiment intermédiaire Sud, cour © LAN, Base

De son côté, la rampe est agrémentée par un jeu d'enrochements. Ce jeu d'enrochement doit trouver place en dehors de l'Espace Boisé Classé du Jardin de la Nouvelle France inscrit sur la feuille E06 du PLU.

Cet autre aménagement sera également situé en dehors du secteur d'EBC, après la mise en compatibilité du PLU, objet du présent dossier.

Côté Sud-Ouest, au niveau des issues de secours de la Nef (dont les portes sont visibles au fond du visuel ci-dessus), les utilisateurs déboucheront sur terre-plein qui leur permettra de rejoindre rapidement, en toute sécurité et de plain-pied le Cours la Reine.

Commentaires de la commission d'enquête

La commission prend bonne de la réponse donnée par la maîtrise d'Ouvrage concernant la rampe et les enrochements, la bande de 4 mètres de large au droit des bâtiments et le terre-plein prévu pour rejoindre de plain-pied le Cours la Reine, qui se trouvent tous en dehors de l'Espace Boisé Classé.

Il n'en demeure pas moins que ces aménagements, doivent s'inscrire dans une réflexion globale d'aménagement du Jardin de la Nouvelle France, en liaison avec le Cours la Reine.

Question :

5. *La cour existante le long du bâtiment intermédiaire côté sud sera-t-elle élargie ? Comment sera traitée la mise en sécurité de cet espace par rapport au Jardin de la Nouvelle France ?*

Réponse de la Maîtrise d’Ouvrage

Aujourd’hui, il existe 4 issues de secours débouchant sur 4 emmarchements parallèles au bâtiment intermédiaire.

La cour projetée est d’une largeur équivalente aux emmarchements existants, sauf au droit de l’issue de secours du petit auditorium où elle s’élargit localement.

La cour projetée appartient au Jardin de la Nouvelle France étendu, pour lequel aucun dispositif physique de protection n’est prévu en dehors de la vidéosurveillance.

La rampe d’accès à la nouvelle aire logistique, présentant un fort dénivelé par rapport au Jardin de la Nouvelle France étendu, sera protégée par le jeu d’enrochements culminant à la cote du PPRI de 32,77. Ce dispositif est de nature à participer la sûreté du secteur.

A priori, il n’y a aucun risque de chuter dans la rampe d’accès car celle-ci sera noyée dans la végétation et bordé par un garde-corps. Cette zone ne sera a priori pas une zone où les piétons s’approcheront mais s’il apparaît que certaines zones sont accessibles et constituent un risque pour la sécurité des piétons, un système de barrièreage pourra être imaginé et mis en place en accord avec l’Inspection des sites inspection des sites inspection des sites inspection des sites et les services de la Ville de Paris.

Coupe CC* au 1/200ème

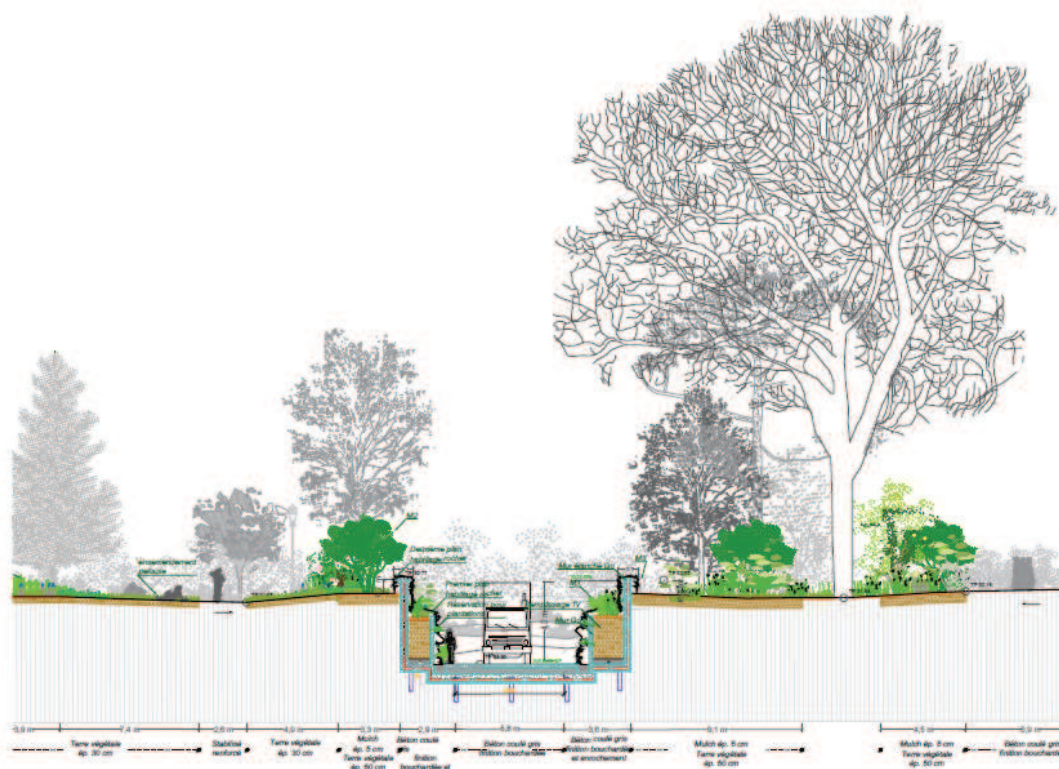


Figure 58 Plan de coupe du projet d'insertion de la rampe dans le Jardin de la Nouvelle France (c) LAN et Base

Au sujet des entrées et sorties de camions, un système de guidage et de feux est à l'étude et en discussion avec la Ville de Paris afin d'assurer la sécurité des piétons.

Des dispositifs seront par ailleurs mis en place afin qu'aucun véhicule non autorisé ne puisse entrer dans la zone logistique et plus globalement dans le Jardin de la Nouvelle France.

Enfin, une barrière levante à l'entrée de la rampe sera mise en place afin de signaler aux piétons qu'il leur est interdit de s'engager dans cette voie.

Commentaires de la commission d'enquête

La commission d'enquête considère que la création de la Rue des Palais avec au Nord, un parvis minéral, square Jean Perrin doit se prolonger au Sud, Jardin de la Nouvelle France, par un aménagement paysager qui prenne en compte toutes les contraintes liées à l'utilisation du site, EBC, sécurité, système de contrôle, de guidage et de feux

Le traitement de ce jardin réaménagé et mis en valeur par une utilisation logistique actuelle très impactante, devra favoriser la continuité végétale entre le nouveau Grand Palais des Arts et de la Science et la Seine et devra être prolongé, dans le cadre des mesures compensatoires par l'aménagement du cours de la Reine au droit des ponts Alexandre III et des Invalides.

Une telle évolution apparaît pertinente par rapport à la conception même du projet architectural, de ses abords et de l'ensemble du Site.

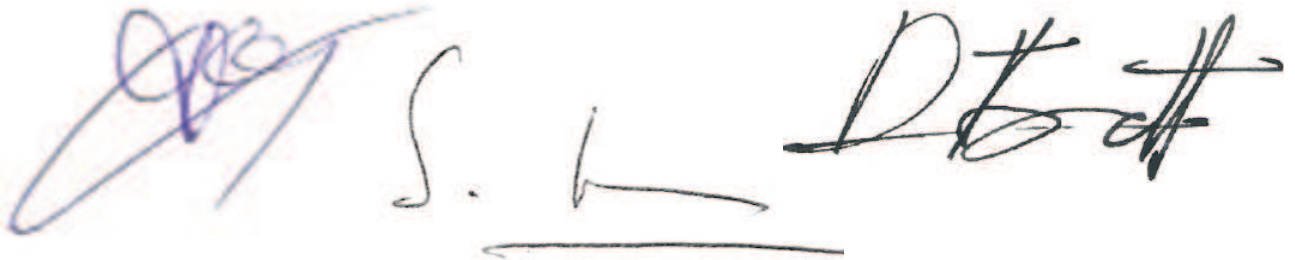
Fait à Paris, le 09/10/2019

La commission d'enquête

Présidente,
Marie-Claire EUSTACHE

Membre titulaire,
Sibylle MADELAIN-BEAU

Membre titulaire
Alain ROTBARDT



CHAPITRE 4

ANNEXES

ANNEXES

Elles concernent les pièces venant compléter ce rapport, pour une compréhension exhaustive de son contenu.

Sont ainsi présentées, dans le cas du présent rapport :

- le dépouillement exhaustif des observations, courriers et courriels déposés lors de l'enquête publique unique, avec leur ventilation selon les cinq thématiques concernant l'enquête Déclaration de Projet et celle portant sur l'enquête de mise en compatibilité des documents d'urbanisme de Paris, présentées dans ce rapport, dans le chapitre 3 ;
- et le procès-verbal de synthèse établi à l'issue de l'enquête.

Le mémoire en réponse de la Maîtrise d'Ouvrage est joint, dans son intégralité dans le volume 3 « pièces jointes ». En effet, ces réponses apportées à chaque thème et sous-thème ont été systématiquement intégrées dans la partie « réponses et commentaires techniques de la Maîtrise d'ouvrage » dans le chapitre 3 du présent rapport, « examen des observations ».

Il serait ainsi redondant de replacer ici le mémoire en réponse.

Les annexes se différencient des pièces jointes qui sont destinées à l'autorité organisatrice de l'enquête et regroupent, dans un document distinct, document 3 « pièces jointes » :

L'ordonnance de désignation de la commission d'enquête, l'arrêté préfectoral, les certificats d'affichage, les contrôles effectués, les parutions officielles dans les journaux, les mesures de publicité complémentaire, le compte-rendu de la réunion publique réalisé par la commission d'enquête et son verbatim, le mémoire en réponse du Maître d'ouvrage, les courriers échangés sollicitant le report de la date de remise du présent rapport.

DEPOUILLEMENT DES OBSERVATIONS, COURRIERS ET COURRIELS

Enquête publique unique portant sur la déclaration du projet d'aménagement et de restauration du Gd Palais et de ses abords emportant mise en compatibilité du PLU de Paris

								Enquête Déclaration de projet : Thèmes				
Observation	Courrier	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	1	2	3	4	5
								Le projet: esp intérieurs et extérieurs	Accessibilité/déplacements	Les effets permanents sur l'environnement	travaux : phasage, durée, nuisances, informations...	Analyse socio-économique et utilité éco du projet
Résumé de l'observation/courrier/pétition												
Mairie du 8e												
R1/1			04/07/19		x			x	x		x	x
<u>MMM Valenta, Jamet et Reuiller</u> Ces personnes, respectivement maquettiste/plasturgiste et médiateurs au Palais de la découverte, sont venues prendre connaissance du dossier, échanger et déposer et agrafé le texte de la pétition en ligne qui aborde les points suivants: Les conditions de rénovation du Grand Palais inquiètent à plusieurs niveaux: * Perte de contenu lors de la fermeture, la fermeture étant complète durant les travaux, une grande partie de ses contenus ne sera pas conservé. * Perte d'espaces et de diversité pour le Palais de la Découverte: les travaux du Grand Palais vont créer de nouveaux espaces pour le public: boutiques, espaces de circulation ou privatisables.. tous les occupants du bâtiment gagneraient en espace, sauf ceux du Palais de la Découverte qui en a perdus régulièrement au fil des années. Par ailleurs, les évolutions d'affectation des espaces alloués au palais de la Découverte vont transformer de nombreux espaces de médiation ou d'exposition en espaces de circulation. 3Dans le projet actuel il est prévu deux fois moins de salles d'exposés qu'il n'y en a aujourd'hui! Dans ces conditions il ne sera plus possible de traiter l'ensemble des fondamentaux des différentes disciplines scientifiques autrement que de façon incomplète et superficielle" * Diminution du nombre de personnels sur place: "il n'est prévu que 80 postes de travail à la réouverture, contre 160 actuellement sur le site du Grand Palais (et plus de 220 il y a 10 ans): disparition du centre de documentation et des ateliers de développement et de fabrication (menuiserie, plasturgie, mécanique...). Or ces moyens techniques sont à l'origine de la richesse et de l'originalité de l'offre du Palais, en permettant des échanges étroits entre médiateurs et techniciens, et une plus grande réactivité pour la maintenance de expositions. Le déménagement d'une grande partie des personnels d la Cité des sciences et de l'industrie entraverait gravement le fonctionnement du Palais de la découverte et lui ferait perdre le peu d'autonomie qu'il gardé depuis la fusion des deux établissements en 2010. Sans conditions de travail acceptables, sans espaces suffisants pour présenter la diversité de la science au public, le Palais de la découverte de 2024 n'aura en commune avec le Palais de la découverte actuel que le nom. Pour maintenir et même développer sa mission de vulgarisation et de création des vocations dans les sciences fondamentales, nous demandons que le projet soit revu et corrigé, en alluant plus d'espaces et de pyens humains et techniques sur place, dans l'intérêt du public et de la culture scientifique!"												

Enquête publique unique portant sur la déclaration du projet d'aménagement et de restauration du Grand Palais et de ses abords emportant mise en compatibilité du PLU de Paris

								Enquête Déclaration de projet : Thèmes					Résumé de l'observation/courrier/pétition
Observation	Courrier	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	1	2	3	4	5	
								Le projet: esp intérieurs et extérieurs	Accessibilité/déplacements	Les effets permanents sur l'environnement	travaux : phasage, durée, nuisances, informations...	Analyse socio-économique et utilité éco du projet	
R1/2			04/07/19	X				x	x			x	Pierre Valenta Ce maquetttiste plasturgiste a déposé une contribution d'une page: Fermeture du Grand Palais en 2020 pour une réouverture 4 ans plus tard. Des travaux de prestige et d'embellissement de 436 millions , réévalués à 541 millions d'euros.... Le Palais de la découverte sera intégralement vidé "Le Palais de la découverte ne sera pas rénové, mais saccagé... le nouveau plan d'occupation des sols imposera une seule entrée pour l'ensemble du Grand Palais. Des grandes artères internes devront être créés. L'une d'elles passera là où sont nos grandes expériences spectaculaires qui, de fait, seront supprimées La Création de boutiques, d'un restaurant et les exigences architecturales imposnt de mettre en valeur la structure interne du bâtiment imposera la disparition de la majorité de nos salles d'exposés, leur nombre asseant de 35 aujourd'hui, dont 11 rien qu'en physique- à seulement 15! De plus le nouveau projet scientifique, s'adaptant aux exigences architecturales, ne prévoit qu'une et une seule salle par discipline : une en physique, une en chimie,etc., soit 7 auxquelles i faut ajouter 8 salles polyvalentes." Cela va entrainer la disparition de facto de nombreux thèmes fondamentaux Aussi, de nombreux thèmes fondamentaux (acoustique, radioactivité...) qui bénéficient aujourd'hui d'une salle dédiée... cela permet actuellement de disposer d'une initiation la plus complète possible aux concepts de base des différentes disciplines scientifiques pour le jeune public, comme des approfondissements importants pour le pubic averti. "Ce projet scientifique veut essentiellement présenter la recherche scientifique (avec des moeyns fortement réduits ! Bienvenue aux batteries d'écrans vidéo passant des films en bpucles). Une programmation élitiste qu'illustre cette profession de foi martelée fièrement dans le texte du projet à plusieurs reprises: "Notre dessein n'est pas de combler les "lacunes" scientifiques de nos visiteurs"!... Et pour faire bonne mesure, disparaîtront également les ateliers de développement et de fabrication (menuiserie, plasturgie, mécanique...). Quant à nos effectifs, ils seront réduits à 80 personnes contre 160 aujourd'hui (et plus de 220 il y a 10 ans).(...) Sans surprise le projet scientifique est rejeté ar l'Académie des sciences, et par nombre de sociétés savantes et de scientifiques de renom. Alors tant pis pour nos 5 000 groupes (écoles, collèges, lycées, supérieures) et nos 540 000 visiteurs annuels? Doit-on s'y résigner Ou plutôt exiger une vraie rénovation respectant toutes nos surfaces et nos salles de présentation, offrant un contenu scientifique digne de ce nom et apporuvé par la communauté scientifique? Et pourquoi ne pas rêver, demander la restitution d'une partie de nos espaces ôtés ces trente dernières années! Votre signature serait pour nous un soutien fort précieux. c'est à tout bien considérer, avec les deniers publics auxquels vous avez contribué que ce projet de plus d'une demi-milliard d'euros sera financé. Alors faisons faire des économies à la nation... arrêtons ce projet!"
Dépouillement des observations du public déposées sur les registres papiers													Commission d'enquête MC Eustache, S Madelain-Beau et A Rotbard
18 juillet													

Dépouillement des observations du public déposées sur les registres papiers Commission d'enquête MC Eustache, S Madelain-Beau et A Rotbard

Enquête publique unique portant sur la déclaration du projet d'aménagement et de restauration du Gd Palais et de ses abords emportant mise en compatibilité du PLU de Paris

Enquête Déclaration de projet : Thèmes													
Observation	Courrier	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	1 Le projet: esp intérieurs et extérieurs	2 Accessibilité/déplacements	3 Les effets permanents sur l'environnement	4 travaux : phasage, durée, nuisances, informations...	5 Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Résumé de l'observation/courrier/pétition
R1/3			04/07/19					x	x	x			MM Louveau Ces personnes, venues lors d'une permanence, font état de plusieurs problèmes soulevés par le projet: * la jauge et les issues de secours sont insuffisantes . * la thermique et en particulier le froid * les livraisons et l'environnement. Des observations plus détaillées vont être déposées sur le registre électronique.
R1/4			04/07/19					x	x				Anonyme Une déposition faisant état de l'impossibilité de venir actuellement au Grand Palais avec un déambulateur. La raison fournie est liée à au plan Vigipirate. La personne s'interroge sur cette discrimination et cette intolérance et demande si c'est normale. Souhaite que les aménagements futurs prennent en compte les déplacements des personnes à mobilité réduite, avec, en articulier, la possibilité d'avoir des consignes pour déposer les déambulateurs personnels pour pouvoir utiliser ceux que fournirait le Grand Palais
R1/4			10/07/19					x				x	Anonyme "La présence d'un commissariat et de la garde républicaine dans un bâtiment aussi prestigieux ne semble vraiment pas nécessaire. Un lieu temporaire est trouvé pour les 4 ans de fermeture, ne serait-ce pas possible de trouver des lieux définitifs ?"
R1/5			10/07/19					x	x				Anonyme "Cet anonyme regrette que le « patrimoine scientifique » ne fasse pas l'objet de la même attention que le « patrimoine architectural ». Une présentation comme la cage de Faraday n'est pas conservée alors qu'elle ne peut être présentée aux Arts et Métiers faute de médiateurs.La présence d'un commissariat et de la garde républicaine dans un bâtiment aussi prestigieux ne semble vraiment pas nécessaire
R1/6			10/07/19					x					M. Pierre Vafenta « Le projet de rénovation est avant tout une grosse opération financière ; La rénovation du contenant s'opère au détriment du contenu ; le projet scientifique et culturel est vide ».
R1/7			10/07/19	x				x	x				Anonyme Cette personne, pense que si la restauration du monument est une nécessité, l'aménagement des abords l'est aussi, avec une « végétalisation » des voies adjacentes, la conservation des arbres, la traversée du Cours la Reine facilitée, la création de pistes cyclables.
R1/8			10/07/19					x					3 plans du Palais de la Découverte datés de 2009 ont été remis pendant cette permanence, les plans du RDC et de l'entresol, annotés d'un chiffre en rouge 358, le plan de l'étage et 3 chiffres, 358, 100 et 253, et le plan du 2ème étage avec le commentaire suivant « surfaces du Palais de la Découverte il y a 10ans. Diminution constatée des surfaces allouées. Que devient le 2ème étage ? »

Dépouillement des observations du public déposées sur les registres papiers

Commission d'enquête MC Eustache, S Madelain-Beau et A Rotbard

18 juillet 2019 3

Enquête publique unique portant sur la déclaration du projet d'aménagement et de restauration du Gd Palais et de ses abords emportant mise en compatibilité du PLU de Paris

Enquête Déclaration de projet : Thèmes									
1	2	3	4	5					
Le projet: esp intérieurs et extérieurs	Accessibilité/déplacements	Les effets permanents sur l'environnement	travaux : phasage, durée, nuisances, informations...	Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Résumé de l'observation/courrier/pétition				
Grand Palais									
R1/1		08/07/19			x				M. Etienne GUYON, ancien directeur du Palais de la Découverte, ancien président C.S. de la Cité des Sciences et de l'Industrie, ancien directeur de l'ENS. « Il convient avant tout que la distribution des espaces et des mètres carrés permette au Palais de la Découverte de continuer sa mission de diffusion des savoirs en tenant compte des espaces qu'il perd par la volonté de restaurer le Palais et plus généralement le Grand Palais dans son architecture 1900 ». M. Guyon souligne qu' « on ne sauvera pas ce Palais avec le projet architectural actuel et des grands espaces vides de contenu » il rappelle que lorsque il était directeur du Palais de la Découverte, « en accord avec les commissaires de la FIAC (Grand Palais) nous avons ouvert le passage entre le Palais d'Antin et la Grand Palais. Les uns et les autres ont été déçus : les visiteurs du Palais de la Découverte ne sont jamais allés à la FIAC, les visiteurs de la FIAC ne sont jamais allés au Palais. Les deux visites peuvent être intéressantes mais la confusion entre les deux par une entrée commune est un leurre ».
R1/2		08/07/19			x				Mme Maryvonne MAINGUY Madame Mainguy a fait rêver « des centaines d'enfants et d'adolescents » en leur faisant découvrir le Palais de la Découverte. « Impossible de rayer de la liste des visites après la Tout Eiffel, la Sainte Chapelle, etc. ce Merveilleux, Fabuleux, PALAIS DE LA DECOUVERTE... !!! ».

Enquête Déclaration de projet : Thèmes									
Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	1	2
								Le projet: esp intérieurs et extérieurs	Accessibilité/déplacements
								Les effets permanents sur l'environnement	Impacts temporaires : les travaux : phasage, durée, nuisances, informations....
								Analyse socio-économique et utilité éco du projet	
Enquête MECDU									
Résumé de l'observation/courrier/pétition									
1			08/06/19	X				X	
M Maxence Novel Professeur de mathématiques, M. Novel s'inquiète des conditions de rénovation du Palais de la Découverte: - Perte de contenu lors de la fermeture : le Palais sera fermé pendant au moins quatre ans, complètement vidé, et une grande partie de ses contenus ne sera pas conservée. - Perte d'espaces et de diversité. Tous les occupants du bâtiment du Grand Palais gagneront en surface... sauf le Palais de la découverte, qui en a pourtant déjà perdus régulièrement ces dernières décennies. De plus, le changement d'affectation des espaces alloués au Palais de la découverte transforme de nombreux espaces de médiation ou d'expositions en espaces de circulation. Aussi, dans le projet actuel, il est prévu en 2024 deux fois moins de salles d'exposés qu'il n'y en a aujourd'hui : la diversité de l'offre et son attractivité sont clairement menacées. Dans ces conditions, Il ne sera plus possible de traiter l'ensemble des fondamentaux des différentes disciplines scientifiques autrement que de façon incomplète et superficielle. - Diminution du nombre de personnels sur place. Le projet prévoit de diminuer de façon drastique les espaces tertiaires : il n'est prévu que 80 postes de travail à la réouverture, contre 160 actuellement sur le site du Palais (et plus de 220 il y a 10 ans). Disparaîtraient notamment le centre de documentation et les ateliers de développement et de fabrication (menuiserie, plasturgie, mécanique...). Or ces moyens techniques sont à l'origine de la richesse et de l'originalité de l'offre du Palais, en permettant des échanges étroits entre médiateurs et techniciens, et une plus grande réactivité pour la maintenance des expositions. Le déménagement d'une grande partie des personnels à la Cité des sciences et de l'industrie entraverait gravement le fonctionnement du Palais de la découverte et lui ferait perdre le peu d'autonomie qu'il a gardé depuis la fusion des deux établissements en 2010. Sans conditions de travail acceptables, sans espaces suffisants pour présenter la diversité de la science au public, le Palais de la découverte de 2024 perdra les atouts qui font son charme et lui donne une place particulière dans le coeur des petits et grands qui viennent s'y émerveiller chaque année. Pour maintenir et même développer sa mission de vulgarisation et de création des vocations dans les sciences fondamentales, il semble essentiel d'allouer plus d'espaces et de moyens humains et techniques sur place, dans l'intérêt du public et de la culture scientifique.									
2			09/06/19	x				x	
M Jérôme Buzzi, 38 rue de l'Amiral Mouchez, 75014 PARIS M. Buzzi est également inquiet de la diminution des espaces destinés aux exposés et démonstrations scientifiques, jugées déjà insuffisantes en taille et en nombre. Cette forme de médiation est pourtant une des spécificités du Palais de la Découverte, et leur diminution met en jeu le sens même de ce lieu. Son caractère vivant et direct en fait un outil irremplaçable d'éducation et de culture scientifique.									
3			10/06/19	x				x	
Daniel Ardouin, 36 Quai des Maisons Blanches, 37540 Saint-Cyr-sur-Loire Professeur émérite d'Université. Après 40 ans d'enseignement des sciences expérimentales, physique en particulier, le Palais de la Découverte a permis à M. Ardouin de transmettre à ses étudiants le goût et l'intérêt pour les sciences et les métiers associés indispensables aux évolutions techniques de notre société. Il lui paraît essentiel que la restauration et l'aménagement du Grand Palais soient l'occasion de donner au Palais de la Découverte une place majeure et unique au regard des enjeux scientifiques de notre siècle.									
4			10/06/19	x				x	
Anonyme Cette personne regrette la diminution du nombre d'expositions, d'espaces prévus pour celles-ci ainsi que la forte réduction du personnel. "Le palais n'en sortira pas indemne". Il regrette la disparition du centre de documentation et des ateliers de développement et de fabrication indispensables à ses yeux au fonctionnement du Palais de la Découverte. Il conclut par "J'observe un assassinat".									
5			10/06/19	x				x	
M. Faisant Cet étudiant, constate lui-aussi la réduction des surfaces et effectifs pour le Palais de la Découverte au profit de l'espace privatisable. Il s'inquiète de la disparition des ateliers techniques.									
6			10/06/19	x				x	
M Nicolas Granier Ce responsable de médiation scientifique critique la nouvelle répartition des espaces contraire à l'intérêt général du public au détriment des espaces affectés au commerce. Il souhaite le maintien voire l'agrandissement de toutes les structures du Palais de la Découverte.									

Enquête publique unique portant sur la déclaration de projet du Grand Palais

Enquête Déclaration de projet : Thèmes

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	1 Le projet: esp intérieurs et extérieurs	2 Accessibilité/déplacements	3 Les effets permanents sur l'environnement	4 Impacts temporaires : les travaux : phasage, durée, nuisances, informations...	5 Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Enquête ME/CDU	Résumé de l'observation/courrier/pétition
7			11/06/19	x				x						Anonyme Cette personne constate une diminution des surfaces et une réduction des effectifs du personnels : deux mesures lui qui paraissent incompatibles avec l'indispensable mission de vulgarisation scientifique du Palais
8			11/06/19	x				x						M Baudouin DILLMANN - 20 bis rue Jasmin. 75016 PARIS Ce professeur de Physique Chimie (Dr.-Ing) estime impensable qu'un tel projet se fasse sans privilégier l'allocation de plus d'espaces pour la médiation scientifique et de moyens humains. Le palais de la découverte est un lieu symbolique de la transmission des connaissances dans de nombreux domaines du savoir scientifique et a su susciter de nombreuses vocations scientifiques grâce notamment à une méthode de médiation originale envoyée à l'étranger.
9			13/06/19	x				x						M Jamet Ce professeur se dit scandalisé par la transformation du Grand Palais en môle commercial et espaces privatisables. Il ne comprend pas le projet de réduction d'espaces dédiés à la muséographie, alors que tous les musées de Paris et de province regorgent de richesses entassées dans des réserves faute d'espaces culturels aptes à les recevoir. Il s'insurge également contre la quasi disparition du Palais de la Découverte qui, selon lui, n'est pas concurrentiel avec la Cité des Sciences mais un autre outil de recherche et d'initiation aux sciences fondamentales. Il déplore l'orientation prise, à l'instar du Carrousel du Louvre, dédiée désormais aux riches touristes asiatiques, d'autant que "la quantité de richissimes n'est pas exponentielle" et que "la culture n'est pas une marchandise". Selon lui les touristes fortunés viennent en France, et notamment à Paris, pour la richesse de notre patrimoine et non pour Vuitton qu'ils ont dans leurs capitales. Et il demande pourquoi le tourisme étranger serait privilégié par rapport au tourisme et à la demande nationale. Il ne comprend pas que la France puisse ainsi brader son patrimoine culturel et estime qu'elle devrait plutôt suivre l'exemple de New-York, Washington ou Londres qui savent protéger le leur. Il considère qu' Hong-Kong est suffisant pour satisfaire les désirs d'achats compulsifs. New-York et Washington ou Londres ne bradent eux leur patrimoine et que Paris doit rester "la plus belle ville du monde" et non devenir le plus grand centre commercial du luxe.
10			13/06/19	x				x						M Frédéric MOMMEJA Bien qu'habitant en province, cette personne vient régulièrement depuis l'enfance voir des membres sa famille sur Paris et visiter le Palais de la Découverte qu'il apprécie depuis toujours : d'abord enfant avec son grand-père, puis parent avec ses propres enfants et, un jour grand-père avec ses petits-enfants ! Il estime essentiel de ne pas faire disparaître ni même seulement réduire la surface dédiée à ce Palais qui fait partie intégrante de la culture scientifique française et de sa transmission aux générations futures. Il demande instamment de ne pas sacrifier ce patrimoine culturel fort, envié par nombre de nos voisins , sur l'autel du marketing et du profit.
11			14/06/19	X				X						M. Sonolet, 31500 TOULOUSE Cet ingénieur rappelle que sa vocation de scientifique est née au Palais de la Découverte à l'issue de la visite d'une exposition. Il insiste, lui-aussi, sur la place de la France dans le domaine de la Recherche mondiale et la nécessaire transmission de la culture scientifique aux générations futures. Après avoir souligné l'intérêt public et général de cet établissement, il souhaite voir préserver voire renforcer le nombre d'expositions.
12			14/06/19	X				X						M. Emmanuel Florac, 3 rue Einstein 78340, LES CLAYES SOUS BOIS Informaticien, M. Florac, s'indigne de la privatisation des biens et services publics. La réduction de moitié du Palais de la Découverte et la suppression d'espaces affectés aux expositions sont pour lui inacceptables.
13			14/06/19	X				X						Anonyme Le Palais de la Découverte est pour cette professeure des écoles un lieu de « médiation scientifique de qualité, accessible ». Elle regrette aujourd'hui un déficit et un accès insuffisant à la culture et aux sciences dont elle souligne l'importance pour l'orientations des jeunes mais aussi, plus largement pour l'ensemble des citoyens afin de découvrir et de mieux comprendre le monde dans lequel nous vivons. Elle n'accepte pas de voir réduire des espaces affectés à ces objectifs.

Enquête publique unique portant sur la déclaration de projet du Grand Palais

Enquête Déclaration de projet : Thèmes

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	1 Le projet: esp intérieurs et extérieurs	2 Accessibilité/déplacements	3 Les effets permanents sur l'environnement	4 Impacts temporaires : les travaux : phasage, durée, nuisances, informations...	5 Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Enquête ME/CDU	Résumé de l'observation/courrier/pétition
14			14/06/19	X				X						Mme. Mallet, 5 rue de Reims, 94230 CACHAN Cette enseignante de sciences a découvert sa vocation au Palais de la Découverte, et elle souligne qu'elle n'est pas la seule. Si elle approuve sa rénovation, elle redoute sa mutation en « parc d'attraction de la science ».
15			14/06/19		X			x						M. Louvet, 32 Rue de Vouillé, 75015 PARIS M. Louvet, souligne également le rôle du Palais de la Découverte pour la transmission des connaissances et la naissance des vocations dans le domaine des sciences. Il lui paraît impensable de revoir à la baisse, et les espaces affectés à la médiation, et les moyens humains. Il convient de renforcer « l'identité actuelle » de l'établissement.
16			14/06/19		X			X						M. Grillot, 2 rue du commandant Charcot, 69380 CHAZAY D'AZERGUES Pour M. Grillot, « le Palais de la découverte est à la fois un lieu historique et un haut lieu de la Science. Dans une époque où la Science se doit de faire un pas vers le public, de partager ses savoirs, de s'ouvrir pour quitter l'entre-soi élitiste qui la rongait depuis quelques décennies, comment est-ce possible de réduire ce haut lieu de l'ouverture, ce précurseur de la vulgarisation scientifique ? Ce projet est autant une attaque au service public qu'une aberration vis à vis de la manière dont se reconstruit la science. Au final, réduire le Palais de la Découverte c'est porté atteinte autant à la culture, au public, et à la Science. Qui peut réellement soutenir cela ? ».
17			14/06/19		X			X						M. Luca Ungaro, 3 bis rue de Chanzy, 94170 LE PERREUX SUR MARNE Réduire encore les espaces affectés aux animations et expositions serait, pour M. Ungaro, dommageable pour un des rares lieux de médiation scientifique en France.
18			14/06/19		X			X						M. Adrien Morel, 128 rue Jean Moulin, 69300 CALUIRE-ET-CUIRE « Le Palais de la Découverte est déjà trop petit et trop mal connu, alors qu'il permet aux générations à venir de s'éveiller sur la réalité du monde, plutôt que de s'enfermer dans des croyances obscures ! Il faut, au contraire, le faire gagner en puissance, et en présence médiatique. Ce projet est une aberration pour l'éducation ! »
19			14/06/19		X			X						M. Léonard Benedetti, 4 Allée Maillasson, 92100 ROULOGNE-BILLANCOURT L e projet est un « brise-cœur » pour cet ingénieur qui a découvert sa passion pour les sciences au sein du Palais de la Découverte. La diminution des espaces d'exposition tout comme la réduction des effectifs de médiation est incompréhensible.
20			14/06/19		X			X						M. Frybourg, 20 Allée Santos Dumont, 92150 SURESNES La rénovation du Palais de la Découverte ne doit pas pour M. frybourg se réduire à un aspect économique du projet par l'agrandissement des circulations et l'ouverture de boutiques. Il rappelle la vocation éducative de l'établissement, partage de la connaissance, goût pour les sciences, recherche etc.
21			14/06/19		X			X						M. Anesa, 29 Chemin Barrandegui, 64480 IUSTARITZ M. Anesa propose de reconsidérer le projet « dans le cas contraire ça sera une goutte de plus... Un jour ça sera celle de trop... ».
22			14/06/19		X			X						M. Thibaut Fernandez Pour M. Thibaut « le Palais de la Découverte fait partie de ces endroits où l'on apprend bien plus en quelques minutes qu'à travers plusieurs mois d'école. Saboter le Palais serait un clou de plus dans le cercueil de l'Éducation Nationale, et au point où on en est, il vaut mieux arrêter de tirer sur l'ambulance ». Il rappelle le rôle de l'établissement dans la compréhension, la connaissance de la Science et du monde.
23			14/06/19	X	X			X						M. Marc Fournie, 107 rue de Reuilly, 75012 PARIS "Les sciences sont un domaine qu'il ne faut pas négliger."
24			14/06/19	X				X						M. Saint-Eve, 11 route de Culectre, 89450 DOMECY SUR CURE Cet ingénieur approuve le projet et les réformes qu'il implique.
25			14/06/19		X			X						M. Romain Cailleaux, 1 blvd Auguste Pageot, 44000 NANTES M. Cailleaux évoque l'attrait, la pédagogie et la rigueur des expériences proposées au Palais de la Découverte. Il insiste sur l'importance de la vulgarisation et s'oppose à la diminution des surfaces prévue dans le projet de rénovation.

Dépouillement des observations du public déposées sur le registre et l'adresse électronique Commission d'enquête MC Eustache, S. Madelain-Beau A. Rotbardt

18 juillet 2019 3

Enquête publique unique portant sur la déclaration de projet du Grand Palais

Enquête Déclaration de projet : Thèmes

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	1 Le projet: esp intérieurs et extérieurs	2 Accessibilité/déplacements	3 Les effets permanents sur l'environnement	4 Impacts temporaires : les travaux : phasage, durée, nuisances, informations...	5 Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Enquête ME/CDU	Résumé de l'observation/courrier/pétition
26			14/06/19		X			X						M. S. GHIDALIA, 35700 RENNES M. Ghidalia s'oppose, lui aussi, aux réductions de personnel et d'espaces d'exposition. Il insiste sur le manque de moyens affectés à l'Education et sur l'importance de la conservation et de la transmission du savoir aux générations futures. Il pense qu'il serait encore possible de faire évoluer le projet pour que « la culture et l'éducation conservent une place de choix au sein de nos priorités ».
27			15/06/19		X			X						M. Lorenzo Pastrana 75003 Paris M. Pastrana s'oppose à ce que le Palais de la Découverte devienne un espace « folklorique » et un espace de réception privatisé. Selon lui outre le fait que le Palais restera fermé 4 ans, il y aura en 2024 2 fois d'espaces d'exposition que maintenant. Il n'y aura que 80 postes de travail contre 60 actuellement. centre de documentation et les ateliers de fabrication disparaîtraient.
28			15/06/19		X			x						M. Roudil 11 rue Erard 75012 Paris M. Roudil estime qu'il faut s'inspirer des exemples de l'étranger. Paris et son Palais n'ont pas la même atmosphère que la Cité des Sciences. Lui aussi s'oppose à ce qui serait une diminution de sa taille et de ses activités.
29			15/06/19		X			x						M. MONNERET rue du Chateau 92190 Meudon M. Monneret souhaite que le Palais de la Découverte conserve son intégrité.
30			15/06/19		X			x						M. PAVARD 32 rue des Bruyères 92310 Sèvres M. PAVARD s'élève contre une diminution des surfaces. Il s'élève contre la présentation d'un « rover lunaire dans une salle vide » qui lui paraît relever d'un « délire d'architecte ». Il estime que la Villette est une catastrophe et souhaite la Villette pour la technologie sponsorisée et la science au Palais de la Découverte. Il préconise de s'inspirer du Deutsches Museum de Munich.
31			16/06/19		X			X						M. Martin Lucas, 75010 PARIS Cet architecte s'inquiète de la réduction des surfaces affectées aux « démonstrations vivantes » qui constituent la spécificité et la raison d'être du Palais de la Découverte. Cet établissement est un des rares lieux qui permettent de « constater les lois physiques de manière directe par des expériences ». Il demande que le projet soit revu « pour donner aux expériences et démonstrations, au moins la place qu'elle s'occupent actuellement, si ce n'est plus ».
32			16/06/19					X						M. Seidi, 8 allée des primevères, 93140 BONDY M. Seidi évoque ses visites, enfant, au Palais de la Découverte, « accompagné d'adultes dont aucun n'avait les connaissances nécessaires à la compréhension de ce qui était exposé ». Il rappelle que le personnel présent lui avait fourni toutes les explications nécessaires qui constituaient un « réel apprentissage ». Sa vocation pour les sciences, dont il a fait son métier, est née grâce à cette institution. Ce lieu de mixité sociale constitue un véritable levier pour la démocratisation de la connaissance scientifique, il convient d'en conserver tous les effectifs.
33			16/06/19		X			X						M. Vincent, 28 rue Larmet, 25000 BESANCON. M. Vincent, psychiatre libéral, demande que le Palais de la Découverte, « lieu unique au monde », soit préservé. Il constitue un rempart contre l'obscurantisme, et permet de présenter la Science sous une forme ludique. Il s'oppose à la réduction du personnel et des surfaces prévues pour « les médiations scientifiques » et souhaite au contraire leur augmentation. Les intérêts financiers ne doivent pas prendre le pas sur « les valeurs humaines et humanistes dont nos sociétés modernes ont tellement besoin ».
34			17/06/19					x						Lydie Valade, LCC-CNRS 205 route de Narbonne, 31077 TOULOUSE CEDEX 4 Cette chercheuse au CNRS à Toulouse a grandi en milieu rural et a eu la chance de découvrir les sciences expérimentales grâce aux exposés du Palais de la Découverte. Passage obligé de tous ses séjours parisiens, elle en a apprécié l'ambiance, la compétence des médiateurs et la qualité des environnements expérimentaux. Elle considère que tous ces aspects doivent être absolument maintenus, et que la médiation de la science expérimentale a besoin de concret et d'échange directs comme le pratique le Palais de la Découverte. Elle demande que sa spécificité et la diversité des expérimentations offertes soient maintenues. Elle considère que la promotion de toutes les sciences et pour tous les publics doivent pouvoir perdurer dans ce lieu unique qui fait partie de notre patrimoine.

Enquête publique unique portant sur la déclaration de projet du Grand Palais

Enquête Déclaration de projet : Thèmes

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	1 Le projet: esp intérieurs et extérieurs	2 Accessibilité/déplacements	3 Les effets permanents sur l'environnement	4 Impacts temporaires : les travaux : phasage, durée, nuisances, informations...	5 Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Enquête ME/CDU	Résumé de l'observation/courrier/pétition
35			17/06/19		x			x						M. Delapine, 127 rue de Bonnevall, 27350 LA HAYE AUBREE Ce géologue, qui a accompagné adultes et enfants des années durant au Palais de la découverte, réclame le maintien de l'équipement pédagogique et scientifique qu'il juge inestimable et indispensable. Selon lui, s'en priver serait un crime culturel et une absurdité scientifique.
36			19/06/19		x			x						M. DENEUX 22 impasse du clos 73410 LA RIOLE M. Deneux s'inquiète du projet proposé : "Le projet semble mettre en péril une partie des trésors exposés et fait perdre une grande partie de l'intérêt du Palais de la Découverte, dans sa diversité et la richesse" des collections.
37			19/06/19		X			X						M. COUSIN 43 rue des Grives 44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE M. Cousin conteste l'idée de l'entrée unique à l'ensemble de l'édifice, l'accès au Palais de la Découverte étant actuellement plus facile que les longues files d'attente des entrées au Grand Palais. Il souligne de plus que ce n'est pas le même public (enfants, familles, personnes âgées au PD). Enfin, il souligne enfin que l'essence du PD consiste dans les expériences : "Faire une entrée unique au Grand Palais et au Palais de la Découverte me semble une idée absurde. Tout d'abord parce que les personnes qui viennent au Palais de la Découverte n'attendent pas du tout la même chose. Parce que le public du Palais de la Découverte comporte beaucoup d'enfants et de familles, de personnes âgées aussi, et que l'accès au Grand Palais donne souvent lieu à une file d'attente énorme probablement de l'ordre d'une heure d'attente, alors qu'on rentre relativement facilement au Palais de la Découverte. Quel intérêt de perdre du temps dans une file commune ? D'autre part, l'entrée actuelle dans la rotonde du Palais de la Découverte a quelque chose de magique... D'autre part, l'essence même du Palais de la Découverte consiste en ses expériences devant le public. Plus quelques expériences manipulables directement (en mécanique, optique, électricité notamment). Ceci nécessite le maintien d'espace dédiés, mais également d'ateliers pour la fabrication sur place et sur mesure du matériel nécessaire, ainsi que du personnel formé à cette fabrication.
38			19/06/19					x						Faustine CANTALLOUBE, Friedhofweg, 16, 69118 HEIDELBERG Cette astrophysicienne se remémore ses visites au Palais de la Découverte enfin, notamment au planetarium et lors des expériences menées par les médiateurs et est intimement persuadée qu'elles ont été à l'origine de son choix de carrière. Elle a travaillé ensuite comme médiatrice scientifique au Palais de la Découverte et transmis ses connaissances à son tour au public, jeunes et moins jeune. Elle estime que la présence de professionnels constituent un réel atout qui ne peut être remplacé par des outils dits "interactifs, qui ne peuvent s'ajuster véritablement au public présent. Elle considère que ce serait "une perte inestimable dans le paysage culturel parisien".
39			20/06/19					x						Guillaume Conchon-kerjan Considère qu'il faut absolument conserver, voire augmenter les moyens financiers, humains et l'espace pour réaliser les démonstrations scientifiques du Palais de la Découverte. "C'est un lieu précieux pour faire comprendre et aimer les sciences au grand public et susciter des vocations chez les plus
40			20/06/19	X				X						Hubert CANTALLOUBE, 89 avenue Emile Zola, 75015, PARIS Ce chercheur considère que la rénovation du Grand Palais est utile, mais ne comprend pas l'intérêt d'une entrée unique, car les publics allant au Grand Palais et au Palais de la Découverte ne sont pas les mêmes. Pour le second, la visée est uniquement éducative et pédagogique, et actuellement l'entrée se fait rapidement et aisément. Il redoute par ailleurs les quelques explications et explications du projet d'aménagement: la référence au véhicule lunaire semble davantage appropriée pour le musée du Bourget et la référence au numérique ne paraît pas appropriée pour un jeune public. Il a en effet un mauvais souvenir de la nouvelle muséographie du musée de l'Homme avec ses propres enfants. Il pense, au contraire que le musée des Arts et Métiers est bien plus réussi. Demande instamment que le concept de La Villette ne soit pas reproduit, car la présence de vrais scientifiques passionnés est indispensable lui paraît essentiel pour adapter le contenu au public dans toute sa diversité. Et le côté "vieillot" de certains appareils de présentation est en réalité assez représentatif de la Science dans sa pratique quotidienne...

Enquête publique unique portant sur la déclaration de projet du Grand Palais

Enquête Déclaration de projet : Thèmes

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	1 Le projet: esp intérieurs et extérieurs	2 Accessibilité/déplacements	3 Les effets permanents sur l'environnement	4 Impacts temporaires : les travaux : phasage, durée, nuisances, informations...	5 Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Enquête ME/CDU	Résumé de l'observation/courrier/pétition
41			20/06/19		X			X						Pierre CHRISTOPHOV 6 rue de Clichy. 75009 PARIS Ce chef d'entreprise vient régulièrement régulièrement au Palais de la Découverte avec ses 3 enfants, qui, pour lui, est un lieu unique pour éveiller les jeunes à la science et au monde qui nous entoure. La petite taille des espaces de médiation et leur nombre permet de varier les exposés dispensés dans une configuration très intime. Selon lui, le Palais de la Découverte et le parc de la Villette ne sont pas du tout interchangeables. Il ne comprend pas pourquoi l'objectif des re-concepteurs du Palais de la découverte s'attache davantage à la valorisation architecturale et environnementale des lieux ou sur l'histoire plutôt que sur e renforcement et l'amélioration de la fonction première de ce lieu qui est de faire découvrir la science. C'est bien là la mission d'utilité publique du Palais de la Découverte qui n'est pas respectée par le seul projet architectural. Il ne parvient pas non plus à comprendre les évolutions des surfaces car le dossier n'est pas clair. Il est ainsi opposé: à cette réfection du Palais de la Découverte qui réduit son action d'éveil scientifique; à la réduction du nombre d'exposé / de médiateurs qui font sa richesse. Et trouve que le dossier d'enquête est très peu clair sur l'impact de réaménagement sur le Palais de la Découverte lui même (l'information qui est difficilement accessible).
42			20/06/19		X			X						Carole NAHUM CAROLE, 27 rue de Brest, 35000 RENNES Cette ingénieure de recherche à la retraite, parisienne pendant plus de 30 ans, a fréquenté régulièrement le Palais de la Découverte avec ses enfants, tous devenus des scientifiques passionnés. Selon elle, rien ne remplace les exposés réalisés par des médiateurs en chair et en os, capables de répondre aux questions du public. Et certainement pas des machines aseptisées comme il s'en trouve à La Villette. Elle retrouve la même fascination des jeunes à Rennes elle habite désormais. La médiation, tout comme le désordre apparent, les paillasses de mini laboratoires et le cadre du début XXe siècle du Palais représentent des atouts majeurs du lieu. Elle se demande ainsi si le changement est motivé par le désir de faire moderne ou innovant, ou pour financer une grosse entreprise.
43			20/06/19	X				X						Fabrice Duverd Cet enseignant souhaite que la rénovation ait bien pour objectif une meilleure accessibilité et conformité aux normes de sécurité, mais en gardant bien la vocation première du lieu qui est un espace de découverte, d'exposition et de vulgarisation des sciences qui doit se faire par un personnel technique qualifié... et non de transformer le Palais en centre commercial.
44			26/06/19		X			X						Anne-Marie LOUIS 24 RUE DES CHÂTAIGNIERS, 78940 QUEVEY-LEZ-YVELINES Mme Louis, professeure à la retraite estime que les logiciels permettent un apprentissage très limité comme le démontre la Cité des Sciences et de l'Industrie de la Villette. Elle estime d'ailleurs que l'offre du Palais de la Découverte est devenu de plus en plus limité au fil des années. En cette période "d'obscurantisme, [...] Paris doit conserver, agrandir et embellir le Palais de la Découverte et lui donner des moyens à la hauteur de l'enjeu !". Durant mes 35 ans de carrière en tant que professeure de Sciences Physiques en collège puis en lycée, j'ai organisé chaque année 3 ou 4 sorties scolaires au Palais de la Découverte. Des générations d'élèves ont ainsi, avec leurs professeurs, découvert de façon concrète l'électrostatique, l'électromagnétisme, la mécanique, l'optique, l'astronomie, la chimie... grâce à des expériences impossibles à réaliser dans les établissements scolaires (comme les spectaculaires expériences d'électrostatique ou la présentation de l'air liquide) et grâce aux exposés de qualité proposés par des personnes compétentes. Nous avons vu l'offre diminuer, et les moyens se réduire. Le Palais de la Découverte a cependant joué un rôle très important pour la Culture scientifique de toute une population, tous âges confondus. L'interactivité au moyen des écrans a vite montré ses limites : la Cité des Sciences et de l'Industrie a essayé et n'a jamais vraiment réussi. Même si quelques expériences sont intéressantes, tout le monde sait que les logiciels sont régulièrement abandonnés par les utilisateurs, et n'ont aucune efficacité pédagogique. Ce beau bâtiment vide n'a jamais pu égaler le Palais pour ce rôle déterminant en matière de culture scientifique. Le projet actuel de rénovation du Palais me paraît être la première étape pour une transformation radicale en temple de la consommation, du gadget et de la "fashion", et je suis d'accord avec tout ce que j'ai pu lire dans les autres commentaires.
45			27/06/19					X						Anonyme Ce Professeur en CPGE estime que la qualité des expositions scientifiques du Grand Palais est actuellement inégalable et que rogner sur ce patrimoine serait une perte pour la science. "si la France "compte" encore dans le monde d'aujourd'hui, c'est en partie grâce à ses experts"scientifiques, chercheurs, ingénieurs et professeurs!"

Dépouillement des observations du public déposées sur le registre et l'adresse électronique Commission d'enquête MC Eustache, S. Madelain-Beau A. Rotbard

18 juillet 2019 6

Enquête publique unique portant sur la déclaration de projet du Grand Palais

Enquête Déclaration de projet : Thèmes

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	1 Le projet: esp intérieurs et extérieurs	2 Accessibilité/déplacements	3 Les effets permanents sur l'environnement	4 Impacts temporaires : les travaux : phasage, durée, nuisances, informations...	5 Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Enquête ME/CDU	Résumé de l'observation/courrier/pétition
46			29/06/19		X			X						M. ENCENAZ 64 route de Damiette 91190 GIE SUR YVETTE M. Encrenaz estime que " La suppression de la présentation d'expériences grandeur nature est une catastrophe". Il estime que le projet profitera à de "richissimes particuliers" pour valoriser leurs oeuvres et spéculer".
47			04/07/19		X			X						M. François Berry. Cet architecte du patrimoine regrette que le projet ne prenne pas en compte la conception d'ensemble de la composition 1900 avec un périmètre d'étude à l'échelle du monument et de son environnement.
48			05/07/19		X			X						M. Vedel, professeur émérite de l'université Aix-Marseille S'il souligne l'ambition et la modernité du projet M. Vedel regrette la réduction des surfaces consacrées à la médiation scientifique. « Continuer à présenter des expériences réelles, avec bien sûr de l'instrumentation moderne qui fait appel aux nouveaux médias et aux nouvelles technologies, mais laisser le musée "numérique" à ceux qui n'ont pas les moyens de faire mieux ! ».
49			05/07/19		X			X						Anonyme La rénovation du Palais de la Découverte est nécessaire, pour autant les surfaces affectées aux expériences introduites, effectuées et expliquées par un personnel compétent et motivé doivent être maintenues. « L'idée initiale de Jean Perrin, plus que jamais d'actualité, ne doit pas être effacée d'un trait de plume au profit d'un établissement où les écrans et l'approche superficielle se substitueraient aux véritables expériences ».
50			06/07/19	X				X						Anonyme Le palais de la découverte est un musée unique et génial qui permet aux enfants ainsi qu'aux adultes de comprendre le monde qui nous entoure. L'offre de la cité des sciences est complémentaire et il est indispensable de préserver les deux lieux pour nous former nous, les citoyens.
51			06/07/19	X				X		X				M.BICO 19 rue Montgallet 75012 Paris M. Bico semble avoir consulté un projet incluant notamment une exposition de mamouth hors tout contexte pédagogique, ce qu'il récuse car cela fait doublon avec le Museum. Il s'inquiète que le Palais ne devienne un parc d'attractions. Même s'il considère que le lieu doit être rénové, notamment pour l'acoustique, la force du Palais c'est les expériences en direct avec le public. Il s'inquiète également du devenir des collections existantes. "Le Palais de la Découverte est une institution unique au cœur de Paris pour la diffusion de la science. Nombre de mes collègues chercheurs m'ont fait part du rôle du Palais dans la découverte de leur vocation. Je l'ai moi-même visité très régulièrement lors de mes études à Paris. Les forces du Palais sont les expériences en direct que le public peut réaliser avec de médiateurs expérimentés. Ces expériences balaient un large spectre de disciplines et mettent en valeur aussi bien des montages historiques que des avancées récentes de la science. J'ai moi-même participé à des interventions au Palais de la Découverte et ai particulièrement apprécié la proximité du public. Je suis conscient que le site actuel n'est pas parfaitement adapté à sa mission et doit être ré-aménagé (en particulier l'acoustique est loin d'être optimale). Néanmoins je suis très inquiet du devenir des collections actuelles qui semblent vouées à la benne malgré leur pertinence pédagogique. J'ai également consulté le projet du nouveau Palais et ai été choqué par son manque de pertinence du point de vue pédagogique. Dans ce projet, certaines pièces (un squelette de mammoth par exemple) sont exposés dans des salles dépouillées au dépit de considérations pédagogiques. Ma crainte est que le projet final soit attractif du point de vue de l'architecture ou du divertissement, mais perde l'âme qui fait du Palais de la Découverte ce qu'il est: un lieu unique propre à créer de nouvelles vocations. S'il s'agit d'exposer des mammoths, le Muséum d'Histoire Naturelle le fait très bien, si c'est mettre en avant des objets technologiques le musée du CNAM le fait également très bien, enfin s'il s'agit de proposer une sorte de parc d'attraction avec une saveur scientifique la Cité des Enfants le fait à merveille. S'il s'agit de faire d'émerveiller avec des phénomènes scientifique et d'instruire, alors j'ai peur que le nouveau Palais soit bien léger par rapport à sa version actuelle."
52			07/07/19	X						X				Mme Anne CHAUDIER, 9, rue Desbordes-Valmore 75116 Paris, retraitée. « un très beau projet qui s'impose au vu des normes à respecter » mais regrette la suppression des arbres d'alignement qu'elle souhaiterait voir déraciner et replanter ailleurs si cela est possible.

Enquête publique unique portant sur la déclaration de projet du Grand Palais

Enquête Déclaration de projet : Thèmes

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	1 Le projet: esp intérieurs et extérieurs	2 Accessibilité/déplacements	3 Les effets permanents sur l'environnement	4 Impacts temporaires : les travaux : phasage, durée, nuisances, informations...	5 Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Enquête ME/CDU	Résumé de l'observation/courrier/pétition
53			07/07/19	X				x		x		x		Mme FYSSAUTIER, 75116 – PARIS Souhaite déposer 2 observations : 1 - le projet « s'est visiblement particulièrement attaché à la rénovation des la nef avec ses galeries, du bâtiment intermédiaire, on peut s'interroger sur les réflexions et la place faite au Palais de la Découverte qui est une "institution" populaire et presque mythique pour les chercheurs, les scolaires et les familles. Les ateliers, les expositions, les démonstrations, les cours dispensés seront-ils toujours maintenus à ce niveau d'excellence et de pédagogie ? » Elle regrette que l'environnement dégradé du GP n'ait pas fait l'objet d'une étude pour sa mise valeur. « Il est uniquement question de préoccupation technique et logistique (rampe poids lourd, zone de stockage) sans compter la suppression de près de 20 arbres, ce qui est dramatique dans un Paris qui compte si peu d'espaces verts contrairement à la majorité des capitales européennes ». 2 – Elle remarque que le budget de 466M€ est démesuré au regard de sa « disproportion choquante » par rapport aux montants de la restauration de Notre Dame, du budget d'entretien des monuments historiques et du loto du patrimoine. « Cette opération peut vraiment donner l'image que ce sont à nouveau les monuments de Paris qui sont privilégiés (et dans quelle mesure ...) au détriment du reste du territoire national. Pas certaine que ce projet soit très bien perçu par les derniers mouvements sociaux, d'autant qu'il faut bien admettre que le public visé par ce nouveau GP (à l'exception du Palais de la Découverte mais à confirmer) n'est ni le public moyen ni le public populaire ni même celui de la périphérie de Paris ». Le projet ambitieux mais élitiste et, « à ce titre, politiquement risqué ». sachant également que les dépassements sont inévitables dans ce type de projets. « Qui peut aujourd'hui légitimer une dépense aussi importante dans le cadre des restrictions budgétaires imposées à l'Etat et aux Français ? » ? Une restauration stricte d'un montant évalué à 137M€ lui paraît pleinement justifiée en revanche elle souligne que »Le coût d'aménagement intérieur de 255 MEUR, avec une part démesurée laissée aux espaces intérieurs pour des événements temporaires, ressemble plus à une opération "privée" normalement financée par des mécènes que par le denier public. La part financée par Chanel de 25 M€ pour plusieurs années d'utilisation à l'échelle du coût des travaux peut laisser perplexe ».
54			08/07/19					X						Phillipe PETITJEAN, laboratoire de Physique et Mécanique des Milieux Hétérogènes - ESPCI, 10 rue Vaumoulin 75005, Paris "Le Palais de la Découverte est un lieu unique au monde qui se différencie fortement des musées scientifiques. Il montre les notions fondamentales de Physique, il est une source d'aide pour tous les élèves du primaire au supérieur, il donne au public les clés pour comprendre les lois fondamentales de la physique, de la chimie, de la biologie, de l'astronomie, etc..." Il est fondamental qu'il ne perde pas cet esprit lors des grands travaux qui vont l'impacter. Le projet actuel du "nouveau" Palais de la Découverte le met en grand danger. Les grands travaux, s'ils sont nécessaires, ne doivent pas lui faire perdre ce qui en fait son unicité."
55			08/07/19					X						François BILL, 2 rue Herran 75116, Paris. Chercheur "Je suis inquiet de voir dans le projet une place assez restreinte et probablement peu adaptée au futur Palais de la Découverte. Celui-ci porte une vision originale qui consiste à présenter la science en train de se faire ("un chercheur une manip") et avec des démonstrations expérimentales qui sont vraiment un savoir-faire unique. Ce n'est pas du tout ce qui est fait à la cité des sciences et de l'industrie de la Villette. Or actuellement l'espace dédié dans le projet de rénovation n'est pas compatible avec le maintien de l'activité extraordinaire de ce musée des sciences si particulier. Je souhaite que cet établissement, son savoir-faire, puisse trouver une place à sa mesure dans le projet final."

Enquête publique unique portant sur la déclaration de projet du Grand Palais

Enquête Déclaration de projet : Thèmes

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	1 Le projet: esp intérieurs et extérieurs	2 Accessibilité/déplacements	3 Les effets permanents sur l'environnement	4 Impacts temporaires : les travaux : phasage, durée, nuisances, informations...	5 Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Enquête ME/CDU	Résumé de l'observation/courrier/pétition
56			08/07/19					X						M. ROMAN, laboratoire de Physique et Mécanique des Milieux Hétérogènes ESPMM - ESPCI, 10 rue Vauquelin 75005, Paris. Ce chercheur s'inquiète de voir la place restreinte du futur Palais de la Découverte. « Celui-ci porte une vision originale qui consiste à présenter la science en train de se faire ("un chercheur une manip") et avec des démonstrations expérimentales qui sont vraiment un savoir-faire unique », très différent de ce qui se fait à la Cité des sciences et de l'industrie. L'espace qui lui est dédié dans le projet d'aménagement n'est pas compatible avec le maintien de son activité. Il souhaite que « cet établissement, son savoir-faire, puisse trouver une place à sa mesure dans le projet final ».
57			09/07/19		X			X						M. Basile AUDOLY, 25 rue de Bagnex, 92330 Sceaux Pour ce directeur de recherches au CNRS, « Le Palais de la Découverte est un joyau national, et une formidable source de vocations ». Ayant voyagé, en particulier aux Etats-Unis, il a réalisé combien ce musée grand public avec ses contenus scientifiques et ses démonstrations est exceptionnel et unique au monde. « Il faut absolument veiller à les conserver » et ne pas les réduire.
58			09/07/19		X			X					X	M. BEYSENS, Physicien, 1 rue d'Auteuil, 75116 Paris. « Le budget est simplement insoutenable car très sous-évalué ».
59			09/07/19		X			X					X	M. CHAMBAUD, PMMH - ESPCI - 10, rue Vauquelin, 75005 PARIS Chercheur "Je suis inquiet de voir dans le projet une place assez restreinte et probablement peu adaptée au futur Palais de la Découverte. Celui-ci porte une vision originale qui consiste à présenter la science en train de se faire ("un chercheur une manip") et avec des démonstrations expérimentales qui sont vraiment un savoir-faire unique. Ce n'est pas du tout ce qui est fait à la cité des sciences et de l'industrie de la Villette. Or actuellement l'espace dédié dans le projet de rénovation n'est pas compatible avec le maintien de l'activité extraordinaire de ce musée des sciences si particulier. Je souhaite que cet établissement, son savoir-faire, puisse trouver une place à sa mesure dans le projet final."
60			09/07/19		X			X						M. Sébastien BALIBAR, Directeur de recherches CNRS, Ecole Normale Supérieure (Paris), Membre de l'Académie des Sciences, Laboratoire de Physique de l'ENS, 24 rue Lhomond, 75005 Paris. Universcience avait sollicité l'avis de l'Académie des sciences sur son projet scientifique pour le Palais de la Découverte. « Le 24 janvier 2018, nous nous étions inquiétés des conséquences d'une réduction de 30% des surfaces dédiées à la science au Palais de la Découverte et de 75% de la surface des ateliers, ce qui risquait de supprimer les grandes démonstrations qui font son originalité et son succès en faisant comprendre les principes fondamentaux de la science. Aujourd'hui, ne tenant pas compte de notre avis, le projet "Palais 2024" prévoit de passer de 35 salles de présentation, entièrement équipées du matériel nécessaire dans toutes les disciplines, à 16 salles dont un "salon de discussions" et un "labo à distance" dit "salle immersive". "Quelques instruments servant d'"icônes" seraient placés en hauteur pour servir de « points de référence visuel ». Il s'agit de « Remplacer le réel par du virtuel » et de faire appel à des "professionnels du marketing" "L'Académie avait proposé d'explorer rapidement deux voies : - Revoir le partage des surfaces allouées au futur Palais des arts et des sciences afin de donner à la Science la place qu'elle mérite au sein de la Culture. - Rechercher un lieu suffisamment vaste pour accueillir dans de bonnes conditions le Palais de la Découverte au moins pendant la période des travaux. Un an plus tard, il me semble impossible de collaborer avec l'administration d'Universcience sur la base d'un tel projet et l'Académie l'a refusé. C'est donc tout le projet d'insertion de ce qui resterait peut être du Palais de la Découverte dans le futur Grand Palais qui me paraît désastreux".
61			09/07/19		X			X						M. NIKOLAYEV, 10 av de l'Epargne, 91400 - ORSAY. Cet ingénieur-chercheur souhaite que le Palais de la Découverte, musée de la science, soit préservé « sous sa forma d'avant les travaux », lieu privilégié de la rencontre d'un public jeune avec les chercheurs qui contribue à développer les filières scientifiques.

Enquête publique unique portant sur la déclaration de projet du Grand Palais

Enquête Déclaration de projet : Thèmes

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	1 Le projet: esp intérieurs et extérieurs	2 Accessibilité/déplacements	3 Les effets permanents sur l'environnement	4 Impacts temporaires : les travaux : phasage, durée, nuisances, informations...	5 Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Enquête ME/CDU	Résumé de l'observation/courrier/pétition
62			09/07/19	X								X		M. FADEL, 7C rue Ferdinand de Lesseps, 94000 – CRÉTÉ IL. Pour ce physicien, le bâtiment a besoin d'être mis aux normes, le coût de ces travaux indispensables est d'environ 140 millions de euros. Alors pourquoi en dépenser 500 ? « La Cour des comptes a émis un avis défavorable avec des arguments pertinents : http://www.ladocumentationfrancaise.fr/var/storage/rapports-publics/074000747.pdf et la tribune de l'art publie également un article sur le projet : https://www.latribunedelart.com/la-renovation-du-grand-palais-un-projet-a-risques-selon-la-cour-des-comptes . « Le Palais de la découverte qui est un endroit absolument unique au monde est saccagé à travers ce projet qui prétend être une rénovation de l'établissement ». Il regrette les 24 salles d'exposés qui disparaissent, alors même que « la force et l'originalité de l'établissement s'appuient sur les salles d'exposés PAS sur la visite libre » où le public flâne sans comprendre grand-chose. « Le projet scientifique, rejeté par l'Académie des sciences et de nombreuses sociétés savantes annonce que le but n'est pas « de combler les lacunes scientifiques des visiteurs ». Quel gâchis, quelle tristesse que de voir autant d'argent dépensé pour un résultat qui détruit le Palais de la découverte sous couvert d'une soi-disant "rénovation" qui est en réalité une pure supercherie... Bref... encore un projet de type "folie des grandeurs" qui dilapide l'argent public pour assouvir les fantasmes de quelques-uns... ».
63			09/07/19	X				X						M. DORNIC, 102 Rue Balard, 75015 PARIS. Ce mathématicien déplore « une époque où les faits alternatifs se substituent de plus en plus la réalité » et demande que soit de conservé un espace aussi grand que possible à la science qui permet de comprendre le monde.
64			09/07/19	X				X						Mme TUCKERMAN, PMMH – ESPCI, 28 rue Boulard, 75014 – PARIS. « Le Palais de la Découverte est à la fois un grand lieu de l'enseignement des sciences et une partie importante du patrimoine français. Tout doit être mis en œuvre pour préserver cette institution ».
65			09/07/19	X				X						M. Frédéric FADEL, 28 rue du Temple, 75004 Ville - PARIS Cet informaticien, écrit « ce projet a pour but de détruire le Palais de la Découverte. Le Palais - un lieu unique, au monde, avec ses expériences en sciences fondamentales, électro-aimant, radioactivité, la matière, les ondes, les réaction nucléaires, la supraconduction, mécanique, gravitation, la chaleur et son absence, le laser, les couleurs, le son, mais aussi les fourmis, leur communication, les araignées, l'évolution, le qui mange qui, et plein d'autres sujets concernant la science telle qu'elle est, sera remplacé par une espèce de vitrine futuriste et clinquante avec des écran LED, des batteries ». Cette « destruction scientifique qui n'a ni l'aval de l'Académie des sciences, ni le soutien de scientifiques de renom. Ce projet c'est du gâchis ».
66			09/07/19	X				X						Anonyme, Sans contester le besoin de rénovation du bâtiment, « l'évolution proposée pour le fonctionnement du nouveau Palais de la Découverte est très inquiétante. Le format de présentation d'expériences fondamentales par des médiateurs très bien formés est crucial. Il constitue l'une des réponses les plus importantes et efficaces à l'émergence d'une société dans laquelle la réalité des faits n'est plus bien reconnue. Face aux "fake news", la démonstration et la reconnaissance de faits expérimentaux est l'un des outils de lutte les plus importants. Elle doit s'appuyer, comme c'est le cas aujourd'hui, sur des expériences "en direct »... ». Les concepteurs du projet sont-ils si peu convaincus de l'importance des sciences pour la société? Ou bien ont-ils agi en « déconnexion totale du monde scientifique ? » La réduction des espaces est extrêmement dommageable. « Montrer des objets n'est pas suffisant, et c'est déjà très bien fait par le Muséum d'Histoire Naturelle, La Cité des Sciences, le Musée des Arts et Métiers. Dans la nouvelle version allégée qui nous est aujourd'hui proposée, le Palais de la Découverte sera très loin de pouvoir assurer ces missions. Oui, l'éducation aux sciences demande un peu plus d'ambition. Oui, elle demande qu'on s'en donne les moyens. Et oui, elle demande une consultation en premier lieu des acteurs de "la science en train de se faire". A ce jour, le compte n'y est pas, et c'est regrettable pour tous ».

Enquête publique unique portant sur la déclaration de projet du Grand Palais

Enquête Déclaration de projet : Thèmes

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	1 Le projet: esp intérieurs et extérieurs	2 Accessibilité/déplacements	3 Les effets permanents sur l'environnement	4 Impacts temporaires: les travaux: phasage, durée, nuisances, informations...	5 Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Enquête ME/CDU	Résumé de l'observation/courrier/pétition
67			09/07/19	X								X		<u>Anonyme.</u> Immeubles protégés au titre des monuments historiques : 43 600 Nombre de monuments historiques déclarés « en péril » : 2 000 Recette du loto du patrimoine (2018) : 21 m€ Budget pour « la restauration monuments historiques grands projets » : 130 m€ Budget pour « l'entretien et la restauration des monuments historiques » : 326 m€ - à noter que le coût de réaménagement du GP seul est donc égal à la somme annuelle allouée aux monuments à entretenir sur tout le territoire français. Budget estimé des travaux de rénovation pour ND de Paris (avant incendie) : 150 m€ sur 30 ans Enveloppe de départ Philharmonie : 100 m€ / Enveloppe arrivée Philharmonie : 386 m€ Cas antérieurs d'investissements équivalents effectués sur un bâtiment culturel existant et en bon fonctionnement : néant
68			09/07/19	X				X				X		<u>M. CHEVASSUS-AU-LOUIS, Palais de la découverte Avenue Franklin Roosevelt, 75008 PARIS Président de la SAPADE (Société des amis du palais de la découverte).</u> « La société des amis du Palais de la découverte exprime ses vives interrogations sur trois points : - le coût réel du projet : des expériences récentes de construction ou de restauration de grand monument public (Grande Arche, Musée des confluences...) ont montré que les coûts réels de réalisation étaient souvent très supérieurs aux évaluations initiales, quelles sont les garanties apportées sur l'évaluation de ces coûts ? Quelles sont les dispositifs mis en place pour éviter le dépassement de ces coûts ? - la vocation du lieu : dès lors qu'il s'agit d'un établissement du ministère de la Culture, il est impératif que les activités culturelles soient largement prédominantes par rapport à des valorisations événementielles sans grand rapport avec la culture, comme la mise en place d'une patinoire ou d'un concours hippique. Quelles sont les mesures prévues (y compris en termes budgétaires) pour s'assurer de cette priorité aux activités culturelles ? - les surfaces dévolues au Palais de la Découverte : le document indique que le Palais de la découverte bénéficiera des mêmes surfaces qu'auparavant. Nous formulons trois remarques sur ce point : Nous rappelons tout d'abord que les surfaces dédiées au Palais de la découverte au sein du Grand palais ont été réduites à plusieurs reprises depuis sa création. On aurait pu espérer, compte-tenu des ambitions affichées par le projet, qu'il puisse retrouver à cette occasion des surfaces plus importantes... quelle sera en fait la part des surfaces effectivement aménageables pour la muséographie ? Enfin, ces espaces seront-ils effectivement affectés en permanence au Palais de la découverte ? L'objectif de « modularité » n'est-il pas susceptible de conduire, lors d'événements majeures (grandes expositions) ou au prétexte de « transcender les frontières des arts et des sciences » à l'occupation plus ou moins fréquente de ces espaces par des manifestations diverses « ?
69			09/07/19	X				X						<u>Mme Claudia RENAULT, 28 rue du Temple, 75004 PARIS.</u> éditrice, enseignante, « le Palais de la découverte doit rester tel qu'il est, c'est un lieu extraordinaire ».
70			09/07/19	X				X				X		<u>M. GUY, 87 Grande rue, 75000 MAISONS.</u> Pour ce dirigeant d'Entreprise, le Palais de la Découverte est un « joyau pédagogique scientifique, qui attire énormément de monde a suscité bien des vocations et attise la curiosité de nombreux pays étrangers ». Il pose la question « veut-on résolument saborder tout ce que la France sait faire de bien et qui lui permet de rester une référence à l'échelle internationale ? » Deux solutions, fermer définitivement en raison du coût « le projet actuel n'ayant absolument aucun sens pour l'investissement que cela va demander » ou rénover dans sa forme actuelle. « En d'autres termes, il semble tout à fait de possible de faire bien mieux, pour bien moins cher !! »

Enquête publique unique portant sur la déclaration de projet du Grand Palais

Enquête Déclaration de projet : Thèmes									
	1	2	3	4	5				
Observation portée sur le registre électronique	Le projet: esp intérieurs et extérieurs	Accessibilité/déplacements	Les effets permanents sur l'environnement	Impacts temporaires : les travaux : phasage, durée, nuisances, informations...	Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Enquête ME/CDU	Résumé de l'observation/courrier/pétition		
Observation portée sur l'adresse électronique									
Pétition									
Date									
Pour le projet									
Contre le projet									
Association									
Institutionnels									
71	x						DIDIER GEIGER 18 bd Bineau 92300 LEVALLOIS PERRET Tel que voulu par Jean Perrin en 1937, le Palais de la découverte est un lieu dans lequel est présentée « la Science en train de se faire ». Certes depuis lors, la Science à bien évolué ; certaines branches se sont transformées, mais, dans une description par trop cartésiennes des divers champs disciplinaires, d'autres sciences sont peu à peu apparues. Par certains aspects, on opposera que le Palais est resté quelque peu vieillot, mais depuis Newton, les pommes continuent de tomber, depuis Fresnel, les lois de la réfraction et de la réflexion de la lumière n'ont pas vraiment évolué, et l'air liquide est tout aussi magique : une démarche historique n'est jamais mauvaise et poser quelques jalons est toujours bien utile, dans un monde entraîné par la technologie. Mais à côté de ces expériences « historiques » qui font – parmi bien d'autres qu'il n'est plus nécessaire de citer, tellement elles sont emblématiques – partie intégrante du patrimoine du Palais, que de nouveautés ont été présentées, que d'expositions temporaires ont déplacé les foules, adultes et enfants confondus, que de familles sont venues voir, toucher, écouter... et sait-on mesurer combien de jeunes enseignants sont venus se former (à autre-chose que tout numérique !), et sont ensuite revenus avec leurs classes, et combien de vocations sont nées au Palais ? C'est tout cela, l'héritage du Palais, tel qu'il nous a été transmis par les grands scientifiques qui se sont – pour un temps – succédés à sa direction, et par tous les médiateurs – camelots ou bateleurs, mais au sens le plus noble du terme – sans qui toute transmission est quasiment impossible : car il ne suffit pas de voir, ou même de toucher, pour comprendre si l'on n'est pas accompagné. Alors, quel « projet scientifique et culturel » pour le Palais en 2024 ? Un grand projet de valorisation de la Science – dans une France qui manque aujourd'hui tant de vrais ingénieurs – ou un Palais au rabais ? Dans un palais d'Antin réhabilité – et mis en valeur, on ne peut que s'en réjouir – dans l'état de son classement monument historique en 1900, quelles surfaces dévolues au Palais de la découverte : retrouver l'édifice 1900 et pouvoir l'admirer nécessite de libérer des espaces et des circulations ; même si ces espaces feront partie des surfaces affectées au Palais de la découverte, quelle sera la part des surfaces effectivement utilisables pour la muséographie à caractère scientifique ? Et que penser des espaces modulaires et pouvant être mutualisés : place prise par de grandes expositions temporaires, mais devenant de plus en plus fréquentes (car financièrement rentables), ou par des évènements majeurs au caractère incertain ? Et que penser également de cette volonté de « transcender les frontières des arts et des sciences » ? Pas une ligne n'est actuellement écrite concernant le projet scientifique lui-même, le document public étant beaucoup plus disert sur tous les « à côtés ». De là en penser que le ministère en charge de la Culture (mais peut-être également celui en charge des Finances publiques) considère que la Cité des sciences et de l'industrie est bien suffisante dans l'espace parisien, même si elle n'a pas la même vocation que le Palais de la découverte, il n'y a qu'un pas. Espérons que ce pas ne sera pas fait.		

Enquête publique unique portant sur la déclaration de projet du Grand Palais

Enquête Déclaration de projet : Thèmes

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	1 Le projet: esp intérieurs et extérieurs	2 Accessibilité/déplacements	3 Les effets permanents sur l'environnement	4 Impacts temporaires : les travaux : phasage, durée, nuisances, informations...	5 Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Enquête ME/CDU	Résumé de l'observation/courrier/pétition
72			10/07/19	x				x						Mme Gibert 14 rue François Blache 41600 Lamotte Beuvron Ce serait une belle avancée que de ne pas mettre à bas l'héritage de Jean Perrin qui est de montrer la science en train de se faire. Pourquoi? Parce que le progrès n'est pas forcément synonyme de changement, parce que la science est le passé le présent et aussi l'avenir parce que la science telle qu'elle se dévoile au public au palais entraine un émerveillement parce qu'aucun enfant n'est resté indifférent ou hostile à une visite au palais parce que parmi ces enfants émerveillés hier il y aura les scientifiques, les ingénieurs et ingénieures de demain parce que ce lieu est unique au monde Les médiations extraordinaires du Palais permettent d'appréhender la science et de confronter le public à la démarche scientifique sur des thèmes académiques. Il n'y a guère d'occasion pour le grand public de découvrir cela. Grâce aux expositions temporaires le public est sensibilisé aux avancées et aux évolutions scientifiques. Ceci fonctionne parce que beaucoup d'espaces sont dévoués à la démonstration et à la préparation des expériences. Oui aux mètres carrés mais pas moins qu'actuellement et surtout n'importe comment. La science est diverse, les espaces se doivent de l'être également. Que demander de plus? Chacun repart les cheveux dressés sur la tête, l'objectif est atteint chaque fois! Le Palais ne désemplit pas, gage de sa qualité voire de sa rentabilité... Finalement dans une époque où le gaspillage est à proscrire, il serait honteux de jeter aux orties le bijou qu'est le Palais pour n'en conserver que la vitrine.
73			10/07/19	x				x						Mme Legrand 130 rue St Denis 75002 Paris Le palais de la Découverte est un musée très ludique et très bien fait. Il s'agit de conserver cette portée pédagogique suite aux rénovations, en gardant les expériences, les présentateurs de celles-ci ainsi que la scénographie riche des expositions temporaires
74			10/07/19	x				x						M. Douat 14 rue d'Issoudun 45067 Orléans Le palais de la découverte est de loin mon musée préféré. Les expériences qui s'y trouvent sont très ludiques, pédagogiques et de très grandes qualités. J'y vais régulièrement depuis que je suis gamin et y retourne toujours en tant qu'adulte. J'y apprend toujours énormément. Il est nécessaire qu'après restauration du bâtiment, le musée retrouve son identité d'origine, avec ses grandes expériences qui font rêver les petits comme les grands. La vulgarisation de la science et de la technologie est importante, et le palais représente un pilier fort de cette vulgarisation. Il est donc important de ne pas dénaturer le palais de la découverte en cherchant à tout prix à faire des économies. La transmission du savoir au grand public est importante, et réduire sa qualité n'aurait aucun bénéfice.
75			10/07/19	x				x						Anonyme (email uniquement) Au vu du dossier technique et financier de ce projet, des observations déposées au fur et à mesure sur ce registre, il serait urgent que l'Etat, au plus haut niveau, et le Ministère de la Culture se saisissent sérieusement du dossier : - Comment peut-on légitimer la quasi suppression du Palais de la Découverte alors que toute la communauté scientifique argumente, à l'unanimité, pour son maintien ? - Comment est-il possible que ce dossier ait pu obtenir les autorisations nécessaires compte tenu de l'ampleur pharaonique des montants dont on parle ? Et qui seront évidemment dépassés ... Une bonne remise en perspective des budgets consentis pour la sauvegarde du patrimoine français et de ce projet à 500 millions d'euros ne peut que révolter le contribuable français et les vrais professionnels de la culture.

Enquête publique unique portant sur la déclaration de projet du Grand Palais

Enquête Déclaration de projet : Thèmes

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	1 Le projet: esp intérieurs et extérieurs	2 Accessibilité/déplacements	3 Les effets permanents sur l'environnement	4 Impacts temporaires : les travaux : phasage, durée, nuisances, informations...	5 Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Enquête ME/CDU	Résumé de l'observation/courrier/pétition
76			10/07/19		x			x						M. Gilles COHEN TANNOUNDI 94400 VITRY SUR SEINE D'après Pascal, "l'espace vide tient le milieu entre la matière et le néant". Le vide du soi-disant projet de rénovation reviendrait à réduire à néant le Palais de la Découverte. Gilles Cohen-Tannoudji, lauréat du prix Jean Perrin de la Société française de physique en 1996.
77			10/07/19		x			x						Anonyme L'entrée unique dans la "rue des Palais" (en réalité impasse, car ouverte uniquement du côté du square Jean Perrin, d'après les documents mis à disposition) va poser de gros problèmes de flux. L'entrée et la sortie se font au même endroit. De plus, pour chacun des trois établissements du site séparément (Grand Palais, Galeries Nationales, Palais de la découverte), le flux des visiteurs est déjà régulièrement problématique. Que se passera-t-il quand des expositions à succès auront lieu pendant des vacances où les trois zones seront en vacances en même temps ? En ce qui concerne le Palais de la découverte, il est prévu que le hall d'Antin, zone actuelle d'accueil, devienne une zone accessible à tous, sans billet. Rappelons que le Palais de la découverte ne se visite pas comme un musée d'art, en suivant un parcours d'un début à une fin, mais s'explore en tous sens. Des classes, notamment, se rendent d'une salle d'exposé à une autre, parfois assez éloignée, sans coordination d'ensemble de leur circulation possible. Comment envisager le passage fluide entre les deux parties du Palais de part et d'autre du hall d'Antin ? La grande nef, elle, n'est pas accessible sans billet, pourquoi le hall d'Antin ? Les sorties de secours ne semblent pas assez nombreuses pour la jauge visée, et ne sont surtout pas bien réparties dans l'ensemble du bâtiment (très peu du côté du Palais de la découverte).

Enquête publique unique portant sur la déclaration de projet du Grand Palais

Enquête Déclaration de projet : Thèmes

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	1 Le projet: esp intérieurs et extérieurs	2 Accessibilité/déplacements	3 Les effets permanents sur l'environnement	4 Impacts temporaires : les travaux : phasage, durée, nuisances, informations...	5 Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Enquête ME/CDU	Résumé de l'observation/courrier/pétition
78			10/07/19	x				x						Anonyme Ce projet promet de nouvelles pertes importantes de surface pour le Palais de la découverte, qui n'a cessé d'en perdre depuis sa création. Ci-dessous, un petit rappel des pertes pour le public depuis presque 30 ans. 1992: approximativement 22000 m² pour le public 1997: un rapport d'évaluation du Palais de la découverte par le Comité National d'Evaluation des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel liste les espaces alloués au Palais: 16 415 m2 sont répartis en 7 niveaux dont 3 sont ouverts au public : - 2 niveaux de sous -sol pour les services techniques ; - 3 niveaux pour les salles d'exposition : rez-de-chaussée, 1er étage et mezzanine (partielle) ; - 1 entresollement partiel du rez-de-chaussée pour les services administratifs et techniques ; - 1 niveau de combles, en périphérie de la coupole d'Antin, pour les services logistiques et les laboratoires. Ils se répartissent comme suit : - 3 720 m2 de locaux hors public ; - 12 695 m2 de locaux ouverts au public. Dans les années suivantes, les surfaces allouées au Palais ont régulièrement diminué. Mentionnons notamment la perte des 1600 mètres carrés du Salon d'honneur en 2009 (lieu prestigieux, avec une grande hauteur de plafond, permettant des expériences impossible ou compliquées ailleurs). Vers 2015, La RmnGP récupère une salle attenante au Salon d'honneur, inexploitée pour des raisons de sécurité. Universcience n'a pas le budget pour mener ces travaux. En théorie, après travaux et exploitation, cet espace doit être rendu au Palais en... 2019. Cette surface n'est pourtant pas comptabilisée dans les 7100m² théoriquement exploités par le Palais actuellement pour le public. Par ailleurs, la surface théorique de 7100m² exploitée actuellement pour les visiteurs dans le Palais de la découverte semble fortement sous-estimée. Tous les occupants gagnent en surface sauf le Palais de la découverte. Le projet scientifique et culturel pour 2024 prévoit "la même chose et d'autres activités en plus" (http://www.palais-decouverte.fr/fr/au-programme/evenements-palais/le-nouveau-palais-de-la-decouverte/), mais moins de surface et des surfaces de moins en moins exploitables... Outre les surfaces réellement mises à disposition du public ou du personnel, il y a 36 lieux différents dans le Palais de la découverte où le public peut bénéficier de présentations par des médiateurs scientifiques. Cela fait du Palais de la découverte une sorte de ruche, en complète contradiction avec le

Enquête publique unique portant sur la déclaration de projet du Grand Palais

Enquête Déclaration de projet : Thèmes

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	1 Le projet: esp intérieurs et extérieurs	2 Accessibilité/déplacements	3 Les effets permanents sur l'environnement	4 Impacts temporaires : les travaux : phasage, durée, nuisances, informations...	5 Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Enquête ME/CDU	Résumé de l'observation/courrier/pétition
79			10/07/19	x						x				Anonyme Le projet architectural visant à ouvrir le bâtiment au maximum, quelles sont les mesures prises pour limiter les nuisances acoustiques, tout particulièrement du côté du Palais de la découverte? Ce musée accueillant beaucoup d'enfants qui sont invités à participer activement à des expériences, le niveau de nuisance sonore n'est pas le même que dans un musée d'art. Le confort auditif pour les personnes suivant les exposés, et notamment les malentendants non appareillés, risque d'être extrêmement mauvais. En ce qui concerne les personnes malentendantes, il semble douteux que ces espaces soient conformes aux obligations légales du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances.
80			10/07/19	x				x						M. Hennequin Daniel 59310 Landas Le projet de rénovation du Grand Palais est un beau projet, indispensable et ambitieux. Cependant, dans la pièce B, page 50, il apparaît que lors de cette rénovation, les surfaces dévolues aux galeries d'exposition vont augmenter de 30%, les surfaces des galeries événementielles de 22% et celles de la nef de près de 30%. Au contraire, la surface du Palais de la Découverte diminue légèrement. Or le Palais de la Découverte est déjà à l'étroit aujourd'hui: rappelons qu'il a déjà perdu une part significative de ses surfaces depuis les années 1960, ce qui l'a obligé à fermer des sections aussi importantes que celle consacrée par exemple à l'énergie. Il faut quand même rappeler que le Palais de la Découverte est un lieu unique en France, qui présente la science à travers la démarche scientifique et la démarche expérimentale. La diminution des surfaces mène à un appauvrissement de cette offre et à une incapacité à répondre à la demande: la Palais de la Découverte est obligé de refuser chaque année de nombreux groupes scolaires. Il y a dans ce projet de rénovation tout le potentiel nécessaire pour répartir de façon plus équilibrée les surfaces entre les différents acteurs présents au sein du Grand Palais. Il est vraiment dommage que le projet actuel n'en profite pas pour restituer au moins en partie les surfaces enlevées au Palais de la Découverte au cours des dernières décennies. D'autant que l'on peut relever un autre point dans le projet, qui pourrait mener à une diminution des surfaces effectivement utilisables. En 1937, Jean Perrin avait en effet fait aménager le Palais d'Antin pour le rendre compatible avec les expériences scientifiques qu'il entendait mettre en place. Si l'objectif est de revenir au Grand Palais de 1900, ces aménagements vont disparaître, rendant le Palais d'Antin moins "compatible" avec le contenu du Palais de la Découverte, ce qui risque d'entraîner encore une réduction du contenu.
81			10/07/19	x				x						Ce projet semble soulever de gros problèmes écologiques. Le bâtiment est notamment placé sur une nappe phréatique et prévoit de couper des arbres. Qu'en est-il du bilan écologique? Du point de vue esthétique, la zone de chantier perdurera-t-elle sur le cours la Reine? Dans ce cas, le restaurant en terrasse sur le toit aura une vue plongeante sur sur le chantier ainsi que sur les allées et venues des camions empruntant la rampe d'accès à la zone logistique.

Enquête publique unique portant sur la déclaration de projet du Grand Palais

Enquête Déclaration de projet : Thèmes

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	1	2	3	4	5	Enquête ME/CDU	Résumé de l'observation/courrier/pétition
								Le projet: esp intérieurs et extérieurs	Accessibilité/déplacements	Les effets permanents sur l'environnement	Impacts temporaires : les travaux : phasage, durée, nuisances, informations...	Analyse socio-économique et utilité éco du projet		
82			10/07/19		x			x						Anonyme Ce projet réduit le Palais de la découverte à peu de chagrin. Le Palais de la découverte est un établissement de référence mondiale dans le domaine de la culture scientifique. Fondé en 1937 par Jean Perrin, prix Nobel de Physique, il possède son identité propre. Il se démarque notamment de la Cité des sciences et de l'industrie (CSI) par la présentation des fondamentaux de toutes les disciplines scientifiques (Physique, Chimie, Mathématiques, Sciences de la vie, Sciences de la Terre, Astronomie, Informatique et Sciences du numérique). C'est ce qui fait son originalité par rapport à la CSI qui présente les applications industrielles et technologiques des sciences. Ces deux établissements ont des objectifs différents et chacun a sa raison d'exister. A titre de comparaison, faire disparaître le site du Palais de la découverte sous prétexte que la Cité des sciences et de l'industrie, un autre musée de sciences, existe serait aussi absurde que de faire disparaître le site du musée du Louvre sous prétexte que le centre Pompidou, un autre musée d'art, existe.
83			10/07/19		x			x						Anonyme En termes de moyens techniques et humains, le projet ne semble pas allouer au Palais de la Découverte les ateliers et personnels d'exploitation nécessaires à son bon fonctionnement. Nombre de musées d'art ou de sciences (le Louvre, l'Exploratorium à San Francisco, Cap Sciences à Bordeaux) disposent d'un service technique et des moyens nécessaires à son fonctionnement (notamment en termes d'espaces d'atelier). La RmnGP a elle-même une très importante zone de logistique nécessaire à son bon fonctionnement prévue sous la grande nef. Un Palais de la découverte privé de ses moyens techniques sur place ne peut pas développer son offre, l'entretenir, maintenir les éléments interactifs de façon rapide et efficace. Un lieu centré sur l'expérimentation et les démonstrations en direct, particulièrement s'il accueille des groupes scolaires, voit ses éléments interactifs très sollicités, ce qui suppose des capacités d'intervention rapide sur place pour son bon fonctionnement. En outre, le projet scientifique et culturel de l'établissement consacre "le principe d'un renouvellement continu", mentionnant des thématiques annuelles et des éléments d'expositions ayant trait à l'actualité scientifique et qui seront "par essence renouvelés régulièrement" (cf. le projet scientifique et culturel de l'établissement: http://www.palais-decouverte.fr/fileadmin/fileadmin_Palais/fichiersContribs/au-programme/evenements/nouveau-palais/Projet-scientifique-et-culturel-PDLD-19-juin-2019.pdf). Les contraintes de cet ambitieux projet ne semblent pas cohérentes avec l'image d'un Palais dépossédé de ses ateliers et personnels compétents d'un point de vue technique.

Enquête publique unique portant sur la déclaration de projet du Grand Palais

Enquête Déclaration de projet : Thèmes

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	1 Le projet: esp intérieurs et extérieurs	2 Accessibilité/déplacements	3 Les effets permanents sur l'environnement	4 Impacts temporaires : les travaux : phasage, durée, nuisances, informations...	5 Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Enquête ME/CDU	Résumé de l'observation/courrier/pétition
84			10/07/19	x				x						Anonyme Le Palais de la Découverte était un lieu exceptionnel de diffusion de la culture scientifique. Sous la direction éclairée de Jean Perrin, ce lieu a été créé avec une ambition forte, celle de montrer la science en train de se faire. Ceci impliquait que le Palais n'était pas un musée, mais un centre de sciences. Le projet qui nous est proposé, d'un coût élevé, n'est pas très explicite sur la finalité et les moyens qui y seront affectés. Au fil des phrases et des chapitres, il est clair que l'on nous propose un musée, où on pourra voir la science. Les scientifiques qui se sont investis dans la diffusion de la culture scientifique, et qui sont souvent des grands noms de la science française, savent l'importance de la présentation, voire même de la participation des visiteurs ou des écoliers , aux expériences. Rien, dans le projet qui nous est présenté ne ressemble à un Palais de la Découverte digne de notre pays. Ceci est regrettable, compte tenu de nos attentes et à celles du public. Mon sentiment est que cette "copie" est à refaire
85			10/07/19	x				x						M. Pierre Audin 80 rue de romainville 75019 Paris Une pétition a été lancée il y a un mois pour s'opposer à ce projet. Elle réunit un peu plus de 4300 signatures. Pour la joindre en pdf, cela prendra plusieurs "observations" puisque les fichiers sont limités en taille.
86			10/07/19	x				x						suite de la pétition
87			10/07/19	x				x						suite de la pétition
88			10/07/19	x				x						suite de la pétition
89			10/07/19	x				x						suite de la pétition
90			10/07/19	x				x						suite de la pétition
91			10/07/19	x				x						suite de la pétition
92			10/07/19	x				x						suite de la pétition : les signatures de la pétition de 501 à 1000 n'ont pas été prises en compte, deuxième essai
93			10/07/19	x				x						suite de la pétition, jusqu'à 4324, étant entendu que 1734 signatures sont en attente de confirmation

Enquête publique unique portant sur la déclaration de projet du Grand Palais

Enquête Déclaration de projet : Thèmes										
12345										
Le projet: esp intérieurs et extérieurs										
Accessibilité/déplacements										
Les effets permanents sur l'environnement										
Impacts temporaires : les travaux : phasage, durée, nuisances, informations...										
Analyse socio-économique et utilité éco du projet										
Enquête ME/CDU										
Résumé de l'observation/courrier/pétition										
94		10/07/19	x			x				M. Pierre Audin 80 rue de romainville 75019 Paris Voici le texte de la pétition, sans la présentation qui est visible sur le site web récoltant les signatures : https://www.petitions24.net/avenir_du_palais_de_la_decouverte Alerte sur l'avenir du Palais de la découverte ! Le Palais de la découverte est un centre de sciences parisien de référence créé en 1937. Il est implanté au sein du Grand Palais, qui va subir une rénovation globale prévue de septembre 2020 à 2024. Excellente nouvelle ! Ce bâtiment ancien va enfin être rénové. Toutefois, les conditions de cette rénovation nous semblent pour le moins inquiétantes. - Perte de contenu lors de la fermeture. Plutôt qu'une rénovation progressive, le Palais sera fermé pendant au moins quatre ans, complètement vidé, et une grande partie de ses contenus ne sera pas conservée. - Perte d'espaces et de diversité. Les travaux du Grand Palais permettent de créer de nouveaux espaces pour le public : des boutiques, des espaces de circulation ou privatisables seront créés. Par ailleurs tous les occupants du bâtiment gagneront en surface... sauf le Palais de la découverte, qui en a pourtant déjà perdus régulièrement ces dernières décennies. De plus, un changement d'affectation des espaces alloués au Palais de la découverte transforme de nombreux espaces de médiation ou d'expositions en espaces de circulation. Aussi, dans le projet actuel, il est prévu en 2024 deux fois moins de salles d'exposés qu'il n'y en a aujourd'hui ! La diversité de l'offre et son attractivité sont clairement menacées ! Dans ces conditions, il ne sera plus possible de traiter l'ensemble des fondamentaux des différentes disciplines scientifiques autrement que de façon incomplète et superficielle. - Diminution du nombre de personnels sur place. Les espaces tertiaires vont, eux, diminuer de façon drastique : il n'est prévu que 80 postes de travail à la réouverture, contre 160 actuellement sur le site du Palais (et plus de 220 il y a 10 ans). Disparaissent notamment le centre de documentation et les ateliers de développement et de fabrication (menuiserie, plasturgie, mécanique...). Or ces moyens techniques sont à l'origine de la richesse et de l'originalité de l'offre du Palais, en permettant des échanges étroits entre médiateurs et techniciens, et une plus grande réactivité pour la maintenance des expositions. Le déménagement d'une grande partie des personnels à la Cité des sciences et de l'industrie entraverait gravement le fonctionnement du Palais de la découverte et lui ferait perdre le peu d'autonomie qu'il a gardé depuis la fusion des deux établissements en 2010. Sans conditions de travail acceptables, sans espaces suffisants pour présenter la diversité de la science au public, le Palais de la découverte de 2024 n'aura en commun avec le Palais de la découverte actuel que le nom. Pour maintenir et même développer sa mission de vulgarisation et de création des vocations dans les sciences fondamentales, nous demandons que le projet soit revu et corrigé, en allouant plus d'espaces et de moyens humains et techniques sur place, dans l'intérêt du public et de la culture scientifique ! La pétition a été signée par 4324 personnes (voir les messages précédents), 1734 autres n'ont pas encore confirmé leur signature (le mail de demande de confirmation a dû arriver dans un dossier de spams)

Enquête publique unique portant sur la déclaration de projet du Grand Palais

Enquête Déclaration de projet : Thèmes

Observation portée sur le registre électronique	Observation portée sur l'adresse électronique	Pétition	Date	Pour le projet	Contre le projet	Association	Institutionnels	1 Le projet: esp intérieurs et extérieurs	2 Accessibilité/déplacements	3 Les effets permanents sur l'environnement	4 Impacts temporaires : les travaux : phasage, durée, nuisances, informations...	5 Analyse socio-économique et utilité éco du projet	Enquête MEC/DCU	Résumé de l'observation/courrier/pétition
95			10/07/19		x			x						Anonyme première observation : le Palais de la découverte n'a pas son équivalent et ce qui est proposé comme rénovation ne tient pas compte de sa spécificité. Il y a actuellement 36 lieux de médiation scientifique répartis un peu partout, de taille diverses et d'environnements divers ; le Palais de la découverte a un fonctionnement du genre "ruche" dont le projet ne tient pas compte deuxième observation : le Palais de la découverte, ou plutôt le Palais d'Antin, a besoin d'une rénovation, qui tienne compte des risques d'incendie, de l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, mais aussi des risques d'attentat terroriste évidents du fait de la proximité du Palais de l'Elysée (penser à l'attentat contre le musée du Bardo à Tunis) complétée par la présence du commissariat du 8ème arrondissement et de la garde de l'Elysée, justement ; ces contraintes sont beaucoup plus importantes que le faste voulu par ce projet ; une absurdité est ainsi de prévoir une entrée unique à l'ensemble du Grand-Palais, qui va donner beaucoup plus de visibilité pour des terroristes.
95	0	0	95	12	76	0	0	91	0	4	0	7	0	

PROCES VERBAL DE FIN D'ENQUETE

Procès Verbal de fin d'enquête

L'enquête publique unique préalable à la déclaration du projet de restauration et d'aménagement du Grand Palais et de ses abords emportant mise en compatibilité du PLU de Paris s'est déroulée du 6 juin au 10 juillet 2019 sur une durée de 35 jours consécutifs.

La commission d'enquête a réceptionné les registres le 10 juillet 2019, après clôture de l'enquête.

Le dossier d'enquête était tenu à disposition du public dans la mairie du 8^e arrondissement de Paris et à la Préfecture de Paris et d'Ile-de-France, siège de l'enquête, aux jours et horaires habituels, assorti d'un registre d'enquête pour y déposer toute remarque ou observation. Des courriers pouvaient également être envoyés, adressés à la présidente de la commission d'enquête au siège de l'enquête et ouverts et annexés sans délai au registre d'enquête.

Le dossier était également consultable sur un poste informatique en Préfecture de Paris et d'Ile-de-France.

Le dossier était en effet mis en ligne sur un site Internet dédié à l'enquête <http://declarationdeprojet-grandpalais.enquetepublique.net> et le public pouvait y déposer ses observations du jeudi 6 juin 2019 à 8h30 jusqu'au mercredi 10 juillet 2019 à 17 h.. La déposition d'observation en ligne était possible, à la fois sur le registre dématérialisé accessible sur le site dédié : <http://declarationdeprojet-grandpalais.enquetepublique.net> , et via l'adresse électronique dédiée à l'enquête : declarationdeprojet-grandpalais@enquetepublique.net .

La commission a reçu le public lors de 9 permanences, tenues à la mairie du 8^e arrondissement de Paris et au Grand Palais, conformément à l'arrêté préfectoral du 3 mai 2019.

- Mairie du 8e arrondissement
 - jeudi 13 juin 2019 16h30 à 19h30
 - mercredi 19 juin 2019 14h à 17h
 - jeudi 20 juin 2019 16h30 à 19h30
 - lundi 24 juin 2019 9h à 12h
 - jeudi 4 juillet 2019 16h30 à 19h30
 - mercredi 10 juillet 2019 14h à 17h
- Grand Palais, 3 avenue du Général Eisenhower à Paris 8^e, entrée Square Jean Perrin
 - dimanche 16 juin 2019 16h30 à 19h30
 - mercredi 26 juin 2019 18h30 à 21h30
 - lundi 8 juillet 2019 16h30 à 19h30

Une réunion publique, prévue à l'arrêté préfectoral, a été organisée le mercredi 12 juin 2019, à l'auditorium du Grand Palais. Sa tenue, en début d'enquête, a permis de présenter le projet à la population. Elle a mobilisé une trentaine de personnes. Les questions ont porté sur le calendrier d'ouverture, et notamment celui lié au Palais de la découverte, sur l'accessibilité en transport en commun, le coût du projet et les impacts des travaux sur l'accessibilité des riverains à leurs propriétés.

L'affluence a été très faible lors des permanences, en mairie comme au Grand Palais, et ce malgré des disponibilités sur des jours et horaires d'ouverture plus importants. La déposition d'observations dans les registres papier a été très mesurée et a correspondu aux jours des permanences de la commission d'enquête, et en particulier le dernier jour de l'enquête..

En revanche, le dépôt d'observation par voie dématérialisée a été plus important, soutenu tout au long de l'enquête et renforcé dans les derniers jours. Ces observations concernent quasiment exclusivement le futur programme scientifique du Palais de la découverte dont le contenu suscite de vives réactions au sein du public et de la communauté scientifique.

Un total de 105 observations, documents et courriers ont été déposés dans les registres papier et portés par voie dématérialisée.

10 observations, documents et courriers ont été déposés sur les registres papiers (8 sur le registre papier disponible à la mairie du 8^e arrondissement de Paris et 2 sur celui au Grand Palais).

95 observations ont été déposées sur le registre électronique en ligne.

Aucune observation a été déposée sur l'adresse électronique en ligne.

Une pétition en ligne a été signée et déposée sur le registre dématérialisé le dernier jour de l'enquête et comportait 4324 signatures, 1734 autres n'ont pas encore confirmé leur signature (le mail de demande de

confirmation a dû arriver dans un dossier de spam) et portait sur l'avenir du Palais de la découverte. (obs. 85 à 94 du registre d'enquête électronique). Cette pétition est toujours active sur Internet et a recueillie 4370 signatures au 18/07/19.

Tous les éléments déposés par le public ont fait l'objet d'un dépouillement exhaustif joint en annexe à ce procès verbal, permettant ainsi de dégager des thématiques récurrentes, au nombre de 5 pour l'enquête portant sur la déclaration de projet et présentant de manière intégrale les observations/questions portant sur l'enquête de mise en compatibilité du PLU de Paris.

- Enquête préalable à la Déclaration de projet:
 - Thème 1 : Le programme du projet : le périmètre retenu, les restaurations et aménagements proposés au sein du Grand Palais et du Palais de la découverte et au niveau des espaces extérieurs ;
 - Thème 2 : Accessibilité, déplacements
 - Thème 3 : Les effets permanents du projet sur l'environnement ;
 - Thème 4: Les impacts temporaires liés aux travaux : implantation temporaire du Palais de la découverte, des expositions du Grand Palais, du commissariat du 8^e arrondissement, calendrier, phasage, coordination, mesures d'accompagnement, information des riverains...
 - Thème 5 : Analyse socio-économique et utilité économique du projet
- Enquête mise en compatibilité du PLU de Paris.

Ce découpage thématique permet de développer des réponses plus complètes, sans redondances inutiles. Des sous-thèmes permettent d'aborder les différents points soulevés. Les questions particulières sont traitées à l'intérieur de ces thématiques.

Les questions posées dans ce procès verbal regroupent, à la fois celles exprimées par le public, tant à l'oral qu'à l'écrit, pendant l'enquête publique (sur les registres papier et électronique, sur l'adresse électronique, lors des permanences, de la réunion publique) et celles de la commission d'enquête, qui relaie parfois certains avis émis par des services consultés.

Remarque : les questions posées peuvent trouver une réponse dans le dossier d'enquête. Il convient pour autant d'y répondre, dans un souci d'exhaustivité et de pédagogie. Certains thèmes se recoupent également et des questions peuvent être posées dans différents chapitres. Dans ce cas, la réponse devra être présentée dans son intégralité aux divers endroits où la question est posée, dans un souci de fluidité de lecture.

Enfin, certaines questions peuvent concerner des services de la Ville de Paris, en complément de la RMN GP, maître d'ouvrage : ces services pourront alors être amenés à compléter.

Nous vous remercions par avance d'être le plus exhaustif possible et de répondre à l'ensemble des points détaillés ci-après. Ceci pour une parfaite compréhension du projet et de ses évolutions potentielles, et pour permettre à la commission d'enquête de formuler ses conclusions et avis sur les différents objets de l'enquête unique.

Thème 1 : Le programme du projet

Même si une mobilisation forte s'est élevée contre l'aménagement du Palais de la Découverte, il faut cependant bien garder en mémoire que le projet concerne un réaménagement global du monument et de ses abords dans sa totalité. Le Palais d'Antin, dont il ne faut évidemment pas sous-estimer l'importance, ne constitue qu'un des trois éléments de l'ensemble de ce monument, Nef avec galeries, bâtiment intermédiaire avec salon d'honneur et Palais d'Antin.

Le thème concernant le programme du projet intérieur et extérieur, sera divisé en deux sous-thèmes :

A - Le monument et l'aménagement intérieur.

B – Le site et les abords immédiats.

- *A / Le monument et l'aménagement intérieur*

Ce sous-thème s'attache à examiner le programme dans son ensemble, tel que présenté dans le dossier d'enquête et questionné, soit par le public, soit par les services consultés ou la commission d'enquête. La presque totalité de la centaine d'observations recueillies, sur le registre électronique et sur celles déposées à la mairie du 8^{ème} et au Grand Palais, concernent ce premier sous-thème.

1. La mise aux normes du monument

Résumé des observations recueillies sur ce thème pendant l'enquête et posées par la commission d'enquête

Pièce B, axe 2, « le projet de restauration et d'aménagement du Grand Palais prévoit la mise aux normes de sécurité incendie et des réseaux électriques et des fluides de l'ensemble du monument...Il doit également adapter les conditions d'accueil du public au dispositif Vigipirate actuel... ». « Pour les personnes à mobilité réduite, l'accès est difficile, voire impossible sans aide ».

Les observations se félicitent de la mise aux normes du bâtiment : Obs. R. mairie du 8^{ème} faisant état de l'impossibilité de venir actuellement au Grand Palais avec un déambulateur, Obs. Re. 43 « La rénovation doit avoir pour objectif une meilleure accessibilité et la conformité aux normes de sécurité...et non de transformer le Palais en centre commercial ». Obs.Re. 52 « un projet qui s'impose au vu des normes à respecter ». Obs.Re. 62, 66 « le bâtiment a besoin d'être mis aux normes... ». Obs.Re. 79 « Le projet architectural visant à ouvrir le bâtiment au maximum, quelles sont les mesures prises pour limiter les nuisances acoustiques ? Concernant les malentendants « les espaces seront-ils conformes aux obligations légales du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances » ? La pétition met en avant « Excellente nouvelle ! Ce bâtiment ancien va être rénové ».

Questions :

1. *Pouvez-vous présenter votre programme de mise aux normes du bâtiment dans ses différents aspects ?*
2. *Quels sont les dispositifs permettant aux personnes handicapées mal entendant ou mal voyantes d'accéder aux diverses activités du futur Grand Palais*
3. *Quelles sont les mesures prises pour améliorer l'acoustique du bâtiment ?*
4. *Qui sera le maître d'œuvre de cette mise aux normes ?*
5. *Quelle est le coût des travaux portant uniquement sur la mise aux normes, travaux de restauration et d'aménagement exclus ?*
6. *Quelles sont les incidences de cette mise aux normes sur les espaces qui seront accessibles au public à la réouverture ? pouvez-vous en faire une description, une localisation et une quantification ?*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

2. L'entrée et les circulations intérieures

Résumé des observations recueillies sur ce thème pendant l'enquête et posées par la commission d'enquête

Le parti architectural et fonctionnel repose sur cette réorganisation de l'entrée au Grand Palais et de la distribution des flux intérieurs.

Accès unique par le square Jean Perrin pour les activités scientifiques et culturelles d'expositions et accès depuis l'avenue Winston Churchill pour l'événementiel se déroulant dans la Nef du grand Palais ; Rue des Palais, depuis le bâtiment intermédiaire, lieu d'accueil et de distribution des différentes activités sur l'ensemble du Grand Palais...

Un nombre important d'observations déposées sur le registre électronique s'interroge sur le bienfondé de regrouper les entrées du Grand Palais et du Palais de la Découverte (hors Nef). La situation actuelle montre que l'accès au Palais de la Découverte se présente habituellement sans difficulté ce qui n'est pas le cas pour les expositions du Grand Palais où la durée passée dans les files d'attente est souvent importante. Le projet du nouvel aménagement intérieur s'articule autour de la « grande rue des Palais » avec un accès principal regroupé au nord du monument par le square Jean Perrin, pour l'accès aux expositions d'art et au Palais de la Découverte. Aucune sortie du public n'est prévue au sud, côté jardin de la Nouvelle France.

R. GP. 08/07/19 « Lorsque j'étais directeur du Palais de la Découverte, en accord avec les commissaires de la FIAC (Grand Palais) nous avons ouvert le passage entre le Palais d'Antin et le Grand Palais. Les uns et les autres ont été déçus : les visiteurs du Palais de la Découverte ne sont jamais allés à la FIAC, les visiteurs de la FIAC ne sont jamais allés au Palais de la Découverte. Les deux visites peuvent être intéressantes mais la confusion entre les deux par une entrée commune est un leurre ». Obs. Re. 37 « l'accès au Palais de la Découverte est actuellement plus facile que les longues files d'attente des entrées au Grand Palais », Obs. Re 40, « En quoi le regroupement améliorera-t-il la situation pour l'entrée de ce nouveau Grand Palais des Arts et des Sciences ? » Obs. Re. 77 « l'entrée unique dans la « rue des Palais » (en réalité impasse, car ouverte uniquement du côté du square Jean Perrin) va poser de gros problèmes de flux. L'entrée et la sortie se font au même endroit ».

Questions :

1. *Pouvez-vous présenter le parti-pris d'une entrée unique et le principe de répartition des flux intérieurs ?*
2. *Comment va se gérer le contrôle d'accès au Grand Palais, au niveau du square J Perrin et de l'avenue Winston Churchill et l'organisation des flux une fois dans la rue des Palais? Pouvez-vous indiquer les espaces libres d'accès et ceux sous douane ?*
3. *Le concept de rue traversante est-il possible autrement que par des percées visuelles ? Est-il possible d'accéder, de sortir au niveau du Jardin de la Nouvelle France ? Et dans l'affirmative, comment est gérée la différence d'altimétrie entre le plancher du bâtiment et le niveau du jardin, en raison de la présence d'une cour anglaise ?*
4. *Comment seront gérés les accueils des publics, et notamment des groupes, se rendant au Palais de la Découverte ? Un accès rapide à ce dernier sera-t-il après le réaménagement ?*
5. *Comment est traitée la modification de l'entrée par rapport à la composition initiale du projet avec ses deux accès majeurs sur les avenues Winston Churchill et Franklin D. Roosevelt, notamment par rapport à l'écriture architecturale du monument ? Idem pour les sorties de secours sur l'avenue Winston Churchill ?*
6. *Comment seront traitées ces nouvelles entrées pour concilier l'importance que l'on doit donner à l'entrée principale de ce monument prestigieux et l'accès par un soubassement ?*
7. *Quel va être le traitement des emmarchements autour de la fontaine et leurs impacts sur les nouveaux accès ? Les 6 baies prévues pour l'entrée et la sortie de la rue des Palais seront-elles toutes utilisables en l'état ?*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

3. L'aménagement intérieur du Grand Palais et du bâtiment intermédiaire.

Résumé des observations recueillies sur ce thème pendant l'enquête et posées par la commission d'enquête

Le programme d'aménagement se développera sur une superficie de 69 212 m². Les galeries commercialisables 4 723m² Le nombre de personnes susceptibles d'être accueillies simultanément passera de 16 500 personnes dont 5 200 dans la Nef à 21 500/25 000 dont 11 000 dans la Nef, après travaux. Nombreuses sont les observations sur la privatisation et la commercialisation des espaces. Obs. Re. 75 « Quand on regarde ce projet d'aménagement, il est question de circulation, d'espaces à moduler, des voies (des impasses ?) de portes d'entrée et de sortie à modifier. Sous couvert de « réaménagement », il s'agit d'un projet commercial qui ne dit pas son nom... ». Obs. Re. 80 « dans la pièce B, page 50, il apparaît que les surfaces dévolues aux galeries d'expositions vont augmenter de 30%, les surfaces des galeries événementielles de 22% et celle de la nef de près de 30%. Au contraire la surface du Palais de la Découverte diminue légèrement ». Obs. Re. 5, Obs. Re. 9 « la transformation du Grand Palais en môle commercial et espaces privatisables », Obs. Re. 12 « la privatisation des biens et services publics », Obs. Re. 20, 27, 33 « les intérêts financiers ne doivent pas prendre le pas sur les valeurs humaines et humanistes dont nos sociétés modernes ont tellement besoin », Obs. Re. 43 « ne pas transformer le Palais en centre commercial ». Obs. Re. « Une transformation radicale en temple de la consommation, du gadget et de la « fashion » ».

D'autres observations s'attachent à la nouvelle distribution intérieure : Obs. Re. 75 « Ne pourrait-on pas répartir de façon plus équilibrée les surfaces entre les différents acteurs présents au sein du Grand Palais » ? R. mairie du 8^{ème} 04/07/19, pétition Re. du 10/07/19 « les travaux du Grand Palais vont créer de nouveaux espaces pour le public : boutiques, espaces de circulation ou privatisables...tous les occupants du bâtiment gagneraient en espace, sauf ceux du Palais de la Découverte qui en a perdus régulièrement au fil des années ».

Questions :

1. *Quels sont les publics cible du nouveau Grand Palais des Arts et des Sciences ?*
2. *Quelles surfaces (en m² et en %) seront privatisées ? Concédées ? Pour quelles activités ?*
3. *Certains espaces seront-ils concédés dans le cadre du mécénat Chanel et pour quelle durée ?*
4. *La future terrasse et les espaces de réception, seront-ils visibles depuis la rive droite et la rive gauche ?*
5. *Comment sera traité l'éclairage de nuit de ces espaces privatisables ? L'éclairage général du monument sera-t-il modifié*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

4. L'aménagement intérieur du Palais de la Découverte

Résumé des observations recueillies sur ce thème pendant l'enquête et posées par la commission d'enquête

La grande majorité des remarques déposées sur le registre électronique s'inquiète d'une diminution des surfaces, des moyens humains et scientifiques et d'une transformation des démonstrations scientifiques au profit de logiciels plus spectaculaires mais moins tournée vers les sciences fondamentales. Des générations d'élèves ont découvert de façon concrète l'électrostatique, l'électromagnétisme, la mécanique, l'optique, l'astronomie ... grâce à des expériences impossibles à réaliser dans des établissements scolaires. Réunion publique au Grand Palais : quelle est « la raison du non-déplacement du Palais de la découverte à la Cité des sciences dans la 4ème travée de la Cité des Sciences qui aurait permis de recréer l'entité unique du Grand Palais, avec les trois bâtiments, et de retrouver ses transversalités » ? Obs. Re. 71 « Que penser des espaces modulaires et pouvant être mutualisés...et de cette volonté de transcender les frontières des arts et des sciences ? Pas une ligne n'est actuellement écrite sur le projet scientifique lui-même, ... de là en penser que le ministère en charge de la Culture considère que la Cité des sciences et de l'industrie est bien suffisante dans l'espace parisien ... il n'y a qu'un pas », Obs. Re. 60 : L'Académie des sciences a-t-elle émis un avis sur le projet « Palais 2024 » ? Celui-ci prévoit de passer de 35 salles de présentation à 16 salles, cette réduction permettra-t-elle de maintenir l'excellence des expériences ? Obs. Re. 77 « Il est prévu que le hall d'Antin, zone actuelle d'accueil, devienne une zone accessible à tous sans billet. Comment envisager le passage fluide entre les deux parties du Palais de part et d'autre du hall d'Antin ». Obs. Re. 1, 2, 4, 5, 6, 7, 8, 10, 13, 15, 16, 17, 19, 30, 31, 33, Obs. Re. 41 « le dossier d'enquête est très peu clair sur l'impact de réaménagement sur le Palais de la Découverte ». Obs. Re. 48, 49 « les surfaces affectées aux expériences ...doivent être maintenues », Obs. Re. 95 « Il est urgent d'associer le personnel (et ses représentants) à cette rénovation ».

Questions :

1. *Quel était le programme fonctionnel fourni aux équipes de maîtrise d'œuvre lors du concours pour définir les spécificités du Palais de la Découverte ? A-t-il été respecté par le lauréat ? Travaillez-vous à des évolutions sur certains aspects ?*
2. *Le dossier d'enquête ne présente pas de programme au niveau du Palais de la Découverte, avec une localisation et des typologies d'espaces avec leurs superficies ? La commission souhaite dès lors pouvoir disposer d'éléments plus précis pour comprendre le projet allant être mis en œuvre et apprécier les réactions suscitées lors de l'enquête : pouvez-vous communiquer un plan localisant les activités et un tableau listant les surfaces actuelles et un autre plan à même échelle avec la localisation des futures activités et les surfaces futures, éléments factuels qu'elle estime indispensable pour évaluer le projet de réaménagement de manière objective ? Quelles sont les surfaces prévues pour les espaces alloués à la médiation et aux expositions, état actuel, état projeté ? La vocation éducative de passeur des sciences fondamentales , très forte actuellement avec près de 35 salles de médiation, sera t-elle maintenue ? Le nombre d'expérimentations sera t-il réduit ? Si oui de combien ?*
3. *De très nombreuses personnes évoquent la diminution significative des surfaces allouées au Palais de la découverte ces dernières années. Pourriez-vous en retracer l'historique ?*
4. *Quelle est la raison du non-déplacement du Palais de la découverte à la Cité des sciences dans la 4ème travée de la Cité des Sciences ?*
5. *Comment est validé le projet scientifique du Palais de la découverte ? Sur quelle période s'élabore-t-il ?*
6. *L'Académie des sciences a-t-elle été consultée sur le projet « Palais 2024 » ?*
7. *Quels sont les liens avec le musée des Arts et Métiers ?*
8. *Comment sont envisagées les spécificités et mutualisations entre la Cité des Sciences et le Palais de la Découverte ?*
9. *Comment sera géré le passage entre les deux parties du Palais de part et d'autre du hall d'Antin ?*
10. *Que devient le 2^{ème} étage ?*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

5. Disparition du centre de documentation et des ateliers de développement et de fabrication du Palais de la Découverte

Résumé des observations recueillies sur ce thème pendant l'enquête et posées par la commission d'enquête

Obs. Re. 4 « regrette la disparition du centre de documentation et des ateliers de développement et de fabrication indispensables au fonctionnement du Palais de la Découverte ». Obs. Re. 5 « s'inquiète de la disparition des ateliers technique », Obs. Re. 37 « Les expériences nécessitent le maintien d'espaces dédiés, mais également d'ateliers pour la fabrication sur place et sur mesure du matériel nécessaire... ». Obs. R. mairie du 8^{ème} du 04/07 et pétition Re. 10/07 « la disparition du centre de documentation et des ateliers de développement et de fabrication (menuiserie, plasturgie, mécanique...) sont à l'origine de la richesse et de l'originalité de l'offre du Palais de la Découverte, en permettant des échanges étroits entre médiateurs et techniciens, et une plus grande réactivité pour la maintenance des expositions ».

Questions :

1. *Le réaménagement du Gd Palais sera l'occasion de réfléchir à une réorganisation et une mutualisation des espaces liés à la logistique, à la fois liée au Grand Palais et au Palais de la découverte. Pouvez-vous préciser les grands principes retenus à cette occasion et en donner une déclinaison plus précise : accès, stockage, maintenance, entretien... ?.*
2. *La zone logistique et de maintenance est-elle mutualisée avec le Grand Palais ? Les ateliers du Palais de la Découverte pourraient-ils y être implantés, et être aussi utilisés par le Grand Palais ?*
3. *Le personnel et le public exprime de très grandes réserves quant à la délocalisation des ateliers de fabrication et de maintenance, assurant la spécificité et la bonne marche des expériences. Pouvez-vous préciser les raisons qui ont sous-tendues à ce choix de délocalisation ? Est-ce dû à un manque d'espaces disponible dans le nouveau Grand Palais ?*
4. *Quel fonctionnement est envisagé avec le centre de ressources une fois implanté dans la Cité des Sciences ? Quelles seront les surfaces affectées au centre de documentation et aux ateliers de développement et de fabrication avant et après travaux ?*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

- *B. Le site et les abords immédiats*

Les questions concernant ce sous-thème se répartissent en réalité sur plusieurs thèmes, étant également abordées au niveau des effets permanents sur le paysage et également des effets temporaires en période de chantier, ou même la mise en compatibilité du PLU de Paris.

Résumé des observations recueillies sur ce thème pendant l'enquête et posées par la commission d'enquête

Dans la pièce B du dossier d'enquête, au Ch. 1.4.2. le projet des abords, indique « Le développement de la circulation automobile sur les axes du cours la Reine, de l'avenue Winston Churchill et de l'avenue Eisenhower, a peu à peu coupé le Grand Palais de son environnement paysager ». la figure 46, extrait du projet des abords Le Grand Palais fait état du diagnostic et en particulier « des espaces public en mauvais état » pour les jardins de la Nouvelle-France, « pas de continuité entre les pièces urbaines, quel rapport avec les berges de Seine » côté cours la Reine. Dans le schéma directeur, fig. 47 il est indiqué les intentions de projet : « restituer un espace public ouvert qui relie Seine et Grand Palais ».

L'engagement du maître d'Ouvrage sur l'insertion urbaine évoque la création « d'un projet d'ensemble cohérent pour des abords apaisés, agréables et sûrs pour les visiteurs » en partenariat avec la ville de Paris.

Dans la pièce D, avis relatifs au projet, la commission nationale des monuments historiques évoque la question de l'insertion du projet dans l'espace paysager autour du Grand Palais, qui appartient à la conception 1900, en particulier « l'impact paysager en fonction de la recomposition des accès et des issues de secours », précisant que l'ensemble de cet espace est classé au titre des sites

Le protocole d'accord relatifs aux abords du Grand Palais prévoit « un principe de compensation des espaces verts et des arbres ... la prise en compte du caractère de Monument Historique du Grand Palais, sa bonne insertion dans l'environnement du site classé en 1910, Partie des Champs-Élysées avec le Cours-la-Reine et sa contribution à la mise en valeur du Patrimoine mondial Paris, Rives de Seine ».

La commission interdépartementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers souligne que « l'aménagement du Grand Palais et de ses abords est aussi un projet à plus grande échelle. Il conviendrait d'avoir une attention particulière à son environnement proche et lointain comme les Champs-Élysées et la Seine (le Cours la Reine) ... l'accroche au sol, l'entrée du bâtiment par rapport à la rue, les accès des véhicules, des livraisons, le rapport avec l'existant sont à prendre en compte. La Seine -via le Cours La Reine- et les Champs Élysées sont à proximité mais peu abordés. La rampe mérite une architecture singulière ou un effacement. Le traitement des surfaces imperméabilisées est du 1 pour 1, il est dommage de ne pas en profiter pour augmenter les surfaces perméables ».

Par ailleurs, la CIPENAF recommande, pour « les installations de chantier et les installations techniques pérennes sur le Cours la Reine, il faudra veiller à prévoir des zones de protection autour des arbres, de nature à garantir leur santé et d'éviter le tassement racinaire ».

Dans le bilan de la concertation au chapitre IV, contributions et propositions, le thème 8 concerne « l'insertion urbaine et paysagère du Nouveau Grand Palais » avec des propositions pour retravailler les abords, « rouvrir les perspectives, aujourd'hui masquées, autour du Grand Palais, pour le rendre davantage visible, et le réinsérer dans son majestueux environnement immédiat composé de monuments, lieux et axes des communications majeurs et emblématiques ».

Si l'importance du site et de la composition sont largement évoqués dans le dossier, peu d'observations ont été déposées sur les registres sur ces sujets. Obs. Re 47 « regrette que le projet ne prenne pas en compte la composition 1900 avec un périmètre d'étude à l'échelle du monument et de son environnement », Obs. Re. 52 « regrette la suppression des arbres d'alignement », Obs. Re. 53 « regrette que l'environnement dégradé du GP n'ait pas fait l'objet d'une étude pour sa mise en valeur. Il est uniquement question de préoccupation technique et logistique (rampe poids lourds zone de stockage) sans compter la suppression de près de 20 arbres, ce qui est dramatique dans un Paris qui compte si peu d'espaces verts contrairement à la majorité des capitales européennes ».

Questions :

1. *Comment s'inscrit le projet de nouveau Grand Palais dans la « Valeur Universelle exceptionnelle » VUE, du site UNESCO, qui indique « L'ensemble appréhendé comme entité géographique et historique, forme un exemple exceptionnel et unique d'architecture urbaine en bordure d'un fleuve, où les strates successives de l'histoire de Paris, ville capitale de l'un des premiers grands Etats-nations d'Europe, se sont harmonieusement superposées...L'intégrité urbaine et visuelle du site (grandes perspectives depuis les rives) est vulnérable aux pressions immobilières, à la circulation automobile et à la fréquentation touristique, et nécessite un contrôle rigoureux pour maintenir intacte sa VUE ».*
2. *Quel est le principe du fonctionnement des activités logistiques et leur organisation spatiale ?*
3. *Comment l'aménagement de la « zone technique événementielle » sur le Cours de la Reine et les deux espaces de livraison coté Nouvelle France s'inscrivent-ils dans la VUE « Paris, rives de Seine », patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1991 ? Et avec le site classé parmi « les sites et monuments naturels de caractère artistique » depuis le 19 novembre 1910 « La partie des Champs Elysées avec le Cours la Reine, comprise entre la place de la Concorde et le Rond-point inclusivement » ? Et avec le futur projet d'ensemble des abords qui prévoit de « restituer un espace public ouvert qui relie Seine et Grand Palais » ?*
4. *Le futur sous-sol étant affecté à la logistique, et la Nef bénéficiant d'une entrée directe pour les camions de très grand gabarit, serait-il envisageable de regrouper tous les sites logistiques en dehors du Cours de la Reine ? (La question de la rampe d'accès poids lourds côté Jardin de la Nouvelle-France, le décaissement du square Jean Perrin et le bilan des zones imperméables, p.99 de la pièce B, sont traités dans le Thème « Impacts permanents »).*
5. *p.99 de la pièce B, mentionne une surface existante pour JDNF/Cours la Reine de 451,99m², après travaux 1 1610m² soit une augmentation de 1 158,01m². Quels sont les aménagements prévus pour limiter l'impact de cette installation ? Quels seront leur degré de réversibilité ?*
6. *Pour chaque occupation de la zone technique une autorisation devra-t-elle être déposée en Préfecture de Région avec instruction des services et passage en CDNPS pour avis ?*
7. *Quel sera l'impact de ces zones de livraison et de stockage sur la vue sur la ville depuis les toits de la future terrasse ?*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

Thème 2 : accessibilité, déplacements

L'accessibilité, à un monument public constitue un enjeu important, à la fois en matière d'attractivité, de fluidité de gestion des différents flux générés, mais également en matière de sécurité et de sûreté.

Ce thème examine l'accessibilité au Grand Palais au sens large, que ce soit par les modes actifs (circulation piétonnes et cycles), par les transports en commun (métro, bus), en car (pour les touristes ou les scolaires), en véhicule particulier (pour le personnel ou le public), pour la logistique (liée aux expositions, aux grands événements, au fonctionnement du Palais de la découverte, à la restauration et futurs espaces concédés), et les stationnements afférents à ces différents modes. Sans oublier l'accès au commissariat du 8^e arrondissement et le fonctionnement de la garde de l'Elysée, ces 2 entités étant hébergées au sein du Grand Palais.

Les questions posées ci-dessous rassemblent ainsi les questions du public qui s'est peu exprimé sur ces sujets, mais également celles de la commission d'enquête à l'examen du dossier et des avis exprimés par les services consultés.

Un certain chevauchement des questions avec le premier thème apparaît inéluctable, en raison du parti fonctionnel du projet de réaménagement, travaillant sur la réorganisation des accès au monument et à celui des flux intérieurs.

La commission d'enquête souhaite toutefois reposer certaines questions pour des raisons de cohérence et de lisibilité des orientations, impacts et des réponses allant être apportées.

- *Les flux piétons et la sûreté*

Résumé des observations recueillies sur ce thème pendant l'enquête, complétées par des questions de la commission d'enquête

Ces flux concernent ceux se rendant aux activités culturelles, scientifiques ou événementielles ou encore ceux à destination de l'espace vert du Jardin de la Nouvelle France.

Après rénovation, il est attendu environ 800 000 visiteurs par an, les capacités d'accueil en simultané dans l'ensemble du Grand Palais étant augmentées pour passer à 25 000 personnes (contre 16 000 actuellement). La fréquentation accrue va se traduire en priorité par une augmentation des flux piétons.

Trois espaces extérieurs sont ainsi plus spécifiquement concernés :

- Le square J Perrin, devenant l'entrée unique pour l'ensemble des activités culturelles et scientifiques du Grand Palais ;
- L'entrée principale de la Nef, avenue Winston Churchill pour les activités événementielles, amenée à accueillir un public deux fois plus nombreux qu'elle ne le fait aujourd'hui ; mais sans oublier les accès maintenus par la Rotonde Sud-Est, dite Alexandre III), permettant d'accéder aux galeries Sud dédiées aux activités événementielles et ceux par la Rotonde Nord-Est, dite Clémenceau, point d'entrée vers les galeries Nord-Est qui accueilleront des espaces de concession (restauration et activités connexes) ;
- Le Jardin de la Nouvelle France dans sa partie Nord, qui va retrouver sa vocation initiale de jardin d'agrément ouvert au public, et qui accueillera également une vaste aire logistique et une nouvelle rampe d'accès créée dans le cadre du projet de réaménagement du Grand Palais.

Tous les abords du Grand Palais resteront accessibles au public en permanence et ne seront pas clôturés, à l'exception du square Jean Perrin qui sera fermé par une grille pour des raisons de sécurité. Ce square restera accessible toutefois au public aux heures d'ouverture du Grand Palais. Une privatisation de ce square ne sera possible qu'en dehors des plages horaires d'ouverture au public.

Le lien entre le Petit et le Grand Palais sera travaillé par la Ville de Paris au niveau de l'avenue Winston Churchill, et matérialisé notamment par une traversée piétonne.

La piétonisation de la rue du Général Eisenhower est prévue par la Ville de Paris, permettant de reconnecter les jardins des Champs-Élysées au Grand Palais.

Lors de la réunion publique, M Jeannin-Maltet, au conseil de direction de l'association 60 millions de piétons et référent du conseil de quartier St Philippe du Roule a questionné les cheminements extérieurs, et notamment ceux liés aux arrêts d'autobus. Il y en a un devant le Grand Palais, sur l'avenue Winston Churchill et un de l'autre côté. Il a alerté la Direction de la Voirie et des Déplacements afin de ne pas répliquer les positionnements

des arrêts qui ont été vues récemment sur l'avenue des Champs Élysées ? Il y a six points d'arrêts de bus où le quai d'embarquement et la zone où l'on attend ont été dissociés. L'utilisateur est donc obligé, s'il prend l'autobus ou en descend, de traverser les pistes cyclables qui peuvent être aussi empruntées par des trottinettes dont tout le monde reconnaît les dangers.

Les risques d'attentat sont évoqués (obs. 95 du registre d'enquête électronique) et le maintien du commissariat interpellé (obs. 4 du registre papier de la mairie du 8^e)

Questions :

1. *Amélioration des circulations piétonnes aux abords du Grand Palais : la Ville de Paris porte 2 projets qui vont contribuer à assurer une meilleure connexion entre le Petit Palais, le Grand Palais et le théâtre du Rond-Point. La commission d'enquête souhaiterait avoir plus d'éléments sur leur contenu et leur mise en œuvre.*
2. *Fonctionnement du commissariat et de la garde de l'Elysée : compatibilité des usages entre la piétonisation de la rue du Général Eisenhower et le fonctionnement du commissariat et de la Garde de l'Elysée : fonctionnement en mode normal, en situation de crise, quel contrôle d'accès, plan de circulation pour accéder au stationnement du commissariat avenue de Selves et ressortir vers les Champs Elysées ? Merci d'apporter des réponses à ces différents points*
3. *Liaisons piétonnes du pont Alexandre III et de la Seine au Grand Palais : pouvez-vous préciser le fonctionnement et les éventuels aménagements futurs envisagés ?*
4. *Les espaces plantés du Cours de la Reine seront-ils aménagés pour les piétons ? bancs...*
5. *Jardin de la Nouvelle France :*
 - a. *quelle accessibilité à ce jardin : Depuis l'avenue Franklin-D Roosevelt? Quelle connexion prévue avec le Cours de la Reine, avec la Seine ?*
 - b. *le dossier évoque des sorties du bâtiment au niveau du soubassement. Pouvez-vous préciser à qui elles correspondent et comment est prévu de gérer la différence de niveau entre ces sorties et le niveau du jardin situé plusieurs mètres plus haut ?*
 - c. *Concilier un usage logistique et une fréquentation du public : pouvez-vous présenter les caractéristiques du réaménagement de ce jardin et la sécurisation de l'accès à la rampe logistique et de la cour anglaise ?*
6. *Gestion des flux piétons liés aux arrêts de bus. Merci de répondre aux préoccupations exprimées par M M Jeannin-Maltet, ci-dessus*
7. *Gestion des flux piétons et mesures liées à la sécurisation des accès aux Grand Palais : pouvez-vous présenter les principes retenus pour accueillir, canaliser et sécuriser les flux, tant au niveau du square Jean Perrin qu'au niveau de l'avenue Winston Churchill ?*
8. *Accueil des groupes, scolaires et de touristes : pouvez-vous présenter les dispositions prévues, depuis la ou les aires de dépose minute jusqu'à l'accès au square Jean Perrin ou à l'avenue Winston Churchill*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

- *Les accès en transport en commun*

Résumé des observations recueillies sur ce thème pendant l'enquête, complétées par des questions de la commission d'enquête

Le site est actuellement desservi par plusieurs stations de métro : ligne 1, stations FD Roosevelt et Champs-Élysées –Clémenceau, et, au-delà de la Seine, par la station Invalides (métro et RER).

Plusieurs projets de transport en commun permettront de renforcer l'accessibilité du Grand Palais. Il s'agit notamment de la création d'un nouvel accès de la station de métro Champs-Élysées-Clémenceau donnant directement à l'angle Nord-Est du Grand Palais, permettant d'arriver naturellement au niveau du Square Jean Perrin où se situera la nouvelle entrée unique au Grand Palais.

Par ailleurs, il est prévu la mise en œuvre de la ligne à Haut Niveau de Service sur le cours de la Reine.

Questions :

1. *Pouvez-vous donner les caractéristiques principales de cette nouvelle ligne de bus à Haut Niveau de Service ? Où seront situés les futurs arrêts ? Comment seront assurées les traversées piétonnes en direction du Grand Palais (cours de la Reine vers l'avenue Winston Churchill et l'avenue Franklin D Roosevelt ?*
2. *Pouvez-vous préciser la desserte en bus, au-delà de cette nouvelle ligne ?*
3. *Est-il prévu de renforcer l'offre à la réouverture du Grand Palais ?*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

- *Accessibilité cycles*

Questions posées par la commission d'enquête

Le dossier d'enquête présente peu d'éléments sur l'accès en vélo, hormis la mention de 2 stations Vélib. L'usage de ce mode de déplacement tend pourtant à s'accroître dans la Capitale.

Questions :

1. *Y a-t-il des itinéraires cyclables permettant de desservir le Grand Palais ? Pouvez-vous les présenter ?*
2. *Y a-t-il des stationnements 2 roues à proximité ?*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

- *Accessibilité pour les cars (scolaires et de tourisme)*

Questions posées par la commission d'enquête

L'accessibilité par car concernent principalement les scolaires et les touristes. Actuellement, les zones de stationnement sont situées sur le Cours la Reine et sont gérées par la Ville de Paris.

Questions :

1. *Pouvez-vous présenter le fonctionnement prévu pour la gestion de ces flux ? Où se situe la ou les déposes minute ? Le stationnement des cars attendant les groupes se rendant au Grand Palais ou au Palais de la découverte ?*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

- *Les flux logistique*

Questions posées par la commission d'enquête

La réorganisation des flux logistique constitue l'un des enjeux des travaux d'aménagement. Ils concernent les flux liés aux expositions et événements pour les expositions qui y sont organisées. Lors des montages et démontages d'exposition et d'événements, les camions sont amenés à stationner devant la Nef, avenue Winston Churchill et devant la porte Sud de la Nef sur le Cours la Reine principalement.

La création d'une zone logistique en sous-sol, accessible par une rampe positionnée dans le jardin de la Nouvelle France, doit permettre de rationaliser le fonctionnement de l'exploitation quotidienne et de la maintenance du bâtiment et garantir, à la fois la sécurité du transport des œuvres d'art et des conditions optimales de montage et démontage des expositions.

Un accès à la porte charretière Sud de la Nef sera maintenu pour permettre l'entrée de camions de livraisons liés aux événements organisés en son sein.

Des emprises sont également prévues Cours de la Reine, sur le terre-plein central et sur la chaussée Nord, pour le dépôt de matériel de manière temporaire et lié aux activités événementielles.

Questions :

1. *Pouvez-vous présenter le fonctionnement lié à la logistique, l'accès aux différentes zones et les flux générés ?*
2. *Pourquoi maintenir plusieurs zones malgré l'aire logistique réalisée en sous-sol ?*
3. *Par où s'effectueront les livraisons liées au Palais de la Découverte ? aux espaces concédés, dont ceux de restauration ?*
4. *Comment seront gérés les différents types de déchets liés aux activités se déroulant dans le Grand Palais ? Où seront implantés les aires spécifiques dédiées ?*
5. *Quels seront les impacts sur la circulation aux abords du Grands Palais, en particulier lors de d'installations événementielles ?*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

- *L'accessibilité en véhicule léger et le stationnement*

Questions posées par la commission d'enquête

La piétonisation de l'avenue du Général Eisenhower va impacter le fonctionnement aux abords du site.

Le fonctionnement particulier lié à la présence du commissariat du 8^e et de la garde de l'Elisée est interrogé au niveau des flux piétons.

L'offre en stationnement se répartit actuellement sur l'ensemble du site :

- sur les voies publiques, 700 places sont disponibles. La moitié sont des emplacements réservés, comme sur l'avenue du G. Eisenhower (41 places réservées à la police)
- en sous-sol, 2 parkings souterrains totalisent 1 737 places :
 - Parking du rond-point des Champs-Élysées : 873 places
 - Parking Concorde : 864 places.

Questions :

1. *Pouvez-vous présenter la modification du plan de circulation qui sera mise en œuvre après la mise en service de la LHNS cours de la Reine, la piétonisation de l'avenue du Général Eisenhower et la traversée piétonne de l'avenue Winston Churchill ?*
2. *Stationnement de surface : y aura-t-il des évolutions liées au stationnement de surface à la réouverture ?*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

Thème 3 : Les effets permanents du projet sur l'environnement

L'enjeu du projet d'aménagement et de restauration des abords du Grand Palais est d'assurer sa bonne intégration dans son environnement, et tout particulièrement dans un site classé.

L'un des grands axes du projet de traitement des abords immédiats est le rétablissement d'une continuité avec les jardins des Champs-Élysées au Nord avec le traitement du square Jean Perrin, avenue du Général Eisenhower. Un lien visuel sera recréé vers la Seine et le Cours de la Reine avec la Rue des Palais et le traitement paysager du Jardin de la Nouvelle France.

Les jardins de l'avenue Winston Churchill seront restaurés en miroir à ceux du Petit Palais, requalifiant l'axe Invalides/Pont Alexandre III. Sur l'avenue Franklin D Roosevelt les abords du Palais d'Antin seront requalifiés suivant un traitement en relation avec ceux existant au niveau des hôtels particuliers bordant la voie.

L'intégration du projet dans son environnement sera ainsi évaluée par rapport aux compensations environnementales (espaces verts, plantations, biodiversité...), à la gestion de la ressource en eau, tant au niveau des crues de la Seine, du fonctionnement des eaux souterraines et impacts potentiels sur la nappe phréatique, que de la gestion des eaux de pluie.

Au niveau du bâtiment, seront plus spécifiquement questionnés les aspects liés à l'acoustique, à l'éclairage et au confort visuel, à la maîtrise de l'énergie, et enfin à la santé, l'hygiène et la salubrité publique,

- *Intégration environnementale et mesures compensatoires*

Résumé des observations recueillies sur ce thème pendant l'enquête et questions posées par la commission d'enquête

La régénération des jardins est au cœur du projet d'aménagement des abords immédiats du Grand Palais, chacune des zones Nord/Sud/Est/Ouest fera l'objet d'un traitement paysager spécifique

L'amélioration de la qualité paysagère et environnementale fait partie des enjeux du projet et les mesures présentées présentent les différentes mesures retenues.

Le maintien de l'équilibre écologique est un objectif affirmé du projet, même si 19 arbres doivent être supprimés. Le maître d'ouvrage s'engage à replanter 2 arbres pour un arbre supprimé, et donc d'en replanter 38.

Par ailleurs, les arbres remarquables et centenaires seront protégés dans le cadre des aménagements et l'implantation de la rampe d'accès à la zone logistique intérieure a été étudiée pour ne pas impacter des arbres à protéger.

Les surfaces perméables seront augmentées à l'échelle du site et le choix des végétaux se fera en accord avec l'environnement paysager du Grand Palais, avec des espèces non invasives pour respecter l'équilibre environnemental.

Avenue Winston Churchill, le tracé historique des zones de pelouses se fera en miroir aux jardins du Petit Palais.

Au niveau du square Jean Perrin, le sol est traité en béton désactivé avec des zones engazonnées autour de la fontaine Raoul Larche. La re végétalisation est pensée en pourtour du square, créant un lien avec le jardin des Champs-Élysées. Elle devra également permettre de masquer les éléments du contrôle Vigipirate.

Pour le Jardin de la Nouvelle France, il est envisagé un traitement paysager qualitatif en réponse à la rampe piétonnière existante du jardin et des plantations seront réalisées, conformément au jardin historique, permettant de prolonger le jardin en pourtour du Palais. Un jeu d'enrochement doit permettre l'intégration de la rampe logistique.

Dans son avis, la CIPENAF a notamment rappelé l'importance d'inscrire l'aménagement du Grand Palais et de ses abords dans une échelle élargie, des Champs Élysées à la Seine, en passant par le Cours de la Reine. Ce point a également été abordé dans une observation déposée par un architecte du patrimoine dans le registre électronique (obs. 47).

Elle a rappelé la grande sensibilité de l'intégration de la rampe logistique et considère que « le déclassement de 640 m2 d'EBC mériterait d'avoir de plus importantes compensations et non la simple reconstitution des espaces imperméabilisés.

Très peu d'observations ont été déposées par le public portent sur les impacts environnementaux du projet (52 et 53).

Questions :

1. *Pouvez-vous présenter votre plan paysager de l'ensemble des abords ?*
2. *Pouvez-vous préciser les mesures prévues pour l'intégration de la rampe logistique dans le Jardin de la Nouvelle France ?*
3. *Quelles suites pensez-vous donner à l'avis de la CIPENAF mentionnant des mesures compensatoires plus importantes pour le déclassement de 640 m2 d'EBC ?*
4. *Pouvez-vous localiser les arbres abattus et préciser où seront replantés les 38 arbres sur lesquels vous êtes engagés ?*
5. *Pouvez-vous présenter l'aménagement paysager étudié avenue Winston Churchill ?*
6. *Pouvez-vous préciser les espèces retenues dans le cadre du réaménagement des abords ?*
7. *Bilan des surfaces imperméabilisées : pouvez-vous présenter un bilan chiffré et spatialisé de ces surfaces ?*
8. *Zone logistique sur le Cours de la Reine : p.99 de la pièce B, mentionne une surface existante pour JDNF/Cours la Reine de 451,99m2, après travaux 1 1610m2, soit une augmentation de 1 158,01m2. Quels sont les aménagements prévus pour limiter l'impact de cette installation et pouvoir s'intégrer au mieux dans le site classé ? Quels seront leur degré de réversibilité ?*
9. *Bonne santé écologique des arbres à proximité de la rampe logistique jardin de la Nouvelle France et dans la zone logistique sur le Cours de la Reine : quelles mesures sont prévues pour protéger le système racinaire ?*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

- *Impacts sur le sous-sol et la ressource en eau*

Questions posées par la commission d'enquête

Les aspects devant être traités concernent, à la fois les dispositions à prendre en phase chantier de rabattage de la nappe, mais aussi en phase exploitation, des dispositions prises pour se conformer au PPRI de Paris, le site étant situé en zone bleu foncé de grand écoulement. Sont également concernés les évacuations des eaux de pluie et des eaux usées.

Des excavations importantes seront menées dans le cadre des travaux.

« Conformément au Code de l'Environnement, un dossier d'Autorisation temporaire au titre de la Loi sur l'Eau sera réalisé, avant le démarrage des travaux pour l'exécution des travaux de creusement des niveaux de sous-sol. En phase d'exploitation, une déclaration devra être faite.

Pour protéger le Grand Palais vis-à-vis des remontées de la nappe d'accompagnement de la Seine, un cuvelage totalement étanche équipera et protégera l'ensemble des sous-sols jusqu'à un événement de type crue centennale.

Des modélisations ont été effectuées pour étudier l'effet des installations souterraines en tant qu'obstacle aux écoulements de la nappe des alluvions. Elles ont conclu à une influence très faible et peu significative du projet sur l'écoulement des eaux souterraines en cas de crue. Le cuvelage ne sera pas un obstacle à l'écoulement de la nappe d'eau souterraine. Les bâtiments avoisinants ne seront pas concernés par cet effet barrage.

Le Grand Palais est situé en zone d'abattement renforcé. (zone jaune) du zonage pluvial annexé au plan d'assainissement de Paris. Le projet doit donc respecter les dispositions en vigueur, et garantir un objectif minimal d'abattement volumique des 12 premiers millimètres de pluie en 24 heures (pluies courantes), ou si cet abattement est techniquement impossible, faire une demande de dérogation auprès des services de la Ville de Paris.

En parallèle, les réseaux d'eaux pluviales du site devront pouvoir récolter les eaux d'une pluie décennale.

Pour la gestion des pluies exceptionnelles, les trop-pleins des ouvrages de gestion des eaux pluviales seront raccordés au réseau d'assainissement. Le maître d'ouvrage devra déposer

une demande d'autorisation de rejet des eaux pluviales dans le réseau d'assainissement (en parallèle du dépôt du permis d'aménager).(…) »

Questions :

1. *Pouvez-vous présenter les mesures prévues pour respecter les dispositions en vigueur du zonage pluvial ?*
2. *Pouvez-vous présenter les dispositions prises en particulier au niveau de la rampe d'accès logistique pour la protection du bâtiment, ou au niveau du square Jean Perrin, conformément aux dispositions du règlement du PPRI de Paris et donc sa capacité à résister à une immersion prolongée.*
3. *Pouvez-vous présenter les compensations prévues en raison des délais/remblais prévus dans le cadre des réaménagements des espaces extérieurs ?*
4. *Gestion des eaux pluviales : des dispositions sont-elles envisagées par rapport au risque de pollution lié au plomb des toitures ?*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

- *Volet énergie*

Questions posées par la commission d'enquête

L'enjeu pour le projet de réaménagement du Grand Palais est de concilier frugalité énergétique avec confort des utilisateurs et des usagers ainsi que de s'assurer des conditions optimales pour la conservation des oeuvres.

Pour limiter les consommations énergétiques, plusieurs types de travaux complémentaires sont prévus :

- isolation à tous les niveaux du bâtiment ;
- amélioration de l'étanchéité. entre les menuiseries et les murs ;
- amélioration de la performance des vitrages des verrières extérieures, mise en place de double vitrage pour les menuiseries des verrières intérieures, optimisation des performances des plafonds des galeries ;
- installation de protections solaires/occultations intérieures dans toutes les zones d'espaces de travail ;
- installation d'ouvrants de ventilation naturelle des combles au-dessus des galeries et des rotondes, des combles du Bâtiment Intermédiaire Nord /Bâtiment Intermédiaire Sud, etc.

Les travaux de rénovation énergétiques prévus dans le cadre du réaménagement du Grand Palais doivent permettre, à la fois de diminuer les consommations .énergétiques du bâtiment, de proposer une utilisation de la Nef tout au long de l'année et enfin d'apporter un meilleur confort pour les usagers et utilisateurs.

Pour limiter les .missions de GES, le chauffage sera assuré. par un raccordement au CPCU et la climatisation par un raccordement au réseau CLIMESPACE.

Il est annoncé dans le dossier que les travaux énergétiques prévus dans le cadre du projet permettent de répondre aux objectifs définis par le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) et le Plan Climat-Energie Territorial (PCAET) de la Ville de Paris en limitant les consommations d'énergie et les GES, en améliorant notamment l'isolation de son bâtiment.

Questions :

1. *Pouvez-vous présenter les études techniques portant sur l'isolation de la Nef et la mise en place d'un système de ventilation naturelle les mesures mises en œuvre au niveau des vitrages pour permettre de se conformer aux objectifs définis dans le SRCAE et le PCAET de la Ville de Paris ?*
2. *Les consommations d'énergie ont-elles fait l'objet d'une modélisation pour anticiper les coûts d'exploitation et ses incidences en matière de gestion de l'équipement ?*
3. *Quelle part d'énergies renouvelables prévoit le projet ?*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

- *Confort acoustique et confort visuel*

Observations recueillies pendant l'enquête et complétées par des questions posées par la commission d'enquête

Les travaux de restauration et de réaménagement doivent permettre de retrouver l'éclairage zénithal originel et de favoriser au maximum l'éclairage naturel, tout particulièrement au niveau du Palais de la découverte.

Le dossier indique par ailleurs que des mesures seront mises en œuvre pour réduire la pollution lumineuse liée à la mise en valeur du monument et de ses abords.

Il est également prévu de travailler l'isolement acoustique du Grand Palais pour permettre à la fois :

- de limiter les nuisances sonores en provenance de l'extérieur (trafic notamment) ;
- de limiter les nuisances sonores du Grand Palais envers le voisinage

Questions :

1. *L'implantation future des espaces de médiation en zone ouverte a suscité des interrogations quant au volume sonore dégagé par la fréquentation d'un public jeune et du confort acoustique résultant, au niveau des espaces de médiation notamment (obs. 51 et 79 du registre électronique) : pouvez-vous préciser ce qui est envisagé à cet égard ?*
2. *Qu'est-il prévu à l'usage des personnes malentendantes ou présentant un handicap visuel ?*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

- *Enjeux en matière de santé, d'hygiène et de salubrité publique*

Ces aspects concernent à la fois les risques liés à la présence d'amiante et de plomb.

Question: pouvez-vous présenter les mesures prises sur ces sujets?

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

Thème 4 : Les impacts temporaires liés aux travaux

Résumé des observations recueillies sur ce thème pendant l'enquête et questions posées par la commission d'enquête

Les riverains ont exprimé quelques appréhensions concernant les nuisances du chantier pendant les travaux lors de la réunion publique.

Par ailleurs la commission s'interroge sur l'organisation des chantiers des deux entités relocalisées (Grand Palais et Palais de la découverte).

Et la nécessaire coordination avec les chantiers menés par la Ville de Paris sur les abords.

On peut également questionner la question du chantier spécifique aux JO qui viendra se surajouter à celui de du bâtiment.

Par ailleurs, le déplacement du commissariat et des gardes de l'Élysée avenue de Selves, va occasionner un fonctionnement spécifique tant pour les accès piétons que pour le stationnement.

Question :

1. *Pouvez-vous présenter le calendrier des travaux de l'opération ? En précisant ceux liés aux interventions MH, ceux concernant les abords*
2. *Quel sera le périmètre de ces travaux ? Où sera implantée la base vie ?*
3. *Quels seront les impacts sur les circulations piétonnes et motorisées, les transports en commun, d'accessibilité aux habitations, cours intérieures et stationnements dans le secteur ?*
4. *Quelles sont les dispositions qui ont été prises pour coordonner les différents maîtres d'œuvre et plus généralement les différents chantiers, au-delà de la délégation de maîtrise d'ouvrage à l'OPPIC ?*
5. *Pouvez-vous nous présenter les programmes et projets des implantations temporaires du Grand Palais et du Palais de la découverte ?*
6. *Quels sont leurs calendriers respectifs, incluant le calendrier des études, des appels d'offres et celui de la construction du commissariat provisoire ?*
7. *Le respect du calendrier, lié en particulier à l'accueil pour les JO, impose une coordination très fine avec les chantiers menés par la Ville de Paris sur les abords, au niveau de l'avenue Eisenhower et W Churchill. Quelles sont les dispositions prises à cet effet ?*
8. *La commission note (page 41 de la pièce B) qu'une cellule de synthèse a été missionnée. Quel est la composition et le mandat de cette « cellule de synthèse », son calendrier et son rythme de réunion ? Quelle est son rôle ? Et son lien avec l'organisation du projet déjà bien fournie (MO, AMO, OPPIC, OPC, Moe MH, Moe Aménagement) et la « gouvernance » du projet détaillée page 80, pièce B ?*
9. *Quel sera le pouvoir de pilotage et d'infléchissement de chacune de ces instances ? Ne vont-elles pas se neutraliser l'une l'autre ? Quelle est l'efficacité de ce dispositif pour éviter les dépassements de coûts ? Ce dispositif ne va-t-il pas au contraire déresponsabiliser chacun ?*
10. *Quelles sont les dispositions prises pour permettre le fonctionnement temporaire du commissariat et de la compagnie des Gardes de l'Élysée, avenue de Selves ?*
11. *Au-delà du dispositif d'information prévu, quelles sont les dispositions prises pour minimiser les norias de camions de déblais qui seront inhérents au chantier ?*
12. *Quels sont les modalités prises pour minimiser :*
 - a. *Les interruptions et déviations de circulation ?*
 - b. *Les bruits notamment de nuit ?*
 - c. *Les pollutions de l'eau et de l'air ?*
13. *Il y aura-t-il une certification environnementale externe du chantier visant à confirmer le respect des engagements pris dans le cadre du « chantier faibles nuisances » ? Notamment pour l'évacuation des déchets dangereux (chaufferies, accumulateurs, réfrigérants, déblais non inertes, plomb, amiante...).*
14. *Quelles seront les dispositions prises dans le dossier d'appel d'offres pour que les entreprises respectent le cahier des charges hygiène et sécurité du chantier pour les personnels ? pour les riverains ?*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

Thème 5 : Analyse socio-économique et utilité économique du projet

Le projet présenté dans le dossier d'enquête publique interroge sur plusieurs points :

- Son impact social, c'est-à-dire l'impact du projet scientifique et culturel prévu sur les publics et sur les personnels du Grand palais et d'Universcience.
- Son impact économique, lié aux relations entre les deux entités et à la complexité du double chantier (MH et Aménagement) et la coordination avec la Ville, le respect des coûts et des délais, en particulier sous la pression de la date butoir du calendrier des JO, les risques liés au plan de financement public (subventions et garantie de l'Etat).
- Par ailleurs, l'absence de mise à jour de l'évaluation socio-économique du projet depuis 2014 interpelle pour un projet de cette ampleur. D'autant que la commission n'a pas pu consulter un rapport récent de la Cour des Comptes qui concernerait le projet et la RMN-GP.

Les contributeurs des observations relevant de ce thème critiquent le contenu scientifique et culturel du futur Palais de la Découverte, ainsi que la réduction des surfaces qui lui sont allouées. Ces observations proviennent pour beaucoup des milieux scientifiques et éducatifs et incluent des scientifiques de renom. Ces observations contestent le programme culturel du futur Grand Palais au profit d'événements commerciaux ainsi que le coût du projet. Elles alertent sur les risques de dépassement du coût d'objectif, qu'elles jugent inévitables, au regard des précédents chantiers culturels.

- *Sur l'impact social du programme*

Résumé des observations recueillies sur ce thème pendant l'enquête, complétées par les questions de la commission d'enquête

1. L'utilité sociale du programme

S'agissant de l'offre public du futur Palais de la Découverte, la commission d'enquête constate que le dossier d'enquête publique ne contient pas d'indication sur le projet scientifique du nouveau Palais de la Découverte, et peu d'indications sur sa synergie avec le projet scientifique et culturel du nouveau Grand Palais des Arts et des Sciences. Il en est de même du SDRA qui date de 2014.

Lors de son entretien avec Universcience, le projet « Palais de la Découverte 2024 – Synthèse du projet scientifique et culturel » a été remis à la commission. Celui-ci peut s'apparenter à un document de stratégie¹ qui ne permet pas de saisir quels seront les moyens humains et scientifiques du Palais de la Découverte et les coordinations prévues avec le Grand Palais, au-delà du projet commun de la galerie des enfants.

Bien que ce document « Palais 2024 », ne fasse pas partie du dossier d'enquête mis à la disposition du public, il a cependant fait l'objet d'un grand nombre d'observations qui se sont focalisées sur l'utilité sociale du Palais de la Découverte « qui fait partie intégrante de la culture scientifique française et de sa transmission aux générations futures » (obs.10²) et contribue à la lutte « contre l'obscurantisme » (obs.33). Les contributeurs considèrent à la lecture du document que « quelques objets qui se veulent emblématiques et spectaculaires (squelette de dinosaure, scaphandre et véhicule lunaire), [...] ne sont guère porteurs de science, de connaissance » (obs.66). D'autres s'étonnent que le projet indique que son objectif « n'est pas de combler les lacunes scientifiques des visiteurs » (obs.62, 65 et R1/2). La question de la « mixité sociale » en 2024 au Palais de la Découverte est posée (obs.32).

S'agissant des surfaces affectées à Universcience, rien dans le dossier ne permet de comprendre si les 7000 m² affectés au Palais de la Découverte (page 50, pièce B) ou les 9758 m² SDO mentionné dans le SDRA (page 21, page 31 de la pièce D) pour l'ensemble affecté au Palais de la Découverte « après dialogue compétitif » peuvent répondre aux besoins du futur Grand Palais dans sa dimension Universcience.

¹ Les fondements du projet sont ainsi successivement définis : « un Palais de la science, contemporain, disciplinaire, interdisciplinaire et multidisciplinaire, des questionnements, relationnel, conversationnel, ouvert... ».

² Dans toute la suite, une observation n° XX est mentionnée par : obs. XX

Au titre des observations, M. Balibar indique l'existence d'une présentation devant l'Académie des Sciences³ et son obs.59 résume nombre d'observations : « La suppression d'un grand nombre de salles au profit d'espaces de circulation, la présentation de la science de façon "horizontale" donnant une vision synthétique incompatible avec une pédagogie intelligente et efficace, la création d'îlots spectaculaires avec des écrans, sans présence humaine [...] ».

M. Chevassus-au-Louis, Président de la Société des Amis du Palais de la Découverte (SAPADE) indique (obs.68) : « Le projet architectural, qui vise à souligner les qualités de l'édifice 1900, à retrouver la modularité perdue au fil du temps et à créer une fluidité de circulation vont certainement se traduire par un développement des espaces de circulation et la neutralisation d'espaces situés à proximité des éléments architecturaux remarquables, afin de permettre d'admirer ces éléments. Même si ces espaces feront partie des surfaces affectées au Palais de la découverte, quelle sera en fait la part des surfaces effectivement aménageables pour la muséographie ? Ces espaces seront-ils effectivement affectés en permanence au Palais de la Découverte ? L'objectif de « modularité » n'est-il pas susceptible de conduire, lors d'événements majeurs (grandes expositions) ou au prétexte de « transcender les frontières des arts et des sciences » à l'occupation plus ou moins fréquente de ces espaces par des manifestations diverses ? »

Une pétition publiée sur internet à ce sujet a été jointe au registre papier (obs. R1/2) et électronique (obs. 85 à 94). Les pièces jointes font état de 4324 signatures dont 1734 non confirmées, soit un total de 2590 signatures confirmées. M. G. Cohen-Tannoudji, physicien indique (obs. 76) « D'après Pascal, "l'espace vide tient le milieu entre la matière et le néant". Le vide du soi-disant projet de rénovation reviendrait à réduire à néant le Palais de la Découverte ».

S'agissant de la préservation du patrimoine scientifique et culturel du Palais de la Découverte, la commission s'interroge sur les conditions et le financement du déménagement des expériences historiques. Certaines observations s'inquiètent d'une éventuelle « perte de valeur patrimoniale » qui « met en péril une partie des trésors exposés » (obs.36). En particulier l'obs. R1/5 regrette que le « patrimoine scientifique ne soit pas préservé telle la cage de Faraday, qui faute de médiateur n'intéresse pas le musée des Arts et Métiers ».

S'agissant du nouveau Grand Palais (RMN-GP+US), le dossier d'enquête mentionne l'augmentation de la jauge du bâtiment en général et de la Nef en particulier. Il paraît cependant succinct sur le rapport Art et Sciences qui n'occupe qu'un seul paragraphe de quelques lignes (1.6.7., page 89),

Des observations craignent que le Palais de la Découverte ne devienne un « espace folklorique et de réception privatisable » (obs.27). Le projet du Grand Palais est considéré comme « manquant de pertinence » (obs. 51), destiné à le transformer en « centre commercial » (obs. 43 notamment). « Le public visé par ce nouveau GP (à l'exception du Palais de la Découverte mais à confirmer) n'est ni le public moyen ni le public populaire ni même celui de la périphérie de Paris [...]. Il s'agit d'un projet ambitieux mais élitiste et, à ce titre, politiquement risqué. » (Obs. 53). Certains s'interrogent sur le fait d'orienter le Grand Palais vers les touristes étrangers plutôt que nationaux (obs. 9).

Question :

1. *A part les nouveaux espaces « galerie des enfants » et expositions temporaires du Palais de la Découverte dans le soubassement, la commission souhaiterait que lui soit présenté le projet scientifique et culturel du nouveau Grand Palais et du Palais de la Découverte en le détaillant « concrètement » : organisation des activités sur le site, etc.. ?*
2. *Comment seront organisées les relations entre les la RMN-GP et US ? Pour la logistique ? Pour le programme d'activités ?*
3. *Quelle sera la place donnée i) aux publics du Palais de la Découverte qui s'intéressent à la science fondamentale, ii) à l'éducation des adolescents au-delà de 10 ans (hors galerie des enfants) ?*
4. *Quelles sont les dispositions techniques et financières prises pour préserver les expériences historiques du Palais de la Découverte notamment celles réputées difficilement démontables ? quel est le montant du budget prévu à cet effet ? Ce budget est-il inclus dans les 466 M. euros ?*
5. *Quelle sont en m2 les surfaces i) actuelles et ii) futures, effectivement aménageables pour la muséographie a) culturelle (Galeries nationales) et b) scientifique (palais de la Découverte) hors*

³ Avis qui n'est pas confirmé par l'Académie.

espaces de circulation et de visite, galerie des enfants et nouvel espace d'expositions temporaires du Palais de la Découverte ?

6. *Quelle seront les chiffres d'affaires respectifs des événements privés RMN-GP et des expositions temporaires RMN-GP ?*

Quelle est le nombre de visiteurs i) actuel et ii) futur prévisionnel des expositions RMN-GP et du Palais de la Découverte, au sens strict (hors événements et visites du bâtiment, gratuites ou payantes)

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

2. Le devenir des personnels (pendant la fermeture/le chantier et à la réouverture)

Le SDRA indique (page 34 reproduite page 44 de la pièce D) que le nouveau fonctionnement du Grand Palais, aboutira à une diminution des effectifs de la RMN-GP de 18 ETP et de 8 ETP de sous-traitance. Il est fait état d'une annexe 24 détaillant ces réaffectations.

La contre-expertise du CGI indique en 2014 (page 16 de la note reproduite page 89 de la pièce D), que Universcience ne « maintiendra que 80 ETP sur les 190 actuels et 40 ne seront pas réaffectés à la Cité des sciences de la Villette, chiffre à minorer des départs à la retraite », avec la mise en commun des fonctions logistiques, la disparition des ateliers et de la documentation. A cet égard les chiffres diffèrent selon les sources : Le dossier d'enquête publique indique que les effectifs actuels du Palais de la Découverte sont de 120 et certaines observations indiquent 160 (obs. 1, 4, 27, 32, R1/1)

La contre-expertise du CGI (page 29, reproduite page 103 de la pièce D) note : « Que se passera-t-il si les activités de maintenance-exploitation sont demain contestés par Universcience » du fait des sureffectifs à réallouer ? D'autant que certaines observations redoutent que le lien distendu entre médiateurs et techniciens expatriés à la Villette n'entraîne « moins d'échanges » et que « la maintenance soit moins réactive » (obs. R1/1). En effet, beaucoup d'observations insistent sur la nécessité d'un « personnel présent qui [...] fournit toutes les explications nécessaires » (obs.32).

De même, lors de la réunion publique, M. Hirsch ancien directeur de la Création artistique au ministère de la Culture, a souligné le hiatus entre le fait de vouloir augmenter le nombre de galeries ouvertes au public, ainsi que le nombre d'expositions et le fait que la RMN-GP indique vouloir fonctionner à effectifs réduits comme indiqué ci-dessus. « La contrainte « établissement public » ne risque-t-elle pas d'empêcher une adaptation des effectifs » ?

La commission se pose la même question, ainsi que pour la gestion des effectifs internes permanents et temporaires, et externes, pendant la fermeture et la mise en place des bâtiments éphémères, qui durera au moins 3 ans.

Questions

1. *La commission d'enquête entend que le statut d'établissement public impose des directives à suivre. La contrainte des effectifs n'est-elle pas un frein à l'augmentation de l'activité du futur Grand Palais dans ces deux composantes GP et US ? La commission d'enquête souhaiterait aussi avoir une communication précise de l'évolution des ETP GP+US actuelle et à la réouverture, mise à jour par rapport à l'annexe 24 du SDRA, et précisant les effectifs permanents, temporaires, internes et externes.*
2. *Dans le cas d'embauches temporaires ou de prestataires externes, ces coûts ont-ils été pris en compte dans les projections financières après réouverture ?*
3. *Quelle est la réallocation précise des 40 ETP Universcience non réaffectés, évoqués par la contre-expertise du CGI et plus globalement des personnels concernés (documentation, ateliers, médiateurs).*
4. *Comment se fera la maintenance des activités du Palais de la Découverte (dont il est indiqué qu'elle sera beaucoup plus orientée vers les écrans et l'informatique) ? Quelles sont les mesures prises pour assurer sa réactivité en temps réel ?*
5. *Quelles sont les modalités de financement des bâtiments temporaires (investissement et fonctionnement) qui seront mis en service pendant la fermeture du grand Palais ?*

6. *Leurs coûts d'investissement et de fonctionnement sont-ils consolidés dans des projections financières prévisionnelles ?*
7. *Quelles sont les personnels internes permanents et temporaires et externes qui y seront affectés ? Quel sera le devenir des personnels rendus inactifs par la fermeture du Grand Palais (RMN-GP et US) ?*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

• *Sur l'impact économique du programme*

En 2014, la contre-expertise du CGI reconnaissait la robustesse du modèle économique du projet et l'avis du CGI émettait des recommandations sur le bouclage du plan de financement, tel qu'envisagé à l'époque. La contre-expertise s'interrogeait cependant sur la conduite de ce projet complexe avec deux maîtres d'œuvre (MH et Aménagement) et faisait l'inventaire dans sa conclusion d'une longue liste de risques potentiels, incluant de manière non exhaustive l'analyse des risques de dépassement des coûts des travaux, le financement de la muséographie du Palais de la découverte qui n'était pas assurée, la concurrence événementielle d'autres établissements... L'avis du CGI recommandait notamment de « développer la veille et l'étude des marchés potentiels pour optimiser en permanence le plan d'affaires ».

La contre-expertise mentionnait également comme « un facteur de complexité supplémentaire », le déficit prévisionnel de 531 M. euros en cumulé hors recettes commerciales du Grand Palais dans une modélisation économique faite pour la CMPI⁴ du 7 mai 2013 (page 24 du document reproduite page 98 de la pièce D).

La commission d'enquête s'étonne qu'aucune mise à jour de l'analyse économique du dossier n'ait été produite depuis 2014⁵. Les contributeurs des observations s'étonnent, quant à eux, du montant du projet qu'ils jugent excessifs et mettent en doute que le chantier respecte son coût d'objectif de 466 M. d'euros sans dépassement.

Résumé des observations recueillies sur ce thème pendant l'enquête, complétées par les questions de la commission d'enquête

1. Le montant du projet et les risques de dépassement

S'agissant du montant du projet, beaucoup d'observations s'étonnent du montant du projet qu'ils jugent excessif. Les contributeurs jugent le projet financier « totalement démesuré au regard de sa disproportion choquante par rapport aux montants évoqués » pour les autres monuments et « au détriment du reste du territoire national [...] (obs. 53). L'obs. 67 se livre d'ailleurs à des comparaisons similaires « Recette du loto du patrimoine (2018) : 21 M. d'euros, budget pour « la restauration monuments historiques grands projets » : 130 M. d'euros, budget pour « l'entretien et la restauration des monuments historiques » : 326 M. d'euros (À noter que le coût de réaménagement du GP seul est donc égal à la somme annuelle allouée aux monuments à entretenir sur tout le territoire français), budget estimé des travaux de rénovation pour ND de Paris (avant incendie) : 150 M. d'euros sur 30 ans ».

S'agissant du respect du coût d'objectifs, l'obs.58 affirme que « le budget est simplement insoutenable car très sous-évalué ». L'obs.68 du Président de la SAPADE renchérit : « [...] Des expériences récentes de construction ou de restauration de grand monument public (Grande Arche, Musée des confluences...) ont montré que les coûts réels de réalisation étaient souvent très supérieurs aux évaluations initiales. Quelles sont les garanties apportées sur l'évaluation de ces coûts ? Quelles sont les dispositifs mis en place pour éviter le dépassement de ces coûts ? ».

L'obs.67 rappelle « Enveloppe de départ Philharmonie : 100 M. d'euros / Enveloppe arrivée : 386 M. d'euros ».

⁴ Commission ministérielle des Projets immobiliers du ministère de la Culture.

⁵ Un rapport de la cour des comptes sur le présent projet n'est pas disponible auprès du public. La direction du Grand Palais nous a indiqué oralement sa teneur, indiquant sa confidentialité, sans le transmettre à la commission d'enquête.

L'obs.62 renvoie à un rapport public thématique de la Cour des Comptes publié en 2007, que la commission a pu consulter, contrairement au rapport plus récent mentionné ci-dessus et spécifiquement sur le projet et la RMN-GP. Ce rapport porte sur les chantiers culturels et parmi eux, sur la rénovation de la Nef du grand Palais (1^{ère} phase). Le rapport indique : « Lancée en 1995 pour un montant prévisionnel alors évalué à 34,2 M d'euros, l'opération n'est que partiellement achevée et atteint [en 2007] un coût estimé à 113,9 M d'euros. Par sa complexité administrative et juridique [...] la restauration du Grand Palais est une opération hors normes. Elle n'en questionne pas moins trois aspects de la maîtrise d'ouvrage confiée à un mandataire : l'évaluation de l'enveloppe initiale, les modifications de programme en cours de chantier et la gestion des marchés de travaux. »

Le coût de l'opération non finalisée au moment du rapport était donc multiplié par 3,3 et le retard sur le calendrier initial était de 26 mois. La Cour des Comptes y voit trois points de vigilance concernant la qualité des réalisations, les écarts de coûts et les retards d'exécution.

La commission s'interroge donc sur la bonne prise en compte des risques qui lui semblent apparaître à la lecture du dossier d'enquête publique et des observations. D'autant que la pression de finir le chantier à temps pour les JO, ajoutée à une organisation de chantier éventuellement mal anticipée, à la complexité d'intervention avec un chantier MH côtoyant le chantier aménagement, où un retard d'intervention d'entreprises sur occupées, pourrait amener à accepter des dérapages budgétaires pour rester dans les temps.

Questions :

1. *Quelles sont les dispositifs mis en place pour éviter autant que faire se peut les aléas générateurs de dépassement de coûts, qui pourraient concerner de manière non exhaustive :*
 - *Le chantier de climatisation de la Nef ;*
 - *Les risques d'inondations en phase chantier ou insuffisamment pris en compte dans le projet, soit par la nappe de la Seine, soit lors d'épisodes pluviaux exceptionnels inondant les sous-sols (cf. l'incident de l'inondation pluviale du parking du nouveau Palais de Justice), notamment à partir de la futur cour anglaise et de la rampe logistique du jardin de la Nouvelle France.*
 - *Les risques liés à la réalisation du cuvelage du sous-sol avec la création d'un sous-sol en zone inondable, et un cuvelage qui pourrait mettre en péril les fondations existantes ;*
 - *Les risques liés à la déstabilisation de la construction lors des travaux.*
2. *Où en est-on de la fouille archéologique préventive (notification du 9 octobre 2018) ?*
3. *Quelle est la procédure finalement adoptée : par « corps d'état séparés » ou « entreprise générale » ?*
4. *Quelles sont les dispositions prises pour pallier les défaillances d'entreprises ?*
5. *Quel est le dispositif mis en place à la suite de la préconisation du CGI, pour développer la veille et l'étude des marchés potentiels du Grand Palais et pour optimiser en permanence le plan d'affaires ?*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

2. Les risques liés au plan de financement

S'agissant des subventions, le CGI fait état d'un manque de budget du ministère de la Culture pour la muséographie du Palais de la Découverte. Sur la base de la contre-expertise de la CGI, la commission d'enquête s'interroge sur la soutenabilité financière du projet : équilibre financier de la RMN-GP, remboursement de l'emprunt...

De plus, est-ce que cela n'amènera pas la RMN-GP à une sorte de « fuite en avant », en multipliant les espaces concédés et les événements plus rémunérateurs au détriment de son programme culturel qu'on peut supposer moins rémunérateur ?

A cet égard, la commission s'interroge sur la validation effective (écrites et notifiées) du financement public du projet, à savoir subvention du ministère de la Culture pour la RMN-GP et le projet muséographique du Palais de la Découverte, Programme d'investissement d'avenir (PIA 3) et garantie de l'Etat ?

Questions :

1. *Sachant que le budget muséographie du Palais de la Découverte ne sera nécessaire qu'en 2021, quelle est la garantie de pouvoir disposer des autorisations d'engagement et des crédits de paiement en temps et en heure ?*
2. *S'agissant des revenus, les plans font état d'espaces concédés (pièce B page 47). Quelle est la nature de ces espaces concédés ? quels sont les revenus attendus ? Sont-ils extensibles ?*
3. *Au titre des dépenses, l'ouverture de nouveaux espaces peut amener à des dépenses en moyens humains supplémentaires. Ont-ils été pris en compte dans les projections financières ?*
4. *La RMN-GP a fait état d'échanges à l'automne dernier avec le gouvernement. Quelles sont les garanties écrites au sujet de la disponibilité effective des financements publics prévus et de la garantie de l'Etat pour l'emprunt bancaire de la RMN-GP ?*
5. *Le dossier technique et financier fourni au CGI a-t-il fait l'objet d'une actualisation ? Dans ce cas pouvez-vous nous la présenter ?*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

Enquête de Mise en Compatibilité du PLU de Paris

Questions posées par la commission d'enquête

« Une opération faisant l'objet ... d'une déclaration de projet, et qui n'est pas compatible avec les dispositions d'un plan local d'urbanisme ne peut intervenir que si : L'enquête publique concernant cette opération a porté à la fois sur l'utilité publique ou l'intérêt général de l'opération et sur la mise en compatibilité du plan qui en est la conséquence... » article L. 153-54 du code de l'urbanisme.

La mise en compatibilité avec les documents d'urbanisme, MECDU, concerne au nord du site, le square Jean Perrin et au sud, une partie limitée du jardin de la Nouvelle France, en effet sur ces deux secteurs, le projet de restauration et d'aménagement du Grand Palais n'est pas compatible avec le règlement du PLU de la ville de Paris.

L'incompatibilité porte sur le règlement de la zone UV :

- Article UV.13.1 alinéa 1° - Traitement des espaces libres du règlement du PLU et ses conditions d'autorisation des affouillements nécessaires pour la réalisation de la rampe d'accès des camions de livraison dans le jardin de la Nouvelle France et pour le décaissement du square Jean Perrin pour permettre l'accès principal par le soubassement du bâtiment.
- Article UV.13.3 - Espace Boisé Classé (EBC) existant, figurant sur la feuille E-06 de la planche au 1/2000^{ème} de l'Atlas Général du règlement du PLU pour la création de la rampe d'accès des camions.
- Article UV.13.4 – Espace Vert Protégé (EVP) 8-71 figurant sur la feuille E-06 de la planche au 1/2000^{ème} de l'Atlas Général du règlement du PLU et à l'annexe VII –EVP du règlement du PLU ;

Elle est engagée :

- Pour permettre la réalisation de la rampe d'accès dans le jardin de la Nouvelle France et l'aménagement du square Jean Perrin, la mise en compatibilité consiste à insérer à l'article UV.13.1 un paragraphe Dispositions particulières au secteur du Grand Palais, qui autorisent à pratiquer des affouillements et exhaussements dans « la mesure où ils répondent à l'amélioration des conditions de fonctionnement et d'accessibilité du Grand Palais.
- -Sur la feuille E-06 de la planche au 1/2000^{ème} de l'Atlas Général du règlement du PLU une superficie de 640m² de l'Espace Boisé Classé sera déclassée afin de permettre la création de la rampe d'accès des camions et la prescription d'EVP n° 8-71 sera supprimée sur une superficie de 2440m² square Jean Perrin.
- Sur la liste des **Espaces Verts Protégés figurant à l'Annexe VII – Espaces Verts Protégés du règlement du PLU** une surface de 2400m² d'EVP sera supprimée sur le square Jean Perrin à la surface totale de l'EVP n°8-71 qui passera de 4970m² à 2530m².

La mise en compatibilité n'aura aucune incidence sur les dispositions réglementaires des autres secteurs de Paris.

Mesures compensatoires :

La Rmn-GP a proposé à la Ville de Paris de répertorier en Espace Vert Protégé, les espaces plantés situés dans la marge de recul de l'avenue Franklin D. Roosevelt. Ce classement pourrait être effectif à l'issue des travaux de plantations et après modification ou révision du PLU.

La suppression des 19 arbres sera compensée par la replantation de 38 arbres et 8 cépées.

Une balance excédentaire des surfaces perméables.

Le protocole Ville de Paris et Rmn-GP a prévu un principe de compensation des espaces verts et des arbres sur le pourtour du Grand Palais.

Aucune observation n'a été déposée sur les différents registres concernant ce thème. Dans la pièce D du dossier, le 21 septembre 2018, le président délégataire de la Mission régionale d'autorité environnementale d'Ile-de-France, a considéré que « les modifications du règlement et des périmètres pour permettre les affouillements et pour supprimer une superficie de 2 497 m² d'espace vert protégé côté square Jean Perrin et de 640 m² d'espaces boisés classés dans les jardins de la Nouvelle France, étaient « d'ampleur limitée ». En outre ces mesures doivent recueillir un avis conforme de la Commission départementale de la nature, des paysages et des sites avant toute autorisation de travaux ». L'avis de la commission interdépartementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers mentionne aussi la future rampe d'accès dont « le déclassement de l'EBC mériterait plus de compensations que la simple reconstitution d'espaces imperméabilisés ».

Questions :

- 1. Pour les EBC, l'article L.113-2 du code de l'urbanisme stipule que « le classement interdit tout changement d'affectation ou tout mode d'occupation du sol de nature à compromettre la conservation, la protection ou la création des boisements ». La suppression de l'EBC se limite à l'emprise exacte de la rampe d'accès poids lourds, les aménagements paysagers par enrochements prévus pour améliorer l'insertion de la rampe seront réalisés dans l'EBC. Ce périmètre est-il suffisant au regard des impacts liés à la circulation des véhicules et aux zones de stockages extérieurs mentionnés sur les différents plans du jardin ? Cet aménagement est-il compatible avec le classement en EBC du jardin de la Nouvelle France ?*
- 2. Mesures compensatoires : les 19 arbres abattus seront compensée par la replantation de 38 arbres et 8 cépées La commission s'associe à l'avis de la commission interdépartementale de préservation des espaces naturels et interroge sur la nature des mesures compensatoires Pourrait-on trouver des compensations plus importantes pour les nouveaux espaces imperméabilisés, en particulier pour la rampe poids lourds d'accès à la nouvelle aire logistique en sous-sol, et avoir des mesures sur les espaces extérieurs à la hauteur des ambitions du projet ?*
- 3. La zone technique événementielle prévue sur le cours la Reine pourrait-elle pas être transférée dans le nouveau sous-sol du monument ce qui permettrait une reconquête de ce site aujourd'hui très dégradé ?*
- 4. Le traitement paysager prévu pour la rampe d'accès au sous-sol avec des gradins plantés est-il compatible avec l'EBC dans lequel il se situe ?*
- 5. La cour anglaise existante le long du bâtiment intermédiaire côté sud sera-t-elle élargie ? Comment sera traitée la mise en sécurité de cet espace par rapport au jardin de la Nouvelle France ?*

Réponse et commentaires techniques du Maître d'Ouvrage

Procès verbal établi en deux exemplaires originaux, dont un remis en mains propres le 18 juillet 2019 à la maîtrise d'ouvrage